

UNION INTERPARLEMENTAIRE



# CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

VOLUME 42



2008

# Chronique des élections parlementaires

VOLUME 42

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2008

© Union interparlementaire 2009

ISSN (Imprimé) : 1994-0955

ISSN (en ligne) : 1994-0971

Photographies

Couverture : photo AFP/Pascal Pavani

Quatrième de couverture : photo AFP/Tugela Ridley

Union interparlementaire  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse

Tél. : + 41 22 919 41 50  
Fax : + 41 22 919 41 60  
E-mail : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Bureau de l'Observateur permanent de  
l'UIP auprès des Nations Unies  
220 East 42nd Street  
Suite 3002  
New York, N.Y. 10017  
USA

Tél. : + 1 212 557 58 80  
Fax : +1 212 557 39 54  
E-mail : [ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Site Web : <http://www.ipu.org/parline-f>

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction</b> .....	4
<b>Angola</b> : Assemblée nationale .....	7
<b>Autriche</b> : Parlement	
▶ Conseil national.....	11
<b>Bangladesh</b> : Parlement .....	17
<b>Barbade</b> : Parlement de Barbade	
▶ Assemblée .....	22
<b>Bélarus</b> : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants .....	26
<b>Belize</b> : Assemblée nationale	
▶ Chambre des Représentants .....	31
<b>Bhoutan</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale .....	35
<b>Cambodge</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale .....	40
<b>Canada</b> : Parliament of Canada - Parlement du Canada	
▶ Chambre des Communes .....	45
<b>Cuba</b> : Assemblée nationale du Pouvoir Populaire .....	50
<b>Djibouti</b> : Assemblée nationale.....	54
<b>Espagne</b> : Les Cortes	
▶ Congrès des Députés .....	58
▶ Sénat.....	62
<b>Etats-Unis d'Amérique</b> : Congrès	
▶ Chambre des Représentants.....	66
▶ Sénat.....	71
<b>Ex-République Yougoslave de Macédoine</b> : Assemblée de la République.....	76
<b>Géorgie</b> : Parlement .....	84
<b>Ghana</b> : Parlement .....	89
<b>Grenade</b> : Parlement	
▶ Chambre des Représentants .....	93
<b>Guinée-Bissau</b> : Assemblée nationale populaire .....	98
<b>Guinée équatoriale</b> : Chambre des Représentants du Peuple.....	103
<b>Iran (République Islamique d')</b> : Assemblée consultative Islamique .....	107

# TABLE DES MATIERES

<b>Italie</b> : Parlement	
▶ Chambre des Députés .....	112
▶ Sénat.....	118
<b>Koweït</b> : Assemblée nationale .....	125
<b>Lituanie</b> : Parlement .....	130
<b>Malaisie</b> : Parlement	
▶ Chambre des Représentants.....	137
<b>Malte</b> : Chambre des Représentants.....	141
<b>Monaco</b> : Conseil national.....	146
<b>Mongolie</b> : Grand Khoural de l'Etat .....	151
<b>Nauru</b> : Parlement .....	157
<b>Népal</b> : Assemblée constituante .....	161
<b>Nouvelle-Zélande</b> : Chambre des Représentants .....	168
<b>Pakistan</b> : Parlement	
▶ Assemblée nationale .....	175
<b>Palaos</b> : Congrès national	
▶ Chambre des délégués .....	181
▶ Sénat.....	185
<b>Paraguay</b> : Congrès	
▶ Chambre des Députés .....	190
▶ Sénat.....	195
<b>République de Corée</b> : Assemblée nationale .....	200
<b>République tchèque</b> : Parlement	
▶ Sénat.....	204
<b>Roumanie</b> : Parlement de la Roumanie	
▶ Chambre des Députés .....	209
▶ Sénat.....	217
<b>Rwanda</b> : Parlement	
▶ Chambre des Députés .....	224
<b>Saint-Marin</b> : Grand Conseil général .....	230
<b>Serbie</b> : Assemblée nationale .....	235
<b>Slovénie</b> :	
▶ Assemblée nationale.....	241
<b>Swaziland</b> : Parlement	
▶ Assemblée.....	247

## TABLE DES MATIERES

<b>Thaïlande</b> : Assemblée nationale	
▶ Sénat.....	251
<b>Tonga</b> : Assemblée législative.....	256
<b>Turkménistan</b> : Assemblée.....	260
<b>Vanuatu</b> : Parlement.....	264
<b>Zimbabwe</b> : Parlement	
▶ Assemblée.....	269
▶ Sénat.....	275

## INTRODUCTION

J'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2008 de la Chronique, qui porte sur les élections directes dans 53 chambres de 46 pays en 2008. En moyenne, 69,29 pour cent des électeurs inscrits se sont présentés aux urnes, soit une hausse de 3,95 points de pourcentage selon les données disponibles.

### **Elections historiques**

L'Angola et le Népal ont tenu des élections attendues depuis longtemps. En Angola, les premières élections depuis 1992 ont marqué une étape supplémentaire dans le processus démocratique enclenché depuis la fin de la guerre civile en 2002, qui a fait près de 500 000 victimes. Les élections à l'Assemblée constituante au Népal étaient les premières depuis 1999. Les élections prévues pour 2002 avaient été repoussées plusieurs fois à cause de l'insurrection maoïste et de la décision qu'avait prise le roi d'assumer directement le pouvoir en 2005. Les élections ont provoqué l'abolition de la monarchie et l'instauration d'une république au Népal.

Les élections au Bangladesh et en Thaïlande ont marqué la fin officielle des périodes de transition dans ces pays. Le Bangladesh a tenu ses premières élections depuis l'installation d'un gouvernement provisoire soutenu par les militaires en octobre 2006. En Thaïlande, des élections sénatoriales ont suivi les élections de décembre 2007 à la Chambre des représentants.

Le Bhoutan a tenu les premières élections faisant intervenir des partis politiques à l'Assemblée nationale, qui compte 47 membres. Elles suivaient des élections à la chambre haute nouvellement créée – le Conseil national – tenues en décembre 2007 et janvier 2008.

### **Elections anticipées**

Treize pays ont tenu des élections avant la date à laquelle elles devaient constitutionnellement avoir lieu. Souvent, ces élections anticipées ont été tenues après la chute d'un gouvernement de coalition (Autriche, Italie et Saint-Marin). Dans le cas du Koweït et de Nauru, des élections ont été organisées pour tenter de résoudre la crise entre le Gouvernement et le Parlement. Les élections qui ont eu lieu en Serbie en mai ont été provoquées essentiellement par la déclaration d'indépendance du Kosovo en février. En ex-République yougoslave de Macédoine, les premières élections anticipées depuis l'indépendance du pays en 1991 ont été tenues au lendemain du refus de sa demande d'adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en avril.

### **Elections tenues aux termes d'un nouveau système électoral et d'amendements constitutionnels**

En 2008, un certain nombre d'élections ont été tenues en vertu d'une révision des dispositions constitutionnelles et électorales. Malte a révisé sa constitution en septembre 2007 pour donner plus de poids au premier suffrage (attribué au candidat préféré des électeurs).

Saint-Marin a également révisé sa loi électorale en août 2008, en instaurant un système de "sièges en prime" pour la coalition disposant du plus grand nombre de voix, afin de lui permettre de détenir un minimum de 35 sièges au Grand Conseil général, qui compte 60 membres.

Le Turkménistan a amendé sa constitution en septembre 2008, faisant passer le nombre de membres à l'Assemblée de 50 à 125. Les amendements

donnent aussi davantage de possibilités aux citoyens de se présenter aux fonctions publiques.

### **L'alternance du pouvoir**

Dans un peu plus de 50 pour cent des pays (19 sur 35) qui ont tenu des élections en 2008, et dans lesquels la composition du gouvernement dépendait du résultat des élections, les partis au pouvoir ont été reconduits. Ces partis ont quitté le gouvernement dans quatorze pays, et de nombreux premiers ministres de longue date ont abandonné leurs fonctions. Cela a été le cas de la Barbade, où M. Owen Arthur, qui était Premier ministre depuis 1994, a été écarté. Au Belize, M. Said Musa (Premier ministre depuis 1998) et en Nouvelle Zélande Mme Helen Clark (Première ministre depuis 1999) ont aussi quitté leurs fonctions.

Les élections au Pakistan ont aussi donné lieu à un changement de dirigeants. Le Président Pervez Musharraf, qui avait pris le pouvoir en 1999 lors d'un coup d'Etat, a démissionné suite à la menace d'une procédure de destitution du nouveau parlement en août. En septembre, M. Asif Ali Zardari, veuf de l'ancienne Première ministre Benazir Bhutto, assassinée en décembre 2007, a été élu Président.

Aux Etats-Unis, les Démocrates se sont considérablement renforcés dans les deux chambres, mais ne sont pas parvenus à remporter les 60 sièges du Sénat qui leur auraient permis d'éviter l'obstruction parlementaire (qui consiste à empêcher, au moyen d'obstacles de procédure, l'adoption des textes législatifs). Les Démocrates ont aussi repris le contrôle de l'exécutif, M. Barack Obama devenant le premier Président noir de l'histoire des Etats-Unis. Ces élections se sont déroulées dans un contexte de crise financière aux Etats-Unis, qui s'est rapidement étendue au reste du monde. La crise économique mondiale est devenue l'élément central de nombreuses campagnes électorales dans la deuxième moitié de l'année 2008.

### **L'opposition se renforce**

A l'issue de certaines élections, l'opposition a considérablement renforcé sa présence au Parlement. En Malaisie, le nombre de sièges détenus par l'opposition est passé de 19 à 82 à la Chambre des représentants, qui compte 222 membres. Au Paraguay, l'alliance de l'opposition, qui a soutenu M. Fernando Lugo lors des élections présidentielles, a remporté davantage de sièges que l'Association nationale républicaine - Parti Colorado (ANR), au pouvoir depuis 1947. Au Zimbabwe, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le plus grand parti d'opposition dirigé par Morgan Tsvangirai, a remporté 100 sièges à l'Assemblée élargie, qui compte 210 membres, soit un de plus que le ZANU-PF du Président Mugabe, au pouvoir depuis 1980. Un nouveau gouvernement a été formé en février 2009, avec comme Premier ministre M. Tsvangirai.

### **Violences intervenues dans le cadre des élections**

L'année 2008 a été la scène d'un moins grand nombre d'incidents violents que les années précédentes. Toutefois, en Mongolie, de violentes manifestations de rue ont eu lieu après les élections du mois de juin, provoquant un état d'urgence de quatre jours dans la capitale. Des



## INTRODUCTION

violences ont aussi entaché la période précédant les élections décisives au Népal, bien que le scrutin lui-même se soit déroulé dans un calme relatif. Au Pakistan, l'assassinat de l'ancienne Première ministre Benazir Bhutto a provoqué des manifestations de rue qui ont perturbé la campagne électorale et donné lieu au report des élections pendant plusieurs semaines. Les violences qui ont eu lieu le jour des élections ont également fait de très nombreux morts et blessés. En Espagne, l'assassinat d'un éminent responsable politique du parti au pouvoir a donné lieu à une brève pause dans la campagne électorale. Au Zimbabwe, la violence régnait avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, ce qui a conduit le candidat de l'opposition, M. Tsvangirai, à se retirer. Près de 90 partisans du MDC auraient été tués, et 200 000 personnes déplacées.

### **Les femmes font des avancées au Parlement**

Le Rwanda a battu son propre record du plus haut pourcentage de femmes parlementaires dans une chambre basse ou unique, avec 45 femmes (56,25%) élues à la Chambre des députés, qui compte 80 membres. Aux Palaos, deux femmes ont été élues au Sénat élargi, qui est passé de neuf à 13 membres, devenant ainsi les premières sénatrices. Cependant, aucune femme n'a été élue à la Chambre des délégués, qui compte 16 membres. Les femmes ne sont pas non plus parvenues à obtenir une représentation au Belize, à Nauru, au Koweït et aux Tonga. Neuf femmes sont devenues présidentes de parlement à la suite des élections de 2008 dans les pays suivants : Autriche (Conseil national), Etats-Unis d'Amérique (Chambre des représentants), Ghana, Pakistan (Assemblée nationale), Roumanie (Chambre des députés), Rwanda (Chambre des députés), Serbie, Turkménistan et Zimbabwe (Sénat).

\*\*\*

Vous pouvez accéder à d'autres informations sur les élections qui ont eu lieu en 2008 dans le *Panorama des élections législatives* et dans la base de données PARLINE ([www.ipu.org/parline-f](http://www.ipu.org/parline-f)), dont les données de la Chronique sont extraites.

Je ne doute pas que les lecteurs liront avec intérêt cette édition de la Chronique.



Anders B. Johansson  
Secrétaire général

# ANGOLA

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assembleia nacional / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	220 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	5 au 6 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en septembre 1992.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 18 circonscriptions provinciales plurinominales (5 sièges)
- 1 circonscription nationale plurinomiale (130 sièges)

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct avec répartition proportionnelle, selon le système d'Hondt. Sur les 220 députés, 90 sont élus dans 18 circonscriptions provinciales (à raison de 5 par province) et le reste sur des listes nationales. Les Angolais de l'extérieur sont représentés par trois députés. Les candidats figurent sur des listes bloquées de partis ou coalitions de partis.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
  - citoyen angolais
- Interdictions: maladie mentale, faillite non réhabilitée, crime, allégeance à un Etat étranger

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 35 ans
- citoyen angolais

**▶ Incompatibilités**

- membres du Gouvernement
- Juges
- Président du Conseil d'administration d'une société d'Etat
- membres des forces armées

**Contexte et déroulement des élections**

Le 4 juin 2008, le président José Eduardo dos Santos a décidé de la tenue d'élections législatives le 5 septembre, soit 16 ans après les élections précédentes, qui avaient eu lieu en septembre 1992. Les élections avaient, en effet, maintes fois été remises en raison de la guerre civile qui a déchiré le pays à la suite de son indépendance du Portugal en 1975.

Aux élections de 1992, le parti du président dos Santos, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), parti des travailleurs, avait remporté 129 des 220 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, qui compte 223 membres. Dans le même temps, M. dos Santos, qui est au pouvoir depuis 1978, avait été réélu Président. L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), dirigée par M. Jonas Savimbia, avait remporté 70 sièges, les sièges restants allant à de petits partis. Les trois sièges réservés aux Angolais vivant à l'étranger n'avaient pas été pourvus.

Les élections de 1992 faisaient suite à un accord de paix signé entre le Président dos Santos et M. Savimbi en mai 1991. Toutefois, à la suite de sa défaite électorale, l'UNITA avait repris la guerre civile, laquelle a coûté quelque 500 000 vies au total. La guerre civile s'était terminée en 2002, le chef de l'UNITA, M. Savimbi, ayant été tué par l'armée.

Au cours des six dernières années, le pays a connu une croissance économique à deux chiffres. La croissance a même atteint 20% en 2008, dopée par les industries du pétrole et des diamants. Près de 70 % des Angolais vivent néanmoins avec moins de deux dollars par jour et beaucoup d'entre eux n'ont accès ni à l'eau potable, ni à l'électricité.

Un total de 5198 candidats, issus de dix partis politiques et de quatre coalitions, se sont présentés aux élections de 2008, considérées comme un galop d'essai pour les élections présidentielles prévues en 2009.

On s'attendait en général à ce qu'une majorité des sièges aille au MPLA, qui a axé son programme sur une croissance économique durable et des mesures sociales. Il a également annoncé la construction de 2000 nouveaux

logements par an. Le Président dos Santos a appelé les Angolais à veiller à ce que les élections soient " démocratiques, libres et transparentes ".

L'UNITA, principal opposant au MPLA, est désormais dirigée par M. Isaias Samakuva. Celui-ci a surtout mené campagne dans les zones rurales, promettant de gouverner dans l'intérêt de tous les Angolais. Il a critiqué le MPLA, qu'il rend responsable de la lenteur du rythme de la reconstruction et de la pauvreté endémique. Il a aussi accusé le MPLA de chercher à intimider les sympathisants de l'UNITA et de contrôler les médias d'État.

Le parti libéral démocrate (qui avait remporté trois sièges en 1992), dirigé par Mme Annalia Victoria Pereira, a critiqué l'utilisation par le MPLA d'avions, hélicoptères et bateaux militaires pendant la campagne alors que les autres partis ne disposaient pas de telles facilités. La campagne des autres partis s'est limitée à de petites réunions autour de Luanda, la capitale.

Des cartes d'électeurs anti-fraude comportant des hologrammes, des photos et des empreintes digitales, ont été utilisées pour la première fois lors de ces élections. En raison du retard de l'ouverture de certains bureaux de vote et d'un nombre de bulletins insuffisant à Luanda, le scrutin, qui au départ devait se limiter au 5 septembre, a été prolongé d'un jour. 87,36% des 8,3 millions d'inscrits ont voté.

L'Union Européenne (UE), qui avait envoyé une centaine d'observateurs, a salué la forte mobilisation des Angolais, preuve de l'importance que ceux-ci attachent au processus démocratique. L'UE a cependant critiqué la partialité de la couverture médiatique, par trop favorable au gouvernement, la jugeant non-conforme aux normes internationales fondamentales. La Communauté de développement de l'Afrique australe a, quant à elle, qualifié les élections de crédibles, pacifiques et transparentes.

Le MPLA a obtenu 191 sièges contre 16 à l'UNITA. L'UNITA a dans un premier temps contesté les résultats de Luanda, puis a reconnu sa défaite après le rejet de sa plainte par la commission électorale faute de preuves. Les sièges restants sont allés à de petits partis. Le leader de l'UNITA, M. Samakuva, s'est félicité de la tenue des élections qu'il considère comme une étape importante pour la consolidation de la démocratie encore fragile dans le pays.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a ouvert sa première session le 30 septembre 2008. Le Premier ministre sortant, M. Fernando da Piedade Dias dos Santos (MPLA), a été élu président de l'Assemblée.

Le lendemain, le Président dos Santos a nommé M. António Paulo Kassoma (MPLA), Premier ministre. Le 3 octobre, le gouvernement de M. Kassoma a reçu l'investiture du Président.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	8 256 584	
Votants	7 213 281	87,36 %
Bulletins blancs ou nuls	762 874	
Suffrages valables	6 450 407	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA)	81,64	191	77
Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA)	10,39	16	4
Parti du renouveau social (PRS)	3,17	8	0
Front national de libération de l'Angola (FNLA)	1,11	3	0
Coalition Nouvelle démocratie (ND)	1,20	2	0
Total		220	

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	138	
Femmes	82	37,27 %
Total	220	

# AUTRICHE

## Conseil national

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Nationalrat / Conseil national
Nombre de membres	183 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	28 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Conseil national à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 9 juillet 2008. Les précédentes élections au Conseil avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

9 circonscriptions plurinominales (comptant entre 7 et 36 sièges chacune) correspondant aux provinces du pays (Länder) qui disposent chacune d'un nombre de sièges proportionnel au chiffre de sa population. Provinces subdivisées en 43 circonscriptions régionales.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin à listes bloquées avec première répartition proportionnelle des sièges selon la méthode Hare aux circonscriptions régionales et provinciales, et la méthode d'Hondt au niveau fédéral; Minimum de 4 % des suffrages pour représentation d'un parti au Parlement.

Pas de sièges réservés ou de quotas pour les femmes, les minorités ethniques ou d'autres catégories.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est occupé par le premier des "viennent ensuite" de la liste du parti du titulaire.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 16 ans le jour de l'élection

- citoyens autrichiens, y compris naturalisés

Interdiction : peine de prison supérieure à un an (l'interdiction s'applique pendant six mois à compter de la fin de la peine)

Les citoyens expatriés peuvent voter sans restriction.

**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
  - âge : 18 ans le jour de l'élection
  - citoyens autrichiens, y compris naturalisés
- Inéligibilité : peine de prison supérieure à un an (l'inéligibilité s'applique pendant six mois à compter de la fin de la peine)

**► Incompatibilités**

- Président fédéral
- Membres du Conseil fédéral
- Membres du Parlement européen
- Membres de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou du Tribunal administratif
- Président de la Cour des comptes
- commissaires parlementaires (Ombudsman)
- directeurs de sociétés en commandite par actions, de sociétés bancaires, commerciales, industrielles ou de transport privées, d'établissements provinciaux de crédit et de mutuelles d'assurances

**► Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique
- appui, soit de 3 membres du Conseil national sortant, soit de 100 à 500 électeurs du parti (selon la population de la circonscription)
- présentation d'un programme électoral
- dans chaque circonscription, caution non remboursable d'environ 435 euros exigée de chaque parti
- le nombre de candidats de chacun des partis ne doit pas dépasser le double du nombre des sièges à pourvoir

**Contexte et déroulement des élections**

L'effondrement de la coalition gouvernementale en juillet 2008 a entraîné la tenue d'un scrutin anticipé pour élire les 183 membres du Conseil national, en septembre, soit près de 25 mois avant l'échéance normale.

Après les dernières élections, en octobre 2006, trois mois de négociations avaient abouti à la formation d'une grande coalition rassemblant le Parti social-démocrate (SPÖ, 68 sièges) et le Parti populaire (ÖVP, 66 sièges). Le leader du SPÖ, M. Alfred Gusenbauer, avait reçu l'investiture à la fonction de Premier ministre en janvier 2007. Le gouvernement de coalition était néanmoins resté fragile en raison des vues politiques divergentes qui s'y exprimaient, en particulier en matière de santé, d'impôts, de retraites et

d'éducation.

Ce pays de 8,2 millions d'habitants connaissait une forte croissance économique (3,4 % en 2007) et un taux de chômage de seulement 4 %. L'inflation et l'augmentation du prix des carburants auraient déstabilisé l'économie du pays dans la période qui a précédé les élections de 2008. En juin, le Premier ministre Gusenbauer a annoncé qu'il démissionnait de la direction du Parti social-démocrate. Le 7 juillet, le leader du Parti populaire, M. Wilhelm Molterer, a annoncé que son parti se retirait du gouvernement de coalition. Les deux partis étaient en désaccord sur la réforme fiscale, ainsi que sur une proposition du SPÖ pour compenser l'inflation. M. Molterer reprochait au SPÖ de "manquer de vision et de leadership". Le 9 juillet, le Conseil national a voté à l'unanimité sa dissolution en vue de nouvelles élections. En accord avec la Commission principale du Conseil national, le Gouvernement a fixé la date du scrutin au 28 septembre.

Suite à une réforme de la loi électorale, en 2007, l'âge requis pour voter avait été abaissé de 18 à 16 ans, et l'âge légal pour se présenter au Conseil national, à 18 ans révolus (au lieu de 19). De même, le mandat du Conseil national avait été porté de quatre à cinq ans, avec effet à compter de l'entrée en fonction de la nouvelle législature.

En tout, 15 partis ont présenté des candidates aux élections de 2008. Le Ministre des transports, M. Werner Faymann, a pris la tête du SPÖ pour les élections. Celui-ci a réaffirmé le projet qu'il avait depuis longtemps, de rendre la dernière année d'école maternelle obligatoire et gratuite. L'ÖVP qui s'était opposé à ce projet au sein de la législature sortante a pourtant annoncé qu'il soutiendrait la proposition du SPÖ. Les sondages d'intention de vote laissaient supposer que ni le SPÖ, ni l'ÖPV n'obtiendraient la majorité au nouveau Conseil national.

Deux partis d'extrême-droite ont été très visibles pendant la campagne. Le Parti de la liberté (FPÖ, qui avait remporté 21 sièges aux élections de 2006) de M. Heinz-Christian Strache et l'Alliance pour l'avenir de l'Autriche (BZÖ), formée en avril 2005 par l'ancien dirigeant du FPÖ, M. Jörg Haider. L'un et l'autre souhaitent voir cesser l'immigration et appelaient à l'expulsion des étrangers et des demandeurs d'asile ayant commis des crimes ou des délits. Pendant la campagne, M. Strache a critiqué le gouvernement sortant, qualifiant ses membres de "traîtres à la population". M. Haider promettait pour sa part de résister à la "catastrophe de l'inflation", d'instituer des aides locatives et d'assurer la gratuité de l'école maternelle.



L'ÖVP s'engageait à lutter contre les abus concernant le droit d'asile, alors que les Verts de M. Alexander Van der Bellen proposaient que tous les enfants nés de parents résidant légalement en Autriche aient la nationalité autrichienne.

Les médias se sont focalisés sur la coalition qui émergerait après les élections. Le leader du SPÖ, M. Faymann, était fermement opposé à l'idée de constituer un gouvernement de coalition avec l'un ou l'autre des partis d'extrême-droite. Il préférait une nouvelle coalition avec l'ÖVP, estimant qu'un vaste consensus serait nécessaire pour pallier le ralentissement de l'activité économique et mener la réforme de la santé et de l'enseignement. Le leader de l'ÖVP n'avait quant à lui pas expressément rejeté la possibilité d'une coalition avec les partis d'extrême-droite. Enfin, les Verts étaient ouverts à une coalition avec le SPÖ et l'ÖVP, mais rejetaient toute possibilité d'une coalition avec le FPÖ ou la BZÖ.

En tout, 78,81 % des 6,3 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes.

Le SPÖ et l'ÖVP ont enregistré leurs plus mauvais résultats depuis la Seconde Guerre mondiale, avec respectivement 57 et 51 sièges. A l'opposé, le FPÖ et la BZÖ ont renforcé leur assise avec 34 et 21 sièges et les Verts ont obtenu les 20 sièges restants. En tout, 50 femmes ont été élues.

Le 8 octobre, le Président Heinz Fischer (SPÖ) a demandé à M. Faymann (SPÖ) de former un nouveau gouvernement.

Le Conseil national nouvellement élu a tenu sa première session le 28 octobre et réélu Mme Barbara Prammer (SPÖ) à sa présidence.

Le 2 décembre, le gouvernement de M. Faymann composé de membres du SPÖ et de l'ÖVP a reçu l'investiture du Président Fischer.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 332 921	
Votants	4 990 947	78,81 %
Bulletins blancs ou nuls	103 643	
Suffrages valables	4 887 304	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Parti social démocrate (SPÖ)	1 430 202	29,26	57	-11
Parti populaire (ÖVP)	1 269 655	25,98	51	-15
Parti de la liberté (FPÖ)	857 028	17,54	34	13
Alliance pour l'avenir de l'Autriche (BZÖ)	522 933	10,70	21	7
Les Verts	509 937	10,43	20	-1
Total			183	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	133	
Femmes	50	27,32 %
Total	183	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Juristes	21
Chef d'entreprise	21
Enseignement	20
Cadre de parti politique	20
Agriculture	17
Fonction publique et administration locale	13
Travail de bureau, secrétariat, administration	12
Armée/police	11
Architecte, géomètre, ingénieur	7
Infirmier(ère)	7
Journalisme, audiovisuel, médias	7
Economiste	7
Finance, gestion ou affaires	6
Fonctionnaire international	5
Syndicaliste	2
Médecin, dentiste	1
Travail social	1
Ecrivain, auteur, artiste	1
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	1
Autre	3
Total	183

**► Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	4
31 à 40 ans	27
41 à 50 ans	62
51 à 60 ans	74
61 à 70 ans	16
Total	183

# BANGLADESH

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Jatiya Sangsad / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	345 membres - 300 élus au scrutin direct - 45 sièges additionnels réservés aux femmes, choisies proportionnellement au score de chaque parti aux élections.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	29 décembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**  
300 circonscriptions uninominales.
  
- ▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**  
Scrutin direct à la majorité simple.  
En cas de vacance de sièges en cours de législature, des élections partielles sont organisées dans les 90 jours qui suivent.  
Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen du Bangladesh
  - résidence dans la circonscription où l'on vote
 Interdiction: maladie mentale
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - âge: 25 ans
  - citoyen du Bangladesh
 Inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation pour délit infamant à une peine de prison supérieure à deux ans, allégeance à un Etat étranger

**▶ Incompatibilités**

- titulaires de certains postes rétribués par le Gouvernement ou par une entreprise publique

**▶ Conditions de candidature**

- appui par deux électeurs de la circonscription

- caution: 5000 takas (73 dollars E.-U.), remboursable si obtention de 1/8 au moins du total des suffrages exprimés

- un candidat peut se présenter simultanément dans plusieurs circonscriptions

**Contexte et déroulement des élections**

Le 20 septembre 2008, le chef du gouvernement intérimaire soutenu par l'armée, M. Fakhruddin Ahmed, a annoncé la tenue d'élections le 18 décembre 2008. Le 3 novembre, le gouvernement intérimaire a assoupli certaines dispositions de l'état d'urgence en place depuis janvier 2007, levant à cette occasion les restrictions en matière de rassemblements politiques. Il a également annoncé qu'il rappellerait les milliers de soldats déployés dans le cadre de l'état d'urgence avant le scrutin de 2008 et remettrait le pouvoir au gouvernement élu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. En raison des protestations du Parti nationaliste du Bangladesh (BNP), dont certains des principaux militants étaient en prison en vertu des dispositions appliquées durant l'état d'urgence, les élections ont dû être reportées au 29 décembre.

Lors des élections précédentes, en octobre 2001, le BNP avait remporté 193 des 300 sièges que comptait le Parlement. La Ligue Awami (AL), de l'ancienne Premier ministre Sheikh Hasina, en avait obtenu 62. Les sièges restants étaient échus à des candidats indépendants et à de petits partis. Le BNP avait ensuite formé un gouvernement de coalition avec les partis Bangladesh Jamaytee Islami (Bloc islamique du Bangladesh), Islami Oikya Jote (Front unitaire islamique) et Parti Jatiya (parti national) (Nazir).

Le 27 octobre 2006, le Parlement avait été dissous en vue des élections générales qui devaient avoir lieu le 22 janvier 2007. Le 30 octobre 2006, le gouvernement de la Bégum Khaleda Zia (BNP) avait été remplacé par un gouvernement intérimaire chargé, sous la présidence de M. Iajuddin Ahmed (BNP), de superviser les élections.

Le système de gouvernement intérimaire avait été instauré en 1991, après le renversement du Président Hossain Mohammad Ershad, appuyé par

l'armée, suite à des manifestations de rue conduites par les dirigeantes respectives du BNP et de la Ligue Awami, Khaleda Zia et Sheikh Hasina. Depuis, les deux femmes dominent la vie politique du Bangladesh. La Constitution dispose que le gouvernement intérimaire doit être neutre et apolitique, de façon à pouvoir organiser des élections libres et régulières. En 2006, la neutralité du gouvernement Ahmed avait suscité des doutes.

Sous la houlette de la Ligue Awami, une alliance de 15 partis demandait le départ de M. Ahmed de la fonction de chef du gouvernement intérimaire et l'établissement de nouvelles listes électorales. Ses demandes s'étaient accompagnées de manifestations violentes. Le 3 janvier 2007, l'alliance avait annoncé qu'elle boycotterait les élections aux côtés du Parti Jatiya et du Parti libéral-démocrate.

Le 11 janvier, le Président Ahmed a reporté les élections, déclaré l'état d'urgence et démissionné. M. Fakhruddin Ahmed, ancien directeur de la banque centrale, a été nommé le lendemain pour diriger le gouvernement avec l'appui de l'armée. Le mandat du Président qui devait s'achever en septembre 2007 a été prolongé par le gouvernement intérimaire en mai 2007, jusqu'à ce qu'un parlement élu puisse nommer un successeur.

Sous le gouvernement intérimaire, plus de 150 responsables politiques et fonctionnaires ont été arrêtés. Les deux anciennes Premiers ministres, Sheikh Hasina et Khaleda Zia, étaient du nombre. Elles ont été arrêtées sur la base d'accusations de corruption, respectivement en juillet et en septembre 2007. Sheikh Hasina a été placée dans une prison spéciale, dans les locaux du Parlement. Elle y a été incarcérée jusqu'à sa libération pour raisons de santé, en juin 2008. Mme Zia a, quant à elle, été provisoirement libérée pour trois mois, en septembre 2008. Bien que les accusations de corruption les concernant aient été maintenues jusqu'aux élections de 2008, elles ont toutes deux pu se présenter aux élections.

Près de 2 500 candidats de plus de 30 partis briguaient les 300 sièges mis au scrutin populaire (les 45 autres sièges devant être pourvus une fois le nouveau gouvernement formé). Les élections ont une nouvelle fois été l'occasion d'un duel entre la Ligue Awami et le Parti nationaliste (BNP).

Ce dernier était à la tête d'une alliance de quatre partis. Il promettait de faire baisser le prix de l'alimentation et de créer des emplois. Le BNP demandait en outre la levée immédiate de l'état d'urgence et engageait le gouvernement à lever les accusations de corruption portées contre ses

millitants.

La " Grande alliance " de la Ligue Awami se composait de 15 partis. Son leader, Sheikh Hasina, demandait elle aussi la levée immédiate de l'état d'urgence afin que les élections puissent être libres et régulières. Elle s'engageait à assurer les prestations de santé à tous, à faire disparaître l'illettrisme et à aider les pauvres en faisant diminuer le prix des produits essentiels. Quatre-vingt six pour cent des 150 millions d'habitants que compte le pays vivaient en effet avec moins de deux dollars E.-U. par jour.

Le chef du gouvernement intérimaire voulait que les élections soient libres, régulières et sincères. L'état d'urgence a donc été levé le 17 décembre.

Le 29 décembre, 87,13 % des 81 millions d'électeurs inscrits, soit un taux record, se sont rendus aux urnes. L'Union européenne a observé le scrutin et en a conclu que les élections avaient été sincères et transparentes et qu'elles reflétaient la " volonté du peuple du Bangladesh ".

Après publication des résultats définitifs, l'alliance de la Ligue Awami a obtenu 263 sièges, dont 230 pour la Ligue elle-même. Le Parti nationaliste en a eu 30 et ses alliés, trois. Les sièges restants sont allés à des candidats sans étiquette. Dix-neuf femmes ont été élues.

Mme Zia a reconnu sa défaite, alors que d'autres membres du BNP soutenaient que leurs partisans avaient été empêchés de voter.

Les parlementaires ont reçu l'investiture le 3 janvier 2009. Le 6 janvier, Sheikh Hasina (Ligue Awami) est devenue Premier ministre pour la deuxième fois. Elle a formé un nouveau gouvernement le jour-même, mettant ainsi officiellement fin au mandat du gouvernement intérimaire.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	81 083 933	
Votants	70 647 508	87,13%
Bulletins blancs ou nuls	635 317	
Suffrages valables	70 012 191	

► **Distribution of seats according to political group**

	Seats
<b>Alliance de la Ligue Awami du Bangladesh (AL)</b>	<b>263</b>
Ligue Awami du Bangladesh (AL)	230
Parti Jatiya (parti national) (Naziur)	27
Jatiya Samajtantric Dal-Jasad	3
Parti des travailleurs du Bangladesh	2
Parti libéral démocrate (LDP)	1
<b>Parti nationaliste du Bangladesh (BNP) et ses alliés</b>	<b>33</b>
Parti nationaliste du Bangladesh (BNP)	30
Bangladesh Jamaytee Islami (Bloc islamique du Bangladesh)	2
Parti Jatiya du Bangladesh (BJP)	1
Indépendants	4
Total	300

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	281	
Femmes	19	6,33 %
Total	300	



# BARBADE

## Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of Barbados / Parlement de Barbade
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Assembly / Assemblée
Nombre de membres	30 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	15 janvier 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des sièges de l'Assemblée à l'issue de la dissolution prématurée de cet organe. Les précédentes élections avaient eu lieu en mai 2003.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

30 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à la majorité simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans les 90 jours.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de la Barbade (ou citoyen d'un pays du Commonwealth ayant résidé à la Barbade pendant les trois années précédant le scrutin)

- résidence dans la circonscription concernée pendant trois mois au moins

Interdictions: maladie mentale, emprisonnement, condamnation à la peine capitale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen de la Barbade

- résidence dans le pays pendant plus de sept ans

Inéligibilité: faillite non réhabilitée, allégeance à un Etat étranger, peine d'emprisonnement supérieure à six mois, condamnation pour délit infamant ou autres délits comportant un acte de déloyauté, fraude électorale

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires
- membres des forces armées ou de police
- juges
- procureurs
- vérificateur des comptes

▶ **Conditions de candidature**

- candidature proposée par quatre électeurs
- caution équivalant à \$US 125, remboursée au candidat élu ou qui obtient plus d'1/6 du total des suffrages de la circonscription concernée

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 20 décembre 2007, le Premier ministre Owen Arthur a annoncé l'élection anticipée de l'Assemblée, le 15 janvier 2008, avec huit mois d'avance sur ce que prévoit la Constitution.

Depuis l'indépendance, en novembre 1966, la vie politique est dominée par deux partis : le Parti travailliste de la Barbade (BLP) et le Parti travailliste démocrate (DLP). Lors des dernières élections, en mai 2003, le BLP avait remporté 23 des 30 sièges à pourvoir, et les sièges restants étaient échus au DLP, de M. Clyde Mascoll. M. Arthur, qui était Premier ministre depuis 1994, avait alors entamé son troisième mandat.

En janvier 2006, M. Mascoll avait quitté la tête du DLP après un conflit interne au sujet de la direction du parti. Il avait rejoint les rangs du BLP et était par la suite devenu Ministre adjoint aux finances. Il avait ensuite fait l'objet d'une motion de censure repoussée le 4 décembre 2007 et le DLP avait boycotté les sessions parlementaires jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, le 20 décembre.

Le 26 novembre, le Vice-Premier ministre, Mme Mia Mottley, avait annoncé la tenue d'un référendum conjointement avec les élections législatives pour déterminer s'il fallait maintenir le monarque britannique à la tête de l'Etat. Le BLP promettait en effet depuis longtemps d'instaurer une république pour

remplacer l'actuel système du Commonwealth. Cependant, le 2 décembre, Mme Mottley a annoncé que le gouvernement avait décidé de reporter le référendum en raison d'un certain nombre de difficultés qui n'ont pas été précisées.

Malgré la participation de deux autres partis, le Parti pour l'émancipation du peuple (PEP) et le Congrès démocratique du peuple (PDC), les sondages d'opinion montraient que les élections de 2008 se disputeraient entre le BLP et le DLP de M. David Thompson.

Le DLP avait publié son programme électoral dès le mois de juin 2007 et visait en particulier les jeunes électeurs, en faisant valoir qu'après 14 années où le pays avait été gouverné par le BLP, " le temps du changement " était venu.

Le programme du BLP prévoyait diverses réductions d'impôts, une augmentation des allocations que l'Etat versait aux pauvres ainsi que des mesures destinées à faciliter l'accession à la propriété et une allocation santé et bien-être de 5 000 dollars de la Barbade (soit 2 500 dollars E.-U.) par personne. Le Premier ministre Arthur avait pris l'engagement de faire de la Barbade un pays pleinement développé à l'horizon 2025. Le Premier ministre accusait Taïwan de financer la campagne du DLP, accusation que le leader du DLP, M. Thompson, rejetait avec force.

En tout, 63,54 % des 230 000 d'électeurs du pays inscrits se sont rendus aux urnes.

Vingt membres du DLP ont été élus. Pour cinq d'entre eux, il s'agissait là d'un premier mandat parlementaire. Le BLP n'a remporté que dix sièges, en recul de 13, et neuf ministres et ministres adjoints du gouvernement sortant n'ont pas été réélus. Trois femmes ont été élues.

Le 16 janvier 2008, Mr. Thompson a été investi au poste de Premier ministre. Le 19 janvier, il a nommé un gouvernement de 18 membres qui ont pris leurs fonctions le 20 janvier.

Le 12 février, l'Assemblée nouvellement élue a tenu sa session inaugurale et élu M. Michael Carrington (DLP) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	235 510	
Votants	149 633	63,54 %
Bulletins blancs ou nuls	1 071	
Suffrages valables	148 562	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	% votes	Sièges
Parti travailliste démocrate (DLP)	67,00	20
Parti travailliste de la Barbade (BLP)	33,00	10
Total		30

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	27	
Femmes	3	10,00 %
Total	30	

# BELARUS

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Natsionalnoye Sobranie / Assemblée nationale
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Palata Predstaviteley / Chambre des Représentants
Nombre de membres	110 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	28 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

110 circonscriptions uninominales

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire simple

Au premier tour, le scrutin est considéré valable si plus de 50 % des électeurs ont voté. Les candidats obtenant plus de 50 % des suffrages sont déclarés élus.

Si aucun des candidats n'obtient plus de 50 % des suffrages, un second tour est organisé sous quinzaine pour départager les deux candidats en tête. Le second tour est jugé valable si plus de 25 % des électeurs inscrits participent. Le candidat remportant la majorité simple est élu. Si le second tour ne concerne qu'un seul candidat, celui-ci doit recueillir l'adhésion de plus de la moitié des votants.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âgé : 18 ans révolus

- nationalité du Bélarus

Interdiction : les personnes déclarées incapables par les tribunaux; les condamnés à des peines d'emprisonnement, ou personnes placées en détention provisoire conformément à la législation régissant la procédure pénale.

**▶ Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âgé : 21 ans révolus
- nationalité du Bélarus
- résidence dans le pays

**▶ Incompatibilités**

- le Président de la République
- le magistrat
- les membres du Conseil de la République
- les membres d'un conseil local

**▶ Conditions de candidature**

- Les candidatures peuvent être présentées par des partis politiques enregistrés ou par des personnes ou groupes ayant recueilli la signature de 1 000 électeurs résidant dans la circonscription concernée. Toute organisation comptant au moins 300 salariés, implantée dans la circonscription, peut également présenter un candidat.

**Contexte et déroulement des élections**

Le 24 juin 2008, le Président Alexandre Loukachenko a pris un décret présidentiel fixant la tenue de l'élection de la Chambre des représentants au 28 septembre.

Lors des précédentes élections, en octobre 2004, 96 candidats indépendants avaient été élus. Les autres élus représentaient des partis politiques pro présidentiels. Aucun des 104 candidats de la Coalition populaire des cinq plus, siégeant dans l'opposition (voir note), n'avait été élu.

En tout, 263 candidats et huit partis ont participé aux élections de 2008.

Quatre partis proches du Président soutenaient 24 candidats : le Parti communiste du Bélarus (15 candidats), le Parti libéral démocrate (sept), le Parti républicain du travail et de la justice (un) et le Parti agraire bélarussien (un). D'autres candidats proches du Président se présentaient sans étiquette.

Les Forces démocratiques unies, coalition d'opposition formée durant les élections présidentielles de 2006, demeuraient la principale force d'opposition en 2008 avec 75 candidats. Elles se composaient du Parti civil

uni (UCP, 13 candidats) de M. Anatoli Lebedko, du Front populaire biélorussien (BPF) Parti du renouveau, du Parti des communistes du Biélorus (PCB, neuf candidats) de M. Sergueï Kallakine et du Parti social démocrate biélorussien (Hramada, huit candidats), dirigé par M. Anatoli Levkovitch depuis août 2008. L'ancien leader du Hramada, M. Alexandre Kozouline - condamné à cinq ans et demi de prison en 2006 après avoir organisé une manifestation de protestation contre le Président Loukachenko - a été libéré le même mois.

A la mi août, cinq candidats de l'UCP concourant dans la capitale, Minsk, ont annoncé qu'ils se retiraient des élections, dénonçant les obstacles qui les empêchaient de faire campagne. Le 30 août, le BPF, qui avait vu la candidature de ces deux vice présidents rejetée, a annoncé que le parti retirerait tous ses candidats avant le scrutin, dénonçant le " caractère antidémocratique " des élections. Les autorités ont pour leur part déclaré que le processus électoral avait été " ouvert et régulier ". La candidature du leader d'une coalition d'opposition non enregistrée, la Coalition européenne, M. Mikalay Statkevitch, a été rejetée dans une décision rendue par la Cour suprême le 9 septembre en raison d'une condamnation antérieure pour manifestation non autorisée contre les résultats des élections législatives de 2004.

En tout, 76,74 % des 7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Communauté des Etats indépendants (CEI) ont envoyé respectivement 465 et 368 observateurs pour suivre le scrutin. L'OSCE a déclaré que les élections n'avaient pas été conformes aux normes de l'OSCE concernant les élections démocratiques, mais a relevé des améliorations, notamment une légère amélioration de l'accès des représentants de l'opposition aux commissions électorales à laquelle s'ajoutait la décision de donner à l'ensemble des candidats un accès plus équitable à la télévision aux heures de grande écoute. Elle a néanmoins dénoncé une " campagne électorale à peine visible ", qu'elle a jugée strictement contrôlée par le gouvernement. La CEI et la Commission centrale des élections ont déclaré que les élections avaient été " libres et ouvertes ".

Les résultats définitifs ont donné six sièges au Parti communiste et un au Parti agraire. En tout, 30 membres de la législature sortante ont été réélus. Les autres élus comprenaient 32 dirigeants d'entreprises et institutions publiques, et 17 fonctionnaires d'Etat. Aucun membre de l'opposition n'a été élu.

L'UCP a rejeté les résultats des élections.

La nouvelle Chambre des représentants a tenu sa première session le 27 octobre et élu M. Vladimir Andreichenko à sa présidence. M. Boris Batura a été élu à la présidence du Conseil de la République, le 31 octobre. Les membres de cette chambre avaient été élus au scrutin indirect entre le 3 et le 10 octobre.

Note :

La Coalition populaire des cinq plus se composait de cinq partis de l'opposition : le Front populaire biélorussien, le Parti social démocrate du Bélarus, le Parti des communistes du Bélarus, le Parti social démocrate biélorussien et le Parti civil uni.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 016 711	
Votants	5 384 647	76,74 %
Bulletins blancs ou nuls	114 029	
Suffrages valables	5 270 618	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti communiste de Bélarus	6
Parti agraire	1
Membres sans appartenance politique	103
Total	110

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	75	
Femmes	35	31,82 %
Total	110	



► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique	29
Industrie, bâtiment et transports	13
Enseignement	11
Services de santé	9
Agriculture	2
Culture	2
Autre	14
<b>Total</b>	<b>80</b>

Note :

Les données ci-dessus concernent les 80 nouveaux membres du Parlement. On dénombre parmi eux 32 chefs d'entreprises, institution ou organisations; 17 responsables d'organes de représentation ou organes exécutifs et administratifs locaux; et deux dirigeants de partis politiques. Trente députés ont été réélus.

► **Répartition des sièges selon l'âge**

31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	23
51 à 60 ans	73
61 à 70 ans	8
<b>Total</b>	<b>110</b>

**BELIZE**

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	32 membres - 31 élus au scrutin direct - 1 Président(e)
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 février 2008

**Périodicité et ampleur du renouvellement**

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 7 janvier 2008. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 5 mars 2003.

**Système électoral**▶ **Circonscriptions**

31 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct majoritaire simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Belize ou du Commonwealth résidant ou ayant résidé au moins 1 an immédiatement avant le scrutin

Interdictions: maladie mentale, faillite non réhabilitée, fraude électorale, peine de prison supérieure à 1 an, condamnation à mort

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- citoyen du Belize

- résidence dans le pays au moins 1 an avant le dépôt de candidature

Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger

► **Incompatibilités**

- fonctions électorales
- forces armées et police
- partie à un contrat gouvernemental

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 7 janvier 2008, le Premier ministre Saïd Musa a demandé au Gouverneur général, Sir Colville Young, de dissoudre le Parlement un mois avant l'échéance normale en vue des élections à la Chambre des représentants, prévues pour le 7 février. Ces élections se sont déroulées en même temps que le premier référendum jamais organisé au Belize. Les citoyens étaient invités à décider si les membres du Sénat, actuellement nommés par le Gouverneur général, devaient être élus au scrutin direct.

Lors des élections précédentes, en mars 2003, le Parti unifié du peuple (PUP) de M. Musa avait remporté 22 des 29 sièges à pourvoir, devenant ainsi le premier parti à avoir obtenu deux mandats de suite depuis que le pays s'était émancipé de la couronne britannique en 1981. Le Parti démocratique unifié (UDP), parti d'opposition, avait remporté les sièges restants.

Toutefois, le deuxième mandat du Premier ministre Musa a été entaché par plusieurs incidents. En 2005, l'augmentation des impôts pour rembourser la dette extérieure du pays, qui se montait à 3 milliards de dollars E.-U., avait déclenché des émeutes. L'UDP avait par ailleurs laissé entendre que le Premier ministre avait distribué à des militants du PUP 10 millions de dollars que le Président de Venezuela, Hugo Chavez, avait envoyés à titre d'aide.

Les élections de 2008 concernaient 31 sièges de la Chambre des représentants après élargissement. En tout, 93 candidats, dont trois femmes, étaient en lice. Bien que trois autres partis politiques, à savoir le Parti national de la réforme (NRP), le parti Vision Inspirée par le peuple (VIP) et l'Alliance nationale du Belize (NBA), se soient également présentés, les élections ont une fois encore opposé le PUP et l'UDP, qui présentaient tous deux des candidats pour chacun des 31 sièges parlementaires. Le NRP et la NBA ont présenté 11 candidats chacun, et la VIP, quatre. Cinq candidats indépendants se sont également présentés.

A la mi-janvier, le PUP a présenté son programme intitulé " Projet - Croire en

le Belize ". Il promettait de réduire l'impôt sur le revenu, de créer de l'emploi, de lutter contre la criminalité et de fournir un ordinateur portable à chaque écolier. Il avait en outre présenté un projet détaillé visant à établir un nouveau Sénat de 14 membres qui seraient élus au scrutin proportionnel, à compter de 2009.

Le leader de l'UDP, M. Dean Oliver Barrow, était fermement opposé à l'idée d'un sénat élu et a donc appelé les électeurs à boycotter le référendum. Il partageait néanmoins l'idée qu'il fallait réformer le Sénat, mais estimait qu'il fallait un sénateur supplémentaire sans affiliation politique pour qu'ensemble, les sénateurs nommés sur avis de l'opposition et les sénateurs sans appartenance politique soient majoritaires.

Les " 21 engagements " de l'UDP visaient essentiellement à faire baisser le coût de la vie, grâce à diverses mesures, notamment une diminution de la taxe sur la vente au détail, ainsi qu'une baisse du prix de l'électricité et du téléphone. L'UDP taxait le PUP de corruption et d'incurie.

Au total, 74,49 % des 156 000 électeurs inscrits ont participé au scrutin législatif. Cependant, ils n'ont été que 46,63 % à participer au référendum, et se sont prononcés à 61,54 % en faveur d'un Sénat élu et à 36,60 %, contre.

L'UDP, qui avait recueilli plus de 56 % des suffrages valables, a obtenu 25 sièges. Bien qu'ayant remporté plus de 40 % des suffrages valables, le PUP n'a obtenu que six sièges. Aucun des autres partis n'a fait plus de 8 %. Aucune femme n'a été élue.

Le 8 février, M. Barrow est devenu Premier ministre.

Le 15 février, il a nommé M. Emil Arguelles, avocat, à la présidence de la Chambre des représentants.

Le 14 mars, les membres nouvellement élus de la Chambre des représentants ont reçu l'investiture aux côtés des sénateurs (qui, eux, sont nommés), parmi lesquels la nouvelle Présidente du Sénat, Mme Andrea Gill.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	156 993	
Votants	116 943	74,49 %
Bulletins blancs ou nuls	749	
Suffrages valables	116 194	

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges
Parti démocratique unifié (UDP)	66 203	56,61	25
Parti unifié du peuple (PUP)	47 624	40,72	6
Total			31

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	31	
Femmes	0	0,00 %
Total	31	

# BHOUTAN

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Chi Tshog / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Tshogdu / Assemblée nationale
Nombre de membres	47 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	24 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

47 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire

L'élection se déroule normalement en deux tours. Lors de " l'élection primaire " (premier tour), les Bhoutanais votent pour le parti politique de leur choix, puis les deux partis politiques qui ont obtenu le plus de voix, présentent des candidats à l' " élection générale " (deuxième tour).

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- citoyen bhoutanais

- âge : 18 ans à la date du scrutin

- résidence dans la circonscription depuis au moins un an à la date du scrutin

Les électeurs qualifiés titulaires de fonctions diplomatiques, travaillant dans les ambassades bhoutanaises ou en mission spéciale à l'étranger, ainsi que leurs conjoints et enfants, les fonctionnaires, étudiants et le personnel militaire, les agents électoraux et les électeurs au bénéfice d'une autorisation spéciale de la Commission électorale, en accord avec les autorités, peuvent voter par correspondance.

Interdictions :

- personnes mentalement inaptes ou privées du droit de vote en vertu des lois du pays
- personnes incarcérées

► **Conditions d'éligibilité**

- citoyen bhoutanais
- âge : entre 25 ans et 65 ans au moment de l'inscription
- inscription dans la circonscription concernée
- diplôme universitaire
- membres de partis politiques

Inéligibilité:

- membres de la famille royale
- membres de l'armée
- fonctionnaires
- membres du clergé
- membres et responsables de la Commission électorale
- personnes mariées à des ressortissants étrangers
- personnes condamnées au pénal, ainsi que pour corruption ou fraude électorale
- personnes mentalement inaptes ou privées du droit de vote en vertu des lois du pays

► **Incompatibilités**

- Chef de l'Etat
- membres de l'autre chambre
- ministres
- titulaires de charges publiques
- fonctionnaires
- membres et responsables de la Commission électorale
- chef du personnel électoral
- membres de l'armée
- membres de la police
- membres du clergé

\* Les incompatibilités mentionnées ci-dessus sont valables pendant toute la durée du mandat.

- personnes au bénéfice de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins
- personnes atteintes de démence ou autre maladie mentale

► **Conditions de candidature**

- la candidature doit être présentée par des partis politiques

## **Contexte et déroulement des élections**

Conformément à un décret royal de juin 2007, les premières élections générales de la nouvelle Assemblée nationale (chambre basse du Parlement du Bhoutan), composée de 47 membres se sont déroulées le 24 mars 2008. Elles faisaient suite aux élections de la chambre haute nouvellement créée, le Conseil national, tenues en décembre 2007 et janvier 2008.

L'ancienne Assemblée nationale, qui comptait 150 sièges, était une instance où les partis n'avaient pas leur place. Ses membres étaient élus dans les districts. Elle avait été dissoute le 31 juillet 2007, en prévision des élections de 2008.

Le 22 avril 2007, le monarque avait pris un édit autorisant la formation de partis politiques au Bhoutan. Le Druk Phuensum Tshogpa (Parti de l'unité du Bhoutan - DPT) était dirigé par l'ancien Premier ministre, Jigme Y. Thinley. Le 21 juillet, le Parti des peuples unis du Bhoutan (BPUP) et le Parti de tout le peuple (APP) avaient fusionné sous le nom de Parti populaire démocrate (PDP), avec M. Sangay Ngedup, ancien Premier ministre et oncle de l'ancien Roi Jigme Singye Wangchuck, à sa tête. Le PDP promettait d'instaurer une monarchie forte et de servir la famille royale avec une loyauté et un dévouement absolus. La Commission électorale avait donc enregistré le DPT et le PDP pour les élections de 2008.

Un autre parti, le Parti national du Bhoutan (BNP), se composait de retraités de la fonction publique et de l'armée. Il comptait lutter contre la corruption et le chômage. Le 28 novembre, la Commission électorale avait annoncé que le BNP ne remplissait pas les conditions requises pour être enregistré comme parti politique, estimant qu'il ne rassemblait pas des militants représentatifs de l'ensemble de la nation, ni ne recueillait une adhésion suffisamment large, et ne présentait pas non plus un programme répondant à une idéologie claire.

Selon les règles électorales, l'élection de l'Assemblée nationale se déroule en deux tours. Lors de "l'élection primaire" (premier tour), les Bhoutanais votent pour le parti politique de leur choix, puis les deux partis politiques qui ont obtenu le plus de voix, présentent des candidats à l'"élection générale" (deuxième tour).



Dans la mesure où seulement deux partis étaient enregistrés, le DPT et le PDP, il n'y a pas eu de primaires aux élections de 2008. Un délai a néanmoins été ménagé aux deux partis pour leur permettre de présenter leur programme. Ils ont tous deux fait campagne sur des programmes similaires, promettant de construire de nouvelles routes et de nouvelles écoles. Le DPT a mis l'accent sur " l'équité et la justice ". Il souhaitait donner la priorité à l'éducation, à l'emploi et aux infrastructures. Le PDP promettait, quant à lui, de lutter contre la pauvreté et de stimuler l'économie rurale.

Le 20 janvier 2008, une série d'attentats à la bombe a frappé le pays en quatre endroits, parmi lesquels la capitale : Thimphou. Ces attentats ont été revendiqués par un groupe radical de formation récente, le Front révolutionnaire uni du Bhoutan.

Sur les 634 000 habitants que compte le pays, 318 000 avaient le droit de vote. Afin de garantir l'indépendance des élections, ce droit est refusé aux membres de la famille royale et aux moines bouddhistes. Malgré les actes de violence qui avaient secoué la période préélectorale, le scrutin s'est déroulé dans un climat relativement calme. Au total, 79,45 % des électeurs se sont rendus aux urnes, ce qui représente près de 25 points de pourcentage de plus que pour l'élection du Conseil national, deux mois plus tôt.

Quarante-deux observateurs internationaux, parmi lesquels la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE), ont suivi le scrutin. La mission de l'UE a déclaré que les élections avaient globalement été conformes aux normes internationales régissant les élections démocratiques, mais elle a toutefois relevé quelques manquements dans certains domaines. Les observateurs de la mission ont mis en avant l'importance de donner aux électeurs " un vrai choix entre des projets différents ".

Les résultats définitifs ont donné une victoire écrasante au DPT, avec 45 sièges sur 47. Le leader du PDP, Ngedup, n'a pas été réélu. Les médias locaux ont attribué la victoire du DPT à la popularité de M. Thinley, qu'ils jugent proche de la population. Le PDP aurait au contraire souffert des liens forts qu'il entretenait avec la famille royale. Quatre femmes ont été élues.

Le 29 mars, les deux élus du PDP ont annoncé qu'ils comptaient démissionner. Ils sont ensuite revenus sur leur décision et se sont engagés à travailler à l'édification d'une " opposition forte " à l'Assemblée nationale. Le

Le 2 avril, deux représentants du PDP ont introduit une demande d'annulation de l'élection de 19 candidats auprès de la Haute Cour, au motif que le scrutin n'avait pas été libre et régulier car des fonctionnaires avaient influencé les électeurs. Le 7 avril, la Haute Cour a estimé que ces allégations étaient de l'ordre de la spéculation et a donc rejeté la demande.

Le 9 avril, le Roi a désigné M. Thinley, Premier ministre. Celui-ci a ensuite annoncé le nom des dix membres de son gouvernement et présenté des candidats aux postes de Président et de Vice-Président de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a tenu sa première session le 22 avril et élu M. Jigme Tshultim (DPT) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	318 465	
Votants	253 012	79,45 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Nombre de femmes
Parti Druk Phuensum Tshogpa (DPT)	45	4
Parti démocratique du Peuple (PDP)	2	0
Total	47	4

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	43	
Femmes	4	8,51 %
Total	47	

# CAMBODGE

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Radhspeha Ney Preah Recheanachakr Kampuchea / Assemblée nationale
Nombre de membres	123 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	27 juillet 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

21 circonscriptions plurinominales correspondant aux provinces.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct proportionnel avec listes bloquées.

Les sièges sont attribués d'abord sur la base du quotient électoral de Hare puis au plus fort reste.

En cas de vacance de siège, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste du parti du titulaire. Les sièges qui deviennent vacants dans les six derniers mois de la législature ne sont pas pourvus.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen cambodgien

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen cambodgien

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de toute autre fonction publique

- membres d'autres institutions spécifiées dans la Constitution (sauf dans le cas de parlementaires appelés à servir dans le gouvernement).

► **Conditions de candidature**

- présentation par un parti dûment reconnu dans la province où le candidat s'est inscrit comme électeur

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 9 juin 2007, le Premier ministre Hun Sen a annoncé l'élection des membres de l'Assemblée nationale pour le 27 juillet 2008.

M. Hun Sen était au pouvoir depuis 1985, date à laquelle il avait été nommé à la tête du gouvernement mis en place après la chute du régime des Khmers rouges.

Lors des élections précédentes, en 2003, le Parti populaire cambodgien (CPP), de M. Hun Sen, avait remporté 73 des 123 sièges de l'Assemblée nationale. L'autre composante de la coalition, le Front national uni pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC), en avait remporté 26 et le principal parti d'opposition, le parti de Sam Rainsy (SRP), 24. Le CPP avait une nouvelle fois formé un gouvernement de coalition avec le FUNCINPEC afin de s'assurer la majorité des deux-tiers requise pour faire passer les lois à l'Assemblée nationale. En mars 2006, l'Assemblée nationale avait modifié la Constitution, de manière à ce que la majorité simple suffise pour l'adoption des lois.

En octobre 2006, le leader du FUNCINPEC et Président de l'Assemblée nationale, le Prince Norodom Ranariddh, avait été évincé de la direction du parti au profit de M. Keo Puth Rasmeyand (gendre de l'ancien Roi Norodom Sihanouk) et avait formé son propre parti auquel il avait donné son nom. M. Heng Samrin (CPP) lui avait succédé à la présidence de l'Assemblée nationale. Le FUNCINPEC avait ensuite engagé des poursuites pénales contre le Prince Ranariddh, pour abus de confiance, pour avoir vendu des terrains appartenant au parti. Le Prince s'était alors exilé en Malaisie, où il demeure encore à présent. En mars 2007, le Tribunal de première instance de Phnom Penh l'a condamné par contumace à 18 mois de prison, ainsi qu'au versement de 150 000 dollars E.-U. de réparation au FUNCINPEC. Son appel a été rejeté par la Cour d'appel et la Cour suprême n'avait pas encore statué au moment des élections de 2008. Le Prince a fait campagne depuis la Malaisie en appelant, en vain, à une alliance de l'opposition.

Le FUNCINPEC était confronté à des divisions internes, de sorte que les élections de 2008, auxquelles 12 partis ont pris part, ont donné lieu à un duel entre le CPP et le SRP. En juin, M. Hun Sen a annoncé que le CPP formerait un gouvernement avec le seul FUNCINPEC ou gouvernerait seul si le FUNCINPEC ne remportait aucun siège.

M. Hun Sen a fait campagne en se prévalant des réussites de son gouvernement qui avait apporté la paix et la stabilité après avoir défait le régime des Khmers rouges. Il s'engageait à mettre en place une meilleure infrastructure, notamment des routes, des ponts, des hôpitaux et des écoles. Sa politique de libre-échange avait semble-t-il favorisé le développement économique de ce pays de 14 millions d'habitants, avec une croissance annuelle de l'économie de plus de 11 % entre 2004 et 2007.

Le SRP était dirigé par Sam Rainsy, figure de l'opposition et rival de longue date du Premier ministre. Il accusait le gouvernement de corruption et lui reprochait de ne pas avoir réussi à combattre une pauvreté rampante - près de 50 % des Cambodgiens vivaient avec moins de 1 dollar E.-U. par jour. Le SRP entendait défendre les droits de l'homme et combattre la corruption et la pauvreté.

Avant les élections, une procédure en diffamation avait été engagée contre M. Rainsy qui avait accusé des membres du gouvernement en place d'avoir participé au régime des Khmers rouges, dans un discours qu'il avait prononcé en avril 2008. L'exécution de l'injonction de la cour prévoyant la levée temporaire de son immunité parlementaire prononcée en juin avait été reportée jusqu'à ce que les élections aient eu lieu. En décembre 2005, M. Rainsy avait été condamné par contumace à 18 mois de prison doublés de 14 000 dollars E.-U. d'amende et de réparation pour atteinte à la réputation du Premier ministre. Il avait regagné le pays en février 2006 après avoir bénéficié de la grâce du Roi Norodom Sihamoni sur demande de M. Hun Sen.

Le Parti des droits de l'homme formé en juillet 2007 par M. Khem Sokha s'engageait à apporter la justice véritable, la liberté et la démocratie au Cambodge. Il semblait populaire dans les zones rurales.

Les thèmes traditionnels de campagne ont été relégués au second plan en raison d'un affrontement militaire, à la mi-juillet 2008, opposant le Cambodge et la Thaïlande, au sujet du temple de Preah Vihear, situé sur la frontière qui sépare les deux pays. En 1962, la Cour internationale de justice

a attribué le temple au Cambodge, mais la question du terrain qui l'entoure (d'une surface de 4,6 km<sup>2</sup>) n'est toujours pas réglée. Le 8 juillet, l'UNESCO a décidé d'inscrire le temple parmi les sites cambodgiens classés au Patrimoine mondial. Des manifestants thaïlandais se sont rassemblés à proximité du temple et le gouvernement thaïlandais a envoyé des troupes à la frontière, en réponse à quoi le Cambodge a lui aussi déployé des troupes. La fermeté de Hun Sen lui aurait valu de renforcer sa popularité. Les deux pays sont convenus de reprendre les négociations sur la ligne frontière.

Le 27 juillet, 75,21 % des 8,1 millions d'électeurs inscrits du pays se sont rendus aux urnes.

M. Rainsy (SRP) a demandé l'annulation du scrutin, arguant que quelque 200 000 électeurs inscrits dans la capitale - bastion traditionnel du SRP - n'avaient pas pu voter parce que leur nom avait été omis de la liste électorale.

Les observateurs de l'Union européenne (UE) ont estimé que les élections n'avaient pas rempli un certain nombre de normes internationales fondamentales en matière d'élections démocratiques, mais se sont néanmoins félicités de ce que la campagne avait été plus calme et plus ouverte que lors des scrutins précédents. Ils ont rapporté qu'environ 50 000 personnes n'avaient pas trouvé leur nom sur les listes électorales le jour du scrutin.

Le 28 juillet, la Commission nationale des élections a annoncé les résultats préliminaires, qui donnaient 90 sièges au CPP. Le SRP est devenu le second parti du pays avec 26 sièges. Le Parti des droits de l'homme et le Parti Norodom Ranariddh ont remporté respectivement trois sièges et deux sièges. Le FUNCINPEC n'en a obtenu que deux. Le 30 juillet, la Cour suprême a confirmé le jugement de la Cour d'appel contre le Prince Ranariddh et celui-ci s'est donc vu interdire d'occuper un des sièges remportés par son parti.

Le 31 juillet, le SRP, le Parti des droits de l'homme et le Parti Norodom Ranariddh ont déposé un recours auprès du Roi Norodom Sihamoni, contre des fonctionnaires électoraux qui auraient empêché un million de personnes de voter. Le 2 septembre, la Commission a confirmé les résultats préliminaires.

Le 24 septembre, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa

première session. Le lendemain, elle a réélu M. Heng Samrin (CPP) à sa Présidence.

Le CPP et le FUNCINPEC ont encore une fois formé un gouvernement de coalition. Le 25 septembre, l'Assemblée nationale a voté la confiance au gouvernement constitué de 26 membres majoritairement issus du CPP. Le même jour, le Roi a accordé la grâce royale au Prince Ranariddh, sur demande du Premier ministre Hun Sen. Le Prince Ranariddh est rentré d'exil le 30 septembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits (taux de participation)	8 125 529	(75,21 %)
Suffrages valables	6 010 277	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti populaire cambodgien (CPP)	3 492 374	58,11	90	14
Parti Sam Rainsy (SRP)	1 316 714	21,91	26	6
Parti des droits de l'homme	397 816	6,62	3	0
Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC)	303 764	5,05	2	0
Parti Norodom Ranariddh	337 943	5,62	2	0
Total			123	20

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	103	
Femmes	20	16,26 %
Total	123	

# CANADA

## Chambre des Communes

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament of Canada - Parlement du Canada / -
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Commons / Chambre des Communes
Nombre de membres	308 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans Sauf dissolution anticipée du Parlement, une élection générale doit avoir lieu le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile qui suit le jour du scrutin de la dernière élection générale.
Date des élections	14 octobre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des sièges de la Chambre des Communes à l'issue de la dissolution prématurée de cet organe le 7 septembre 2008. Les précédentes élections avaient eu lieu le 23 janvier 2006.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

- 308 circonscriptions uninominales:
- 106 pour l'Ontario
  - 75 pour le Québec
  - 36 pour la Colombie britannique
  - 28 pour l'Alberta
  - 14 pour le Manitoba et Saskatchewan
  - 11 pour la Nouvelle-Ecosse
  - 10 pour le Nouveau-Brunswick
  - 7 pour Terre-Neuve et Labrador
  - 4 pour l'Île du Prince Édouard
  - 1 pour les Territoires du Nord-Ouest
  - 1 pour Nunavut
  - 1 pour le Yukon

#### ► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin direct majoritaire uninominal simple (scrutin majoritaire à un tour).



Une élection générale doit avoir lieu le troisième lundi d'octobre de la quatrième année civile qui suit le jour du scrutin de la dernière élection générale.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen canadien

résidence au Canada ou absence du pays inférieure à cinq ans (à l'exception des diplomates, militaires ou autres fonctionnaires en poste à l'étranger)

Interdictions: fraude, acte illégal, directeur général des élections et son adjoint.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 18 ans

- citoyen canadien

- résidence au Canada; les non-résidents ne peuvent avoir quitté le pays pendant plus de cinq années consécutives

Inéligibilité: fraude électorale, condamnation pour corruption ou pratiques illicites (peine de cinq à sept ans); pour les candidats ayant participé aux élections précédentes, non-respect de l'obligation de soumettre des états financiers

▶ **Incompatibilités**

- certains fonctionnaires ou agents électoraux

- membres des assemblées et des conseils provinciaux ou territoriaux

- juges

▶ **Conditions de candidature**

- les nom, adresse et signature, donnés en présence d'un témoin, d'au moins 100 électeurs résidant dans la circonscription (50 électeurs dans les circonscriptions faiblement peuplées)

- date limite pour se présenter : le lundi, 21<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin.

- dépôt de garantie obligatoire (1 000 dollars canadiens) accompagnant la nomination; remboursé intégralement si les états financiers exigés sont soumis dans le délai prescrit après le jour des élections. Les candidats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages

valables dans leur circonscription électorale ont droit au remboursement partiel de leurs frais et de leurs frais personnels.

### **Contexte et déroulement des élections**

Le 7 septembre 2008, le Premier ministre Stephen Harper a demandé à la Gouverneure générale, Michaëlle Jean, de dissoudre le Parlement et de convoquer de nouvelles élections à la Chambre des Communes pour le 14 octobre. Il s'agissait des troisièmes élections en quatre ans. Conformément à un amendement de novembre 2006 à la Loi électorale, les élections ne devaient pas avoir lieu avant le 19 octobre 2009. Toutefois, l'amendement ne retirant pas au Gouverneur général le droit de dissoudre le Parlement avant la fin de son mandat, le Premier ministre a profité de cette faille pour faire tenir des élections anticipées de manière à s'assurer une majorité parlementaire, au motif que le Parlement " ne fonctionnait pas ".

Lors des élections précédentes tenues en janvier 2006, le Parti conservateur de M. Harper avait remporté 124 sièges sur les 308 à pourvoir. Le Parti libéral, qui dirigeait le pays depuis 1993, était arrivé en deuxième position avec 103 sièges. Le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique (NDP) avaient remporté respectivement 51 et 29 sièges. M. Harper avait donc eu à former le gouvernement le plus minoritaire de l'histoire du Canada.

Si aucune question particulière ne dominait l'agenda politique au moment de la dissolution, la crise financière mondiale avait néanmoins amené l'économie à figurer en bonne place dans la campagne électorale. Les principaux partis ont présenté divers programmes d'allègement des impôts pour relancer l'économie, essayant de remporter les provinces de l'Ontario et du Québec, qui comptent pour 181 des 308 sièges de la Chambre des Communes. En tout, 1 601 candidats, dont 445 femmes, étaient en lice.

Le Premier ministre Harper faisait valoir que le Canada était dans une meilleure posture économique que les Etats-Unis, où la crise financière avait débuté. Il s'engageait à maintenir les réductions d'impôts, en particulier pour les seniors et les parents isolés. Il a également fait campagne sur la réduction de la dette et la maîtrise des dépenses. Toutefois, une semaine avant le scrutin, il a annoncé un plan d'aide aux secteurs de l'aérospatiale et de l'automobile, sous forme de prêts se montant à 400 millions de dollars canadiens (320 millions de dollars E.-U.).

Le Parti libéral de l'ancien Ministre de l'environnement, Stéphane Dion, reprochait au Premier ministre de ne pas avoir défini de plan économique.

M. Dion continuait à plaider pour une augmentation des taxes sur les émissions de gaz à effet de serre pour financer les réductions d'impôt pour les petits salaires et les salaires moyens, ainsi que les petites entreprises.

Le Bloc québécois de M. Gilles Duceppe dénonçait lui aussi la politique économique du Premier ministre qu'il accusait de " laissez-faire ".

Le NDP, dirigé par M. Jack Layton, disait vouloir annuler les réductions d'impôts sur les sociétés mises en place par le Premier ministre. Il s'engageait en outre à introduire un plan national de prise en charge des enfants et de soins à domicile pour les personnes âgées.

La participation du Canada à la guerre qui se poursuivait en Afghanistan a elle aussi été un des grands thèmes de la campagne. Quelques jours avant le scrutin, un rapport parlementaire indiquait que la mission aurait coûté 18 milliards de dollars canadiens (14,4 milliards de dollars E.-U.) d'ici la fin de son mandat, en 2011. Au moment des élections de 2008, près d'une centaine de soldats canadiens avaient été tués en Afghanistan.

Le Bloc québécois appelait au retrait des troupes de la province de Kandahar, estimant que la mission devait recentrer ses efforts sur l'aide humanitaire. Le NDP voulait quant à lui un retrait pur et simple des troupes d'Afghanistan et souhaitait que la mission soit reprise par l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Parti vert, de Mme Elizabeth May, insistait pour que les troupes commencent à quitter le pays au plus tard en février 2009. Le Parti conservateur promettait de retirer l'essentiel du contingent canadien (2 500 hommes) à l'horizon 2011. Le Parti libéral s'engageait lui aussi à rapatrier les troupes canadiennes sans indiquer de date limite.

En tout, 58,83 % des 23,6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les résultats définitifs ont donné 143 sièges au Parti conservateur. La part du Parti libéral s'est rétrécie avec seulement 76 sièges. Le Bloc québécois est demeuré troisième avec 50 sièges. Les Nouveaux démocrates ont enregistré un mieux avec 37 sièges et le Parti vert a perdu son unique siège. Deux candidats indépendants ont été élus. En tout, 68 femmes ont été élues.

Le 30 octobre, M. Harper a formé un nouveau gouvernement minoritaire.

La nouvelle Chambre des Communes a tenu sa première session le 18

novembre et réélu M. Peter Milliken (Parti libéral) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	23 677 639	
Votants	13 929 093	58,83 %
Bulletins blancs ou nuls	94 799	
Suffrages valables	13 834 294	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti conservateur	143
Parti libéral	76
Bloc Québécois (BQ)	50
Nouveau parti démocratique (NDP)	37
Indépendants	2
Total	308

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	240	
Femmes	68	22,08 %
Total	308	

# CUBA

## Assemblée nationale du Pouvoir Populaire

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea nacional del Poder popular / Assemblée nationale du Pouvoir Populaire
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	614 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	20 janvier 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale du Pouvoir Populaire à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

La loi électorale prévoit un député pour 20 000 habitants ou pour toute tranche supérieure à 10 000 dans chacune des 169 communes du pays. Celles-ci sont constituées d'unités délimitées en fonction de la population, à raison de 1 au moins par circonscription comptant jusqu'à 399 habitants, et de 8 au maximum par circonscription de plus de 2 800 habitants.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin direct à la majorité absolue.

Pour être déclaré élu, le candidat doit obtenir plus de 50% des suffrages valables exprimés dans la circonscription où il se présente, faute de quoi, le siège en question demeure vacant jusqu'à ce que le Conseil d'Etat décide d'organiser de nouvelles élections.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 16 ans

- citoyen cubain

- résidence dans le pays pendant deux ans au moins avant le scrutin

Interdictions: maladie mentale, incapacité établie par décision judiciaire, détention, déchéance des droits politiques

**▶ Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen cubain
- pleine jouissance des droits politiques au moins pendant les cinq ans précédents le scrutin

**▶ Conditions de candidature**

- la loi prévoit qu'un maximum de 50% de députés doivent être des délégués choisis dans chaque commune. Les candidats sont, autrement, présentés par les assemblées qui se composent de représentants des mouvements des travailleurs, de la jeunesse, des femmes, des étudiants et des paysans, ainsi que de membres des Comités de défense de la Révolution. La liste finale des candidats, qui correspond au nombre des sièges à pourvoir, est établie par la Commission nationale des candidatures, compte tenu de critères comme le mérite, le patriotisme, les valeurs morales et le passé révolutionnaire.

**Contexte et déroulement des élections**

La principale question posée lors des élections de janvier 2008 était de savoir si le Président Fidel Castro chercherait à être réélu à la tête du pays. Agé de 81 ans, M. Castro dirigeait Cuba depuis 1959, mais avait confié la responsabilité du gouvernement à son frère cadet, Raúl, à la suite d'une intervention chirurgicale, en juillet 2006. L'Assemblée nationale du pouvoir populaire, Parlement monocaméral de Cuba, élit les 31 membres du Conseil d'Etat, dont le Président est également le dirigeant du pays.

Aux élections de 2008, les 614 sièges de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire étaient à pourvoir. Le nombre de sièges, qui était précédemment de 609, avait été relevé du fait de l'accroissement de la population.

Comme lors des élections précédentes, au moins deux candidats avaient été désignés par les conseils municipaux de chaque circonscription. Les électeurs étaient appelés à se prononcer soit sur la liste complète, soit sur chacun des candidats de la circonscription. Pour être élus, les candidats doivent recueillir au moins la moitié des suffrages valables.

Les campagnes électorales sont interdites à Cuba. Le jour du scrutin, le Président Castro a adressé un message à ses concitoyens, dans lequel il leur indiquait qu'il avait voté par procuration et leur demandait d'aller voter

massivement.

Bien que le vote ne soit pas obligatoire, le taux de participation est traditionnellement élevé. Aux élections de 2008, 96,89 % des 8,4 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Au total, 91 % des votants ont approuvé la liste complète des candidats, les autres ayant choisi de voter au cas par cas. Les 614 candidats ont été élus. M. Raúl Castro a obtenu le score le plus élevé (99,4 % des suffrages), avec un point de plus que son frère.

Sur les 614 nouveaux élus, il y avait 265 femmes et 385 parlementaires dont c'était le premier mandat. Pour 56 % d'entre eux, ils étaient nés après la Révolution de 1959. La moyenne d'âge de la nouvelle Assemblée était de 49 ans.

Le 19 février, M. Fidel Castro a annoncé dans le journal officiel du Parti communiste qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat présidentiel, mais qu'il conserverait son siège parlementaire.

L'Assemblée nouvellement élue a tenu sa première session le 24 février et réélu à sa présidence M. Ricardo Alarcón de Quesada.

Le même jour, elle a élu les 31 membres du Conseil d'Etat. M. Raúl Castro a été élu Président du Conseil d'Etat à l'unanimité.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 8 400 000	
Votants	8 231 365	96,89 %
Bulletins blancs ou nuls	392 007	
Suffrages valables	7 839 358	

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	349	
Femmes	265	43,16 %
Total	614	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Activités de production et de services	175
Délégués des instances locales du pouvoir populaire	130
Responsables de partis politiques	54
Etudiants et représentants d'organisations de mass	51
Membres de l'administration et du gouvernement	51
Membres des forces armées et du Ministère de l'Intérieur	43
Ecrivains et artistes	26
Chercheurs	25
Autres responsables de l'administration	18
Journalisme, audiovisuel, médias	16
Sportifs	10
Retraités	5
Représentants d'institutions religieuses	4
Autres	6
Total	614

► **Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 35 ans	54
36 à 40 ans	58
41 à 50 ans	236
51 à 60 ans	149
Plus de 61 ans	117
Total	614



# DJIBOUTI

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	65 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	8 février 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres l'Assemblée nationale à l'échéance normale du mandat de leurs membres.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

6 circonscriptions plurinominales (de 4 à 37 sièges en fonction de la population)

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct de liste à un tour sans panachage, ni vote préférentiel.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen djiboutien

- jouissance de tous les droits civils et politiques

Interdictions:

- condamnation pour crime, condamnation pour délit à une peine d'emprisonnement ferme supérieure à trois mois ou à une peine d'emprisonnement avec sursis supérieure à un an, à l'exception des condamnations pour délit d'imprudance

- ressortissants étrangers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 23 ans

- citoyen djiboutien

- être domicilié dans le pays

- lire, écrire et parler couramment le français ou l'arabe

▶ **Incompatibilités**

- le Président de la République
- les commissaires de la République, chefs de districts et leurs adjoints, les chefs d'arrondissements du district de Djibouti
- les secrétaires généraux du gouvernement et des ministères
- les magistrats
- les contrôleurs d'Etat, les inspecteurs du travail et de l'enseignement
- les membres des forces armées et de la force nationale de sécurité
- les commissaires et inspecteurs de la police nationale

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt de liste au moins 15 jours avant la campagne électorale
- caution de 500 000 FD (francs djiboutiens) par candidat, restituée aux membres de toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés

## **Contexte et déroulement des élections**

Les électeurs étaient appelés aux urnes le 8 février 2008, à l'échéance du mandat de l'Assemblée nationale.

Lors des dernières élections, en janvier 2003, l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), qui soutenait le Président Ismaël Omar Guelleh, en place depuis 1999, avait remporté les 65 sièges de l'Assemblée nationale. L'UMP regroupait quatre partis, à savoir le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP), le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD), le Parti national démocratique (PND) ainsi que le Parti social-démocrate (PSD).

La coalition d'opposition, l'Union pour l'alternance démocratique (UAD), dirigée par l'ancien Premier ministre Ahmed Dini, n'était pas parvenue à obtenir une représentation parlementaire, bien qu'ayant recueilli 28 % des suffrages. Elle rassemblait l'Alliance républicaine pour la démocratie (ARD), l'Union pour la démocratie et la justice (UDJ), le Mouvement du renouveau démocratique (MRD) et le Parti djiboutien pour le développement (PDD). Elle avait boycotté les élections présidentielles de 2005, qui avaient vu la réélection de M. Guelleh.

L'UAD demandait la mise en place d'un système de représentation proportionnelle mais le gouvernement y était opposé. Le Premier ministre

Dileïta Mohamed Dileïta estimait que ce système perturberait l'équilibre tribal de Djibouti. L'UAD a donc décidé de boycotter les élections de 2008, au motif qu'elles ne seraient pas démocratiques. Son leader, Ismaël Guedi Hared, critiquait le fait que les autorités maintiennent les élections malgré le boycott de l'opposition. Il accusait le gouvernement de rétablir de facto le système de parti unique.

L'UMP, emmenée par le Premier ministre Dileïta, a donc été la seule à présenter des candidats aux élections de 2008. La coalition dont faisait désormais également partie l'Union des partisans de la réforme (UPR), soutenait 65 candidats, dont neuf femmes. Son programme était semblable à celui qu'elle avait présenté lors des élections de 2003. Elle y promettait d'améliorer la qualité de vie grâce au développement économique et à l'unité nationale.

Près de 110 000 électeurs sur les 151 000 inscrits (soit 72 %), se sont rendus aux urnes. Ils ont été quelque 103 000 à voter pour la liste de l'UMP.

L'Union africaine et la Ligue arabe, qui ont suivi le scrutin, se sont dites "satisfaites" du processus électoral qui s'était, selon elles, déroulé dans un "climat démocratique".

Le 17 février, le Conseil constitutionnel a validé l'élection des 65 membres de l'Assemblée nationale.

Le 20 février, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Idriss Arnaoud Ali (UMP) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	151 490	
Votants	109 999	72,61 %
Bulletins blancs ou nuls	6 536	
Suffrages valables	103 463	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Union pour la majorité présidentielle (UMP)	65
Total	65

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	56	
Femmes	9	13,85 %
Total	65	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Fonction publique et administration locale	41
Entrepreneurs	7
Enseignement	4
Armée/police	3
Juristes	2
Infirmier(ère)	2
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Autre	4
Total	65

► **Répartition des sièges selon l'âge**

31 à 40 ans	11
41 à 50 ans	19
51 à 60 ans	19
61 à 70 ans	14
Plus de 70 ans	2
Total	65

# ESPAGNE

## Congrès des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Las Cortes Generales / Les Cortes
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Congreso de los Diputados / Congrès des Députés
Nombre de membres	350 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Congrès des Députés à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 14 janvier 2008. Les précédentes élections au Congrès des Députés avaient eu lieu le 14 mars 2004.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 50 circonscriptions plurinominales (2 sièges au minimum par province, le reste étant réparti en fonction de la population) correspondant aux provinces et élisant deux députés
- 2 circonscriptions uninominales (enclaves nord-africaines de Ceuta et Melilla)

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

- circonscriptions plurinominales: scrutin à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt; chaque électeur choisit une liste parmi celles qui lui sont proposées dans la circonscription (province)
- circonscriptions uninominales: scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste du parti du titulaire (ou aux suppléants en ce qui concerne Ceuta et Melilla).

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen espagnol
- jouissance des droits politiques

**▶ Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen espagnol

**▶ Incompatibilités**

- titulaires de certaines hautes fonctions gouvernementales, politiques et publiques
- membres des forces armées
- membres de l'assemblée d'une Communauté autonome
- membres d'une commission électorale (Junta)

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par des associations et fédérations politiques dûment reconnues ou des coalitions de celles-ci ou par au moins 0,1% (minimum de 500) des électeurs inscrits de la circonscription concernée

**Contexte et déroulement des élections**

Le 20 décembre 2007, le Premier ministre José Luis Rodríguez Zapatero a annoncé des élections législatives pour le 9 mars. Le Parlement bicaméral a ensuite été dissous le 14 janvier 2008. Les 350 sièges du Congrès des Députés étaient en jeu, ainsi que 208 des 264 sièges du Sénat à pourvoir au scrutin direct.

Les précédentes élections avaient eu lieu le 14 mars 2004, trois jours après les attentats à la bombe contre des trains de banlieue et des gares, qui avaient coûté la vie à près de 200 personnes et fait plus de 1400 blessés. Le Premier ministre de l'époque, Jose Maria Aznar (Parti populaire - PP) en a tout d'abord imputé la responsabilité à l'ETA (le parti séparatiste basque). Toutefois, Al Qaida a par la suite revendiqué les attentats, qui auraient été liés à la politique de M. Aznar vis-à-vis de l'Iraq. L'affaire aurait permis au Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) de M. Zapatero de gagner en popularité. Le PSOE est devenu le premier parti du Congrès des Députés, avec 168 sièges, soit 16 de plus que le PP dirigé par M. Mariano Rajoy. Le PP a toutefois conservé la majorité au Sénat avec 126 sièges, tandis que le PSOE en a remporté 96. Les autres sièges sont échus à de petits partis.

M. Zapatero a été investi au poste de Premier ministre en avril 2004. Il a ordonné le retrait des troupes espagnoles d'Iraq, qui ont quitté le pays le 28 avril. M. Zapatero a mis en œuvre de nombreuses réformes, dont une loi sur la parité hommes-femmes, la légalisation du mariage homosexuel, la

régularisation des immigrants clandestins dans le pays, ainsi qu'une loi de mémoire historique votée par le Parlement en octobre 2007. Celle-ci prévoit que les procès intentés pendant le régime de Francisco Franco - qui a coûté la vie à environ 500 000 personnes entre 1939 et 1975 - seront déclarés illégitimes et que les victimes du régime seront reconnues. Le PP a déclaré que la loi rouvrirait inutilement les blessures du passé. Les groupes de défense des droits de l'homme ont pour leur part reproché à la loi de ne pas rendre pas justice aux victimes et ont réclamé l'annulation des procès, afin qu'elles soient réhabilitées.

En application de la loi sur la parité, tous les partis en lice pour les élections 2008 étaient composés à égalité d'hommes et de femmes. Une fois encore, le PSOE et le PP étaient en compétition. En raison de la stagnation de l'économie et du taux d'inflation élevé depuis 12 ans, M. Rajoy (PP) a accusé le gouvernement socialiste de ne pas prendre assez de mesures pour stimuler l'économie. Le Premier ministre Zapatero a répliqué que son gouvernement était disposé à utiliser l'excédent budgétaire pour relancer l'économie. Le PSOE et le PP ont tous deux promis de réduire les impôts.

Le PP a aussi plaidé en faveur d'un " contrat " pour les immigrants. Il a fait valoir qu'ils devraient respecter les coutumes et les valeurs espagnoles et être expulsés s'ils ne parvenaient pas à trouver un emploi dans les douze mois suivant leur arrivée. La proposition aurait visé les migrants africains. Le Premier ministre Zapatero a déclaré que les questions d'immigration devaient être abordées dans leur globalité, par une coopération politique et économique avec les pays africains.

Deux jours avant le scrutin, un ancien conseiller municipal, M. Isaias Carrasco (PSOE), a été abattu au pays basque. La police a incriminé l'ETA, et la campagne électorale a été brièvement suspendue.

Les électeurs ont voté séparément pour chaque chambre. Le taux de participation des quelque 39 millions d'électeurs inscrits a atteint 75,32 % pour le Congrès des Députés, et 76,03 % pour le Sénat.

Le PSOE est resté la plus importante formation au Congrès des Députés avec 169 sièges, suivi du PP, qui en a obtenu 153. Le PP a remporté 101 sièges sur les 208 à pourvoir au suffrage direct au Sénat, soit 12 de plus que le PSOE. Au total, 127 femmes ont été élues au Congrès des Députés, et 67 au Sénat.

Le 1<sup>er</sup> avril, les deux chambres ont tenu leur première séance.

M Jose Bono Martínez (PSOE) a été élu Président du Congrès des Députés.  
 M. Francisco Javier Rojo García (PSOE) a été réélu à la présidence du Sénat.

Le 11 avril, M. Zapatero a bénéficié de la confiance du Congrès des Députés, avec 169 voix au second tour. Le lendemain, il a nommé un gouvernement composé de 17 ministres, dont neuf femmes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	33 875 268	
Votants	25 514 671	75,32 %
Bulletins blancs ou nuls	447 284	
Suffrages valables	25 067 387	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	11 064 524	44,14	169
Parti populaire (PP)	10 169 973	40,57	153
Convergence et Union (CIU)	774 317	3,09	11
Parti nationaliste basque (EAJ-PNV)	303 246	1,21	6
Gauche républicaine de Catalogne (ERC)	296 473	1,18	3
Gauche unie (IU)	963 040	3,84	2
Parti nationaliste galicien (BNG)	209 042	0,83	2
Coalition des Canaries- Parti nationaliste canarien (CC-PNC)	164 255	0,66	2
Union Progrès et Démocratie (UPyD)	303 535	1,21	1
Nafarroa Bai (Na-Bai)	62 073	0,25	1
Total			350

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	223	
Femmes	127	36,29 %
Total	350	



# ESPAGNE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Las Cortes Generales / Les Cortes
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	264 membres - 208 élus au scrutin direct - 56 élus au scrutin indirect par les 17 Communautés autonomes
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 14 janvier 2008. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu le 14 mars 2004.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

- Sénateurs élus au scrutin direct: 52 circonscriptions plurinominales correspondant aux provinces du pays, plus Ceuta et Melilla. Les provinces élisent 3 ou 4 sénateurs chacune. Ceuta et Melilla élisent chacune 2 sénateurs
- Sénateurs indirectement élus: les dix-sept Communautés autonomes élisent chacune 1 sénateur et en ont 1 autre pour chaque million d'habitants, qui est élu par l'assemblée législative concernée

#### ► Mode de scrutin : Mixte

Système mixte:

- Sénateurs élus au suffrage direct: scrutin majoritaire simple. Listes établies au niveau provincial.
- Sénateurs indirectement élus: élection par les assemblées législatives des communautés autonomes au scrutin proportionnel, selon leurs propres règles de procédure.

Les sièges vacants sont occupés par les suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire.

- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - âge: 18 ans
  - citoyen espagnol
  - jouissance des droits politiques
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - âge: 18 ans
  - citoyen espagnol
  
- ▶ **Incompatibilités**
  - titulaires de certaines hautes fonctions gouvernementales, politiques et publiques
  - membres des forces armées
  - membres d'une commission électorale (Junta)
  
- ▶ **Conditions de candidature**
  - Sénateurs élus au scrutin direct: présentation par des associations et fédérations politiques dûment reconnues ou des coalitions de celles-ci ou par au moins 0,1% (minimum de 500) des électeurs inscrits de la circonscription concernée

## Contexte et déroulement des élections

Le 20 décembre 2007, le Premier ministre José Luis Rodríguez Zapatero a annoncé des élections législatives pour le 9 mars. Le Parlement bicaméral a ensuite été dissous le 14 janvier 2008. Les 350 sièges du Congrès des Députés étaient en jeu, ainsi que 208 des 264 sièges du Sénat à pourvoir au scrutin direct.

Les précédentes élections avaient eu lieu le 14 mars 2004, trois jours après les attentats à la bombe contre des trains de banlieue et des gares, qui avaient coûté la vie à près de 200 personnes et fait plus de 1400 blessés. Le Premier ministre de l'époque, Jose Maria Aznar (Parti populaire - PP) en a tout d'abord imputé la responsabilité à l'ETA (le parti séparatiste basque). Toutefois, Al Qaida a par la suite revendiqué les attentats, qui auraient été liés à la politique de M. Aznar vis-à-vis de l'Iraq. L'affaire aurait permis au Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) de M. Zapatero de gagner en popularité. Le PSOE est devenu le premier parti du Congrès des Députés, avec 168 sièges, soit 16 de plus que le PP dirigé par M. Mariano Rajoy. Le PP a toutefois conservé la majorité au Sénat avec 126 sièges, tandis que le PSOE en a remporté 96. Les autres sièges sont échus à de petits partis.

M. Zapatero a été investi au poste de Premier ministre en avril 2004. Il a ordonné le retrait des troupes espagnoles d'Iraq, qui ont quitté le pays le 28 avril. M. Zapatero a mis en œuvre de nombreuses réformes, dont une loi sur la parité hommes-femmes, la légalisation du mariage homosexuel, la régularisation des immigrants clandestins dans le pays, ainsi qu'une loi de mémoire historique votée par le Parlement en octobre 2007. Celle-ci prévoit que les procès intentés pendant le régime de Francisco Franco - qui a coûté la vie à environ 500 000 personnes entre 1939 et 1975 - seront déclarés illégitimes et que les victimes du régime seront reconnues. Le PP a déclaré que la loi rouvrirait inutilement les blessures du passé. Les groupes de défense des droits de l'homme ont pour leur part reproché à la loi de ne pas rendre pas justice aux victimes et ont réclamé l'annulation des procès, afin qu'elles soient réhabilitées.

En application de la loi sur la parité, tous les partis en lice pour les élections 2008 étaient composés à égalité d'hommes et de femmes. Une fois encore, le PSOE et le PP étaient en compétition. En raison de la stagnation de l'économie et du taux d'inflation élevé depuis 12 ans, M. Rajoy (PP) a accusé le gouvernement socialiste de ne pas prendre assez de mesures pour stimuler l'économie. Le Premier ministre Zapatero a répliqué que son gouvernement était disposé à utiliser l'excédent budgétaire pour relancer l'économie. Le PSOE et le PP ont tous deux promis de réduire les impôts.

Le PP a aussi plaidé en faveur d'un " contrat " pour les immigrants. Il a fait valoir qu'ils devraient respecter les coutumes et les valeurs espagnoles et être expulsés s'ils ne parvenaient pas à trouver un emploi dans les douze mois suivant leur arrivée. La proposition aurait visé les migrants africains. Le Premier ministre Zapatero a déclaré que les questions d'immigration devaient être abordées dans leur globalité, par une coopération politique et économique avec les pays africains.

Deux jours avant le scrutin, un ancien conseiller municipal, M. Isaias Carrasco (PSOE), a été abattu au pays basque. La police a incriminé l'ETA, et la campagne électorale a été brièvement suspendue.

Les électeurs ont voté séparément pour chaque chambre. Le taux de participation des quelque 39 millions d'électeurs inscrits a atteint 75,32 % pour le Congrès des Députés, et 76,03 % pour le Sénat.

Le PSOE est resté la plus importante formation au Congrès des Députés avec 169 sièges, suivi du PP, qui en a obtenu 153. Le PP a remporté 101 sièges sur

les 208 à pourvoir au suffrage direct au Sénat, soit 12 de plus que le PSOE. Au total, 127 femmes ont été élues au Congrès des Députés, et 67 au Sénat.

Le 1<sup>er</sup> avril, les deux chambres ont tenu leur première séance. M Jose Bono Martínez (PSOE) a été élu Président du Congrès des Députés. M. Francisco Javier Rojo García (PSOE) a été réélu à la présidence du Sénat.

Le 11 avril, M. Zapatero a bénéficié de la confiance du Congrès des Députés, avec 169 voix au second tour. Le lendemain, il a nommé un gouvernement composé de 17 ministres, dont neuf femmes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	33 872 901	
Votants	25 752 839	76,03 %
Bulletins blancs ou nuls	1 109 398	
Suffrages valables	24 643 441	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti populaire (PP)	101
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	89
Coalition des PSC-ERC-ICV-EUIA	12
Convergence et Union (CIU)	4
Parti nationaliste basque (EAJ-PNV)	2
Total	208

Note :

Par PRC-ERC-ICV-EUIA, on entend le Parti socialiste de Catalogne (PSC), la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), l'Initiative pour la Catalogne - les Verts (ICV), et la Gauche unie et alternative (EUIA). Le nombre de sièges pourvus au scrutin indirect au Sénat est passé de 51 à 56.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	184	
Femmes	79	30,04 %
Total	263	

Note :

Soixante-sept femmes ont été élues au scrutin direct, alors que 12 autres ont été indirectement élues.

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	U.S. Congress / Congrès
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	435 élus au scrutin direct Note : Plus des délégués du District de Columbia, des îles Vierges américaines, du Samoa américain et de Guam, ainsi qu'un commissaire résident de Porto Rico; ces cinq membres n'ont pas le droit de vote.
Durée de la législature	2 ans
Date des élections	4 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

435 circonscriptions uninominales

Chaque membre représente un nombre sensiblement égal de citoyens, sous réserve que chaque Etat ait au moins un représentant. C'est le Congrès lui-même qui détermine le nombre des membres de la Chambre des Représentants compte tenu des limites fixées par la Constitution, laquelle prévoit que cet effectif ne doit pas être supérieur à un pour 30.000 habitants.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à un tour

Dans l'Etat de Géorgie, il y a un deuxième tour si aucun candidat n'obtient la majorité absolue.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est repourvu par élection partielle.

Vote non obligatoire.

La loi No 560 (2006), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, a supprimé l'exigence de majorité absolue en Louisiane. Le candidat recueillant le

plus grand nombre de suffrages exprimés est élu.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- tout citoyen américain qui, dans chaque Etat, remplit les conditions requises pour être électeur de la Chambre locale la plus importante numériquement; ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote
- inscription sur listes électorales et vote par correspondance autorisés par la Loi fédérale pour certaines catégories de citoyens (notamment les membres des forces armées et le personnel de la marine marchande, avec leurs conjoints et personnes à charge, ainsi que les particuliers vivant hors des Etats-Unis et les employés du Gouvernement)
- Interdictions: condamnation pour crime, maladie mentale (majorité des Etats)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen américain depuis sept ans au moins
- résidence dans l'Etat concerné

▶ **Incompatibilités**

- personnes exerçant une fonction publique relevant de l'autorité des Etats-Unis

▶ **Conditions de candidature**

- présentation des candidats à l'issue des élections "primaires" auxquelles procèdent les partis politiques dans la plupart des Etats; elle est régie par la loi des Etats en question
- le nombre d'électeurs dont on doit obtenir l'appui pour être admis comme candidat à des élections primaires ou à une consultation législative générale, ainsi que l'obligation de verser une caution et le montant de celle-ci, varient selon les lois des différents Etats

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections du Congrès de novembre 2008 se sont tenues parallèlement à l'élection présidentielle, avec 435 sièges à pourvoir à la Chambre des représentants et 35 au Sénat, soit un tiers des 100 sièges que compte le Sénat (33 sièges) renouvelables à l'expiration normal du mandat des élus, auquel s'ajoutaient deux sièges devenus vacants (par suite d'une démission

et d'un décès).

Lors des élections de mi-mandat tenues en novembre 2006, les Démocrates avaient repris le contrôle des deux Chambres du Congrès pour la première fois depuis 1994. Ils avaient remporté 233 sièges à la Chambre des représentants. Au Sénat, les groupes démocrate et républicain disposaient de 49 sièges chacun, avec une courte majorité pour les Démocrates qui bénéficiaient de l'appui de deux sénateurs indépendants.

Les élections de 2008 se sont déroulées avec pour toile de fond la plus grave crise financière depuis la Grande dépression de 1929. Le déficit budgétaire avait atteint des sommets, s'établissant à 455 milliards de dollars pour l'exercice clôturé en septembre 2008. En octobre, le Congrès avait approuvé un plan de relance du secteur financier de 700 milliards de dollars. Au 3 novembre, la dette nationale était de 10 500 milliards de dollars, soit 70 % du PIB (le pourcentage le plus élevé des 50 dernières années).

Démocrates et Républicains mettaient l'accent sur la stabilisation de l'économie américaine. Le déploiement des troupes américaines à l'étranger et la réforme de la santé figuraient aussi parmi les grands thèmes de la campagne.

Les Démocrates imputaient au Président Bush (Républicain) des politiques économiques désastreuses et promettaient de relancer l'économie, de réduire les impôts des classes moyennes et de revenir sur les ristournes fiscales accordées aux plus riches. Ils mettaient aussi en avant la nécessité de renforcer la régulation des services financiers à l'échelon fédéral. Nombre de candidats préconisaient des réformes du commerce extérieur pour maintenir l'emploi sur le territoire national. La Présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi (Démocrate), proposait d'injecter 300 milliards de dollars pour stimuler l'économie et de réduire les dépenses militaires de 150 milliards de dollars. Sous l'Administration Bush, les dépenses militaires avaient augmenté de 60 %. Elles s'élèveront à plus de 612 milliards de dollars pour l'exercice budgétaire 2009.

Le leader de l'opposition au Sénat, M. Mitch McConnell (Républicain), préconisait des mesures visant à protéger les contribuables et à instaurer une tutelle stricte du Ministère des finances, pour stabiliser l'économie. De son côté, le leader de la majorité au Sénat, M. Harry Reid (Démocrate), voulait un engagement en faveur du changement de manière à " redonner vie au rêve américain pour les familles de la classe moyenne ".

En matière de politique étrangère, les Démocrates s'engageaient à retirer les troupes postées en Iraq et à en redéployer une partie en Afghanistan. Le candidat démocrate à la présidence, Barack Obama, voulait rapatrier les unités de combat présentes en Iraq d'ici la mi-2010. Son rival républicain, John McCain, refusait quant à lui de fixer une date.

Sur la question de la santé, les deux partis promettaient de négocier une réduction du prix des médicaments. Les Démocrates voulaient autoriser la mise sur le marché de versions génériques des médicaments onéreux issus de la biotechnologie et étendre les soins de santé aux citoyens n'ayant pas d'assurance maladie. Dans le camp républicain, nombre de candidats estimaient que les bureaucrates de Washington n'étaient pas en mesure de gérer le système de santé et que le projet des Démocrates ferait considérablement augmenter les dépenses publiques.

Les Démocrates ont mis en œuvre une campagne de grande ampleur pour s'assurer plus de 60 sièges au Sénat, de manière à éviter l'obstruction parlementaire (qui consiste à empêcher, au moyen d'obstacles de procédure, l'adoption des textes législatifs). A la fin octobre, ils avaient dépensé plus de 67 millions de dollars en frais de campagne, soit près du double des dépenses des Républicains, qui s'élevaient à 33,7 millions de dollars.

Les sondages portaient à croire que les Démocrates obtiendraient des scores historiques aux législatives.

Les 169 millions d'électeurs inscrits auraient voté en masse, ce qui s'explique en partie par la grande médiatisation de la présidentielle à laquelle participait pour la première fois de l'histoire un candidat d'ascendance africaine, M. Obama. Quelque 29 millions d'électeurs ont voté par anticipation. Les chiffres définitifs de la participation aux législatives sont attendus pour la mi-2009.

A la Chambre des représentants, les Démocrates ont remporté 257 sièges, contre 178 pour les Républicains.

Au Sénat, les Démocrates ont remporté 20 sièges et disposent donc de 59 sièges en tout (appui des deux sénateurs indépendants compris), contre 15 pour les Républicains (soit un total de 41).

Aux élections présidentielles, M. Obama a recueilli 53 % des suffrages



populaires (soit 365 voix au collège électoral), devenant ainsi le premier Afro-américain à accéder à la plus haute fonction de l'Etat américain.

Le Congrès nouvellement élu s'est réuni le 6 janvier 2009. La Chambre a réélu Mme Nancy Pelosi (Démocrate) à sa présidence. Le Vice-Président Joseph Biden est devenu Président du Sénat le 20 janvier. M. Robert C. Byrd (Démocrate) continue à remplir la fonction de Président pro tempore du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 169 000 000
-----------------------------	---------------------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti démocrate	257
Parti républicain	178
Total	435

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	360	
Femmes	75	17,24 %
Total	435	

# ETATS-UNIS D'AMERIQUE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	U.S. Congress / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	100 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	4 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement d'un tiers des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

50 circonscriptions électorales plurinominales (deux sièges chacune) correspondant aux 50 états du pays

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à un tour dans 48 des 50 Etats. (Majorité absolue dans les Etats de Géorgie et Louisiane)

Chaque électeur vote pour deux candidats au Sénat.

En cas de vacance de siège en cours de législature, le Gouverneur, dans 49 des 50 Etats, peut procéder à une nomination temporaire afin de le repourvoir, soit pour le reste du mandat, soit jusqu'aux prochaines élections générales, lors desquelles est organisé un scrutin spécial, selon la législation de l'Etat. Un seul Etat (Oregon) a décrété l'organisation d'une élection partielle en cas de vacance de siège au Sénat.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- tout citoyen américain qui, dans chaque Etat, remplit les conditions requises pour être électeur de la Chambre locale la plus importante numériquement

- ce sont les Etats qui déterminent les conditions de jouissance du droit de vote

- inscription sur listes électorales et vote par correspondance autorisés

par la Loi fédérale pour certaines catégories de citoyens (notamment les membres des forces armées et le personnel de la marine marchande, avec leurs conjoints et personnes à charge, ainsi que les particuliers vivant hors des Etats-Unis et les employés du Gouvernement)  
Interdictions: condamnation pour crime, maladie mentale (majorité des Etats)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen américain depuis 9 ans au moins
- résidence dans l'Etat concerné

▶ **Incompatibilités**

- personnes exerçant une fonction publique relevant de l'autorité des Etats-Unis

▶ **Conditions de candidature**

- présentation des candidats à l'issue des élections "primaires" auxquelles procèdent les partis politiques dans la plupart des Etats; elle est régie par la loi des Etats
- le nombre d'électeurs dont on doit obtenir l'appui pour être admis comme candidat à des élections primaires ou à une consultation législative générale, ainsi que l'obligation de verser une caution et le montant de celle-ci, varient selon les lois des différents Etats

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections du Congrès de novembre 2008 se sont tenues parallèlement à l'élection présidentielle, avec 435 sièges à pourvoir à la Chambre des représentants et 35 au Sénat, soit un tiers des 100 sièges que compte le Sénat (33 sièges) renouvelables à l'expiration normal du mandat des élus, auquel s'ajoutaient deux sièges devenus vacants (par suite d'une démission et d'un décès).

Lors des élections de mi-mandat tenues en novembre 2006, les Démocrates avaient repris le contrôle des deux Chambres du Congrès pour la première fois depuis 1994. Ils avaient remporté 233 sièges à la Chambre des représentants. Au Sénat, les groupes démocrate et républicain disposaient de 49 sièges chacun, avec une courte majorité pour les Démocrates qui bénéficiaient de l'appui de deux sénateurs indépendants.

Les élections de 2008 se sont déroulées avec pour toile de fond la plus grave crise financière depuis la Grande dépression de 1929. Le déficit budgétaire avait atteint des sommets, s'établissant à 455 milliards de dollars pour l'exercice clôturé en septembre 2008. En octobre, le Congrès avait approuvé un plan de relance du secteur financier de 700 milliards de dollars. Au 3 novembre, la dette nationale était de 10 500 milliards de dollars, soit 70 % du PIB (le pourcentage le plus élevé des 50 dernières années).

Démocrates et Républicains mettaient l'accent sur la stabilisation de l'économie américaine. Le déploiement des troupes américaines à l'étranger et la réforme de la santé figuraient aussi parmi les grands thèmes de la campagne.

Les Démocrates imputaient au Président Bush (Républicain) des politiques économiques désastreuses et promettaient de relancer l'économie, de réduire les impôts des classes moyennes et de revenir sur les ristournes fiscales accordées aux plus riches. Ils mettaient aussi en avant la nécessité de renforcer la régulation des services financiers à l'échelon fédéral. Nombre de candidats préconisaient des réformes du commerce extérieur pour maintenir l'emploi sur le territoire national. La Présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi (Démocrate), proposait d'injecter 300 milliards de dollars pour stimuler l'économie et de réduire les dépenses militaires de 150 milliards de dollars. Sous l'Administration Bush, les dépenses militaires avaient augmenté de 60 %. Elles s'élèveront à plus de 612 milliards de dollars pour l'exercice budgétaire 2009.

Le leader de l'opposition au Sénat, M. Mitch McConnell (Républicain), préconisait des mesures visant à protéger les contribuables et à instaurer une tutelle stricte du Ministère des finances, pour stabiliser l'économie. De son côté, le leader de la majorité au Sénat, M. Harry Reid (Démocrate), voulait un engagement en faveur du changement de manière à " redonner vie au rêve américain pour les familles de la classe moyenne ".

En matière de politique étrangère, les Démocrates s'engageaient à retirer les troupes postées en Iraq et à en redéployer une partie en Afghanistan. Le candidat démocrate à la présidence, Barack Obama, voulait rapatrier les unités de combat présentes en Iraq d'ici la mi-2010. Son rival républicain, John McCain, refusait quant à lui de fixer une date.

Sur la question de la santé, les deux partis promettaient de négocier une réduction du prix des médicaments. Les Démocrates voulaient autoriser la

mise sur le marché de versions génériques des médicaments onéreux issus de la biotechnologie et étendre les soins de santé aux citoyens n'ayant pas d'assurance maladie. Dans le camp républicain, nombre de candidats estimaient que les bureaucrates de Washington n'étaient pas en mesure de gérer le système de santé et que le projet des Démocrates ferait considérablement augmenter les dépenses publiques.

Les Démocrates ont mis en œuvre une campagne de grande ampleur pour s'assurer plus de 60 sièges au Sénat, de manière à éviter l'obstruction parlementaire (qui consiste à empêcher, au moyen d'obstacles de procédure, l'adoption des textes législatifs). A la fin octobre, ils avaient dépensé plus de 67 millions de dollars en frais de campagne, soit près du double des dépenses des Républicains, qui s'élevaient à 33,7 millions de dollars.

Les sondages portaient à croire que les Démocrates obtiendraient des scores historiques aux législatives.

Les 169 millions d'électeurs inscrits auraient voté en masse, ce qui s'explique en partie par la grande médiatisation de la présidentielle à laquelle participait pour la première fois de l'histoire un candidat d'ascendance africaine, M. Obama. Quelque 29 millions d'électeurs ont voté par anticipation. Les chiffres définitifs de la participation aux législatives sont attendus pour la mi-2009.

A la Chambre des représentants, les Démocrates ont remporté 257 sièges, contre 178 pour les Républicains.

Au Sénat, les Démocrates ont remporté 20 sièges et disposent donc de 59 sièges en tout (appui des deux sénateurs indépendants compris), contre 15 pour les Républicains (soit un total de 41).

Aux élections présidentielles, M. Obama a recueilli 53 % des suffrages populaires (soit 365 voix au collège électoral), devenant ainsi le premier Afro-américain à accéder à la plus haute fonction de l'Etat américain.

Le Congrès nouvellement élu s'est réuni le 6 janvier 2009. La Chambre a réélu Mme Nancy Pelosi (Démocrate) à sa présidence. Le Vice-Président Joseph Biden est devenu Président du Sénat le 20 janvier. M. Robert C. Byrd (Démocrate) continue à remplir la fonction de Président pro tempore du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 169,000,000
-----------------------------	---------------------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2008	Sièges totaux
Parti démocrate	20	57
Parti républicain	15	41
Indépendants	0	2
Total	35	100

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2008	Sièges totaux
Hommes	31	83
Femmes	4	17
		11,43%
		17,00%
Total	35	100

# EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

## Assemblée de la République

Nom du parlement (générique / traduit)	Sobranie / Assemblée de la République
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	1 & 29 juin 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 12 avril 2008. Les précédentes élections à l'Assemblée avaient eu lieu le 5 juillet 2006.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Six circonscriptions plurinominales (20 sièges chacune)

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel à listes fermées pour une durée de quatre ans. Le pays est divisé en six circonscriptions électorales élitant chacune 20 parlementaires. Chaque électeur vote pour une liste et les sièges sont répartis à la proportionnelle, selon la méthode d'Hondt.

Au moins et 30 pour cent au moins des candidats de chaque liste doivent être de sexe différent.

En cas de vacance en cours de législature, le siège est pourvu par le premier des "viennent ensuite" du même parti.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen de l'ex-République yougoslave de Macédoine (y compris les citoyens naturalisés)

Interdictions: incapacité d'exercice (d'accomplir certains actes juridiques), titulaires de permis de séjour provisoires, immigrés sans papiers

**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen de l'ex-République yougoslave de Macédoine (y compris les citoyens naturalisés)

Inéligibilité: toute peine d'emprisonnement, personnes purgeant une peine, titulaires de permis de séjour provisoires, immigrés sans papiers, responsables de la Commission électorale, membres de la Commission électorale

**► Incompatibilités**

- Président de la République
- Premier Ministre
- Ministre
- Juge de la Cour constitutionnelle
- Procureur public
- Ombudsman
- Maire ou membre du conseil d'une municipalité de la ville de Skopje
- titulaires d'autres postes électifs
- titulaires de postes nommés par l'Assemblée ou le Gouvernement
- Personne exerçant des fonctions techniques et administratives dans des organes de l'Administration publique

**► Conditions de candidature**

- présentation par des partis politiques inscrits individuellement ou 2 ou plusieurs partis qui peuvent présenter une liste commune de candidats de parti
- présentation par un groupe d'électeurs : sont alors requises au moins 1 000 signatures d'électeurs de la circonscription concernée, inscrits sur le Registre général
- dépôt de candidatures au moins 40 jours avant la date du scrutin

**Contexte et déroulement des élections**

Le 11 avril 2008, l'Assemblée de la République a voté son autodissolution, en vue des premières élections anticipées à avoir lieu depuis l'indépendance du pays en 1991. Le Président de la chambre, Ljubisha Georgievski, a convoqué des élections pour le 1<sup>er</sup> juin, soit près de deux ans avant l'échéance officielle.

Lors des précédentes élections de juillet 2006, la coalition composée de 14 partis et dirigée par l'Organisation révolutionnaire intérieure



macédonienne - Parti démocratique pour l'unité nationale de la Macédoine (VRMO-DPMNE, voir note 1) a remporté 45 des 120 sièges à pourvoir à l'Assemblée de la République. La coalition " Ensemble pour la Macédoine " dirigée par l'Union social-démocrate de Macédoine (SDSM) a obtenu 32 sièges, tandis que l'Union démocratique albanaise pour l'intégration-Parti de la prospérité démocratique (DUI-PDP) en a obtenu 17.

Le Président Branko Crvenkovsi (SDSM) a ensuite nommé le dirigeant du VMRO-DPMNE, M. Nikola Gruevski, au poste de Premier ministre. Il a formé un gouvernement de coalition comprenant le VRMO-DPMNE, le Parti démocratique albanais (DPA, 11 sièges), le Nouveau Parti social-démocrate (NSDP - mouvement séparatiste de la SDSM, sept sièges) et des membres indépendants.

Bien que les élections de 2006 se soient déroulées dans un climat relativement pacifique dans la communauté de souche albanaise (qui représente un quart des 2,1 millions d'habitants du pays), la rivalité entre le DPA et la DUI a été ravivée à la suite de la décision du Premier Ministre Gruevski d'inclure uniquement le DPA, plus petit, dans le gouvernement de coalition. La DUI a manifesté dans les rues dans l'espoir de rejoindre les rangs du gouvernement. Elle a boycotté le Parlement pendant presque toute l'année 2007, pour finalement y siéger à nouveau à la fin 2007, une fois que le gouvernement eut accepté de voter plusieurs lois en suspens relatives à l'Accord-cadre d'Ohrid (accord de paix signé par le gouvernement et la communauté albanaise en 2001).

Les troubles politiques se sont poursuivis en 2008. Le 14 mars, le DPA, qui avait exigé l'octroi de six nouveaux droits à la communauté albanaise (voir note 2), s'est retiré du gouvernement pendant dix jours en signe de protestation contre la décision gouvernementale de ne pas reconnaître le Kosovo (qui a proclamé son indépendance de la Serbie en février). Le 2 avril, le pays, qui souhaitait adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), s'est vu opposer le veto de la Grèce, en raison d'un différend sur l'utilisation du nom du pays. Le Premier Ministre Gruevski s'était engagé à employer la dénomination de " République de Macédoine ", conformément aux dispositions de la Constitution du pays. La Grèce, qui possède une province septentrionale du même nom, avait refusé que celui-ci soit utilisé, de peur que la Macédoine n'ait des revendications territoriales et a insisté pour que le pays soit baptisé " Nouvelle Macédoine " ou " Macédoine supérieure ".

Le 8 avril, le dirigeant de la DUI, M. Ali Ahmeti, a déposé une motion de

dissolution du Parlement en vue de la tenue d'élections anticipées. La DUI a fait valoir que le gouvernement n'était pas habilité à négocier le nouveau nom du pays avec la Grèce. Le Premier Ministre Gruevski estimait qu'il avait besoin d'un soutien plus massif au sein du Parlement pour faire progresser l'adhésion du pays à l'OTAN et à l'Union européenne (UE). Le parti d'opposition, la SDSM, a critiqué la convocation d'élections anticipées, estimant que la priorité devrait être la mise en œuvre des dernières réformes requises pour adhérer à ces organisations et dénonçant l'attitude du VMRO-DPMNE, qui tentait de profiter de l'anti-hellénisme ambiant pour gagner en popularité. Le Président Crvenkovski a souligné que le pays avait besoin de stabilité politique et d'un consensus entre les Macédoniens et les Albanais de souche. Finalement, la motion a été soutenue par 70 membres de la DUI, du VMRO-DPMNE et du DPA, ce qui a rendu possibles des élections anticipées. La SDSM et le NSDP ont boycotté le scrutin.

Deux grandes coalitions ont participé aux élections de 2008. Le parti VMRO-DPMNE du Premier Ministre Gruevski a formé une coalition électorale " Pour une meilleure Macédoine " composée de 18 petits partis (voir note 3). Sa campagne a souligné les réalisations du gouvernement, notamment la hausse de 5 % du PIB en 2007, le taux le plus élevé depuis l'indépendance du pays. Le Premier Ministre Gruevski a soutenu que sa politique de lutte contre le crime organisé avait contribué au développement économique du pays. Il a souligné que l'avenir du pays passait par l'adhésion à l'UE et à l'OTAN. Il a aussi promis de coopérer avec le parti qui remporterait la majorité des suffrages dans la communauté albanaise.

La dirigeante de la SDSM et Vice-Premier ministre, Mme Radmila Sekerinska, était à la tête de la coalition " Soleil pour une Macédoine européenne ", composée de la SDSM et de sept partis (voir note 4), dont le NSDP. Mme Sekerinska s'est engagée à faire en sorte que la " querelle du nom " qui oppose le pays à la Grèce soit rapidement réglée, afin que la Macédoine puisse adhérer immédiatement à l'OTAN. Elle a aussi promis d'obtenir dans un délai de six mois une recommandation pour les pourparlers d'adhésion à l'UE si la coalition gagnait les élections.

Le 14 avril, le dirigeant de la DUI, M. Ahmeti, a démenti les rumeurs selon lesquelles il aurait l'intention de former une coalition électorale avec le DPA, rival de son parti. Il a fait valoir qu'une telle coalition ne serait pas bénéfique car son parti était mieux ancré que le DPA chez les Albanais de souche. Enfin, le DPA, dirigé par M. Menduh Thaci, ainsi qu'un autre parti albanais, le Parti pour la prospérité démocratique (PDP, qui avait formé une coalition

avec la DUI pour les élections de 2006), ont présenté séparément leurs candidats.

L'organisation d'élections pacifiques était un critère décisif pour l'adhésion du pays à l'UE et à l'OTAN. Toutefois, la campagne électorale a été marquée par des actes de violence, principalement dans la communauté albanaise. Selon le ministère de l'intérieur, des groupes albanais rivaux ont échangé des coups de feu le jour des élections, faisant un mort et huit blessés. Vingt-et-une personnes ont été arrêtées.

Le 1<sup>er</sup> juin, 57,06 % des 1,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le vote a dû être suspendu dans 22 bureaux de vote en raison d'actes d'intimidation et presque tous les bureaux de vote de trois circonscriptions ont vu leurs résultats invalidés. Le Premier Ministre Gruevski a reproché à la DUI et au DPA d'être responsables des violences et a déclaré que de tels actes ternissent la réputation du pays.

La Commission électorale nationale (SEC) a examiné les recours de la DUI, du PDP, de la Coalition " Soleil " et d'autres petits partis, et a ordonné la tenue d'un nouveau scrutin le 15 juin dans 186 des 2976 bureaux de vote du pays. Par ailleurs, de nouvelles élections ont eu lieu le 29 juin pour pourvoir six sièges. Le taux de participation pour ces élections partielles a été de 48,90 % et de 41,30 % respectivement.

L'Organisation pour la sécurité et le développement en Europe/Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (OSCE/BIDDH) a créé la Mission d'observation électorale internationale avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La Mission d'observation électorale internationale en a conclu que, si les élections avaient été bien administrées, certains engagements essentiels fixés par l'OSCE et le Conseil de l'Europe n'avaient pas été tenus. Elle a exhorté l'Etat à prendre des mesures concrètes pour que les auteurs des violences et des infractions commises dans le cadre des élections en rendent compte.

Les résultats définitifs ont donné la majorité parlementaire à la coalition VMRO-DPMNE du Premier ministre, avec 63 sièges. La " Coalition Soleil " est arrivée en deuxième position avec 27 sièges. La DUI, quant à elle, a obtenu 18 sièges et le DPA, 11. Au total, 34 femmes ont été élues.

Le 21 juin, l'Assemblée de la République nouvellement élue a tenu sa

première séance et a élu M. Trajko Veljanoski (VMRO-DPMNE) à sa présidence.

Le 23 juin, le Président Crvenkovski a demandé au Premier ministre sortant de former un nouveau gouvernement.

Note 1 :

La Coalition VMRO-DPMNE (aux élections de 2006) était composée des partis suivants :

- VMRO-DPMNE
- Parti libéral macédonien
- Parti socialiste de Macédoine
- Union démocratique
- Parti pour le Mouvement turc de Macédoine
- Union des Roms de Macédoine
- Parti macédonien de l'action démocratique - SDA
- Parti des Vlachs de Macédoine
- Parti européen de Macédoine
- Parti des Verts
- Front populaire de Macédoine
- Parti démocratique des Bosniaques
- Parti démocratique des Roms de Macédoine
- Parti pour l'intégration des Roms

Note 2 :

Les six nouveaux droits exigés étaient notamment la fixation de quotas plus importants pour la représentation de la communauté albanaise dans l'administration publique, le droit de hisser le drapeau albanais aux côtés du drapeau national devant les institutions publiques, l'octroi d'une plus large place à la langue albanaise, et la réhabilitation des anciens combattants de l'Armée de libération nationale qui avait organisé une révolte dans le nord-est du pays en 2001.

Note 3 :

La coalition VMRO-DPMNE - " Pour une meilleure Macédoine " comprenait les partis suivants :

- VMRO-DPMNE
- Parti socialiste de Macédoine
- Union démocratique
- Renouveau démocratique de Macédoine
- Parti démocratique des Turcs de Macédoine

- Parti démocratique des Serbes de Macédoine
- Union des Roms de Macédoine
- VMRO - Macédonien
- Parti uni pour l'émancipation
- Parti de la justice
- Parti macédonien de l'action démocratique
- Parti des Vlachs de Macédoine
- Parti pour l'intégration des Roms
- Front populaire de Macédoine
- Parti démocratique bosniaque
- Parti des Verts
- Union démocratique des Roms
- Parti des ouvriers et des agriculteurs de Macédoine
- Parti pour la pleine émancipation des Roms

Note 4 :

La Coalition " Soleil pour une Macédoine européenne " comprenait les partis suivants :

- Union social-démocrate (SDSM)
- Nouveau Parti social-démocrate (NSDP)
- Parti démocrate libéral (LDP)
- Parti libéral de Macédoine
- Nouvelle Alternative
- Parti des Verts de Macédoine
- Parti des retraités de la République de Macédoine
- Union démocratique des Vlachs de Macédoine

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	1 779 116	
Votants	1 015 164	57,06 %
Bulletins blancs ou nuls	28 173	
Suffrages valables	986 991	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges
Coalition VMRO-DPMNE - Pour une meilleure Macédoine	481 501	48,78	63
" Soleil pour une Macédoine européenne "	233 284	23,64	27
Union démocratique pour l'intégration (DUI)	126 522	12,82	18
Parti démocratique albanais (DPA)	81 557	8,26	11
Parti pour le futur de l'Europe (PEI)	14 477	1,47	1
Total			120

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	86	
Femmes	34	28,33 %
Total	120	

Note :

Trente-quatre femmes ont été élues en juin 2008. Cependant, après la formation du nouveau gouvernement, en juillet, le nombre total de femmes parlementaires a été porté à 38 (soit 31,67 %).

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Juristes	29
Enseignement	27
Economiste	16
Architecte, géomètre, ingénieur	15
Médecin, dentiste	14
Agriculture	3
Armée/police	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Autre	14
Total	120

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	11
31 à 40 ans	33
41 à 50 ans	49
51 à 60 ans	18
61 à 70 ans	7
Plus de 70 ans	2
Total	120

# GEORGIE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Sakartvelos Parlamenti / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	150 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 mai 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- Une circonscription nationale unique pour le scrutin proportionnel
- 75 circonscriptions uninominales

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

- 75 sièges pourvus au scrutin proportionnel (scrutin de liste)  
Un seuil de 5 % des suffrages est exigé des partis pour obtenir des sièges au scrutin proportionnel.
- 75 sièges pourvus au scrutin majoritaire à un tour  
Si aucun candidat n'obtient 30 % des suffrages valables, un second tour est organisé entre les deux candidats les mieux placés.
- Dans les deux systèmes, au moins 50 % des électeurs inscrits dans chaque circonscription doivent avoir voté pour le que scrutin soit validé, faute de quoi il est renouvelé. Si aucun candidat ne recueille au moins 33 % des suffrages exprimés dans sa circonscription, un second tour à la majorité simple est organisé entre les deux candidats les mieux placés. Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen géorgien

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans

- citoyen géorgien
- résidence

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de fonctions publiques
- travailleurs du secteur industriel
- membres d'organe territorial représentatif à l'exception des organes suprêmes et d'Abkhazie ou d'Adjarie

▶ **Conditions de candidature**

- scrutin proportionnel: présentation de candidats par des partis ou coalitions dûment reconnus et appuyés par 30.000 électeurs au moins ou déjà représentés au Parlement
- scrutin majoritaire: tout candidat doit être présenté par un parti ou faire valoir l'appui d'au moins 1.000 électeurs à moins d'être membre du Parlement sortant

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives de mai 2008 ont fait suite à la réélection, en janvier, du Président Mikheil Saakachvili. Lors du référendum tenu en même temps que le scrutin présidentiel, les Géorgiens s'étaient prononcés pour la tenue des élections législatives au printemps plutôt qu'à l'automne 2008. Le 21 mars, le Président Saakachvili avait signé un décret fixant la date des élections au 21 mai.

Lors des précédentes élections, en novembre 2003, les résultats concernant les 150 sièges à pourvoir à la proportionnelle avaient été annulés par la Cour constitutionnelle. De nouvelles élections avaient été organisées en mars 2004. Le décompte final avait donné au Mouvement national - Démocrates du Président Saakachvili (par la suite rebaptisé Mouvement national uni (UNM)), un total de 161 sièges sur 235, contre 17 pour l'Opposition de droite. Les sièges restants sont échus à des indépendants et de petits partis.

Pour le scrutin de 2008, le nombre de sièges avait été ramené de 235 à 150, conformément à un référendum organisé en novembre 2003. Conformément aux recommandations d'organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe, et à un accord entre partis politiques, le Code électoral a été modifié en mars 2008. Afin de rendre les élections plus concurrentielles, le seuil fixé pour obtenir un siège à la représentation proportionnelle, anciennement de 7 %, avait été abaissé à 5 % et le nombre de signatures exigées des partis politiques pour pouvoir inscrire des



candidats, ramené de 50 000 à 30 000.

En mars 2008, les partis d'opposition avaient demandé que 100 sièges soient pourvus au scrutin proportionnel au motif que le nouveau système électoral favorisait le parti en place, à savoir l'UNM. Le Gouvernement rejetait cet argument et maintenait que 75 parlementaires devaient être élus au scrutin proportionnel et 75 au scrutin majoritaire. Malgré une grève de la faim de 18 jours organisée par des membres de l'opposition, c'est la proposition du Gouvernement qui a été retenue pour les élections de 2008.

En avril, la Présidente sortante du Parlement, Mme Nino Bourdjarnadze - tête de liste de l'UNM pour le scrutin proportionnel - a annoncé qu'elle ne se présenterait pas, suite à des désaccords quand à la composition des listes de candidats. Elle a insisté sur le fait que les élections de 2008 constituaient une épreuve de vérité pour la démocratie dans le pays et prié instamment le Gouvernement de veiller à ce que les électeurs puissent voter librement.

En tout, trois coalitions et neuf partis ont participé aux élections. L'ancien Ministre des affaires étrangères, David Bakradze, a conduit la liste de l'UNM qui a fait campagne en s'appuyant sur le bilan du Gouvernement. Le Président Saakachvili, pro-européen, s'engageait à relancer l'économie et à combattre la corruption. Il promettait d'œuvrer à l'entrée du pays dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et dans l'Union européenne (UE). Lors d'un sommet tenu à Bucarest en avril, l'OTAN a rappelé que des élections législatives libres et régulières étaient indispensables pour que la Géorgie puisse signer un Plan d'action pour l'adhésion (MAP).

Le rival de Mikheïl Saakachvili lors de la présidentielle de 2008, M. Levan Gatchetchiladze, dirigeait l'Opposition unie (Conseil national, Nouvelles droites), formée en 2007 par neuf partis. Il a placé sa campagne sous la bannière d'un " Mouvement pour la libération de la Géorgie ". Il a par ailleurs assimilé le régime de Mikheïl Saakachvili à une forme de " terreur politique ", taxant le Président de corruption et d'atteinte à la liberté d'expression. Il promettait en outre d'assouplir la politique du pays à l'égard de la Fédération de Russie, qui s'était opposée à l'entrée de la Géorgie dans l'OTAN.

Un ancien présentateur d'une chaîne de télévision d'opposition, M. Giorgi Targamadze, dirigeait un nouveau parti, le Parti démocrate-chrétien "Giorgi Targamadze". Celui-ci souhaitait faire de la

religion orthodoxe la religion officielle de la Géorgie (plus de 80 % des Géorgiens seraient chrétiens orthodoxes). Le Parti républicain demandait quant à lui une réforme radicale de l'économie et dénonçait le style "autocratique" du Président Saakachvili. L'opposition comprenait également le Parti travailliste (LP) dirigé par un vétéran de la politique, Shalva Natelachvili.

En tout, 53,39 % des 3,4 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Près de 400 observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont suivi le scrutin. L'OSCE s'est félicitée de la participation de différents partis politiques qui offrait selon elle "un grand choix" aux électeurs et elle a salué les efforts déployés par les autorités pour organiser des élections conformes aux normes de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. Toutefois, elle a conclu à un certain nombre d'irrégularités, parmi lesquelles un recours insuffisant à l'encre indélébile, et donc à une application "inégalement et incomplète" de ces normes. Le Premier ministre géorgien Lado Gurgenidze a déclaré que les élections s'étaient déroulées dans un climat de calme.

Les résultats finals ont donné un total de 119 sièges à l'UNM. L'Opposition unie est arrivée loin derrière avec 17 sièges. Les Chrétiens-démocrates et le Parti travailliste ont remporté six sièges chacun, contre deux pour le Parti républicain.

Le leader du Parti travailliste, M. Natelachvili, a exhorté la commission électorale à annuler les résultats dans plusieurs districts. L'Opposition unie a dénoncé des irrégularités dans le déroulement du scrutin. Estimant que les résultats officiels ne rendaient pas compte de la volonté politique du peuple géorgien, ses dirigeants ont convaincu 12 membres élus sur la liste de l'Opposition unie de renoncer à leur mandat parlementaire, renonciation que le Parlement a entérinée le 20 juin. Cinq autres membres de la liste d'Opposition unie ont refusé de se défaire de leur mandat.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 7 juin. L'opposition a refusé d'y participer, à l'exception de deux membres du Parti travailliste et de deux membres du Parti républicain. M. David Bakradze (UNM) a été élu à la tête du Parlement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 465 736	
Votants	1 850 407	53,39 %
Bulletins blancs ou nuls	56 099	
Suffrages valables	1 794 308	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Majori- taire	Propor- tionnel	Sièges
Parti du Mouvement National (UNM)	71	48	119
Opposition Unie (Conseil National, Nouvelles droites)	2	15	17
Parti Démocrate Chrétien "Giorgi Targamadze"	0	6	6
Parti travailliste "Chalva Natelachvili"	0	6	6
Parti républicain	2	0	2
Total	75	75	150

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	141	
Femmes	9	6,00 %
Total	150	

# GHANA

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	230 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	7 décembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

230 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct majoritaire simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen ghanéen

Interdiction: maladie mentale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 21 ans

- citoyen ghanéen

- résidence dans la circonscription de présentation ou y ayant résidé 5 ans au cours des 10 dernières années précédant le scrutin

- en règle sur le plan fiscal

Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, personnes détenues pour crime démentiel, crime grave ou trahison portant atteinte à la sûreté de l'Etat, fraude, malhonnêteté, infamie, peine de mort, peine de prison de 10 ans au moins, délit électoral, personnes inaptes à la fonction publique, enrichissement illicite dans

l'exercice d'une charge publique, escroquerie vis-à-vis de l'Etat, abus de pouvoir, acte délibéré portant préjudice à l'Etat

▶ **Incompatibilités**

- toute fonction électorale
- fonctionnaires
- membres des forces armées
- chefs traditionnels

▶ **Conditions de candidature**

- soutien d'électeurs qualifiés de la même circonscription
- caution monétaire requise

## **Contexte et déroulement des élections**

Comme les années précédentes, les élections de décembre 2008 se sont tenues en même temps que les élections présidentielles.

Lors des dernières élections, en décembre 2004, le Nouveau parti patriotique (NPP) du Président John Kufuor avait remporté 122 sièges sur les 230 que compte le Parlement. Le Congrès démocratique national (NDC), de l'ancien Président, John Rawlings, avait terminé en deuxième position, avec 94 sièges. Les sièges restants étaient allés au Parti de la Convention populaire (CPP), siégeant dans l'opposition, à la Convention nationale populaire (PNC) et à un candidat indépendant. A la présidentielle, M. Kufuor l'avait emporté sur son rival de toujours, M. John Atta-Mills (NDC), ce qui lui permettait d'accéder à un deuxième mandat. Le NPP avait présenté la candidature de M. Nana Akufo-Addo, ancien ministre des affaires étrangères.

Mille soixante candidats briguaient des mandats parlementaires. Une fois encore, les élections ont été l'occasion d'un duel entre le NPP et le NDC. D'après les sondages, les scores s'annonçaient serrés.

Le NPP a fait campagne sur son bilan de consolidation de la paix dans le pays et sur les bonnes relations qu'il avait réussi à établir avec ses voisins. Ses candidats promettaient d'améliorer l'infrastructure, notamment les routes, et d'ouvrir de nouveaux commissariats, pour assurer la paix et la sécurité. Le candidat à la présidentielle, M. Akufo-Addo, s'engageait à construire une " nation moderne, responsable et instruite ".

L'ancien Président Rawlings (NDC) estimait que les richesses du pays ne

profitaient qu'à quelques membres du gouvernement et à leur famille, au détriment des citoyens. Il pointait du doigt le fait que la plupart des Ghanéens ne pouvaient payer les frais de scolarité, ni même leur facture d'électricité. Le NDC entendait offrir de meilleures prestations sociales et ouvrir de nouveaux établissements d'enseignement. M. Atta-Mills, de nouveau candidat du NDC à la présidence, promettait de veiller à une meilleure gouvernance.

Le CPP de M. Paa Kwesi Nduom promettait d'instaurer une gouvernance responsable et de bonnes relations internationales en pratiquant l'autodétermination, la justice sociale et le panafricanisme. Il voulait en outre créer de l'emploi en ouvrant de nouvelles usines. En novembre, M. Nduom a annoncé son intention de se présenter à l'élection présidentielle. Le PNC de M. Edward Nasigri Mahama comptait quant à lui combattre la corruption dans tous les secteurs de l'économie.

A l'approche des élections, les dirigeants de l'ensemble de la classe politique ont appelé à des élections pacifiques et sans violence et se sont engagés à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour atteindre cet objectif.

Sur les 12,4 millions d'électeurs inscrits, 69,52 % se sont rendus aux urnes. Hormis quelques incidents sans gravité, le scrutin s'est déroulé dans le calme.

L'Union européenne (UE), le Centre Carter et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont observé le scrutin. L'UE a jugé que les élections s'étaient déroulées dans un "environnement ouvert, transparent et où l'esprit de compétition a prévalu". Le Centre Carter a estimé lui aussi que les élections avaient été "concurrentielles" et qu'elles "renforçaient encore la tradition démocratique du Ghana". Enfin, la CEDEAO a salué les élections qu'elle a jugées "pacifiques, transparentes et crédibles".

Le NDC est devenu le premier parti du pays, avec 114 sièges au Parlement, soit sept de plus que le NPP. Le PNC et le CPP ont respectivement obtenu deux sièges et un siège et quatre candidats sans étiquette ont été élus. Sur l'ensemble, dix-huit femmes ont été élues. A la date du 10 mars 2009, deux sièges étaient encore en ballottage.

A la présidentielle, aucun candidat n'a recueilli 50 % des suffrages, conditions pour être élu dès le premier tour. Le deuxième tour opposant M. Akufo-Addo (NPP) et M. Atta-Mills (NDC) a eu lieu le 28 décembre.

M. Atta-Mills a été élu avec 50,23 % des voix.

Le 7 janvier 2009, le nouveau Parlement a tenu sa première session. Un ancien juge de la Cour suprême, Mme Joyce Bamford-Addo, a été élu à la présidence du Parlement, devenant ainsi la première femme à assumer cette fonction (voir note).

Note :

A l'issue de l'élection générale, le parti majoritaire désigne le Président du Parlement, après avoir consulté les autres partis. Mme Bamford-Addo n'est pas élue et ne deviendra pas membre du Parlement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	12 472 758	
Votants	8 671 272	69,52 %
Bulletins blancs ou nuls	205 438	
Suffrages valables	8 465 834	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Congrès démocratique national (NDC)	114
Nouveau parti patriotique (NPP)	107
Convention nationale populaire (PNC)	2
Parti de la convention populaire (CPP)	1
Indépendants	4
Total	228

Note :

Au 10 mars 2009, il y avait deux sièges à pourvoir.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	210	
Femmes	18	7,89 %
Total	228	

**GRENADE**

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	15 élus au scrutin direct Note : Le Président de la Chambre des représentants peut être élu soit parmi les membres de la Chambre qui ne sont pas ministres ou secrétaires parlementaires, soit parmi les personnes qui ne sont pas membres de la Chambre des représentants.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	8 juillet 2008

**Périodicité et ampleur du renouvellement**

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 3 juin 2008. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 27 novembre 2003.

**Système électoral**▶ **Circonscriptions**

15 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen du Commonwealth britannique

- résidence dans le pays selon les conditions établies

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié



- âge:18 ans
  - citoyen du Commonwealth britannique
  - résidence ou domicile dans le pays ou résidence au moins pendant les 12 mois précédant le scrutin
  - maîtrise de l'anglais
- Inéligibilité: faillite non réhabilitée, allégeance à un Etat étranger, maladie mentale, condamnation à mort, peine de prison de plus d'1 an, bénéfice d'un contrat administratif

► **Conditions de candidature**

- présentation par au moins 6 électeurs officiellement inscrits de la circonscription
- caution de \$EC 300 (\$US 110 environ), remboursable si obtention d'au moins 1/8 du total des suffrages de la circonscription

### **Contexte et déroulement des élections**

Le 1<sup>er</sup> juin 2008, le Premier ministre Keith Mitchell a annoncé la tenue d'élections le 8 juillet. En vertu de la Constitution, ces élections auraient dû avoir lieu en janvier 2009, mais beaucoup s'attendaient à ce qu'elles soient convoquées pour la fin 2008. Le 3 juin, le Parlement a été dissous, ouvrant ainsi la voie au septième scrutin législatif depuis que le pays est devenu indépendant de la Couronne britannique, en 1974. Le pays jouit d'une économie relativement stable grâce au tourisme et aux comptes offshore, même si la pauvreté demeure un problème important.

Lors des dernières élections, en novembre 2003, le Nouveau parti national (NNP) de M. Mitchell avait remporté 8 des 15 sièges de la Chambre des représentants, ce qui avait permis à ce dernier d'obtenir un troisième mandat. Les sièges restants étaient allés à la principale force d'opposition, le Congrès démocratique national (NDC) de M. Tillman Thomas.

Avant les élections de 2008, le Premier ministre était poursuivi par des allégations datant de 2002, selon lesquelles il aurait reçu un demi-million de dollars E.-U. pour avoir nommé M. Eric Resteiner - un ressortissant allemand fuyant la justice américaine pour échapper à des accusations de corruption - Ambassadeur extraordinaire de la Grenade. En mai 2008, une Commission d'enquête avait lavé le Premier ministre de ces allégations.

Comme lors des élections précédentes, le scrutin de 2008 a été l'occasion d'un duel entre le NNP et le NDC, qui présentaient tous deux des candidats dans chacune des 15 circonscriptions électorales de la Grenade. Le NNP

promettait de faire baisser le coût de la vie en supprimant les taxes sur les produits de base, tels que la nourriture et les manuels scolaires. Il s'engageait également à construire et/ou rénover 1 000 logements par an dans le cadre d'un programme de logement pour les foyers à revenu modeste qui permettrait de loger 5 000 familles au cours des cinq prochaines années. Le NNP se proposait aussi de lutter contre la corruption des cols blancs en créant une unité spéciale au sein de la police.

Le leader du NDC, M. Thomas, estimait quant à lui que seul son parti pouvait apporter le changement auquel les Grenadiens aspiraient. Il dénonçait le fait que le NNP n'ait pas répondu aux besoins en matière de logement, de sécurité sociale et d'éducation. Il promettait de mieux gérer l'économie, de créer de l'emploi et de faire diminuer le coût de la vie. Le NDC critiquait l'administration des affaires par le NNP qui n'avait selon lui pas réussi à remplir les conditions requises pour bénéficier de l'aide financière prévue au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) mise en place par le Fonds monétaire international (FMI). En 2006, le pays avait reçu 1,6 million de dollars E.-U. sur les 16 millions qui lui avaient été alloués avant que le programme ne soit suspendu.

Le Parti travailliste uni de la Grenade (GULP), dirigé par l'ancien Premier ministre Eric Matthew Gairy, et le Mouvement travailliste du peuple (PLM), dirigé par l'ancien Procureur général, Francis Alexis, avaient formé une coalition (GULP-PLM), qui présentait 14 candidats. Les deux partis avaient participé aux élections de 2003, mais n'avaient remporté aucun siège. L'ancien chef de l'opposition, Michael Baptiste (GULP), avait refusé de prendre la tête de la coalition et soutenait publiquement le NDC, au motif que le GULP devait résoudre des problèmes internes avant de participer aux élections. Il était néanmoins demeuré membre du GULP et s'était engagé à " reconstruire " son parti après les élections.

Le NNP et le NDC s'accusaient mutuellement de commettre des actes de violence. Des candidats disaient avoir reçu des menaces de mort ou être harcelés.

Le 4 juin, le leader du NDC, M. Thomas, a demandé à l'Organisation des Etats américains (OEA) d'annuler la mission de son Secrétaire général adjoint, Albert Ramdin, dans le pays, alléguant que ce dernier avait des liens étroits avec le NNP.

Le gouvernement NNP a saisi les tribunaux à plusieurs reprises, en vain, pour

empêcher le Secrétaire général du NDC, M. David Peter, de participer aux élections parce qu'il était Canadien.

Il ressortait d'un sondage publié à la fin juin par les Services caribéens de recherche en développement (CADRES) que le NNP et le NDC seraient au coude-à-coude. D'autres sondages portaient à croire qu'une forte participation ferait du tort au NNP.

L'examen des registres électoraux par la Commission des élections et des frontières avant les élections a montré que le nombre d'électeurs inscrits avait diminué de manière spectaculaire entre 2003 et 2008, puisqu'il était passé de 82 000 électeurs à 67 000 (dans un pays de 90 000 habitants).

Le 8 juillet, 80,30 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. L'OEA (qui avait envoyé une équipe de 36 observateurs dirigée par M. Ramdin) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont félicitées de la forte participation et du bon déroulement du processus électoral.

Les résultats finals ont donné la victoire à l'opposition, avec 11 sièges sur 15 pour le NDC. Le NNP a remporté les sièges restants. Deux femmes ont été élues (une pour chacun des deux partis). Le 9 juillet, M. Thomas a reçu l'investiture au poste de Premier ministre. Son gouvernement a prêté serment le 14 juillet.

Le 20 août, les membres nouvellement élus de la Chambre des représentants ont prêté serment aux côtés des 13 membres nommés par le Sénat. La Chambre a élu M. George James McGuire (NDC) à sa présidence. Le Premier ministre Thomas a nommé Mme Joan Purcell Présidente du Sénat.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	70 869	
Votants	56 911	80,30 %
Bulletins blancs ou nuls	222	
Suffrages valables	56 689	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Candidats	Votes	% votes	Sièges
Congrès démocratique national (NDC)	15	29 007	51,17	11
Nouveau parti national (NNP)	15	27 189	47,96	4
Total				15

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	13	
Femmes	2	13,33 %
Total	15	

# GUINEE-BISSAU

## Assemblée nationale populaire

Nom du parlement (générique / traduit)	Assembleia nacional popular / Assemblée nationale populaire
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	102 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de 100 des 102 membres de l'Assemblée nationale populaire à la suite de la dissolution de cet organe le 5 août 2008. Les précédentes élections à l'Assemblée nationale populaire avaient eu lieu en mars 2004.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

27 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin de liste. Les membres de l'Assemblée nationale populaire sont élu par les Conseils régionaux de parmi leurs membres.

Participation d'au moins 50 % des électeurs de chaque circonscription pour que le scrutin soit valide.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen de Guinée-Bissau

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen de Guinée-Bissau

### Contexte et déroulement des élections

Le 25 mars 2008, les autorités ont annoncé que les élections législatives qui devaient initialement avoir lieu avant la fin du mois de mars, se tiendraient le 16 novembre.

Lors des précédentes élections tenues en mars 2004, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) avait remporté 45 sièges à l'Assemblée nationale populaire, qui en compte 100. Le PAIGC avait été le seul parti politique lorsque le pays avait acquis son indépendance du Portugal en 1974, jusqu'aux élections pluripartites de 1994. Le Parti de la rénovation sociale (PRS) est arrivé deuxième avec 35 sièges. Le Parti uni social et démocrate (PUSD) a remporté 17 sièges, le reste ayant été attribué à de petits partis.

Le Président Joao Bernardo Vieira a dirigé le pays depuis un coup d'Etat en 1980, jusqu'à son renversement par l'armée en 1999. Son successeur, Kumba Yala (PRS), a également été renversé lors d'un coup d'Etat en 2003. Vieira a de nouveau accédé à la présidence en juillet 2005, en remportant les élections présidentielles en tant que candidat indépendant. Il a été investi en octobre et a nommé M. Aristide Gomes Premier ministre. Le camp présidentiel n'a toutefois jamais obtenu la majorité parlementaire, ce qui a donné lieu à la formation de trois gouvernements successifs avant les élections de 2008.

En mars 2007, le PAIGC, le PRS et le PUSD ont signé un "Pacte de stabilité politique" et déposé une motion de censure contre le Premier ministre Gomes, le contraignant à démissionner à la fin du mois de mars. Le mois suivant, le Président Vieira a accepté de nommer l'ancien ministre de la défense, M. Martinho Ndafa Kabi (PAIGC), Premier ministre. Le 17 juillet de la même année, le Président Vieira annonçait que des élections législatives se tiendraient parallèlement aux élections présidentielles en 2009. A la fin du mois de juillet, le PAIGC s'est retiré du Pacte lorsque le Premier ministre Ndafa Kabi a révoqué plusieurs fonctionnaires de haut rang sans en informer le PAIGC, ni les autres signataires du Pacte.

Le 5 août 2008, le Président Vieira a dissous le Parlement sans en préciser la raison. Le lendemain, le contre-amiral Jose Americo Bubo Na Tchuto était assigné à résidence au motif qu'il aurait fomenté un coup d'Etat. M. Na Tchuto a quitté le pays, puis a été placé en détention en Gambie.

La Constitution prévoit le congédiement du gouvernement quand le Parlement est dissous, et le Président Vieira a nommé M. Carlos Correia en tant que nouveau Premier ministre. Son gouvernement, investi le 9 août, était composé du PAIGC, du PRS, du Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID), ainsi que de l'Alliance populaire unie (APU). Le PRID avait été formé en mars 2008 par des dissidents du PAIGC, partisans du

Président Vieira, et était dirigé par l'ancien Premier ministre Carlos Gomes Júnior.

Les élections de 2008 ont été perçues comme un progrès considérable pour la stabilité du pays, qui compte 1,6 millions d'habitants. L'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne (UE) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont contribué à couvrir le coût des élections (8 millions de dollars des E.-U.).

La Guinée-Bissau est un des pays les plus pauvres du monde. La majorité de ses ressortissants n'ont pas accès à l'eau potable, à l'électricité ou à des installations sanitaires convenables, ce qui a donné lieu à une épidémie de choléra en octobre 2008. Selon les informations disponibles, avant les élections, l'Etat n'était pas en mesure de payer les traitements des fonctionnaires en temps utile. Les prix élevés des denrées alimentaires et du carburant ont encore affaibli l'économie fragile du pays.

Plus de 20 partis et coalitions étaient en lice pour les élections de 2008. Les principaux concurrents étaient le PAIGC, dirigé par l'ancien Premier ministre Carlos Gomes Júnior; le PRS de l'ancien président Yala, et le PRID de l'ancien Premier ministre Aristide Gomes, proche allié du Président. Parmi les autres partis figuraient un autre parti qui s'était séparé du PRS, le Parti national démocrate (PND), et l'Alliance des forces patriotiques (AFP), qui avait remporté un siège lors des élections de 2004. On s'attendait en général à ce que le PAIGC remporte une victoire écrasante.

De nombreux partis avaient axé leurs programmes sur les problèmes électoraux traditionnels, promettant une économie plus forte, un meilleur système de santé et d'éducation, et un approvisionnement énergétique plus fiable. Dans la campagne électorale, le trafic de drogue est toutefois devenu une question majeure, lorsque l'ancien Président Yala (PRS) a accusé le Président Vieira d'être le plus gros trafiquant de drogue du pays. Les autres partis ont accusé leurs rivaux d'être impliqués directement ou indirectement dans des activités illicites. La Guinée-Bissau est considérée comme une plateforme du trafic de drogue entre l'Amérique latine et l'Europe. Au début du mois d'octobre, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a invité le Conseil de sécurité à envisager d'imposer des sanctions contre les responsables du trafic de drogue dans le pays.

Quatre-vingt-deux pour cent des 600 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Les élections se sont déroulées sans incident majeur. Pour des raisons

financières, il n'y a pas eu d'élections pour les deux sièges réservés aux citoyens de Guinée-Bissau vivant à l'étranger.

Plus de 150 observateurs internationaux, dont 50 de l'Union européenne, ont suivi les élections. La mission d'observation de l'UE a salué le calme et l'ordre dans lesquels se sont déroulées les élections, ainsi que le fort taux de participation. L'ONU a qualifié les élections de "victoire pour la démocratie".

Le PAIGC a remporté 67 sièges, obtenant la majorité des deux tiers au Parlement. Le PRS l'a suivi avec 28 sièges. Le PRID a remporté trois sièges. Les sièges restant ont été attribués à de petits partis. L'ancien Président Yala (PRS) a dénoncé ce qu'il estimait être une manipulation du scrutin.

Le 23 novembre, une tentative de coup d'Etat a eu lieu contre le Président Vieira, au cours de laquelle un agent de sécurité a été tué et plusieurs autres blessés.

Le 22 décembre, l'Assemblée nationale populaire nouvellement élue a tenu sa première séance et élu M. Raimundo Pereira (PAIGC) à sa présidence.

Le 2 janvier 2009, M. Carlos Gomes Júnior (PAIGC) a été investi en tant que Premier ministre.

Le 2 mars, le Président Vieira a été assassiné par un groupe de soldats. Le lendemain M. Pereira, le Président du parlement, était investi Président par intérim et chargé d'organiser les élections présidentielles dans un délai de deux mois.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	593 739	
Votants	486 873	82,00 %
Bulletins blancs ou nuls	27 735	
Suffrages valables	459 138	



► **Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC)	227 350	49,52	67	9
Parti de la rénovation sociale (PRS)	115 755	25,21	28	1
Republican Party for Independence and Development (PRID)	34 341	7,48	3	0
Alliance démocratique (AD)	6 321	1,38	1	0
Parti de la nouvelle démocratie (PND)	10 726	2,34	1	0
Total			100	10

Note :

Pour des raisons financières, il n'y a pas eu d'élections pour les deux sièges réservés aux citoyens de Guinée-Bissau vivant à l'étranger.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	90	
Femmes	10	10,00 %
Total	100	

# GUINEE EQUATORIALE

## Chambre des Représentants du Peuple

Nom du parlement (générique / traduit)	Cámara de Representantes del Pueblo / Chambre des Représentants du Peuple
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	100 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	4 mai 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants du Peuple à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 29 février 2008. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 25 avril 2004.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

Circonscriptions plurinominales correspondant aux districts administratifs du pays.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- Être ressortissant équato-guinéen âgé de plus de 25 ans.
- Jouir de ses droits civils et politiques.
- Être autochtone ou avoir élu domicile dans une circonscription électorale et s'être déclaré au recensement.
- Savoir lire et écrire correctement.
- Avoir été déclaré candidat conformément à la loi électorale.

▶ **Incompatibilités**

- Les condamnés à une peine ferme privative de liberté pendant l'accomplissement de la peine.
- Même si la peine n'est pas ferme, les condamnés pour délit électoral, rébellion, atteinte à la sûreté de l'Etat, à la vie, à l'intégrité physique ou à la liberté des personnes.
- Les ministres du culte de toute religion.

- Les adhérents d'un parti politique différent de celui pour lequel ils se portent candidats.
- Les personnes qui, ayant opté pour une nationalité étrangère, n'y ont pas renoncé dans les formes prescrites par la loi.

### **Contexte et déroulement des élections**

Le 29 février 2008, le Président Teodoro Obiang Nguema a dissous la Chambre des Représentants du Peuple et a annoncé la tenue d'élections anticipées pour le 4 mai, soit 11 mois plus tôt que la date prévue par la Constitution. Le gouvernement pensait que la tenue d'élections législatives en parallèle des élections municipales permettrait de faire des économies.

Lors des élections précédentes d'avril 2004, le Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE) du Président Obiang avait remporté 68 sièges au Parlement élargi qui en compte désormais 100. Son allié, la " Coalition électorale " pro-gouvernementale (aussi appelée " Opposition démocratique "), en avait obtenu 30. Le parti d'opposition Convergence pour la démocratie sociale (CPDS), dirigé par M. Plácido Micó Abogon, avait remporté les deux sièges restants.

Le Président Obiang s'est emparé du pouvoir lors d'un coup d'Etat en 1979, contre son oncle, Francisco Macias Nguema. Son pays a adopté un système pluraliste en 1991 et le PDGE a gardé sa position de parti dominant. La Guinée équatoriale, qui est devenue le troisième producteur pétrolier de l'Afrique sub-saharienne, a profité d'un développement économique rapide au cours des dernières années, avec un taux de croissance à deux chiffres. Toutefois, malgré un PIB de 7 874 dollars E.-U. par habitant, une grande partie de la population vit toujours dans la pauvreté.

Lors des élections de 2008, le PDGE et l'Opposition démocratique (comprenant neuf partis) ont formé une alliance électorale qui s'est engagée à améliorer la stabilité du pays et à favoriser le développement économique. Leur campagne était axée sur les réalisations du gouvernement en matière de développement des infrastructures nationales. Le Président Obiang a aussi promis de donner aux citoyens la possibilité d'exprimer leur opinion sur les résultats de la politique gouvernementale.

La CPDS était la principale force d'opposition au scrutin de 2008. Elle exhortait les électeurs à ne pas craindre de voter pour l'opposition, tout en essayant de rallier les jeunes électeurs, déclarant qu'ils devaient se réapproprier le pays qui était accaparé par une petite " élite enrichie grâce

au pétrole ".

Le Parti du progrès, appartenant à l'opposition, n'a pas été autorisé à participer aux élections de 2008. Son dirigeant, M. Severo Moto, exilé en Espagne depuis les années 80, a été condamnée par contumace à une peine de prison de 62 ans pour son implication présumée dans une tentative de coup d'Etat en 2004. En avril 2008, M. Moto a été arrêté en Espagne pour trafic d'armes vers la Guinée équatoriale.

Un autre parti d'opposition, l'Union populaire (UP), a été affaibli par des dissensions internes avant les élections de 2008.

Il semblerait que le taux de participation des 278 000 électeurs inscrits ait été faible.

Aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin. Cependant, le Secrétaire général de la CPDS, M. Micó, s'est plaint que les élections avaient été entachées d'irrégularités, dénonçant la disparition et le manque de bulletins de vote dans certains bureaux électoraux, ainsi que des actes d'intimidation visant des représentants de la CPDS.

Les résultats définitifs ont donné 89 sièges au PDGE et dix à l'Opposition démocratique, soit 99 sièges au total. Le PDGE a remporté 100 % des suffrages dans plusieurs bureaux de vote. La CPDS a obtenu l'unique siège restant.

Le 18 juin, la Chambre des Représentants du Peuple, nouvellement élue, a tenue une séance spéciale pour élire un nouveau bureau et a élu M. Angel Serafin-Seriche Dougan Malabo à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

---

Nombre d'électeurs inscrits

Environ 278 000

---

▶ **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE)	89
Opposition démocratique (Coalition électorale)	10
Convergence pour la démocratie sociale (CPDS)	1
<b>Total</b>	<b>100</b>

▶ **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	94	
Femmes	6	6,00 %
<b>Total</b>	<b>100</b>	

## IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

### Assemblée consultative islamique

Nom du parlement (générique / traduit)	Majles Shoraye Eslami / Assemblée consultative islamique
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	290 membres - 285 élus au scrutin direct - 5 sièges sont réservés aux minorités suivantes: Zoroastriens: 1 Juifs: 1 Assyriens et Chaldéens: 1 Chrétiens arméniens du Nord du pays: 1 Chrétiens arméniens du Sud du pays: 1
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	14 mars & 25 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement des membres de l'Assemblée consultative islamique à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

196 circonscriptions uninominales ou plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire à deux tours.

Pour être élu, un candidat doit obtenir, dans sa circonscription, 1/3 au moins du total des suffrages valables au premier tour de scrutin pour les circonscriptions uninominales (ou les suffrages d'un tiers des électeurs dans les circonscriptions plurinominales), et la majorité simple au second. Seuls peuvent se présenter au second tour les premiers des candidats restés en lice, pourvu que leur effectif égale le double du nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription concernée. Si l'effectif n'atteint pas le double, tous les candidats restants peuvent se présenter. Dans le cas où le nombre de ces candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges non pourvus, il n'est pas procédé à un second tour et l'on s'en tient aux résultats du premier.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles, sauf si la vacance se produit dans les 12 derniers

## IRAN (REP. ISLAMIQUE D') Assemblée consultative islamique

mois et que le total des sièges pourvus à l'Assemblée ne soit inférieur à 200.

Vote non obligatoire.

### ► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen iranien

Interdiction: maladie mentale

### ► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 26-75 ans

- citoyen iranien

- croyance et soumission aux préceptes de l'Islam et du système en vigueur dans le pays (les candidats des minorités religieuses sont exemptés de la soumission aux préceptes de l'Islam)

- serment de fidélité à la Constitution

- savoir lire et écrire

- bonne santé

Inéligibilité: appui notable à l'ancien régime (pré-islamique), qualité de grand propriétaire terrien, appartenance à des associations illégales, atteinte à l'Etat, apostasie, toxicomanie

### ► **Incompatibilités**

- Président de la République et ses conseillers

- Premier Ministre, ministres, vice-ministres et leurs conseillers

- membres du Conseil des Gardiens

- membres de la Cour suprême

- Président du Tribunal administratif

- Directeur de l'Inspection générale

- titulaires de certaines charges publiques et chefs religieux

- membres des forces armées

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de 2008 étaient les huitièmes depuis la Révolution Islamique de 1979. En janvier 2007, l'âge minimum pour voter avait été porté de 15 à 18 ans. La République islamique n'a pas de système de partis. On considère généralement que les principales forces sont les conservateurs (souvent appelés "fondamentalistes") et les réformateurs. Lors des dernières élections, en février 2004, les conservateurs avaient remporté plus de 150 sièges, contre 40 pour les réformateurs. Les sièges restants étaient échus à des

## IRAN (REP. ISLAMIQUE D') Assemblée consultative islamique

candidats indépendants.

Les conservateurs défendent les principes de la Révolution islamique et sont divisés en deux groupes principaux: le Front uni des défenseurs des principes (UPF) et la Coalition élargie des défenseurs des principes (BPF). L'UPF soutient le Président Mahmoud Ahmadinejad, élu en 2005 sur la promesse qu'il ferait profiter chaque famille des revenus pétroliers et mettrait fin à la pauvreté et au chômage. Le BPF avait soutenu M. Ahmadinejad en 2005, mais avait semble-t-il reporté son appui sur l'ancien négociateur en chef sur les questions nucléaires, M. Ali Ardeshir Larjani, qui a démissionné en 2007, en raison de dissensions avec le Président Ahmadinejad.

Les réformateurs plaident pour la libéralisation de la presse et la promotion des organisations de la société civile dans le pays. En décembre 2007, l'ancien Président Mohammad Khatami avait annoncé qu'il dirigerait la Coalition des réformateurs aux élections de 2008. La Coalition comprenait le Front de participation à l'Iran islamique, fondé par M. Mohammad Reza Khatami (frère de l'ancien Président) et l'Organisation des Moudjahidines de la Révolution islamique et des fonctionnaires, dirigée par l'ancien Président Akbar Hashemi-Rafsanjani.

Près de 7 600 citoyens avaient présenté leur candidature aux élections de 2008. Environ 40 % de ces candidatures avaient été rejetées par le Conseil des gardiens de la Révolution (instance composée de membres du clergé et de juristes qui ont pour mission de veiller à la compatibilité entre la législation et l'Islam). Nombre des candidatures rejetées - y compris celles d'anciens ministres et de membres sortants de l'Assemblée consultative islamique - provenaient apparemment de membres de la Coalition des réformateurs.

Au final, près de 4 600 candidats ont été autorisés à se présenter. Les femmes représentaient 8 % des candidats, contre 10 % lors des élections de 2004.

Sur les 290 sièges que compte l'Assemblée consultative islamique, 285 étaient à pourvoir - les sièges restants étant réservés aux minorités religieuses, voir note).

L'économie et le programme nucléaire ont été au centre de la campagne. Les réformateurs et certains conservateurs ont critiqué le Président Ahmadinejad. Bien que le taux de chômage officiel du pays soit de 10 %, de



## IRAN (REP. ISLAMIQUE D') Assemblée consultative islamique

nombreux experts estiment que le chiffre réel est plus élevé. Les conservateurs (en particulier ceux de l'UPF) estimaient que la politique nucléaire du gouvernement était cruciale pour la défense de l'Etat contre " toutes les formes d'hégémonie étrangère ". Les réformateurs accusaient, quant à eux, le Président Ahmadinejad de ne pas mener correctement les négociations sur le programme nucléaire et promettaient d'instaurer de meilleures relations avec l'Occident.

Environ 50 % des 49 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes les 13 et 14 mars, contre seulement 26 % pour le deuxième tour de scrutin, le 25 avril.

Quelque 45 000 observateurs nationaux ont suivi les élections sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur. Il n'y avait pas d'observateurs internationaux.

Le Conseil des gardiens de la Révolution a validé les résultats pour 205 sièges (dont les cinq réservés aux minorités religieuses) à l'issue du premier tour. Au deuxième tour, 81 autres candidats ont été élus. Quatre mandats ont été invalidés par le Conseil des gardiens (un obtenu au premier tour et trois au second tour) et devraient faire l'objet d'élections partielles qui se dérouleront parallèlement aux élections présidentielles de 2009.

D'après les résultats définitifs, les conservateurs ont remporté environ 200 sièges, les réformateurs, une cinquantaine et les indépendants, une quarantaine. Après la publication des résultats, certains indépendants se sont ralliés aux groupes parlementaires conservateurs et réformistes, ce qui porte le nombre total de sièges détenus respectivement par les conservateurs et par les réformateurs à 210 et 60. Une vingtaine de parlementaires ne se sont ralliés à aucun groupe. En tout, huit femmes ont été élues, contre 14 dans la législature sortante.

L'Assemblée consultative islamique nouvellement élue a tenu sa première session le 27 mai. Le lendemain, elle a provisoirement élu M. Larjani à sa présidence. M. Larjani a été officiellement confirmé à cette fonction le 1<sup>er</sup> juin.

Note:

Cinq sièges sont réservés aux minorités suivantes:

Zoroastriens: 1

Juifs: 1

Assyriens et Chaldéens: 1

## IRAN (REP. ISLAMIQUE D') Assemblée consultative islamique

Chrétiens arméniens du Nord du pays: 1

Chrétiens arméniens du Sud du pays: 1

### Résultats des élections et statistiques électorales

#### ▶ Taux de participation électorale

	1 <sup>er</sup> tour (14 mars)		2 <sup>ème</sup> tour (25 avril)	
Nombre d'électeurs inscrits	49 000 000		s/o	
Votants	24 240 269	49,47 %	5 443 161	26,00 %
Bulletins blancs ou nuls	1 049 370		196 031	
Suffrages valables	23 190 899		5 247 130	

#### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	278	
Femmes	8	2,80 %
Total	286	

Note :

Il y a quatre sièges à pourvoir.

# ITALIE

## Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Il Parlamento / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Camera dei Deputati / Chambre des Députés
Nombre de membres	630 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	13 au 14 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Députés à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 6 février 2008. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu en avril 2008.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 26 circonscriptions plurinominales pour 617 sièges
- 1 circonscription uninominale dans le Val d'Aoste
- 1 circonscription des Italiens de l'étranger représentant quatre groupes géographiques (six sièges): a) l'Europe (y compris l'ensemble de la Fédération de Russie et la Turquie); b) l'Amérique du sud; c) l'Amérique du nord et l'Amérique centrale; et d) l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et l'Antarctique.

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel\*

- système de représentation proportionnelle pour 629 sièges sur 630, utilisant le scrutin à listes bloquées pour 617 des 630 membres élus en Italie et pour les 12 membres élus par les citoyens italiens expatriés.

\*Scrutin majoritaire à un tour pour la circonscription uninominale du Val d'Aoste

Le minimum pour être représenté à la Chambre des députés est de:

- 10% des suffrages valides pour une coalition politique;
- 2% des suffrages valides pour un parti politique (liste) rattaché à une coalition;
- 4% des suffrages nationaux pour un parti politique (liste) non affilié à une coalition;
- 20% des suffrages de la circonscription pour les listes représentant des minorités linguistiques.

Cependant, toute liste obtenant le plus grand nombre de suffrages et ne parvenant pas à remporter 2% des suffrages exprimés a également droit à un siège.

Si la coalition politique ou le parti remportant le plus grand nombre de suffrages ne parvient pas à remporter les 340 sièges requis, on lui attribue des sièges "en prime" pour lui permettre de remplir cette condition. Les 277 sièges restant sont répartis entre les autres coalitions ou listes non affiliées selon la méthode du quotient électoral et la méthode d'Hondt.

En cas de vacance en cours de législature, les sièges sont occupés par les candidats suivants de la liste du parti concerné. Dans le cas des sièges relevant du scrutin majoritaire simple, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : minimum 18 ans
- citoyen italien

Interdiction : condamnation pénale, indignité aux termes de la loi

Les Italiens expatriés remplissant les conditions susmentionnées sont autorisés à élire 12 membres représentant la circonscription des Italiens de l'étranger (Circonscrizione Estero). Ils peuvent voter par correspondance ou dans la circonscription italienne où ils sont inscrits. Les électeurs expatriés qui souhaitent rentrer en Italie pour voter doivent le signaler par écrit à leur consulat au 31 décembre de l'année précédant l'expiration normale de la législature ou, si le Parlement est dissous avant terme, dans un délai de 10 jours à compter de l'annonce des élections.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: minimum 25 ans
- citoyen italien

Les candidats qui se présentent à la circonscription des Italiens de l'étranger doivent résider en Italie et être électeurs qualifiés de ce groupe géographique.

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de certaines fonctions publiques (notamment les juges de la Cour constitutionnelle et les membres du Conseil national économique et du travail)

- cadres d'une entreprise d'Etat ou d'une société subventionnée par l'Etat

► **Conditions de candidature**

Les partis représentés au Parlement ou se présentant au sein d'une coalition avec deux partis ou plus peuvent inscrire des listes de candidats sans signatures d'appui des électeurs. Les autres partis doivent rassembler entre 1 500 et 4 000 signatures d'électeurs résidant dans la circonscription (300 signatures pour la circonscription uninominale du Val d'Aoste).

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de 2008 sont intervenues avec trois ans d'avance par rapport aux dispositions constitutionnelles, après l'effondrement, en janvier, de la coalition de centre-gauche du Premier ministre Romano Prodi.

Lors des dernières élections, en avril 2006, l' " Union " de neuf partis emmenée par Romano Prodi avait recueilli 49,8 % des suffrages. Conformément au nouveau système électoral qui attribue des sièges supplémentaires à la coalition qui remporte les élections, l'Union avait obtenu 348 des 630 sièges que compte la Chambre des députés. La Maison des libertés, coalition du Premier ministre d'alors, Silvio Berlusconi, qui avait recueilli 49,7 % des suffrages, s'était vu attribuer 281 sièges. Au Sénat, l'Union avait obtenu 158 sièges sur les 315 pourvus au suffrage direct, soit seulement deux de plus que la Maison des libertés.

M. Prodi avait mis un frein à l'évasion fiscale et relevé le niveau des impôts. Ses mesures visant à mettre de l'ordre dans les comptes de l'Etat l'auraient rendu impopulaire.

En octobre 2007, M. Walter Veltroni, le Maire de Rome, avait formé un nouveau parti, le Parti démocrate (PD). Celui-ci avait absorbé la plupart des partis de la coalition Prodi. De son côté, M. Berlusconi avait annoncé, en décembre 2007, la création officielle du Peuple de la Liberté (Pdl).

Parallèlement, plus de 600 000 personnes avaient signé une pétition demandant un référendum pour que le Parlement adopte une nouvelle loi électorale. Les partisans de cette nouvelle réglementation voulaient un système de représentation proportionnelle assorti d'un relèvement du seuil permettant d'être représenté au Parlement, ce qui permettrait d'arriver à un système où il n'y aurait que deux partis et apporterait davantage de stabilité

au Parlement.

M. Veltroni et M. Berlusconi faisaient tous deux valoir que le Parlement devait rester maître de la réglementation électorale. Certains partis de la coalition de M. Prodi, dont les démocrates-chrétiens de l'UDEUR (Union des démocrates pour l'Europe), qui détenaient 14 sièges à la Chambre des députés et trois au Sénat, étaient opposés à l'idée d'un référendum. Néanmoins, le 16 janvier, la Cour constitutionnelle a donné son accord à la tenue d'un référendum en mai. Le même jour, le leader de l'UDEUR et Ministre de la Justice, M. Clemente Mastella, a annoncé qu'il démissionnait, en raison d'un scandale dans lequel sa femme était mise en cause pour corruption. Il s'est ensuite retiré de la coalition Prodi, entraînant ainsi un vote de confiance.

Le 24 janvier, M. Prodi a perdu le vote de confiance au Sénat. Le 30 janvier, le Président Giorgio Napolitano a demandé au Président du Sénat, Franco Marini, de former un gouvernement provisoire afin que la nouvelle loi électorale puisse être adoptée avant les élections. Nombre de sénateurs de longue date étaient semble-t-il favorables à la formation d'un nouveau gouvernement, mais l'ancien Premier ministre Berlusconi défendait l'idée qu'il fallait des élections anticipées pour permettre au pays de sortir de l'impasse. L'ancien Président de la Chambre des députés et leader de l'Union du centre (UDC, démocratie-chrétienne), M. Pier Ferdinando Casini, appelait lui aussi à de nouvelles élections. Après des pourparlers infructueux en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, le Président Napolitano a dissous le Parlement le 6 février 2008.

En tout, quelque 160 partis briguaient des mandats législatifs. Les principales forces en présence étaient le Parti démocrate et le Peuple de la liberté. Le 16 février, le leader de l'UDC, M. Casini, a annoncé que son parti participerait aux élections indépendamment du Peuple de la liberté. Le Parti démocrate avait formé une coalition avec le parti Italie des valeurs (IV-LDP), de M. Antonio Di Pietro. L'Alliance nationale de M. Gianfranco Fini, qui était initialement restée en dehors du Peuple de la liberté, s'y est finalement ralliée peu après l'effondrement du gouvernement Prodi. Le Peuple de la liberté a scellé une alliance électorale avec la Ligue du Nord de M. Umberto Bossi, qui demandait une plus grande autonomie des régions; et le Mouvement pour l'autonomie, dirigé par M. Raffaele Lombardo, qui avait quitté l'UDC en 2005.

Les élections de 2008 se sont déroulées dans un contexte de ralentissement

de l'économie nationale lié principalement à un euro fort et à une faible productivité. Les principales questions en jeu étaient l'économie, l'immigration et la politique étrangère.

Le PdL de M. Berlusconi s'engageait à mettre en place d'importantes réductions des impôts. M. Berlusconi promettait de trouver une vraie solution aux dettes générées par la compagnie aérienne nationale, Alitalia. Il insistait sur le fait qu'il fallait des investissements et des infrastructures. Il avait également promis de relever le niveau des retraites publiques et de mettre en place une aide financière pour relancer la natalité.

M. Veltroni, âgé de 52 ans, engageait les électeurs à " tourner la page " sur l'ancienne génération qu'incarrait M. Berlusconi. Il s'engageait à améliorer la sécurité sociale et à réduire l'impôt sur le revenu de 1 % par an sur trois ans à compter de 2009. Sa coalition promettait en outre de relever le niveau des allocations familiales.

Sur le plan de l'immigration, M. Berlusconi était décidé à expulser tous les immigrés clandestins. M. Veltroni promettait, quant à lui, de prolonger les permis de séjour des immigrés, tout en s'engageant à faire exécuter toutes les ordonnances d'expulsion visant les clandestins. Enfin, sur le plan de la politique étrangère, M. Berlusconi estimait que si l'Italie devait envoyer davantage de soldats en Afghanistan, elle devait par contre réduire sa présence militaire au Liban, voire s'en retirer complètement. M. Veltroni faisait valoir que dans les deux cas, l'armée devait être déployée conformément aux modalités convenues sous le gouvernement Prodi. L'Italie avait un peu moins de 2 000 soldats en Afghanistan et environ 2 500 au Liban.

Les sondages pré-électoraux donnaient un net avantage au camp de M. Berlusconi.

Plus de 80 % des 47 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes.

La coalition du Peuple de la liberté a remporté les élections, avec 344 sièges à la Chambre des députés et 174 au Sénat, reprenant ainsi le contrôle des deux chambres. Le Parti démocrate et ses alliés ont pour leur part remporté respectivement 246 et 132 sièges et l'UDC 36 et 3.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 29 avril, date à laquelle le Sénat a élu M. Renato Schifani (PdL) à sa présidence. Le

lendemain, la Chambre des députés a élu M. Gianfranco Fini (PdL).

Le 8 mai, M. Berlusconi a pris ses fonctions de Premier ministre pour la troisième fois. Il a ensuite nommé un gouvernement de 21 membres, dont quatre femmes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 47 000 000	
Votants	37 954 253	80,51 %
Bulletins blancs ou nuls	1 929 709	
Suffrages valables	36 024 544	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>Coalition du Peuple de la liberté</b>	<b>344</b>
<i>Peuple de la liberté</i>	276
<i>Ligue du Nord</i>	60
<i>Mouvement pour l'autonomie</i>	8
<b>Parti démocrate et ses alliés</b>	<b>246</b>
<i>Parti démocrate</i>	217
<i>Italie des valeurs (IV-LDP)</i>	29
Union du centre	36
Parti populaire du Tyrol du Sud (SVP)	2
Autonomie Liberté Démocratie (ALD)	1
Mouvement associatif des Italiens à l'étranger	1
Total	630

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	496	
Femmes	134	21,27 %
Total	630	



# ITALIE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Il Parlamento / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senato della Repubblica / Sénat
Nombre de membres	322 membres - 315 élus au scrutin direct - 4 nommés par le Président de la République. - 3 membres de droit (anciens Présidents de la République)
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	13 au 14 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Sénat à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 6 février 2008. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu en avril 2006.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- Vingt circonscriptions plurinominales (302 sièges)
- Une circonscription uninominale dans le Val d'Aoste (un siège)
- Six circonscriptions uninominales dans le Trentin-Haut-Adige (six sièges) également réparties entre la province de Trente, italophone, et la province de Bolzano (Sud-Tyrol)
- Une circonscription des Italiens de l'étranger représentant quatre groupes géographiques (six sièges): a) l'Europe (y compris l'ensemble de la Fédération de Russie et la Turquie); b) l'Amérique du Sud; c) l'Amérique du nord et l'Amérique centrale; et d) l'Afrique, l'Asie, l'Océanie et l'Antarctique

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel\*

- système de représentation proportionnelle, dans lequel la méthode d'Hondt est appliquée aux résultats électoraux régionaux pour 302 sièges
  - système de représentation proportionnelle pour la circonscription des Italiens de l'étranger représentant 4 groupes géographiques (6 sièges)
- \*Scrutin majoritaire à un tour pour les circonscriptions uninominales dans

le Val d'Aoste et le Trentin-Haut-Adige (12 sièges).

Les seuils minimums pour obtenir un siège au Sénat sont fondés sur les résultats électoraux régionaux :

- pour une coalition politique : 20% des suffrages valides dans chaque région/circonscription;
- Pour une liste politique à l'intérieur d'une coalition : 3 % des suffrages valides dans chaque région/circonscription;
- pour un parti politique (liste) non affilié à une coalition politique : 8% des suffrages dans chaque région/circonscription.

Si la coalition ou le parti politique disposant du plus grand nombre de voix ne parvient pas à remporter 55% des sièges à pourvoir dans la région, ils reçoivent des sièges "en prime" pour arriver à ce pourcentage requis. Les sièges restant sont répartis entre les autres coalitions et les partis individuels remplissant les conditions requises. Cependant, on n'attribue pas de sièges "en prime" à Molise, où seuls deux sénateurs sont élus.

En cas de vacance en cours de législature, les sièges sont occupés par les candidats suivants de la liste du parti concerné. Dans le cas des sièges relevant du scrutin majoritaire simple, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : minimum 25 ans
- citoyen italien

Interdiction : condamnation pénale, indignité aux termes de la loi

Les Italiens expatriés remplissant les conditions susmentionnées sont autorisés à élire six membres représentant la circonscription des Italiens de l'étranger (Circonscrizione Estero). Ils peuvent voter par correspondance ou dans la circonscription italienne où ils sont inscrits. Les électeurs expatriés qui souhaitent rentrer en Italie pour voter doivent le signaler par écrit au Consulat pertinent au 31 décembre de l'année précédant l'expiration normale de la législature ou, si le Parlement est dissous avant terme, dans un délai de 10 jours à compter de l'annonce des élections.

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge : minimum 40 ans
- citoyen italien

Les candidats qui se présentent à la Circonscription des Italiens de l'étranger doivent résider en Italie et être électeurs qualifiés de ce groupe géographique.

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de certaines fonctions publiques (notamment les juges de la Cour constitutionnelle et les membres du Conseil national économique et du travail)
- cadres dirigeants d'une entreprise d'Etat ou d'une société subventionnée par l'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- signatures d'entre 1 000 et 1 500 électeurs (pour toute candidature indépendante)
- signatures d'entre 1 000 et 3 500 électeurs (pour une candidature présentée au nom d'un groupe ayant au moins deux autres candidats dans d'autres circonscriptions de la même région)

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de 2008 sont intervenues avec trois ans d'avance par rapport aux dispositions constitutionnelles, après l'effondrement, en janvier, de la coalition de centre-gauche du Premier ministre Romano Prodi.

Lors des dernières élections, en avril 2006, l' " Union " de neuf partis emmenée par Romano Prodi avait recueilli 49,8 % des suffrages. Conformément au nouveau système électoral qui attribue des sièges supplémentaires à la coalition qui remporte les élections, l'Union avait obtenu 348 des 630 sièges que compte la Chambre des députés. La Maison des libertés, coalition du Premier ministre d'alors, Silvio Berlusconi, qui avait recueilli 49,7 % des suffrages, s'était vu attribuer 281 sièges. Au Sénat, l'Union avait obtenu 158 sièges sur les 315 pourvus au suffrage direct, soit seulement deux de plus que la Maison des libertés.

M. Prodi avait mis un frein à l'évasion fiscale et relevé le niveau des impôts. Ses mesures visant à mettre de l'ordre dans les comptes de l'Etat l'auraient rendu impopulaire.

En octobre 2007, M. Walter Veltroni, le Maire de Rome, avait formé un nouveau parti, le Parti démocrate (PD). Celui-ci avait absorbé la plupart des partis de la coalition Prodi. De son côté, M. Berlusconi avait annoncé, en décembre 2007, la création officielle du Peuple de la liberté (Pdl).

Parallèlement, plus de 600 000 personnes avaient signé une pétition demandant un référendum pour que le Parlement adopte une nouvelle loi électorale. Les partisans de cette nouvelle réglementation voulaient un système de représentation proportionnelle assorti d'un relèvement du seuil permettant d'être représenté au Parlement, ce qui permettrait d'arriver à un système où il n'y aurait que deux partis et apporterait davantage de stabilité au Parlement.

M. Veltroni et M. Berlusconi faisaient tous deux valoir que le Parlement devait rester maître de la réglementation électorale. Certains partis de la coalition de M. Prodi, dont les démocrates-chrétiens de l'UDEUR (Union des démocrates pour l'Europe), qui détenaient 14 sièges à la Chambre des députés et trois au Sénat, étaient opposés à l'idée d'un référendum. Néanmoins, le 16 janvier, la Cour constitutionnelle a donné son accord à la tenue d'un référendum en mai. Le même jour, le leader de l'UDEUR et Ministre de la Justice, M. Clemente Mastella, a annoncé qu'il démissionnait, en raison d'un scandale dans lequel sa femme était mise en cause pour corruption. Il s'est ensuite retiré de la coalition Prodi, entraînant ainsi un vote de confiance.

Le 24 janvier, M. Prodi a perdu le vote de confiance au Sénat. Le 30 janvier, le Président Giorgio Napolitano a demandé au Président du Sénat, Franco Marini, de former un gouvernement provisoire afin que la nouvelle loi électorale puisse être adoptée avant les élections. Nombre de sénateurs de longue date étaient semble-t-il favorables à la formation d'un nouveau gouvernement, mais l'ancien Premier ministre Berlusconi défendait l'idée qu'il fallait des élections anticipées pour permettre au pays de sortir de l'impasse. L'ancien Président de la Chambre des députés et leader de l'Union du centre (UDC, démocratie-chrétienne), M. Pier Ferdinando Casini, appelait lui aussi à de nouvelles élections. Après des pourparlers infructueux en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, le Président Napolitano a dissous le Parlement le 6 février 2008.

En tout, quelque 160 partis briguaient des mandats législatifs. Les principales forces en présence étaient le Parti démocrate et le Peuple de la liberté. Le 16 février, le leader de l'UDC, M. Casini, a annoncé que son parti participerait aux élections indépendamment du Peuple de la liberté. Le Parti démocrate avait formé une coalition avec le parti Italie des valeurs (IV-LDP), de M. Antonio Di Pietro. L'Alliance nationale de M. Gianfranco Fini, qui était initialement restée en dehors du Peuple de la liberté, s'y est finalement ralliée peu après l'effondrement du gouvernement Prodi. Le Peuple de la

liberté a scellé une alliance électorale avec la Ligue du Nord de M. Umberto Bossi, qui demandait une plus grande autonomie des régions; et le Mouvement pour l'autonomie, dirigé par M. Raffaele Lombardo, qui avait quitté l'UDC en 2005.

Les élections de 2008 se sont déroulées dans un contexte de ralentissement de l'économie nationale lié principalement à un euro fort et à une faible productivité. Les principales questions en jeu étaient l'économie, l'immigration et la politique étrangère.

Le PdL de M. Berlusconi s'engageait à mettre en place d'importantes réductions des impôts. M. Berlusconi promettait de trouver une vraie solution aux dettes générées par la compagnie aérienne nationale, Alitalia. Il insistait sur le fait qu'il fallait des investissements et des infrastructures. Il avait également promis de relever le niveau des retraites publiques et de mettre en place une aide financière pour relancer la natalité.

M. Veltroni, âgé de 52 ans, engageait les électeurs à " tourner la page " sur l'ancienne génération qu'incarnait M. Berlusconi. Il s'engageait à améliorer la sécurité sociale et à réduire l'impôt sur le revenu de 1 % par an sur trois ans à compter de 2009. Sa coalition promettait en outre de relever le niveau des allocations familiales.

Sur le plan de l'immigration, M. Berlusconi était décidé à expulser tous les immigrés clandestins. M. Veltroni promettait, quant à lui, de prolonger les permis de séjour des immigrés, tout en s'engageant à faire exécuter toutes les ordonnances d'expulsion visant les clandestins. Enfin, sur le plan de la politique étrangère, M. Berlusconi estimait que si l'Italie devait envoyer davantage de soldats en Afghanistan, elle devait par contre réduire sa présence militaire au Liban, voire s'en retirer complètement. M. Veltroni faisait valoir que dans les deux cas, l'armée devait être déployée conformément aux modalités convenues sous le gouvernement Prodi. L'Italie avait un peu moins de 2 000 soldats en Afghanistan et environ 2 500 au Liban.

Les sondages pré-électoraux donnaient un net avantage au camp de M. Berlusconi.

Plus de 80 % des 47 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes.

La coalition du Peuple de la liberté a remporté les élections, avec 344 sièges

à la Chambre des députés et 174 au Sénat, reprenant ainsi le contrôle des deux chambres. Le Parti démocrate et ses alliés ont pour leur part remporté respectivement 246 et 132 sièges et l'UDC 36 et 3.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 29 avril, date à laquelle le Sénat a élu M. Renato Schifani (PdL) à sa présidence. Le lendemain, la Chambre des députés a élu M. Gianfranco Fini (PdL).

Le 8 mai, M. Berlusconi a pris ses fonctions de Premier ministre pour la troisième fois. Il a ensuite nommé un gouvernement de 21 membres, dont quatre femmes.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 47 000 000	
Votants	34 718 630	80,40 %
Bulletins blancs ou nuls	1 318 658	
Suffrages valables	33 399 972	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>Coalition du Peuple de la liberté</b>	<b>174</b>
<i>Peuple de la liberté</i>	147
<i>Ligue du Nord</i>	25
<i>Mouvement pour l'autonomie</i>	2
<b>Parti démocrate et ses alliés</b>	<b>132</b>
<i>Parti démocrate</i>	118
<i>Italie des valeurs (IV-LDP)</i>	14
Union de Centre	3
Parti populaire du Tyrol du Sud (SVP)	2
SVP - Ensemble pour l'autonomie	2
Mouvement associatif des Italiens à l'étranger	1
Pour la Vallée d'Aoste (PvdA)	1
<b>Total</b>	<b>315</b>

**► Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	264	
Femmes	58	18,01 %
Total	322	

Note :

Cinquante-sept femmes ont été élues au scrutin direct alors qu'une autre a été nommée par le Président de la République.

## KOWEIT

### Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Majles Al-Ommah / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	65 membres - 50 élus au scrutin direct - 15 ministres non élus en tant que députés. Les membres du Cabinet siègent de droit au Parlement et jouissent des mêmes droits de vote que les membres élus. Le Cabinet se composant au maximum de 16 ministres, dont au moins un élu parlementaire, le Parlement peut donc compter jusqu'à 65 membres.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	17 mai 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble de membres élus au scrutin direct suite de la dissolution anticipée de l'Assemblée nationale le 19 mars 2008. Les précédentes élections avaient eu lieu le 29 juin 2006.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

5 circonscriptions plurinominales (dix sièges chacun)

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire simple

Chaque électeur choisit jusqu'à quatre candidats. Les 10 candidats de chaque circonscription qui ont recueilli le plus de suffrages sont déclarés élus. Si deux candidats recueillent le même nombre de suffrages valables, la Commission électorale les départage par tirage au sort.

Il n'y a pas de système de seuil.

Il n'y a pas de sièges réservés, ni de quotas pour les femmes, les minorités ou d'autres catégories de la société.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles, sauf lorsque la vacance intervient dans les six mois qui précèdent l'échéance de la législature.



Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 21 ans
  - citoyen du Koweït de père koweïtien
  - résidence dans le pays à la date de l'élection
  - les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter
- Interdiction: toute peine d'emprisonnement, naturalisés depuis les 20 dernières années, militaires, policiers, personnes non réhabilitées après condamnation pour crime ou infamie

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen du Koweït de père koweïtien
- résidence dans le pays à la date de l'élection
- savoir lire et écrire en arabe

▶ **Incompatibilités**

- Chef d'Etat
- ministres
- détenteurs de charges judiciaires (juges)
- responsables de la Commission électorale
- membres de la Commission électorale
- membres des forces armées
- membres des forces de police

▶ **Conditions de candidature**

- présentation individuelle en l'absence de partis politiques
- caution (50 dinars koweïtiens) destinée aux œuvres de charité, remboursable si obtention 10 suffrages valables de la circonscription en question.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 9 avril 2008, l'Emir Sheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah a pris un décret fixant au 17 mai la date des élections anticipées de l'Assemblée nationale du Koweït, soit moins de deux ans après les dernières élections, tenues en juin 2006.

Bien qu'il n'y ait pas de partis politiques officiels au Koweït, certains membres de l'Assemblée nationale sont considérés comme faisant partie de

l'opposition au Gouvernement. Avant les élections de 2006, ils avaient formé une vague alliance réformatrice, emmenée par les islamistes, avec la participation de nationalistes et de libéraux, et auraient remporté 33 sièges sur 50. Après les élections, l'Assemblée nationale avait adopté des réformes électorales, parmi lesquelles une réforme clé souhaitée par l'opposition consistant à ramener le nombre de circonscriptions électorales de 25 à 5. Les élections de 2008 allaient être les premières à se dérouler selon ce nouveau découpage. En outre, une réforme électorale datant de 2005 reconnaissait aux femmes le droit de voter et de se présenter aux élections, mais aucune femme n'avait été élue en 2006.

Les élections de 2008 se sont déroulées dans un climat de tension entre le Gouvernement et le Parlement, ainsi que de tensions sectaires. Un enchaînement de motions de censure visant des ministres avait donné lieu à quatre refontes du Cabinet depuis les dernières élections. Les tensions entre le Parlement et le Gouvernement étaient liées à des divergences sur l'ampleur de l'augmentation des salaires de la fonction publique face à une inflation record. Le Parlement était favorable à des hausses importantes, alors que le Gouvernement renâclait à augmenter les dépenses publiques.

Suite à la démission du Gouvernement le 17 mars, l'Emir avait dissous le Parlement qu'il avait taxé d'irresponsabilité. Il avait en outre justifié cette mesure par la nécessité de préserver l'unité nationale.

Au total, 274 candidats, dont 27 femmes et 38 membres du Parlement sortant, étaient en lice pour les 50 sièges à pourvoir. Les candidats de l'opposition, autour de 45, étaient moins unis que lors des élections de 2006.

Malgré l'absence de partis officiels, certains candidats étaient soutenus par des groupes politiques, parmi lesquels l'Alliance islamique salafite et le Mouvement constitutionnel islamique (plus connu sous le nom de " Hadas "), branche politique des Frères musulmans. Les deux groupes étaient opposés à l'émancipation des femmes et souhaitaient que le Koweït applique la Charia.

L'Alliance nationale démocratique de mouvance libérale, ainsi que deux groupes chiites - l'Alliance nationale islamique et l'Alliance pour la justice et la paix - plaidaient pour la participation des femmes, qu'ils jugeaient nécessaire à l'évolution du pays. Les grandes circonscriptions électorales effectives pour la première fois auraient aidé la minorité chiite à mobiliser ses partisans et lui aurait même permis de former des coalitions dans certaines

circonscriptions. Les candidats sunnites ont pour leur part bénéficié de soutiens tribaux et familiaux, plutôt que de l'appui de groupes politiques.

L'ancien Président de l'Assemblée nationale et figure de l'opposition, Ahmad Al Saadun, était à la tête du Bloc Action populaire, dont le programme consistait à améliorer le logement et à faire augmenter les salaires.

Nombre de candidats indépendants appelaient à l'unité nationale. Certains ont reproché à l'Assemblée sortante de s'être arrogé des prérogatives de l'Exécutif. Un certain nombre de candidates prônaient des amendements à la législation relative aux femmes et appelaient les électeurs à favoriser la représentation des femmes au Parlement, qui constituait selon elles la voie de la " pleine démocratie ".

Des quelque 360 000 électeurs que compte le pays, 59,41 % se sont rendus aux urnes.

Les islamistes ont fait de grandes avancées, avec un total de 26 sièges, dont 21 remportés par les sunnites, associés dans 10 cas à l'Alliance islamique salafiste. Le Mouvement constitutionnel islamique a remporté trois sièges, contre six lors des dernières élections. Le nombre d'élus chiite est passé de un à cinq. Les libéraux, y compris les membres de l'Alliance nationale démocratique, ont obtenu sept sièges et le Bloc Action populaire, quatre. En tout, 22 candidats ont été élus au Parlement pour la première fois.

Aucune femme n'a été élue bien que certaines aient été en ballottage. Le 28 mai, l'Émir a nommé un nouveau gouvernement de 16 ministres, dont deux femmes, qui sont membres de droit du Parlement. M. Fadil Safar, militant chiite arrêté dans le cadre de la vague de répression de mars 2008, est devenu Ministre des travaux publics et des municipalités.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 1<sup>er</sup> juin et réélu M. Jassem M. Al-Kharafi à sa présidence pour la troisième fois.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	361 684	
Votants	214 886	59,41 %

**► Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	50	
Femmes	0	0,00 %
Total	50	

Note :

Aucune candidate n'a été élue lors des élections de 2008. Deux femmes ont été nommées au gouvernement constitué de 16 ministres ayant prêté serment en juin 2008. Etant donné que les ministres siègent aussi au Parlement, on y dénombre donc deux femmes sur un total de 65 membres.

# LITUANIE

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Seimas / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	141 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	12 & 26 octobre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 71 circonscriptions uninominales
- 1 circonscription plurinomiale nationale (70 sièges)

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

Scrutin mixte (majoritaire et proportionnel):

-Un candidat est élu au scrutin uninominal si au moins 40 pour cent des électeurs inscrits dans la circonscription électorale ont participé aux élections et si ledit candidat a recueilli plus que la moitié des suffrages exprimés. Si moins de 40 pour cent des électeurs inscrits dans la circonscription ont participé aux élections, est élu le candidat ayant obtenu la majorité mais pas moins d'un cinquième des voix des électeurs inscrits dans la circonscription.

-Si plus de deux candidats ont participé aux élections et si aucun n'a été élu selon les modalités décrites ci-dessus, un deuxième tour se tient deux semaines plus tard auquel participent les deux candidats ayant reçu le plus de voix. La date du deuxième tour est annoncée par la Commission électorale centrale avec les résultats de l'élection. Est élu au deuxième tour le candidat ayant recueilli le plus de voix, indépendamment du nombre d'électeurs qui ont participé au scrutin. En cas d'égalité, le candidat ayant recueilli le plus de voix au premier tour est élu membre du Seimas. Si les deux candidats ont recueilli le même nombre de voix au premier tour, l'élu au Seimas est désigné par tirage au sort.

- les 70 membres restants sont élus au scrutin de liste avec répartition

proportionnelle des sièges au niveau national, sur la base du quotient simple et au plus fort reste, le pays formant une seule circonscription. Dans ce dernier cas, le scrutin n'est valide que si 25% au moins des électeurs inscrits y ont participé.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans le premier cas, et dans le second, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen lituanien

Interdiction : incapacités aux termes de la loi

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen lituanien

- résidence permanente en Lituanie

Inéligibilité: condamnation par décision de justice

▶ **Incompatibilités**

- forces armées et de police et autres services similaires

▶ **Conditions de candidature**

Dans les circonscriptions à un siège:

- présentation par des partis ou individus dûment reconnus,

- appui par au moins 1.000 électeurs

- caution égale à un salaire mensuel moyen, remboursable au candidat élu

Dans les circonscriptions plurinominales:

- liste de 25 candidats au moins, présentée par des partis politiques reconnus

- caution équivalent à 20 salaires moyens, remboursable aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2008 se sont déroulées en parallèle avec une consultation sur la centrale nucléaire d'Ignalina. Cette centrale devait fermer d'ici la fin 2009, conformément aux conditions d'adhésion de la Lituanie à l'Union

européenne en 2004. Le Gouvernement souhaitait avoir l'avis des citoyens sur une éventuelle demande de prorogation du délai jusqu'à 2012. Les élections intervenaient dans un contexte d'inflation croissante après deux ans de prospérité.

Lors des élections précédentes qui remontaient à octobre 2004, le Parti du travail (DP), du riche homme d'affaires d'origine russe, Viktor Uspaskich, était devenu la première formation du pays avec un total de 39 sièges sur les 141 que compte le Parlement. La coalition sortante " Travailler pour la Lituanie ", avait remporté 31 sièges. Elle se composait du Parti social-démocrate (LSDP, ancien Parti communiste) et du Parti social-libéral (SLP), dirigés respectivement par le Premier Ministre Algirdas Brazauskas et le Président du Parlement, Arturas Paulauskas. L'Union patriotique (TS) et l'Union libérale du centre, avaient remporté respectivement 25 et 18 sièges. Au terme de longues négociations sur le partage du pouvoir, M. Brazauskas (LSDP) avait été réélu Premier ministre le 14 décembre, à la suite de quoi il avait formé un nouveau gouvernement de coalition composé de membres du LSDP, du SLP, du DP et de l'Union du Parti paysan et du Parti Nouvelle démocratie.

L'information judiciaire ouverte en mai 2006 au sujet des finances du Parti travailliste avait déclenché une crise qui avait obligé son responsable, M. Uspaskich, à repartir en Russie, où il était resté jusqu'en mai 2008. Les ministres du Parti travailliste avaient à leur tour quitté le gouvernement pour protester contre les critiques du Président Valdas Adamkus. Suite à la démission du Premier Ministre Brazauskas (LSDP) et du gouvernement tout entier, un premier ministre par intérim a été nommé en la personne du Ministre sortant des finances, Zigmantas Balcytis (LSDP). Le Parlement a rejeté sa nomination après que quelques parlementaires ont essayé d'obtenir des éclaircissements sur ses activités en tant que dirigeant de l'Union des jeunes communistes à l'époque soviétique et sur le fait qu'il aurait tenté d'intégrer le KGB. Début juillet, l'ancien Ministre de la défense, M. Gediminas Kirkilas (LSDP), est devenu le onzième Premier ministre du pays depuis qu'il était devenu indépendant de l'Union soviétique, en 1991.

Deux nouveaux partis ont également vu le jour en mai 2008: le TS-LKD (fruit d'une fusion entre l'Union patriotique et les Démocrates-chrétiens), sous la conduite de l'ancien Premier ministre, M. Andrius Kubilius; et le Parti de la résurrection nationale (RNP), formé par l'animateur de télévision et avocat, M. Arunas Valinskas.

En tout, 1 583 candidats (dont 456 femmes) de 20 partis et coalitions étaient

en lice pour les élections de 2008.

Le Premier ministre Kirkilas s'engageait à introduire un système d'imposition progressive. Il pensait par ailleurs que le pays devrait adopter l'euro en 2011 et affirmait qu'il quitterait le LSDP si celui-ci ne remportait pas les élections.

Le leader du TS-LKD, M. Kubilius, s'engageait à continuer à négocier avec la Commission européenne (CE), pour obtenir un report pour la clôture de la centrale nucléaire d'Ignalina. Son parti promettait également d'introduire l'euro, sans préciser à quelle date. Il promettait aussi de réduire l'impôt sur les revenus en mettant en œuvre un impôt foncier.

Le Parti pour l'ordre et la justice (Parti libéral-démocrate) de l'ancien Président Rolandas Paksas, destitué en avril 2004 suite à un scandale de corruption, prônait le maintien de relations pragmatiques avec Moscou et s'engageait à organiser un référendum sur l'adoption de l'euro.

Le dirigeant du Parti du travail, M. Uspaskich, qui s'était vu retirer le droit de quitter le pays tant que l'enquête sur le financement de son parti ne serait pas terminée. Le Parti du travail, dont les militants sont avant tout des habitants de petites villes, prônait des politiques orientées sur le marché et un renforcement des mesures de protection des petites et moyennes entreprises. Il avait formé une coalition avec le Parti des jeunes sous le nom de Coalition Parti du travail + Parti des jeunes.

Le leader du Parti de la résurrection nationale (RNP), M. Valinskas rejetait les critiques l'accusant de faire de la politique " spectacle " et écartait la possibilité de former un gouvernement de coalition avec le Parti pour l'ordre et la justice.

Les sondages donnaient le TS-LKD vainqueur.

Le 12 octobre, 48,59 % des quelque 2,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Sept partis ont franchi le seuil des 5 % permettant de prétendre à l'un des 70 sièges à pourvoir à la proportionnelle. Le TS-LKD a remporté 18 sièges. Le RNP a créé la surprise en se plaçant en deuxième position avec 13 sièges, suivi du Parti pour l'ordre et la justice, qui en a obtenu 11, et du LSDP qui en a obtenu 10. La Coalition Parti du travail + Parti des jeunes a remporté 8 sièges et le Mouvement des libéraux (de M. Elgijus Maslulis) et l'Union libérale du



centre (dirigée par l'ancien maire de Vilnius, M. Arturas Zuokas), en ont eu 5 chacun.

S'agissant des 71 membres élus au scrutin majoritaire, seuls trois candidats ont obtenu la majorité absolue leur permettant d'être élus dès le premier tour. Deux d'entre eux appartenaient aux LSDP et un à l'Action électorale des Polonais de Lituanie, un parti représentant la minorité polonaise.

Un deuxième tour a été organisé le 26 octobre pour les 68 sièges restants. Au final, le TS-LKD a remporté 45 sièges, le LSDP 25 et le RNP, 16. En tout, 25 femmes ont été élues.

Pour ce qui est du référendum sur la centrale nucléaire d'İgnalina, 88,56 % des votants se sont prononcés pour une prolongation de l'exploitation de la centrale. Toutefois, la participation n'a pas atteint le seuil des 50 % requis pour que les résultats soient valables.

Le nouveau Parlement a tenu sa première session le 18 novembre et élu M. Arunas Valinskas (RNP) à sa présidence.

Parallèlement, le 17 novembre, le TS-LKD, parti de M. Kubilius, le RNP, le Mouvement des libéraux et l'Union libérale du centre ont convenu de former un gouvernement de coalition. Le 20 novembre, le Président Adamkus a nommé M. Kubilius à la tête du gouvernement. Sa nomination a été approuvée par le Parlement le 27 novembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	1 <sup>er</sup> tour (12 octobre )	2 <sup>ème</sup> tour (26 octobre )
Nombre d'électeurs inscrits	2 696 090	2 581 305
Votants	1 309 965 48,59 %	835 636 32,37 %
Bulletins blancs ou nuls		
Suffrages valables	1 236 716	800 043

## ► Répartition des sièges par formation politique (tour 1)

	Candi- dats	Propor- tionnel	Majori- taire	Sièges
Union patriotique et les Démocrates-chrétiens (TS-LKD)	142	18	0	18
Parti de la résurrection nationale (RNP)	73	13	0	13
Parti social-démocrate de Lituanie (LSDP)	141	10	2	12
Parti pour l'ordre et la justice	140	11	0	11
Coalition " Parti du travail + Parti des jeunes "	130	8	0	8
Mouvement libéral de la République lituanienne	101	5	0	5
Union libérale du centre	141	5	0	5
Action électorale des Polonais de Lituanie	143	0	1	1
Nouvelle union (sociaux-libéraux)	138	0	0	0
Union populaire des paysans de Lituanie	125	0	0	0
Indépendants		0	0	0
Total		70	3	73

## ► Répartition des sièges par formation politique (tour 2)

	Sièges (tour 2)	Sièges totaux
Union patriotique et les Démocrates-chrétiens (TS-LKD)	27	45
Parti social-démocrate de Lituanie (LSDP)	13	25
Parti de la résurrection nationale (RNP)	3	16
Parti pour l'ordre et la justice	4	15
Mouvement libéral de la République lituanienne	6	11
Coalition " Parti du travail + Parti des jeunes "	2	10
Union libérale du centre	3	8
Action électorale des Polonais de Lituanie	2	3
Union populaire des paysans de Lituanie	3	3
Nouvelle union (sociaux-libéraux)	1	1
Indépendants	4	4
Total	68	141

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	116	
Femmes	25	17,73 %
Total	141	

# MALAISIE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlimen - Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Dewan Rakyat / Chambre des Représentants
Nombre de membres	222 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	8 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 13 février 2008. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 21 mars 2004.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

222 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct à un tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle dans un délai de 60 jours, sauf si cette vacance intervient dans les 6 derniers mois.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 21 ans

- citoyen malais

- résidence dans la circonscription où l'électeur est appelé à voter

Interdictions: maladie mentale, faillite non réhabilitée, peine de prison, condamnation à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à 12 mois

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen malais

- résidence dans la Fédération

Inéligibilité: allégeance à un Etat étranger, maladie mentale, peine de prison de 1 an ou plus ou amende d'au moins RM 2000 (540 dollars E.-U.)

▶ **Incompatibilités**

Titulaires de poste lucratif à plein temps dans le service public, notamment:

- Juges à la Cour fédérale ou à une des hautes Cours
- Vérificateur général des comptes
- membres de la Commission électorale

▶ **Conditions de candidature**

- appui par 2 électeurs de la circonscription, sans obligation d'appartenir à un parti
- caution de RM 10 000 (2 700 dollars E.-U.), remboursable si obtention de plus d'1/8 des suffrages recueillis par l'ensemble des candidats de la circonscription

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 13 février 2008, le Roi Sultan Mizan Zainal Abi a dissous le Parlement sur les conseils du Premier ministre, M. Abdullah Badawi, en vue des élections anticipées du 8 mars à la Chambre des représentants. En vertu de la Constitution, les élections auraient dû se dérouler en mars 2009, mais elles se déroulent traditionnellement au cours de la quatrième année de la législature de cinq ans, dans ce pays de 26 millions d'habitants (dont 66 % de souche malaise, 25 % d'origine chinoise et 8 % d'origine indienne).

Lors des élections de mars 2004, le Front national (BN), coalition pluriethnique regroupant 14 partis, dont l'Organisation nationale unifiée malaise (UMNO) de M. Badawi, avait remporté une onzième victoire avec 199 des 219 sièges à pourvoir. Le Parti d'action démocratique (DAP), de l'opposition, soutenu par la communauté chinoise, avait quant à lui remporté 12 sièges. Le Front alternatif, composé du Parti islamique malais (PAS) et du Parti de la justice nationale (Parti Keadilan Rakyat - PKR), en avait obtenu sept.

M. Anwar Ibrahim, ancien vice-Premier ministre, s'est élevé contre la tenue de ces élections anticipées, qui se sont déroulées un mois avant la levée de son inéligibilité. En effet, en 1999, M. Ibrahim, ouvertement hostile à l'ancien Premier ministre, M. Mohamad Mahathir, avait été condamné pour pratiques répréhensibles et sodomie suite à une décision de justice controversée, et frappé d'inéligibilité jusqu'au 15 avril 2008. Sa femme, la Présidente du PKR, Mme Wan Azizah, avait annoncé que si elle était élue,

elle se retirerait pour lui permettre de se présenter à l'élection partielle qui suivrait.

L'élection des 222 membres de la Chambre des représentants élargie s'est déroulée dans un climat de tensions ethniques et religieuses croissantes, auquel s'ajoutaient des inquiétudes liées à la criminalité et à l'augmentation du prix des denrées alimentaires et du carburant. En novembre 2007, plus de 10 000 personnes de souche indienne étaient descendues dans les rues pour dénoncer la discrimination officielle dont elles étaient victimes. Le programme de discrimination au profit des Malais en place depuis 37 ans, dans la fonction publique l'enseignement, faisait des mécontents parmi les Chinois et les Indiens de souche. Le Gouvernement estimait, quant à lui, que le revenu mensuel des Indiens était supérieur à la moyenne nationale.

Le Premier ministre, M. Badawi, appelait les électeurs à donner un nouveau mandat au BN, en faisant valoir que grâce aux nombreux programmes qu'il avait mis en place, la pauvreté qui concernait 60 % de la population au moment de l'indépendance, n'était plus que de 5,7 % aujourd'hui. Il mettait aussi en avant le fait que le BN avait l'expérience et les compétences requises pour permettre au pays de poursuivre son développement.

Avant les élections de 2008, le DAP et le PKR avaient décidé de ne pas présenter de candidats dans les mêmes circonscriptions, afin de ne pas émietter les voix de l'opposition. Le DAP voulait éviter que les partis au pouvoir ne remportent une majorité des deux tiers au Parlement et comptait abolir le système en vertu duquel les sénateurs sont désignés, et non élus. Ce qui était arrivé à M. Ibrahim avait valu de la sympathie au PKR qui présentait un programme de lutte contre la corruption. Nombre de candidats de l'opposition ont fait campagne via Internet.

La Commission électorale a opté pour la première fois pour des urnes en plastique transparent. Cependant, son projet initial d'utiliser de l'encre indélébile pour empêcher le vote multiple a été annulé à la dernière minute, ce que le PKR a dénoncé. La Commission a annoncé que cette décision visait à ce que les élections puissent se dérouler sereinement.

Sur près de 11 millions d'électeurs inscrits, 74,72 % se sont rendus aux urnes.

Le BN est demeuré la principale force du nouveau parlement avec 140 sièges, mais n'a pas obtenu la majorité des deux tiers, ce qui constitue son plus mauvais résultat depuis l'indépendance du pays, en 1957. L'ancien

Premier ministre, M. Mahathir, a demandé que M. Badawi démissionne, mais celui-ci s'y est refusé.

Au total, les partis de l'opposition ont recueilli 47,8 % des suffrages à l'échelon national. Le nombre de sièges occupés par l'opposition est passé de 19 à 82. Le PKR en a remporté 31, le DAP, 28 et le PAS, 23. Mme Azizah (PKR) a été réélue, ce qui rend possible le retour de M. Ibrahim au Parlement.

Le 10 mars, M. Badawi a reçu l'investiture au poste de Premier ministre pour un deuxième mandat de cinq ans.

La Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session le 28 avril et élu Tan Sri Pandikar Amin Hj Mulia à sa présidence.

Le 31 juillet, Mme Wan Azizah (PKR) a renoncé à son siège. Le 26 août, son mari, M. Ibrahim, a remporté avec une majorité écrasante l'élection partielle qui a suivi.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	10 922 139	
Votants	8 161 039	74,72 %
Bulletins blancs ou nuls	177 256	
Suffrages valables	7 983 783	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Front national (BN)	4 081 115	51,12	140
Parti de la justice nationale (PKR)	1 529 256	19,15	31
Parti d'action démocratique (DAP)	1 097 752	13,75	28
Parti islamique malais (PAS)	1 140 598	14,29	23
Total			222

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	198	
Femmes	24	10,81 %
Total	222	

**MALTE**

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Il-Kamra Tad-Deputati / Chambre des Représentants
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	65 membres - 65 élus au scrutin direct - 4 membres cooptés (sièges supplémentaires) D'autres membres peuvent être cooptés pour assurer au parti qui a recueilli le plus grand nombre de premiers suffrages la majorité des sièges à la Chambre des représentants. Le Président de la Chambre peut être choisi en dehors de celle-ci.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	8 mars 2008

**Périodicité et ampleur du renouvellement**

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 4 février 2003. Les précédentes élections générales s'étaient déroulées le 12 avril 2003.

**Système électoral**▶ **Circonscriptions**

13 circonscriptions plurinominales ("divisions"), élisant chacune 5 représentants.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel à vote unique transférable

Selon ce système, chaque électeur classe les candidats de sa circonscription par ordre de préférence. Lors du premier dépouillement des votes, ceux qui satisfont à la condition requise par le système du quotient (Hagenbach-Bischoff) sont déclarés élus. S'il reste des sièges à pourvoir, les suffrages obtenus en sus du quotient par les candidats déjà élus sont transférés de manière proportionnelle aux candidats demeurant en lice au deuxième rang des préférences exprimées. Les suffrages ainsi transférés sont ajoutés à ceux recueillis par chacun des candidats en question. Le ou les candidats qui, grâce à ce transfert,



obtiennent un nombre de suffrages égal ou supérieur au quotient sont déclarés élus. Les candidats qui recueillent le moins de suffrages sont éliminés et leurs gains transférés aux autres candidats encore en lice, au rang suivant des préférences indiquées sur le bulletin, et la même opération est répétée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sièges à pourvoir.

Au besoin, le parti qui totalise le plus grand nombre de " premiers suffrages " se voit attribuer des " sièges supplémentaires à titre de prime ", qui lui assurent la majorité au Parlement. Ces sièges supplémentaires vont aux candidats non élus du parti vainqueur, quelle que soit la circonscription dans laquelle ils se présentaient.

Les candidats aux élections générales peuvent se présenter dans deux circonscriptions au maximum. S'ils sont élus dans les deux circonscriptions, ils choisissent celle qu'ils vont représenter après le scrutin. Les sièges qu'ils laissent vacants sont repourvus au moyen d'élections " ad hoc " avant la première session de la Chambre des représentants (qui doit avoir lieu dans les deux mois suivant l'annonce des résultats de l'élection générale au Président). Tout candidat malheureux à l'élection générale peut se présenter à l'élection " ad hoc " de sa circonscription. Toutefois, dans la pratique, seuls les candidats du parti qui a laissé le siège vacant participent aux élections ad hoc (de sorte que le résultat global demeure inchangé). Pour être élu lors des élections ad hoc, les candidats doivent recueillir plus de 50 % des suffrages exprimés.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote non obligatoire

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen maltais

- résidence dans le pays (pendant 6 mois en continu juste avant les élections ou pendant un total de 6 mois au cours des 18 mois avant l'élection)

Interdictions: maladie mentale, condamnation à mort ou à une peine de prison supérieure à 1 an, délit électoral

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans

- citoyen maltais

Inéligibilité: allégeance à un pays étranger, faillite non réhabilitée

**▶ Incompatibilités**

- fonctions publiques
- militaires
- certaines parties à un contrat administratif
- fonctionnaires intervenant dans la conduite des élections

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par quatre électeurs inscrits dans la même circonscription
- caution (\$US 100 environ), remboursable si obtention de plus de 1/10 du quotient électoral applicable pour la division électorale

**Contexte et déroulement des élections**

Le 4 février 2008, le Premier ministre Lawrence Gonzi a annoncé la tenue d'élections générales le 8 mars, avec cinq mois d'avance sur la date prévue par la Constitution. Le Président Eddie Fenech Adami a donc dissous la Chambre des Représentants. M. Gonzi avait succédé à M. Fenech Adami à la fonction de Premier ministre en mars 2004. Le mois suivant, ce dernier avait été élu à la présidence par le Parlement.

La Constitution nationale a été révisée en septembre 2007, afin de donner plus de poids au " premier suffrage " (qui permet aux électeurs de choisir leur candidat préféré), dans les élections générales. Au besoin, le parti qui remporte le plus grand pourcentage de " premiers suffrages " reçoit un " supplément de sièges à titre de prime " destiné à lui assurer la majorité à la Chambre des représentants. Comme précédemment, les candidats étaient autorisés à se présenter dans deux circonscriptions.

Lors des dernières élections, en avril 2003, le Parti nationaliste (PN), désormais dirigé par le Premier ministre Gonzi, avait obtenu 35 des 65 sièges à pourvoir. Les sièges restants étaient échus au principal parti d'opposition emmené par M. Alfred Sant, le Parti maltais du travail (MLP). Hormis entre 1996 et 1998, où le MLP était majoritaire au Parlement, le PN gouvernait le pays depuis 1987.

Les élections de 2008 étaient les premières depuis l'entrée de Malte dans l'Union européenne (UE), en mai 2004 et la mise en circulation de l'euro en janvier 2008. Quelques 260 candidats se présentaient. Les élections ont une nouvelle fois été l'occasion d'un duel entre le PN et le MLP.

Le Premier ministre Gonzi, un pro-européen, mettait en avant les succès passés du PN. Il avançait que son gouvernement avait créé 20 000 emplois au cours des cinq dernières années et avait ramené le déficit public de 10 %

du PIB en 2004, à 1,6 % en 2007. Il promettait en outre d'abaisser le plafond de l'impôt sur le revenu de 35 à 30 %.

Le leader du MLP, M. Sant, promettait de créer 2 000 emplois dans l'industrie et 4 000 dans les nouvelles technologies afin de relancer l'économie et de franchir le seuil de 4 % de croissance. Il dénonçait des actes de corruption au sein du Gouvernement du PN, qu'il disait pouvoir prouver, ce qu'il n'a pas fait, néanmoins, pour ne pas mettre en danger la vie des personnes qui avaient laissé filtrer cette information.

Six autres partis briguaient également des sièges, parmi lesquels l'Alternative démocrate (AD), parti écologique de M. Harry Vassallo, et Action nationale (AN). Action nationale avait été fondée en juin 2007 par M. Josie Muscat, ancien membre du PN. Malte ne pouvait d'après lui pas continuer à être le seul pays de l'Union européenne à n'avoir que deux partis représentés au Parlement. Le leader de l'AD, M. Vassallo, était favorable aux diminutions d'impôts proposées par le PN, mais critiquait l'absence de plan pour compenser le manque à gagner. Pour ce faire, l'AD proposait de relever le taux d'imposition des banques de 35 à 40 %.

Sur les 315 000 électeurs inscrits, 93,30 % se sont rendus aux urnes, soit un recul par rapport à 2003, où 97 % des électeurs avaient voté.

La victoire du PN a été annoncée plus de 24 heures après la fermeture des bureaux de vote, en raison du faible avantage qu'il avait remporté, avec seulement 1 580 " premiers suffrages " d'avance. Le MLP a remporté 34 sièges, soit trois de plus que le PN. Cependant, le PN ayant remporté le plus grand nombre de " premiers suffrages ", il a reçu des sièges supplémentaires, ce qui porte donc le total de ses gains à 35 sièges. Ni l'AD, ni l'AN n'ont obtenu de siège.

Douze des 65 élus (dix hommes et deux femmes) ont été élus dans deux circonscriptions distinctes et ont donc dû renoncer à un de leurs sièges. Des élections partielles ont eu lieu le 17 avril pour pourvoir les 12 sièges vacants. Dans l'intervalle, le 12 mars, les 14 membres du nouveau Gouvernement de M. Gonzi ont reçu l'investiture.

La Chambre des représentants a tenu sa première session le 10 mai. Compte tenu de la faible majorité du PN, le Président, Louis Galea a été nommé alors qu'il n'appartenait pas à la Chambre. Il remplaçait M. Anton Tabone (PN) qui, lui, était membre du Parlement.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	315 357	
Votants	294 214	93,30 %
Bulletins blancs ou nuls	3 415	
Suffrages valables	290 799	

**▶ Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges
Parti nationaliste (PN)	143 468	49,34	35
Parti maltais du travail (MLP)	141 888	48,79	34
Total			69

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	63	
Femmes	6	8,70 %
Total	69	

Note :

Six des 65 candidats élus étaient des femmes. Les quatre " sièges supplémentaires " sont allés à des hommes. Sur les six femmes, deux ont été élues dans deux circonscriptions différentes. Les sièges qu'elles ont laissés vacants ont été pourvus par des hommes. Le nombre de femmes a donc été maintenu à six.

# MONACO

## Conseil national

Nom du parlement (générique / traduit)	Conseil national / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	24 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	3 février 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Conseil national à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

1 circonscription nationale unique plurinomiale.

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

- Les deux tiers des sièges au conseil national sont attribués au scrutin majoritaire. Le tiers restant est attribué au scrutin proportionnel.
- Chaque bulletin comporte la liste complète des candidats d'un parti ou coalition, à raison, au maximum, d'un candidat par siège à pourvoir (soit 24). Les électeurs peuvent soit approuver une liste dans son intégralité, soit remplacer certains candidats par ceux d'autres listes ("panachage"), en indiquant le nom complet des candidats en question. Le nombre total de noms figurant sur le bulletin à l'issue du panachage ne peut être supérieur au nombre de sièges à pourvoir.
- Sont tout d'abord élus les seize candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est proclamé élu.
- Les huit sièges restants sont attribués aux listes en présence, ayant obtenu au moins cinq pour cent des suffrages valablement exprimés, selon les modalités de la représentation proportionnelle.
- Chaque liste obtient un nombre de sièges égal au nombre de fois où le quotient électoral est contenu dans le total des suffrages valablement exprimés en faveur de l'ensemble de ses candidats. Le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre total de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir à la proportionnelle. Les sièges éventuellement restants sont attribués par

application de la règle de la plus forte moyenne. La moyenne est déterminée pour chaque liste en ajoutant, chaque fois qu'il y a un siège restant, un siège fictif au nombre de sièges qui lui sont attribués au scrutin proportionnel et en divisant le total des voix qu'elle a obtenues par le nombre de sièges, y compris le siège fictif ajouté. Au sein de chaque liste, les sièges obtenus sont attribués aux candidats dans l'ordre du nombre de suffrages qu'ils ont obtenus. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

- Lorsque quatre sièges deviennent vacants au Conseil national, il est procédé à des élections partielles dans les trois mois qui suivent la troisième vacance. Cependant, des élections partielles ne peuvent être organisées si les vacances interviennent dans les six mois qui précèdent les élections générales, à moins que le nombre de sièges vacants ne soit supérieur à la moitié du nombre des membres du Conseil.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen monégasque depuis 5 ans au moins

Interdictions: faillite non réhabilitée, condamnation par deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivrognerie, lorsque le second jugement aboutit à une peine d'emprisonnement, condamnation à une peine de prison pour une durée déterminée, sans ou avec sursis, condamnation par contumace (suspension du droit de vote)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen monégasque

Inéligibilité: membres du Conseil d'Etat, du Conseil de la Couronne, de la Cour suprême, personnes possédant une double nationalité qui occupent dans un pays étranger une fonction publique ou élective

▶ **Incompatibilités**

- membres de la Maison souveraine

- conseillers du Gouvernement

- diplomates

- magistrats

- un certain nombre de hauts fonctionnaires

▶ **Conditions de candidature**

- présentation 8 à 15 jours avant les élections; pour le second tour, les candidatures peuvent être présentées jusqu'au mardi suivant le premier tour

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de février 2008 étaient les premières du règne du S.A.S., le Prince souverain Albert II, qui avait succédé à son père, le Prince Rainier, mort en avril 2005.

Lors des dernières élections, en février 2003, la coalition d'opposition : l'Union pour Monaco (UPM), dirigée par Stéphane Valéri, qui réunissait l'Union pour la Principauté (UP), l'Union nationale pour l'avenir de Monaco (UNAM) et la Promotion de la famille monégasque (PFM), avait remporté 21 des 24 sièges du Conseil national. L'Union nationale et démocratique (UND), qui dominait la vie politique du pays depuis 40 ans, n'avait obtenu que trois sièges. Son leader, le Président sortant du Conseil national, M. Jean-Louis Campora, avait perdu son siège. M. Valéri avait été élu Président du Conseil national.

Avant les élections de 2008, le parti Promotion de la famille monégasque, Synergie monégasque et les Monégasques non inscrits ont formé une alliance sous le nom de " Monaco ensemble ". Une autre coalition d'opposition, Rassemblement et enjeux pour Monaco (REM), comprenait le parti Valeurs et enjeux de M. Laurent Nouvion et le Rassemblement pour Monaco de M. Guy Magnan.

En tout, 63 candidats - 24 pour l'UPM et pour le REM, et 15 pour " Monaco ensemble " - se sont présentés aux élections de 2008. Toutes les coalitions s'engageaient à défendre les valeurs de la Principauté.

L'UPM, dirigée par M. Valéri, demandait aux électeurs de lui renouveler leur soutien, pour la continuité de " l'évolution ". Ses projets visaient à améliorer la qualité de vie, à poursuivre le développement économique et à appliquer une politique sociale d'avant-garde. Principal rival de l'UPM, le REM, dénonçait ce qu'il appelait " un glissement vers le parlementarisme ", et accusait l'UPM de vouloir transformer la monarchie en un système parlementaire. M. Valéri a rejeté ces accusations et réaffirmé sa loyauté et son attachement au Prince souverain et aux institutions de la Principauté. L'alliance " Monaco ensemble " promettait, quant à elle, de créer de l'emploi et de favoriser la création d'entreprises.

En tout, 76,85 % des 6 316 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont déclaré les élections libres et régulières. Ils ont néanmoins recommandé la publication des programmes politiques suffisamment à l'avance, ainsi qu'un plus grand nombre de débats publics, de façon à ce que les électeurs puissent mieux comprendre les intentions de chaque parti.

L'UPM a conservé ses 21 sièges, avec près de 53 % des suffrages valables. La formation politique conservatrice d'opposition, Rassemblement et enjeux pour Monaco, a été la seule autre formation à obtenir suffisamment de suffrages à la proportionnelle (40 %) pour siéger au Parlement, avec trois représentants. " Monaco ensemble " n'a pour sa part pas obtenu de représentation parlementaire, avec environ 7 % des suffrages valables. En tout, six femmes ont été élues.

Le Conseil national nouvellement élu a tenu sa première session le 14 février et réélu M. Valéri (UPM) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 316	
Votants	4 854	76,85 %
Bulletins blancs ou nuls	204	
Suffrages valables	4 650	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	% votes	Sièges
Union pour Monaco (UPM)	24	53 523	1 151,03	21
Rassemblement et Enjeux pour Monaco (REM)	24	41 512	892,73	3
Total				24

Note sur le nombre de suffrages :

Les électeurs mettent chacun un bulletin dans l'urne. Celui-ci peut comporter au maximum 24 noms. De ce fait, le nombre de suffrages recueillis par les partis est supérieur au nombre total d'électeurs.



▶ **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	18	
Femmes	6	25,00 %
Total	24	

▶ **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges	
Finance, gestion ou affaires	6	
Médecin, dentiste	4	
Chef d'entreprise	3	
Fonction publique et administration locale	2	
Juristes	2	
Architecte, géomètre, ingénieur	1	
Enseignement	1	
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	1	
Autre	4	
Total	24	

▶ **Répartition des sièges selon l'âge**

31 à 40 ans	3
41 à 50 ans	12
51 à 60 ans	7
61 à 70 ans	1
Plus de 70 ans	1
Total	24

# MONGOLIE

## Grand Khoural de l'Etat

Nom du parlement (générique / traduit)	Ulsyn Ikh Khural / Grand Khoural de l'Etat
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	76 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	29 juin 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Grand Khoural de l'Etat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

26 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à la majorité simple.

Le scrutin n'est valide que si au moins 50% des électeurs inscrits y participent dans chaque circonscription.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen mongol

- résidence en Mongolie

Interdictions:

- démence / maladie mentale

- curatelle / tutelle

- titulaires de permis de séjour provisoire

- immigrés sans papiers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen mongol

Inéligibilité: Chef de la Commission électorale, fonctionnaires.

▶ **Incompatibilités**

- Chef d'Etat
- ministres
- détenteurs de postes publics
- détenteurs de charges judiciaires (juges)
- fonctionnaires
- conseillers du gouvernement
- Chef de la Commission électorale
- dirigeant d'une entreprise publique (d'Etat)
- employé d'une entreprise publique (d'Etat)
- membres des forces armées
- membres des forces de police

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par parti ou coalition de partis officiellement reconnus
- soutien de 801 électeurs au moins de la circonscription, pour chaque candidat
- caution (10.000 tugriks), dont la moitié est remboursable si élection ou obtention d'un pourcentage de voix supérieur à la moyenne dans la circonscription concernée

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de juin 2008 sont les cinquièmes depuis l'introduction d'un système pluraliste en 1990.

En mai 2005, le pays a élu un nouveau Président, M. Nambar Enkhbayar, du Parti populaire révolutionnaire (MPRP), précédemment président de l'Assemblée. Le MPRP, ex-parti communiste, a dirigé le pays après l'obtention de l'indépendance de la Chine, en 1921, puis est revenu au pouvoir en 2000 après quatre années de gouvernement de la MDC (ou Coalition démocratique pour la patrie).

Aux dernières élections législatives, en juin 2004, le nombre de sièges du MPRP a chuté de 72 à 37 tandis qu'un parti allié, le parti républicain (MRP) emportait un siège. La MDC (qui comprend le DP, parti démocratique et deux partis plus petits, cf. note) obtenait, quant à elle, 35 sièges. Les trois sièges restants étaient allés à des indépendants, alliés de la MDC. A la suite des élections, les camps MPRP et MDC, qui avaient obtenu le même nombre de sièges au Parlement, ont formé le premier gouvernement de

coalition de l'histoire du pays et M. Tsakhiagiin Elbegdorj avait été élu Premier ministre en août. Ce gouvernement de coalition est cependant resté fragile et divisé comme on a pu le constater lorsque le MPRP a cherché à étoffer la fonction publique, mesure qualifiée par le MDC de fardeau supplémentaire pour les contribuables.

A la fin de l'année 2005, M. Lamjavyn Gündalai, vice-président du DP a quitté ce parti pour créer le parti du peuple (PP), rendant le Premier ministre Elbegdorj responsable de la lenteur de la croissance économique. En janvier 2006, quatre autres membres du DP ont déserté le camp du MPRP qui a retiré son soutien au gouvernement de coalition. Le 25 janvier, le président du MPRP, M. Miyegombyn Enkhbold a été élu au poste de Premier ministre et a formé un gouvernement de "solidarité nationale" mené par le MPRP et comprenant les dissidents du DP. En novembre 2007, M. Enkhbold a dû céder la présidence du MPRP à M. Sanj Bayar et a démissionné du poste de Premier ministre. M. Bayar a été élu Premier ministre à la fin du mois de novembre et s'est engagé à "éradiquer la corruption et la bureaucratie".

Les élections ont mis en lice 12 partis politiques, parmi lesquels le MPRP et le DP. Avant les élections de 2008, le gouvernement du MPRP a été la cible d'accusations de corruption de fonctionnaires et de mauvaise gestion. En mai, M. Gündalai a quitté le PP pour rejoindre le DP, suivi par la plupart des membres du PP.

Selon les chiffres de l'Organisation des Nations Unies, 10% des 2,7 millions d'habitants de la Mongolie disposent de moins d'un dollar par jour; la modernisation de l'économie principalement agricole est donc une priorité.

Le MPRP, parti du Premier ministre Bayar, a promis d'apporter la prospérité grâce à une croissance économique de 10% et une forte progression du PIB par tête, qui devrait passer à 5 000 dollars à l'horizon 2012 (contre 2 900 dollars en 2007). Le MPRP a également promis d'améliorer le système d'aide sociale et d'accorder des allocations aux familles, aux mères isolées et aux pauvres. En avril, à l'occasion de son 18e anniversaire, le DP a publié un document de politique de développement en dix articles dans lequel il s'engage à œuvrer en faveur du développement humain et à lutter contre la pauvreté et la corruption.

La question de savoir comment utiliser au mieux les gisements de minéraux récemment découverts dans le pays (cuivre, or et charbon notamment) a été au cœur du débat préélectoral de 2008. Le MPRP était favorable au

maintien d'un contrôle gouvernemental sur ces ressources tandis que le DP a prôné l'intervention du secteur privé. Les deux partis se sont engagés à utiliser les excédents budgétaires engendrés par l'industrie minière pour financer les dépenses publiques. En vertu de la législation actuelle, le gouvernement peut prélever jusqu'à 50% d'intérêt sur les gisements découverts grâce à des financements publics.

Au cours de la campagne électorale, la Commission générale des élections a reconnu que plus de 116 000 personnes figuraient deux fois sur les listes électorales sous des adresses différentes et s'est engagée à faire le ménage avant le jour du scrutin.

Le jour de l'élection, plus de 74% des près de 1,6 million d'inscrits se sont rendus aux urnes et aucun incident majeur n'a été déploré. Selon les 16 observateurs internationaux ces élections se sont, dans l'ensemble, déroulées de façon libre et régulière.

En raison de l'introduction du nouveau système de circonscriptions plurinominales, les résultats définitifs ont été différés. Cependant, les résultats préliminaires ayant donné 47 sièges au MPRP et 27 au DP, le premier de ces deux partis s'est attribué la victoire.

Le DP a alors accusé le MPRP de fraude électorale, affirmant que des sympathisants du MPRP avaient voté deux fois. Les importantes manifestations populaires qui ont eu lieu alors ont tourné à l'émeute. Le feu a été mis au siège du MPRP, il y a eu au moins cinq morts et des centaines de blessés. Le Premier ministre Bayar a accusé le DP d'incitation à la violence. Le 1<sup>er</sup> juillet, le Président Enkhbayar a décrété quatre jours d'état d'urgence dans la capitale et autorisé la police à faire usage de " la force nécessaire pour réprimer les coupables ". Le DP a appelé à la tenue de nouvelles élections dans plusieurs circonscriptions.

Avant l'ouverture de la première session du Grand Khoural de l'Etat, le 23 juillet, l'élection de 66 membres avait été confirmée (39 pour le MPRP, 25 pour le DP, un pour le Parti républicain de la volonté civile et un indépendant). Cependant, en raison du boycott du DP, le Parlement a dû s'y reprendre à cinq fois avant d'atteindre le quorum des deux tiers requis pour faire prêter serment aux nouveaux parlementaires. Après avoir réuni le quorum nécessaire, le Parlement a finalement pu se remettre au travail le 28 août. Le 1<sup>er</sup> septembre, M. Damdin Demberel (MPRP) a été élu nouveau président de l'assemblée.

Le 11 septembre, le Grand Khoural de l'Etat a élu M. Bayar (MPRP) au poste de Premier ministre. Le 17 septembre, il a approuvé un nouveau gouvernement de coalition issu des rangs du MPRP et du DP.

Note

Il s'agissait du Nouveau parti socialiste démocratique (MNDSF) et du Parti républicain de la volonté civile (CWRP).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	1 534 074	
Votants	1 139 984	74,31 %

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Parti populaire révolutionnaire (MPRP)	45
Parti démocrate (DP)	27
Parti républicain de la volonté civile (CWRP)	1
Parti vert	1
Indépendants	1
Total	75

Note :

Au 4 mars 2009, il y avait un siège vacant.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	72	
Femmes	3	4,00 %
Total	75	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Economistes	20
Architecte, géomètre, ingénieur	18
Juristes	13
Enseignement	7
Recherche/sciences	7
Journalisme, audiovisuel, médias	3
Médecin, dentiste	2
Agriculture	1
Armée/police	1
Ecrivain, auteur, artiste	1
Fonction publique et administration locale	1
Syndicaliste	1
Total	75

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	10
41 à 50 ans	41
51 à 60 ans	23
Plus de 70 ans	1
Total	75

# NAURU

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	18 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	26 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement, à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 18 avril 2008. Les précédentes élections au Parlement avaient eu lieu le 25 août 2007.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

8 circonscriptions plurinominales.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire direct à vote préférentiel.

Dans chaque circonscription est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de première préférence, pourvu que ce nombre soit au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 20 ans
- citoyen de Nauru
- résidence dans le pays

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- âge: 20 ans
- citoyen de Nauru
- résidence dans le pays

Inéligibilité: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation à mort, peine de prison d'un an ou plus



**▶ Incompatibilités**

- fonction rémunérée dans le service public ou une société d'Etat

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par écrit au moins 14 jours avant le scrutin, avec signature du candidat et d'au moins deux électeurs de la circonscription

**Contexte et déroulement des élections**

Le 18 avril 2008, le Président Marcus Stephen a fait usage de ses prérogatives présidentielles en déclarant l'état d'urgence afin de pouvoir dissoudre le Parlement et convoquer des élections pour le 26 avril, soit huit mois après les dernières élections, en août 2007.

Avant les élections de 2008, le pays traversait une crise financière, avec une dette extérieure qui approchait le milliard de dollars E.-U. et des fonctionnaires qui n'étaient plus payés. En outre, la fermeture à la fin mars 2008 du camp de demandeurs d'asile que l'Australie avait à Nauru allait probablement porter un coup supplémentaire à l'économie du pays. Cependant, un blocage parlementaire empêchait toute décision sur le budget national ou des projets d'investissement.

Le pays qui compte 12 000 habitants connaissait une instabilité politique depuis octobre 2007, avec la divulgation d'un document accusant le Ministre des finances et des affaires étrangères d'alors, M. David Adeang, de corruption. Le 5 novembre, les trois principaux ministres avaient démissionné, accusant le Président de l'époque, M. Ludwig Scotty, de ne pas avoir pris de mesures suffisantes pour enrayer le scandale. Fin novembre, huit parlementaires avaient quitté le camp du gouvernement et en décembre, le Président Scotty avait été contraint de démissionner suite à une motion de censure. M. Stephen, ancien haltérophile professionnel, avait alors été investi à la présidence, avec l'appui de la moitié du Parlement qui comptait 18 membres. Le Président du Parlement, Valdon Dowlyogo, avait renoncé à sa fonction, à laquelle il avait été remplacé par M. Riddel Akua.

Le 17 mars 2008, des membres de l'opposition, emmenés par l'ancien Président René Harris, ont tenté de faire abdiquer le Président Stephen au moyen d'une motion de censure. Ils lui reprochaient de " ne pas se préoccuper de la pollution et de la poussière générées par la transformation et le chargement du phosphate ", se faisant l'écho de la contestation populaire. Leur tentative a été court-circuitée par la démission du Président du Parlement, M. Akua. Après que trois personnes eurent refusé la

présidence du Parlement, le 20 mars, le Président Stephen a nommé M. Adeang. L'idée générale était que cette décision visait à réduire le nombre des voix de l'opposition au Parlement, car le Président ne vote qu'en cas d'égalité.

M. Adeang avait ensuite annoncé une intersession parlementaire jusqu'après Pâques, estimant qu'il fallait dissoudre le Parlement en vue de nouvelles élections. Pendant le week-end de Pâques, il a organisé une session secrète, à laquelle les parlementaires de la majorité n'étaient pas conviés, pour modifier la Loi sur la citoyenneté. Les amendements visaient à empêcher les citoyens ayant une deuxième nationalité de siéger au Parlement. C'est le cas du Président Stephen qui est ressortissant de Nauru et du Samoa, ainsi que du Ministre des affaires étrangères, Kieren Keke, et du Ministre du commerce, Frederick Pitcher, qui ont tous deux la nationalité australienne.

Le 22 mars, M. Adeang a suspendu MM. Keke et Pitcher du Parlement en raison de leur double nationalité, à la suite de quoi le Gouvernement a demandé à la Cour suprême de statuer d'urgence. Celle-ci a infirmé cette décision, au motif que le Parlement n'avait pas le quorum requis lorsqu'il a modifié la Loi sur la citoyenneté. Le 11 avril, M. Adeang suspendait les neuf membres de la majorité du Parlement, y compris le Président Stephen, pour "indiscipline et comportement honteux", au motif qu'ils l'auraient insulté lorsqu'il déposait devant la Cour suprême. Le Président Stephen a ensuite dissous le Parlement le 18 avril, ouvrant la voie à de nouvelles élections.

En tout, 65 candidats, dont trois femmes, se sont présentés aux élections de 2008. Le nombre de candidats était inférieur à celui de 2007 (79), principalement parce que le délai de désignation des candidats n'a été que de trois jours.

Le Président Stephen a appelé les électeurs à renouveler leur soutien au Gouvernement. Il avançait que le Président du Parlement et ses partisans menaçaient l'investissement à Nauru et empêchaient la poursuite de projets importants. Il disait vouloir œuvrer pour le bien de la population de Nauru. M. Adeang reprochait au Président Stephen d'avoir programmé les élections huit jours seulement après la dissolution du Parlement. Celui-ci répondait que le pays avait besoin d'un nouveau parlement pour pouvoir adopter le budget au plus vite.

Le Forum des îles du Pacifique a observé le scrutin. Il a déclaré que le

processus électoral avait été " crédible " en exprimant des réserves quant au " délai très court ménagé pour la préparation (du scrutin) et la campagne " .

Les neuf parlementaires de la majorité ont conservé leurs sièges. L'ancien Président Harris et deux autres membres de l'opposition ont perdu les leurs. Les trois parlementaires qui avaient obtenu leurs sièges se sont ensuite ralliés au Gouvernement. Le Gouvernement de M. Stephen a donc été reconduit avec 12 des 18 sièges parlementaires.

Le nouveau Parlement a tenu sa première session le 29 avril et élu à sa présidence M. Akua, qui avait déjà occupé cette fonction. M. Stephen a été réélu à la tête du pays.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 235	
Votants	4 607	88,00 %

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	18	
Femmes	0	0,00 %
Total	18	

# NEPAL

## Assemblée constituante

Nom du parlement (générique / traduit)	Sansad / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	601 membres - 575 élus au scrutin direct - 26 nommés par le Premier ministre parmi les groupes minoritaires non représentés à l'issue des élections.
Durée de la législature	2 ans
Date des élections	10 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections se sont tenues pour tous les sièges élus au scrutin direct à l'Assemblée constituante.

### Système électoral

- ▶ **Circonscriptions**
  - 240 circonscriptions uninominales
  - une circonscription nationale pour les 335 sièges restants.
  
- ▶ **Mode de scrutin : Mixte**
  - scrutin majoritaire simple ("système majoritaire à un tour") dans 240 circonscriptions uninominales
  - scrutin proportionnel de liste pour les 335 sièges restants
  - Vote non obligatoire.
  
- ▶ **Conditions pour être électeur (trice)**
  - citoyen népalais
  - âge: 18 ans
  - Résidence permanente dans la circonscription concernée
  - Interdictions: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation pour crime
  
- ▶ **Conditions d'éligibilité**
  - tout électeur qualifié
  - citoyen népalais
  - âge: 25 ans

Interdictions: maladie mentale, faillite non réhabilitée, condamnation pour crime

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections à l'Assemblée constituante, qui comprend 601 membres, devaient avoir lieu avant la mi-juin 2007, mais elles ont été reportées à deux reprises, principalement en raison d'un désaccord entre les principales mouvances politiques à propos du système électoral et du futur statut du Roi. L'abolition immédiate de la monarchie était la revendication première des maoïstes népalais, à l'origine d'une rébellion qui a duré dix ans et a coûté la vie à plus de 13 000 personnes. L'Assemblée constituante a été instituée le 27 mai 2008, et elle est chargée d'adopter la nouvelle constitution du pays d'ici deux ans.

Les dernières élections législatives du pays avaient eu lieu en 1999. Le parti centriste, le Congrès népalais (NC) dirigé par l'ancien Premier Ministre Girija Prasad Koirala, avait remporté 111 sièges sur les 205 à pourvoir au sein de la Chambre des représentants, la chambre basse du Parlement bicaméral. Son partenaire de la coalition, le Parti communiste népalais (parti marxiste-léniniste unifié - UML), en avait remporté 71. À l'issue des élections, le rival de M. Koirala, M. Krishna Prasad Bhattarai (NC), avait été désigné Premier ministre. M. Bhattarai a présenté sa démission en mars 2000 et M. Koirala lui a succédé. Au lendemain du massacre qui a eu lieu au Palais royal en juin 2001 (au cours duquel le Prince Dipendra a tué le Roi Birendra, la Reine, et sept autres membres de la famille royale, avant de mettre fin à ses jours), le Prince Gyanendra a été nommé régent et est monté sur le trône. M. Koirala a démissionné de ses fonctions de Premier ministre et M. Sher Bahadur Deuba lui a succédé. Ce dernier a ensuite formé une nouvelle faction, le Congrès népalais (démocratique), (NCD).

La Chambre des représentants a été dissoute le 22 mai 2002 en vue de la tenue d'élections législatives anticipées. Les rebelles maoïstes ayant menacé de perturber le déroulement des élections, le Premier Ministre Deuba a demandé au Roi de reporter le scrutin à l'année suivante. Le Roi a par la suite limogé le gouvernement et a différé indéfiniment les élections. Le 1<sup>er</sup> février 2005, le Roi Gyanendra s'est arrogé le pouvoir absolu sur le royaume, accusant le gouvernement de n'avoir pas fait le nécessaire pour organiser des élections législatives. De nombreux membres du NC et de l'UML, dont le dirigeant de l'UML, M. Amrit Kumar Bohara, et le Secrétaire général, M. Madhav Kumar Nepal, ont été placés en résidence surveillée. Le Parlement n'a pas pu siéger car la Constitution

prévoit que l'Assemblée nationale (la chambre haute) ne peut pas être convoquée sans la Chambre des représentants.

Le 24 avril 2006, au lendemain d'une vague de manifestations populaires exigeant la tenue d'élections dans les plus brefs délais, le Roi Gyanendra a accepté de rétablir la Chambre des représentants. Celle-ci a tenu sa première séance le 28 avril 2006, à la suite de quoi M. Koirala a été élu Premier Ministre.

Après de nombreux atermoiements, la Chambre des représentants a promulgué une constitution provisoire le 15 janvier 2007, à la suite de l'accord de paix conclu le 8 novembre 2006 entre les principaux partis politiques et les rebelles maoïstes. La Chambre des représentants s'est ensuite dissoute en faveur d'une chambre unique intérimaire de 330 membres, le Parlement législatif. Ce parlement de transition regroupait tous les membres du parlement sortant (à l'exception des trois parlementaires nommés par le Roi), 83 maoïstes et les représentants des principaux partis politiques. Ces partis ont formé une alliance au pouvoir regroupant le NC, l'UML, le NDC, ainsi que neuf autres petits partis. En septembre 2007, le NCD et le NC ont fusionné sous la direction du Premier Ministre Koirala.

Le 23 décembre 2007, la signature d'un accord en 23 points a ouvert la voie aux élections à l'Assemblée constituante, qui comprend 601 membres élus selon un système électoral mixte. L'accord prévoit que 335 membres sont élus au scrutin proportionnel et 240 au scrutin majoritaire à un tour. Les 26 membres restants sont nommés par le Premier Ministre parmi les groupes minoritaires non représentés à l'issue des élections. Le 29 décembre 2007, le Parlement de transition a adopté un troisième amendement à la constitution provisoire, faisant du Népal une république démocratique fédérale. La décision d'abolir la monarchie vieille de 240 ans prendra effet lorsqu'elle aura été entérinée par l'Assemblée constituante à sa première séance.

Au total, 3937 candidats, dont 368 femmes, ont brigué des sièges à l'Assemblée constituante. Plus de 3000 candidats appartenant à 70 partis politiques et quelque 800 candidats indépendants se sont présentés.

Les principaux protagonistes se sont tous engagés à instaurer une république démocratique fédérale forte et prospère, accommodant divers partis. Les médias se sont préoccupés avant tout de savoir si M. Pushpa Kamal Dahal (plus connu sous le nom de "Prachanda") remporterait suffisamment de sièges pour conserver sa place dans le processus démocratique. Les

maoïstes ont fait campagne sur la base d'un programme moins radical que par le passé. Par exemple, ils n'ont pas appelé à la nationalisation des ressources et ont promis de favoriser les investissements étrangers pour promouvoir le développement économique.

L'ancien Premier Ministre Kamal Thapa, du Parti national démocratique (Rastriya Prajatantra), a fait campagne en faveur de la monarchie. Le Front populaire national (Rastriya Janashakti) et quatre autres partis royalistes ont formé le Front inclusif uni (Samyukta Samabeshi Morcha, voir note) en février 2008, qui s'est engagé à collaborer avec toute entité attachée à la démocratie.

Pendant la campagne électorale, près de 30 personnes ont été tuées. Toutefois, les élections se sont déroulées dans un climat relativement paisible. Plus de 63 % des 17 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Plus de 800 observateurs internationaux ont suivi le déroulement des élections. La Mission d'observation des élections (MOE) de l'Union européenne (UE) s'est félicitée du fort taux de participation et a conclu que, dans l'ensemble, ces élections avaient été couronnées de succès.

Les résultats définitifs ont consacré la victoire du Parti communiste népalais (maoïste), qui a remporté en tout 220 sièges. Le NC et le CPN-UML en ont obtenu 110 et 103, respectivement. Au total, 25 partis seront représentés à l'Assemblée constituante.

Au total, 191 femmes ont été élues (29 au scrutin majoritaire et 162 au scrutin proportionnel).

Le 27 mai, l'Assemblée constituante a tenu sa première séance. Le lendemain, elle a décidé par un vote d'abolir la monarchie, faisant du Népal une république démocratique fédérale.

Des différends sur la composition du nouveau gouvernement, ainsi que les revendications d'autonomie de la province madhesi du Forum pour les droits des citoyens madhesis (MPRF) ont retardé l'élection du nouveau Président de l'Assemblée constituante.

Le 8 juillet, les maoïstes, le Congrès népalais, l'UML et le MPRF sont convenus d'ajouter une disposition à l'article 138 de la Constitution provisoire,

spécifiant que le Népal était un Etat démocratique fédéral composé de plusieurs Etats autonomes.

Le 19 juillet, 593 candidats étaient en lice pour la première élection présidentielle de l'histoire du Népal. Au deuxième tour de scrutin, le 21 juillet, M. Ram Baran Yadav, Secrétaire général du Congrès népalais, l'a emporté sur le candidat maoïste, Ram Raja Prasad Singh. Le 23 juillet, M. Koirala a officiellement remis sa démission de la fonction de Premier ministre.

Le 24 juillet, M. Subas Nembang (UML), qui avait été Président du Parlement législatif, a été élu sans opposition à la présidence de l'Assemblée constituante.

Le 15 août, l'Assemblée constituante a élu M. Pushpa Kamal Dahal (maoïste), Premier ministre. Celui-ci a prêté serment le 18 août. Il a ensuite formé un gouvernement de coalition rassemblant les six partis suivants : Parti communiste du Népal (maoïstes), son propre parti, l'UML, le MPRF, le Parti communiste népalais (UML), le Parti de la bonne volonté (Sadhvawana) et le Front populaire népalais (Janamorcha). Les 23 membres du Gouvernement, dont quatre femmes, ont reçu l'investiture le 22 août.

Note:

Membres du Front inclusif uni et nombre de sièges :

Front populaire national (Rastriya Janashakti): 3

Parti Rastriya Janamukti: 2

Parti Dalit Janajati: 1

Parti Nepal Rastriya Janabhawana: 0

Parti Rastriya Jana Ekata: 0

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	Proportionnel		Majoritaire	
Nombre d'électeurs inscrits	17 611 832		17 611 832	
Votants	11 146 540	63,29%	10 866 131	61,70%
Bulletins blancs ou nuls	407 462		560 011	
Suffrages valables	10 739 078		10 306 120	



## ► Répartition des sièges par formation politique

	Proportionnel	Majoritaire	Sièges totaux
Parti communiste népalais (maoïste)	100	120	220
Congrès népalais (NC)	73	37	110
Parti communiste népalais (UML)	70	33	103
Forum des droits du peuple Madhesi	22	30	52
Parti Tarai Madhes Loktantrik	11	9	20
Parti népalais de la bonne volonté (Sadhvawana)	5	4	9
Parti communiste népalais (marxiste-léniniste)	8	0	8
Parti national démocratique (Rastriya Prajatantra, RPP)	8	0	8
Front populaire du Népal (Janamorcha)	5	2	7
Parti communiste népalais (Samyukta)	5	0	5
Front populaire national (Rastriya Janamorcha)	3	1	4
Parti des travailleurs et des paysans népalais	2	2	4
Parti national démocratique népalais (Rastriya Prajatantra, RPP-N)	4	0	4
Indépendants	0	2	2
Autres	19	0	19
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>240</b>	<b>575</b>

## Note:

Par " autres ", on entend les partis suivants :

Parti Rastriya Janshakti: 3

Parti Rastriya Janamukti: 2

Parti communiste népalais (unifié): 2

Parti Sadhvawana népalais (Anandidevi): 2

Parti Janata Dal népalais: 2

Parti Sanghiya Loktantrik Rastriya Manch: 2

Parti Samajwadi Prajatantrik Janata: 1

Parti Dalit Janajati: 1

Parti népalais Pariwar Dal: 1

Parti Rastriya népalais : 1

Parti népalais Lokatantrik Samajbadi Dal: 1

Parti Chure Bhawar Rastriya Ekata: 1

**► Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	404	
Femmes	197	32,78 %
Total	601	

Note :

191 femmes ont été élues au scrutin direct alors que six autres ont été nommées par le Premier ministre.

# NOUVELLE-ZELANDE

## Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	House of Representatives / Chambre des Représentants
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	120 membres - 120 élus au scrutin direct - 2 sièges en surnombre
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	8 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 63 circonscriptions uninominales générales
- 7 circonscriptions uninominales pour l'élection des représentants maoris
- 50 autres membres élus sur la base de listes de partis

#### ▶ Mode de scrutin : Mixte

Scrutin direct mixte. Les électeurs votent pour des partis et des candidats individuels :

- scrutin majoritaire simple pour les 63 membres à élire dans les circonscriptions uninominales générales et les sept représentants maoris à élire dans les circonscriptions uninominales spécifiques
- listes nationales de partis pour les 50 sièges restants avec répartition proportionnelle sur la base des suffrages recueillis par chaque parti. Un parti doit obtenir au moins 5 % du total des suffrages recueillis par les listes ou gagner un siège relevant du scrutin majoritaire pour avoir droit à une part du quota réservé aux listes à la Chambre des Représentants. Dans le système électoral néo-zélandais, les sièges sont d'abord attribués aux candidats vainqueurs. Les partis obtiennent ensuite une proportion de sièges au Parlement reflétant leur part des "votes de parti". Si un parti remporte plus de sièges que son quota de sièges déterminé par les votes de parti, il peut conserver les sièges supplémentaires, appelés "sièges en surnombre".

Il est procédé à une élection partielle en cas de vacance de siège (relevant du scrutin majoritaire) en cours de législature. S'il s'agit d'un siège pourvu au scrutin de liste, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste du parti du titulaire.

Vote non obligatoire, mais les électeurs sont tenus de s'inscrire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen néo-zélandais ou résidant légalement et en permanence en Nouvelle-Zélande.
- résidence dans le pays sans interruption pendant au moins 1 an
- résidence dans la circonscription électorale concernée pendant au moins 1 mois sans interruption avant l'élection
- Les Maoris peuvent se faire inscrire et voter, soit dans la circonscription électorale "générale" où ils résident, soit dans la circonscription électorale spécifique concernée.

Interdictions: non-respect de certains critères de résidence pour les citoyens et résidents permanents à l'étranger, maladie mentale, condamnation pour corruption électorale au cours des trois années précédant le scrutin, peine de prison de 3 ans ou plus

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur inscrit
- âge: 18 ans
- citoyen de la Nouvelle-Zélande

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires (les fonctionnaires de l'Etat faisant acte de candidature doivent être mis en congé jusqu'après les élections et, s'ils sont élus, démissionner de leur poste)

▶ **Conditions de candidature**

Les candidats individuels doivent :

- être présentés par au moins deux électeurs inscrits dans la circonscription dont ils briguent le siège
- être présentés entre la date de l'annonce des élections et la date (à midi au plus tard) du dépôt des candidatures
- verser une caution de NZ\$300 (150 dollars E.U.), remboursée au candidat qui obtient cinq pour cent ou plus des suffrages exprimés dans la circonscription où il se présente

Les candidats de liste doivent:

- figurer sur une liste de parti recensé par la Commission électorale, qui doit être soumise avant midi au directeur du scrutin, à la date de dépôt des candidatures. Aucune caution monétaire n'est exigée.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 12 septembre, la Première ministre Helen Clark a annoncé que la Chambre des Représentants serait dissous le 3 octobre et que des élections se tiendraient le 8 novembre.

Lors des précédentes élections tenues en septembre 2005, le Parti travailliste de Mme Clark s'était maintenu au rang de premier parti du pays en remportant 50 sièges au Parlement, qui en compte 120, ce qui faisait d'Helen Clark le premier dirigeant travailliste à remporter trois mandats consécutifs depuis la Seconde Guerre mondiale. Le Parti national, parti d'opposition, avait considérablement progressé par rapport aux élections précédentes, passant de 27 à 48 sièges. Le mois suivant, Mme Clark avait annoncé la formation d'une coalition minoritaire avec le Parti progressiste de Jim Anderton (un siège). Elle avait également obtenu du parti New Zealand First (sept sièges) et d'Avenir uni (trois sièges) qu'ils accordent leur confiance et leur soutien à son gouvernement. Les Verts (six sièges) avaient eux aussi signé un accord de coopération avec le gouvernement dirigé par les travaillistes, dans lequel ils s'étaient engagés à ne pas s'opposer au gouvernement s'il devait y avoir des votes de confiance. Enfin, le Parti maori (quatre sièges) créé récemment avait annoncé qu'il ne soutiendrait pas le nouveau gouvernement.

Les élections de 2008 ont vu une fois de plus s'affronter le Parti travailliste et le Parti national. Avant les élections, des scandales mettant en cause le Ministre des affaires étrangères et le ralentissement de l'économie auraient donné au Parti national, d'opposition, une avance dans les sondages d'opinion.

Le 29 août, le Ministre des affaires étrangères et dirigeant de New Zealand First, M. Winston Peters, a accepté de se retirer pendant la durée de l'enquête portant sur des allégations de malversations qui auraient concerné des dons faits à son parti. La Première ministre, Mme Clark, a repris son portefeuille. Le dirigeant du Parti national, M. John Key, reprochait à cette dernière de tarder à agir face à la crise.

A la fin du mois de septembre, le bureau national des statistiques a annoncé

que l'économie du pays était entrée en récession pour la première fois depuis 1998. La crise financière mondiale aurait aggravé la situation pendant la période précédant les élections.

Pendant ce temps, le 11 septembre, la Reserve Bank (banque centrale) a annoncé une réduction des taux d'intérêt, ce qui a permis aux grandes banques d'abaisser leurs taux hypothécaires. Le 1<sup>er</sup> octobre, les réductions d'impôt sur le revenu pour tous les travailleurs annoncées en mai 2008 sont entrées en vigueur. Le gouvernement estimait que ces mesures contribueraient à faire sortir l'économie de la récession.

La Première ministre pensait que seul le Parti travailliste était à même de prendre des décisions difficiles pour le pays. Elle promettait d'obliger les transports à utiliser au moins 3,4 % de biocarburants d'ici 2012. Elle s'engageait également à instituer un système de dépôt de garantie pour protéger les investissements, à développer les possibilités de formation pour les jeunes et à mettre en place un système de bourses universel pour les étudiants, quels que soient les revenus de leurs parents.

Le dirigeant du Parti national, John Key, affirmait que le pays avait besoin de changement. Il s'engageait à mettre les entreprises à l'abri des pertes financières. Les politiques de son parti consistaient notamment à réduire l'impôt sur le revenu et à investir davantage dans les projets d'infrastructure essentiels comme les routes, les écoles et le réseau large bande. Il comptait mettre rapidement à exécution les projets de barrage sur la Côte ouest, auxquels le gouvernement travailliste était opposé. Il entendait aussi réduire les répercussions du projet de loi de septembre 2008 sur les changements climatiques (Loi sur l'échange des droits d'émission et l'utilisation en priorité des énergies renouvelables), qui définissait un cadre pour le commerce des droits d'émissions en Nouvelle-Zélande. Le commerce de droits d'émission est l'un des principaux instruments de coopération internationale prévus par le Protocole de Kyoto pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Parti travailliste et le Parti national s'engageaient à maintenir les troupes néo-zélandaises en Afghanistan et à ne pas les déployer en Iraq. En outre, ils approuvaient tous deux l'interdiction des armes nucléaires ainsi que des navires à propulsion nucléaire ou équipés d'armes nucléaires en Nouvelle-Zélande.

Les Verts, dirigés conjointement par Mme Jeanette Fitzsimons et M. Russel Norman, promettaient de réduire la dépendance du pays à

l'égard du pétrole ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>. Ils affirmaient qu'une présence forte des Verts au Parlement amènerait des changements au gouvernement.

Le parti Avenir Uni de M. Peter Dunne et le Parti maori, dirigé conjointement par M. Pita Sharples et Mme Tariana Turia, se sont alignés sur le Parti national. L'ACT Nouvelle-Zélande, dirigé par Rodney Hide, a indiqué qu'il soutiendrait le Parti national.

Se sont rendus aux urnes 79,46 % des 2,9 millions d'électeurs inscrits.

Les résultats finals conféraient 58 sièges au Parti national et 43 au Parti travailliste. Les Verts ont remporté neuf sièges, suivis par l'ACT New Zealand et le Parti maori, qui ont remporté cinq sièges chacun. Le Parti progressiste et Avenir Uni ont remporté un siège chacun. New Zealand First n'est pas parvenu à obtenir une représentation parlementaire. Quarante-et-une femmes ont été élues au nouveau Parlement, qui compte 122 sièges (dont deux sièges surnuméraires), contre 39 pour 121 sièges, en 2005.

Le 19 novembre, le nouveau Premier ministre, M. Key, a reçu l'investiture du Gouverneur général Anand Satyanand, en même temps que ses 27 ministres.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 8 décembre et élu M. Alexander Lockwood Smith, du Parti national, à sa présidence.

Note :

Si les partis remportent plus de sièges à la majorité qu'à la proportionnelle, ils conservent les sièges supplémentaires, qui sont dits « surnuméraires ». Aux élections de 2008, le Parti maori a obtenu deux sièges surnuméraires.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 990 759	
Votants	2 376 480	79,46 %
Bulletins blancs ou nuls	31 914	
Suffrages valables	2 344 566	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Majori- taire	Propor- tionnel	Sièges totaux
Parti national	1 053 398	44,93	41	17	58
Parti travailliste	796 880	33,99	21	22	43
Les Verts	157 613	6,72	0	9	9
ACT New Zealand	85 496	3,65	1	4	5
Parti Maori	55 980	2,39	5	0	5
Avenir uni	20 497	0,87	1	0	1
Parti progressiste de Jim Anderton	21 241	0,91	1	0	1
Total			70	52	122

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	81	
Femmes	41	33,61 %
Total	122	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Fonction publique et administration locale	23
Finance, gestion ou affaires	19
Juristes	18
Enseignement	17
Agriculture	10
Syndicaliste	6
Fonctionnaire international	5
Journalisme, audiovisuel, médias	4
Médecin, dentiste	4
Recherche/sciences	3
Architecte, géomètre, ingénieur	3
Travail social	2
Infirmier(ère)	2
Travail de bureau, secrétariat, administration	1
Activité associative	1
Chef d'entreprise	1
Economiste	1
Autre	2
Total	122



**► Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 20 ans	3
21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	21
41 à 50 ans	30
51 à 60 ans	45
61 à 70 ans	19
Plus de 70 ans	2
Total	122

# PAKISTAN

## Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis-E-Shoora / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	National Assembly / Assemblée nationale
Nombre de membres	342 élus au scrutin direct Note : Soixante sièges sont réservés aux femmes et 10 aux minorités non musulmanes.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	17 février 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale suite à la dissolution de cet organe le 15 novembre 2007.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

272 circonscriptions uninominales

Répartition des sièges par province :

Pendjab (148 sièges), Sind (61 sièges), Province de la zone frontière du Nord-Ouest (35 sièges), Baloutchistan (14 sièges), Zone tribale administrée par le gouvernement fédéral (12 sièges) et capitale fédérale (2 sièges).

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct uninominal majoritaire simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il sont pourvus par des élections partielles.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen pakistanais

- résidence dans la circonscription

Interdiction: maladie mentale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans
  - citoyen pakistanais
  - bonnes moeurs
  - satisfaction à certaines conditions relatives à l'Islam (si musulman)
- Inéligibilité: acte infâme, faux témoignage, attentat à l'intégrité du territoire, faillite non réhabilitée, peine de prison de plus de 5 ans, contrat gouvernemental

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées
- charge publique
- fonction lucrative au service du Pakistan

▶ **Conditions de candidature**

- présentation et appui par des électeurs de la circonscription
- caution de 4 000 roupies (50 dollars E.U.), remboursable si obtention de plus d'1/8 du total des suffrages de la circonscription

## Contexte et déroulement des élections

Les élections de février 2008 à l'Assemblée nationale se sont déroulées dans un climat très tendu après l'assassinat, le 27 décembre 2007, de l'ancienne Premier ministre Benazir Bhutto.

En octobre 2007, les partis d'opposition avaient refusé de participer à la réélection par le Parlement du Président Pervez Moucharraf pour un troisième mandat. Plus de 80 membres de l'opposition avait remis leur démission en signe de protestation. Le Président Moucharraf était arrivé au pouvoir en octobre 1999, après un coup d'Etat. Il a renoncé à ses fonctions de chef de l'armée le 28 novembre 2007, la veille de sa troisième investiture présidentielle.

Lors des dernières élections, en octobre 2002, la Ligue musulmane pakistanaise (Quaid-i-Azam - PML-Q), qui soutenait le gouvernement Moucharraf, était devenue le principal parti avec 77 sièges, sans parvenir toutefois à obtenir la majorité. Le PPPP était arrivé en deuxième position avec 63 sièges. Une alliance de six partis religieux musulmans, le Conseil uni pour l'action (Muttahida Majlis-i-Amal - MMA), en avait obtenu 45 et la Ligue musulmane pakistanaise - Nawaz (PML-N), de l'ancien Premier ministre en exil, Nawaz Sharif, destitué lors du coup d'Etat de 1999, 14.

En mars 2007, le Président Moucharraf avait destitué le Président de la Cour

suprême Iftikhar Chaudhry sur des allégations de corruption, ce qui avait déclenché d'importantes manifestations dans les milieux juridiques et chez les opposants au Président. Ces derniers se plaignaient de ce que l'éviction du Président de la Cour suprême visait à éviter que la Constitution ne soit invoquée pour empêcher M. Moucharrarf de briguer un troisième mandat présidentiel. La Cour suprême avait rétabli M. Chaudhry dans ses fonctions en juillet.

En octobre et novembre, les deux anciens Premiers ministres Benazir Bhutto et Nawaz Sharif étaient rentrés au Pakistan pour participer à la campagne électorale. Le 3 novembre, le Président Moucharrarf avait déclaré l'état d'urgence, reportant ainsi indéfiniment les élections législatives. Il avait également suspendu la Constitution et démis une nouvelle fois M. Chaudhry de la présidence de la Cour suprême. Le 11 novembre, il avait annoncé que l'Assemblée nationale serait dissoute le 15 novembre, promettant que le scrutin aurait lieu avant le 9 janvier 2008.

En raison d'une pression internationale croissante, le 16 décembre, il a levé l'état d'urgence, rétabli la Constitution et fixé la tenue des élections au 8 janvier.

L'assassinat de Mme Bhutto, le 27 décembre, a entraîné des manifestations de rue qui ont pris un tour violent, à la suite de quoi les élections ont été reportées au 18 février.

En tout, 2 252 candidats, dont 64 femmes, se sont présentés dans les 272 circonscriptions uninominales. Au total, 482 candidates briguaient les 60 sièges réservés aux femmes, contre 132 candidats pour les 10 sièges réservés aux minorités non musulmanes. Le leader de la PML-N, Nawaz Sharif, ne pouvait se présenter en raison de condamnations pénales qui faisaient suite au coup d'Etat de 1999. Les élections ont été reportées dans quatre circonscriptions, dont celle où Mme Bhutto devait se présenter.

Les sondages d'opinion réalisés avant le scrutin donnaient le PPPP et la PML-N largement gagnants. Le mari de feu Benazir Bhutto, M. Asif Ali Zardari, avait pris la tête du PPPP, qui avait déclaré qu'il travaillerait avec le Président Moucharrarf si les élections étaient libres et régulières, alors que la PML-N demandait sa démission immédiate. Les deux partis s'engageaient à rétablir la démocratie et à améliorer la tenue de l'économie. Ils reprochaient au gouvernement de ne pas avoir pris des mesures suffisantes pour contrer la hausse des prix, les pénuries de farine et les fréquentes

coupures d'électricité.

La PML-Q appelait les électeurs à soutenir le gouvernement compte tenu des résultats qu'il avait obtenu depuis cinq ans, notamment en matière d'éducation et de sécurité sociale. Il qualifiait le PPPP de « parti sans dirigeant » et estimait qu'il ne serait pas en mesure de conduire des politiques valables.

D'autres partis étaient en lice : le Parti national awami de la Province de la frontière du Nord-Ouest et le Jamiat Ulema-I-Islam (JUI-F) de l'ecclésiastique musulman Maulana Fazlur Rahman. Une seule grande force politique, le Mouvement démocratique de tous les partis (APDM), a refusé de participer aux élections.

La violence a fait rage tout au long de la campagne électorale. Deux jours avant le scrutin, un kamikaze s'est fait exploser lors d'un rassemblement du PPPP, tuant 37 personnes et en blessant 90 autres. Au moins 20 personnes ont aussi été tuées le jour du scrutin. Quinze d'entre elles étaient apparemment membres du PPPP.

Sur près de 80 millions d'électeurs inscrits, 44 % se sont rendus aux urnes.

Après proclamation des résultats définitifs, 98 des 272 sièges à pourvoir sont échus au PPPP (ce qui inclut sept candidats indépendants qui se sont ralliés au PPPP après les élections) et 71 à la PML-N (ce qui inclut quatre parlementaires élus comme indépendants). Les alliés du Président, la PML-Q et le MQM (Mouvement Mohajir Quami), ont remporté respectivement 38 et 19 sièges.

Le 19 mars, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session. Mme Fahmida Mirza (PPPP) est devenue la première femme à la présidence de l'Assemblée nationale au Pakistan.

Parallèlement, le 21 février, le PPPP et la PML-N ont annoncé qu'ils allaient former un « gouvernement de consensus national ». Les deux partis ont ensuite décidé de rétablir dans leurs fonctions les juges démis par le Président Moucharrاف en novembre 2007.

Le 24 mars, l'Assemblée nationale a élu son ancien Président et conseiller principal de Mme Bhutto, M. Youssouf Raza Gilani (PPPP), Premier ministre. Son gouvernement de 24 membres a reçu l'investiture le 31 mars. Il réunit des

membres du PPPP, de la PML-N, du Parti national Awami, du JUI-F, ainsi qu'un représentant de la Zone tribale administrée par le gouvernement fédéral.

Le 12 août, le gouvernement de coalition a annoncé son intention d'engager, la semaine suivante, une procédure de destitution contre le Président pour les motifs précités.

Le 18 août, le Président Moucharraf annonçait sa démission, tout en se défendant fermement des accusations portées contre lui. Le même jour, l'Assemblée nationale a officiellement accepté sa démission avec effet immédiat. Le Président du Sénat, Muhammadmian Soomro, est devenu Président par intérim.

Le 6 septembre, le collège électoral composé de l'Assemblée nationale, du Sénat et des assemblées de province, a élu M. Asif Ali Zardari (PPPP), mari de feu Benazir Bhutto, à la tête du pays. M. Zardari a reçu l'investiture le 9 septembre.

Parallèlement, huit des 60 juges révoqués en 2007 ont été rétablis dans leurs fonctions. Le Président de la Cour suprême, M. Chaudhry, n'était pas du nombre. Il semblerait qu'il en ait été ainsi convenu entre le Gouvernement et M. Moucharraf avant que celui-ci ne donne sa démission.

Note sur les élections partielles tenues le 26 juin:

La PML-N a remporté trois sièges, contre deux pour le PPPP. Le leader de la PML-N, M. Sharif, a une nouvelle fois été empêché de se présenter. En vertu d'une décision de justice, l'élection a été reportée dans sa circonscription, de sorte que le siège à pourvoir était encore vacant au 11 décembre.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	79 928 055	
Votants	35 170 435	44,00 %
Suffrages valables	34 301 612	

► Répartition des sièges par formation politique

	Elus au scrutin direct	Non musulmanes	Sièges femmes	Sièges totaux
Parlementaires du Parti du peuple pakistanais (PPP)	98	4	23	125
Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz)	71	3	17	91
Ligue musulmane pakistanaise	41	2	10	53
Mouvement Mohajir Quami (MQM)	19	1	5	25
Parti national Awami (ANP)	10	0	3	13
Muttahida Majlis-i-Amal (MMA)	6	0	1	7
Ligue musulmane pakistanaise (Functional)	4	0	1	5
Parti du peuple pakistanais (Sherpao)	1	0	0	1
Parti national du Baloutchistan (Awami)	1	0	0	1
Parti national populaire (NPP)	1	0	0	1
Indépendants	18	0	0	18
Total	270	10	60	340

Note :

En tout, 29 candidats indépendants ont été élus. A l'issue des élections, sept d'entre eux ont rejoint les rangs du PPP et quatre autres se sont ralliés à la PML-N. Au 31 janvier 2009, deux sièges n'étaient pas encore pourvus pour diverses raisons.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	264	
Femmes	76	22,35 %
Total	340	

Note :

Seize femmes ont été élues au scrutin direct.

# PALAOS

## Chambre des délégués

Nom du parlement (générique / traduit)	Olbilil Era Kelulau / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Delegates / Chambre des délégués
Nombre de membres	16 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	4 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des délégués à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

16 circonscriptions uninominales correspondant aux Etats.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire

Scrutin majoritaire uninominal à un tour

Le candidat qui recueille le plus grand nombre de suffrages dans la circonscription concernée est déclaré élu.

Les sièges devenant vacants en cours de législature font l'objet d'élections partielles, sauf lorsque la vacance se produit à moins de 180 jours de la fin de la législature.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen des Palaos

- résidence minimale dans le pays

Interdiction: peine de prison, crime

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen des Palaos

- résidence au moins cinq ans dans le pays et un an dans la



circonscription, avant la date des élections

▶ **Incompatibilités**

Les fonctionnaires de l'administration nationale, conformément à la Loi sur le système de la fonction publique nationale, ainsi que de l'administration des Etats ou de leurs institutions (cette loi ne s'applique pas aux responsables nommés, tels que les ministres)

▶ **Conditions de candidature**

- une déclaration d'intention de se porter candidat à une élection doit être déposée auprès de la Commission électorale nationale avant l'élection.
- vingt-cinq signatures d'électeurs doivent être recueillies pour que la candidature soit validée.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives de novembre 2008 se sont déroulées en même temps que l'élection présidentielle, et qu'un référendum sur des amendements à la Constitution. Les Palaos sont devenus indépendants en 1994, avec l'entrée en vigueur d'un accord de libre association avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis, qui administraient les Palaos depuis 1978, en vertu d'une tutelle qui leur avait été confiée par l'ONU (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique), continuent à leur fournir une assistance financière et demeurent responsables de la défense du pays.

Lors des élections précédentes, en novembre 2004, les Palaosiens avaient également approuvé plusieurs amendements à la Constitution, notamment une limitation à trois mandats pour les parlementaires et l'élection groupée du Président et du Vice-Président de la République. Conformément à la recommandation de juillet 2005 de la Commission de révision de la carte électorale, le nombre réglementaire de sénateurs a été porté de neuf à 13, avec effet à partir des élections de 2008.

Avant le scrutin de 2008, la Cour suprême avait débouté quatre membres de la Chambre des délégués, dont le Président Antonio Bells, qui contestaient la limitation des mandats parlementaires. La Cour suprême a statué que les amendements de 2004 s'appliquaient aussi aux mandats effectués avant 2004, sans pour autant entraîner la révocation des élus en place ayant déjà effectué plus de trois mandats. Trois sénateurs de longue date empêchés de briguer un nouveau mandat législatif aux élections de 2008, se sont présentés à l'élection présidentielle, où ils briguaient, selon le

cas, la Présidence ou la Vice-présidence.

Au final, 43 candidats, dont sept femmes (un record), étaient en lice pour le Sénat. A la Chambre des délégués, composée de 16 sièges, ce sont 44 candidats qui se sont présentés, dont trois femmes. Aucune des deux chambres de la législature sortante ne comptait de femme. Par ailleurs, dans la mesure où il n'y a pas de parti politique aux Palaos, tous les candidats se présentaient sans étiquette.

Les médias se sont focalisés sur les élections sénatoriales qui reposent sur une circonscription nationale. Le Président Tommy Esang Remengesau Jr., à qui la Constitution interdisait de se présenter pour un troisième mandat présidentiel, se présentait aux sénatoriales. Début octobre, M. Surangel Whipps Jr., le fils du Président du Sénat, a annoncé son intention de se présenter lui aussi. Cette décision étant intervenue tardivement, son nom ne figurait pas sur les bulletins de vote, raison pour laquelle il a ouvert un site web sur lequel il appelait les électeurs à inscrire son nom en toutes lettres sur leur bulletin de vote.

D'après les résultats officiels, M. Whipps Jr. a recueilli le plus grand nombre de suffrages dans la course au Sénat. Le Président de la République sortant, M. Remengesau, est arrivé au onzième rang. Mmes Kathy Kesolei et Regina Mesebeluu sont devenues les premières sénatrices des Palaos. En revanche, aucune femme n'a été élue à la Chambre des délégués.

M. Johnson Toribiong a remporté l'élection présidentielle la plus serrée de l'histoire du pays, avec 5 040 voix, soit 212 de plus que son concurrent, M. Elias Camsek Chin. Les deux candidats s'étaient engagés à maintenir des relations diplomatiques avec Taïwan. M. Toribiong recevra l'investiture le 15 janvier 2009.

Dans le cadre du référendum qui portait sur 22 amendements constitutionnels organisé parallèlement aux élections de 2008, les Palaosiens ont approuvé la proposition visant à élire séparément le Président et le Vice-Président de la République.

Le 15 janvier 2009, le Congrès national nouvellement élu a tenu sa première session. La Chambre des délégués a élu M. Noah Idechong à sa présidence, tandis que le Sénat a élu M. Mlib Tmetuchl.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	14 289	
Votants	6 096	42,66 %
Bulletins blancs ou nuls	243	
Suffrages valables	5 853	

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	16	
Femmes	0	0,00 %
Total	16	

# PALAOS

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Olbil Era Kelulau / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	13 élus au scrutin direct
	Note : Tous les huit ans, une Commission du redécoupage électoral est mise en place pour procéder au redécoupage des circonscriptions électorales du Sénat, qui prend force de loi à sa publication. Le nombre réglementaire de sénateurs a été relevé de neuf à 13, à compter des élections de 2008, sur la base des recommandations publiées par la Commission en juin 2007.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	4 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

Circonscription nationale unique comprenant 13 sièges.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Vote en bloc

Chaque électeur peut inscrire le nom d'autant de candidats qu'il y a de sénateurs à élire (actuellement au nombre de 13) sur un seul et même bulletin.

Les 13 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au plan national sont déclarés élus.

Les sièges devenant vacants en cours de législature font l'objet d'élections partielles, sauf lorsque la vacance se produit à moins de 180 jours de la fin de la législature.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen des Palaos
- résidence dans le pays

Interdiction: peine de prison, maladie mentale, condamnation pour crime

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen des Palaos
- résidence pendant au moins 5 ans dans le pays et 1 an dans la circonscription, avant la date des élections

▶ **Incompatibilités**

Les fonctionnaires de l'administration nationale, conformément à la Loi sur le système de la fonction publique nationale, ainsi que de l'administration des Etats ou de leurs institutions (cette loi ne s'applique pas aux responsables nommés, tels que les ministres)

▶ **Conditions de candidature**

- être désigné par au moins 50 électeurs
- dépôt non remboursable de 50 dollars E.U. par candidat
- Les candidatures peuvent être présentées par les intéressés ou par des partis politiques d'au moins 50 membres enregistrés conformément à la réglementation (actuellement, il n'y a pas de partis politiques)
- Les candidatures doivent être présentées au moins 90 jours avant le scrutin

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives de novembre 2008 se sont déroulées en même temps que l'élection présidentielle, et qu'un référendum sur des amendements à la Constitution. Les Palaos sont devenus indépendants en 1994, avec l'entrée en vigueur d'un accord de libre association avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis, qui administraient les Palaos depuis 1978, en vertu d'une tutelle qui leur avait été confiée par l'ONU (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique), continuent à leur fournir une assistance financière et demeurent responsables de la défense du pays.

Lors des élections précédentes, en novembre 2004, les Palaosiens avaient également approuvé plusieurs amendements à la Constitution, notamment

une limitation à trois mandats pour les parlementaires et l'élection groupée du Président et du Vice-Président de la République. Conformément à la recommandation de juillet 2005 de la Commission de révision de la carte électorale, le nombre réglementaire de sénateurs a été porté de neuf à 13, avec effet à partir des élections de 2008.

Avant le scrutin de 2008, la Cour suprême avait débouté quatre membres de la Chambre des délégués, dont le Président Antonio Bells, qui contestaient la limitation des mandats parlementaires. La Cour suprême a statué que les amendements de 2004 s'appliquaient aussi aux mandats effectués avant 2004, sans pour autant entraîner la révocation des élus en place ayant déjà effectué plus de trois mandats. Trois sénateurs de longue date empêchés de briguer un nouveau mandat législatif aux élections de 2008, se sont présentés à l'élection présidentielle, où ils briguaient, selon le cas, la Présidence ou la Vice-présidence.

Au final, 43 candidats, dont sept femmes (un record), étaient en lice pour le Sénat. A la Chambre des délégués, composée de 16 sièges, ce sont 44 candidats qui se sont présentés, dont trois femmes. Aucune des deux chambres de la législature sortante ne comptait de femme. Par ailleurs, dans la mesure où il n'y a pas de parti politique aux Palaos, tous les candidats se présentaient sans étiquette.

Les médias se sont focalisés sur les élections sénatoriales qui reposent sur une circonscription nationale. Le Président Tommy Esang Remengesau Jr., à qui la Constitution interdisait de se présenter pour un troisième mandat présidentiel, se présentait aux sénatoriales. Début octobre, M. Surangel Whipps Jr., le fils du Président du Sénat, a annoncé son intention de se présenter lui aussi. Cette décision étant intervenue tardivement, son nom ne figurait pas sur les bulletins de vote, raison pour laquelle il a ouvert un site web sur lequel il appelait les électeurs à inscrire son nom en toutes lettres sur leur bulletin de vote.

D'après les résultats officiels, M. Whipps Jr. a recueilli le plus grand nombre de suffrages dans la course au Sénat. Le Président de la République sortant, M. Remengesau, est arrivé au onzième rang. Mmes Kathy Kesolei et Regina Mesebeluu sont devenues les premières sénatrices des Palaos. En revanche, aucune femme n'a été élue à la Chambre des délégués.

M. Johnson Toribiong a remporté l'élection présidentielle la plus serrée de l'histoire du pays, avec 5 040 voix, soit 212 de plus que son concurrent,

M. Elias Camsek Chin. Les deux candidats s'étaient engagés à maintenir des relations diplomatiques avec Taïwan. M. Toribiong recevra l'investiture le 15 janvier 2009.

Dans le cadre du référendum qui portait sur 22 amendements constitutionnels organisé parallèlement aux élections de 2008, les Palaosiens ont approuvé la proposition visant à élire séparément le Président et le Vice-Président de la République.

Le 15 janvier 2009, le Congrès national nouvellement élu a tenu sa première session. La Chambre des délégués a élu M. Noah Idechong à sa présidence, tandis que le Sénat a élu M. Mlib Tmetuchl.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	14 289	
Votants	10 469	73,27 %
Suffrages valables	121 994	

Note sur le nombre de suffrages valables:

Chaque électeur peut voter autant de fois qu'il y a de sénateurs à élire (actuellement au nombre de 13). Le nombre total de suffrages est donc supérieur au nombre d'électeurs inscrits. Aux élections de 2008, en tout 131 372 bulletins ont été déposés dans les urnes, dont 9 378 bulletins blancs ou nuls.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	11	
Femmes	2	15,38 %
Total	13	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	3
Chef d'entreprise	3
Architecte, géomètre, ingénieur	2
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Recherche/sciences	1
Juristes	1
Enseignement	1
Autre	1
Total	13

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	2
41 à 50 ans	3
51 à 60 ans	4
61 à 70 ans	4
Total	13



# PARAGUAY

## Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	80 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	20 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

18 circonscriptions départementales (répartition selon la population), correspondant aux 17 divisions administratives plus la capitale.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel direct à listes bloquées.

Chaque parti ou mouvement politique reconnu présente une liste de candidats comportant autant de noms que le nombre des sièges à pourvoir.

Les suffrages obtenus par chaque liste sont divisés par un, deux, trois, quatre, etc., jusqu'à concurrence du nombre des sièges à pourvoir. Les quotients vont du plus fort au plus petit. Les sièges sont ensuite attribués aux listes affichant les plus fortes moyennes.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire, mais considéré comme un devoir.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen paraguayen
- résidence dans le pays

Interdiction: handicap mental ou physique déclaré tel par une cour de justice, sourds-muets ne pouvant s'exprimer par écrit, détention

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- nationalité paraguayenne

Inéligibilité: condamnation privative de liberté ou du droit d'occuper des fonctions publiques, délit électoral

▶ **Incompatibilités**

- magistrats
- Procureur général et membres de son Cabinet
- Avocat général
- propriétaires de moyens de communication
- militaires et policiers en service actif
- Contrôleur général et ses adjoints
- membres de l'autorité électorale
- membres du clergé
- représentants ou mandataires d'entreprises, de sociétés ou d'organes concessionnaires du gouvernement
- candidats à la Présidence et à la vice-Présidence de la République

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou un mouvement politique reconnu
- soutien par 100 électeurs.

## Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives d'avril 2008 ont eu lieu conjointement avec les élections présidentielles. Les 80 sièges de la Chambre des députés et les 45 sièges du Sénat étaient en jeu.

L'Association nationale républicaine - Parti Colorado (ANR) - était le parti le plus important du Paraguay depuis 1947, y compris pendant la dictature du Général Alfred Stroessner de 1954 à 1989. Lors des précédentes élections tenues en avril 2003, l'ANR avait obtenu ses plus mauvais résultats depuis le retour de la démocratie en 1989. Bien que son dirigeant, M. Nicanor Duarte Frutos ait été élu à la tête du pays, l'ANR n'avait obtenu la majorité dans aucune des chambres, remportant 37 sièges à la Chambre des députés et 16 au Sénat.

Le principal parti d'opposition, le Parti libéral radical authentique (PLRA), avait remporté 21 sièges à la Chambre des Députés et 12 au Sénat. Un autre parti d'opposition, l'Union nationale des citoyens éthiques (UNACE), fondé

en 2000 par l'ancien chef militaire exilé Lino Cesar Oviedo, avait obtenu dix et sept sièges, respectivement. Les sièges restants étaient échus à des partis de moindre importance. M. Oviedo a regagné le Paraguay en 2004 et a été emprisonné jusqu'en septembre 2007 pour participation présumée à un soulèvement de l'armée quelques années auparavant, puis relaxé sur décision d'un tribunal militaire. En octobre, la Cour suprême l'a acquitté. En janvier 2008, il a été désigné comme candidat aux élections présidentielles par l'UNACE.

Le Président Duarte Frutos a tout d'abord annoncé son intention de modifier la Constitution pour pouvoir briguer à nouveau la présidence. Il a finalement soutenu la candidature de celle qui était alors Ministre de l'éducation, Mme Blanca Ovelar. En décembre 2007, elle a été désignée comme candidate de l'ANR, devenant la première femme du pays candidate à la présidence. Luis Castiglioni, son rival, alors Vice-Président, a prétendu qu'il y avait eu fraude, déclarant que sa formation politique (Vanguardia Colorado) représentait la " véritable " ANR. Cette division interne aurait affaibli le parti à la veille des élections.

En décembre 2007, l'Alliance patriotique pour le changement (APC), la coalition d'opposition de centre-gauche, a soutenu la candidature de l'ex-évêque catholique romain, Fernando Lugo. L'APC regroupait le PLRA, le Parti démocrate progressiste (PDP), le Parti pour un pays solidaire (PPS), le Mouvement populaire de M. Lugo " Tekojoja " (pour une vie égalitaire) (MPT), plusieurs autres petits partis de gauche, ainsi que des organisations de la société civile, des syndicats et des associations de petits producteurs agricoles. La plupart des candidats APC se sont présentés aux élections sous la bannière de partis individuels regroupés au sein de l'alliance.

M. Lugo, surnommé " l'évêque des pauvres ", s'est engagé à lutter contre la corruption et la pauvreté. Il a aussi promis des réformes agraires et a annoncé son intention de renégocier les licences d'exploitation du barrage électrique d'Itaipu, situé sur la frontière paraguay-brésilienne, afin de développer l'économie du pays. Le 20 mars 2008, l'ancienne star du football paraguayen, José Luis Chilavert, a annoncé son soutien à M. Lugo, faisant valoir qu'il était le seul candidat à même d'apporter le changement nécessaire au pays.

De nombreux analystes ont indiqué que l'élection de Mme Ovelar permettrait au Président Duarte Frutos de garder la mainmise sur la politique du pays. Mme Ovelar craignait quant à elle que M. Lugo ne mette en

œuvre des politiques de gauche semblables à celles appliquées en Bolivie et au Venezuela.

L'UNACE, le parti de M. Oviedo, préconisait des politiques conservatrices sur les questions sociales. A l'instar de l'APC, l'UNACE s'est engagée à travailler à l'amélioration du sort des pauvres du pays, qui représenteraient environ 60 %des 6,6 millions d'habitants du Paraguay.

Des milliers de paraguayens vivant en Argentine sont rentrés au pays pour voter et il semblerait que nombre d'entre eux aient été des partisans de l'alliance de M. Lugo. Plus de 65 %des 2,9 millions d'électeurs inscrits ont participé au scrutin.

Les élections se sont déroulées dans le calme, bien que des irrégularités, telles que l'ouverture tardive de certains bureaux de vote et des votes multiples, aient été signalées.

Les observateurs internationaux, dont une délégation de l'Organisation des Etats américains (OAS), ont suivi les élections. Celle-ci s'est félicitée du fort taux de participation et a déclaré que le scrutin s'était déroulé " tout à fait normalement ".

Bien que l'ANR demeure le parti le plus représenté dans les deux chambres, son taux de représentation s'est sensiblement réduit. Il a obtenu 30 sièges à la Chambre des députés et 15 au Sénat. Les partis de l'APC en ont obtenu respectivement 31 et 17 et l'UNACE, 15 et neuf. Au total, dix femmes ont été élues à la Chambre des députés, et sept au Sénat.

M. Lugo (APC) a remporté les élections présidentielles avec 42 %des suffrages valables, mettant ainsi un terme à plus de six décennies de pouvoir aux mains de l'ANR.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. La Chambre des députés a élu M. Enrique Buzarquis Cáceres (PLRA) au poste de nouveau Président, et le Sénat a choisi M. Enrique González Quintana (UNACE) comme nouveau Président.

Le 15 août, M. Lugo a été investi à la présidence du pays.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 861 940	
Votants	1 874 127	65,48 %
Bulletins blancs ou nuls	27 818	
Suffrages valables	1 846 309	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>Alliance patriotique pour le changement (APC)</b>	<b>31</b>
<i>Parti libéral radical authentique (PLRA)</i>	27
<i>Alliance patriotique pour le changement (APC)</i>	2
<i>Mouvement populaire "Tekojoja" (pour une vie égalitaire) (MPT)</i>	1
<i>Parti démocrate progressiste (PDP)</i>	1
Association nationale républicaine - Parti Colorado (ANR)	30
Union nationale des citoyens étiques (UNACE)	15
Parti " patrie chérie " ("Patria Querida", PPQ)	3
Alliance départementale du Boquerón (ADB)	1
Total	80

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	70	
Femmes	10	12,50 %
Total	80	

# PARAGUAY

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso / Congrès
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Senadores / Sénat
Nombre de membres	45 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	20 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

1 circonscription nationale unique plurinomiale (45 sièges)

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel direct à listes bloquées.

Chaque parti ou mouvement politique reconnu présente une liste de candidats comportant autant de noms que le nombre des sièges à pourvoir.

Les suffrages obtenus par chaque liste sont divisés par un, deux, trois, quatre, etc., jusqu'à concurrence du nombre des sièges à pourvoir. Les quotients vont du plus fort au plus petit. Les sièges sont ensuite attribués aux listes affichant les plus fortes moyennes.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote non obligatoire, mais considéré comme un devoir.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen paraguayen
- résidence dans le pays

Interdiction: handicap mental ou physique déclaré tel par une cour de justice, sourds-muets ne pouvant s'exprimer par écrit, détention

**▶ Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 40 ans
- nationalité paraguayenne

Inéligibilité: privation de liberté ou du droit d'occuper des fonctions publiques, délit électoral

**▶ Incompatibilités**

- magistrats
  - Procureur général
  - Avocat général
  - propriétaires de moyens de communication
  - militaires et policiers en service actif
  - Contrôleur général et ses adjoints
  - membres de l'autorité électorale
  - membres du clergé
  - représentants ou mandataires d'entreprises, de sociétés ou d'organes concessionnaires du gouvernement
  - candidats à la Présidence et à la vice-Présidence de la République
- En outre, les candidats à la Présidence et à la vice-Présidence de la République, ainsi que les propriétaires et co-propriétaires de moyens de communication, ne peuvent pas se présenter aux élections législatives.

**▶ Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou un mouvement politique reconnu
- soutien par 100 électeurs

**Contexte et déroulement des élections**

Les élections législatives d'avril 2008 ont eu lieu conjointement avec les élections présidentielles. Les 80 sièges de la Chambre des députés et les 45 sièges du Sénat étaient en jeu.

L'Association nationale républicaine - Parti Colorado (ANR) - était le parti le plus important du Paraguay depuis 1947, y compris pendant la dictature du Général Alfred Stroessner de 1954 à 1989. Lors des précédentes élections tenues en avril 2003, l'ANR avait obtenu ses plus mauvais résultats depuis le retour de la démocratie en 1989. Bien que son dirigeant, M. Nicanor Duarte Frutos ait été élu à la tête du pays, l'ANR n'avait obtenu la majorité dans aucune des chambres, remportant 37 sièges à la Chambre des députés et 16 au Sénat.

Le principal parti d'opposition, le Parti libéral radical authentique (PLRA), avait remporté 21 sièges à la Chambre des Députés et 12 au Sénat. Un autre parti d'opposition, l'Union nationale des citoyens éthiques (UNACE), fondé en 2000 par l'ancien chef militaire exilé Lino Cesar Oviedo, avait obtenu dix et sept sièges, respectivement. Les sièges restants étaient échus à des partis de moindre importance. M. Oviedo a regagné le Paraguay en 2004 et a été emprisonné jusqu'en septembre 2007 pour participation présumée à un soulèvement de l'armée quelques années auparavant, puis relaxé sur décision d'un tribunal militaire. En octobre, la Cour suprême l'a acquitté. En janvier 2008, il a été désigné comme candidat aux élections présidentielles par l'UNACE.

Le Président Duarte Frutos a tout d'abord annoncé son intention de modifier la Constitution pour pouvoir briguer à nouveau la présidence. Il a finalement soutenu la candidature de celle qui était alors Ministre de l'éducation, Mme Blanca Ovelar. En décembre 2007, elle a été désignée comme candidate de l'ANR, devenant la première femme du pays candidate à la présidence. Luis Castiglioni, son rival, alors Vice-Président, a prétendu qu'il y avait eu fraude, déclarant que sa formation politique (Vanguardia Colorado) représentait la " véritable " ANR. Cette division interne aurait affaibli le parti à la veille des élections.

En décembre 2007, l'Alliance patriotique pour le changement (APC), la coalition d'opposition de centre-gauche, a soutenu la candidature de l'ex-évêque catholique romain, Fernando Lugo. L'APC regroupait le PLRA, le Parti démocrate progressiste (PDP), le Parti pour un pays solidaire (PPS), le Mouvement populaire de M. Lugo " Tekojoja " (pour une vie égalitaire) (MPT), plusieurs autres petits partis de gauche, ainsi que des organisations de la société civile, des syndicats et des associations de petits producteurs agricoles. La plupart des candidats APC se sont présentés aux élections sous la bannière de partis individuels regroupés au sein de l'alliance.

M. Lugo, surnommé " l'évêque des pauvres ", s'est engagé à lutter contre la corruption et la pauvreté. Il a aussi promis des réformes agraires et a annoncé son intention de renégocier les licences d'exploitation du barrage électrique d'Itaipu, situé sur la frontière paraguay-brésilienne, afin de développer l'économie du pays. Le 20 mars 2008, l'ancienne star du football paraguayen, José Luis Chilavert, a annoncé son soutien à M. Lugo, faisant valoir qu'il était le seul candidat à même d'apporter le changement nécessaire au pays.



De nombreux analystes ont indiqué que l'élection de Mme Ovelar permettrait au Président Duarte Frutos de garder la mainmise sur la politique du pays. Mme Ovelar craignait quant à elle que M. Lugo ne mette en œuvre des politiques de gauche semblables à celles appliquées en Bolivie et au Venezuela.

L'UNACE, le parti de M. Oviedo, préconisait des politiques conservatrices sur les questions sociales. A l'instar de l'APC, l'UNACE s'est engagée à travailler à l'amélioration du sort des pauvres du pays, qui représenteraient environ 60 %des 6,6 millions d'habitants du Paraguay.

Des milliers de paraguayens vivant en Argentine sont rentrés au pays pour voter et il semblerait que nombre d'entre eux aient été des partisans de l'alliance de M. Lugo. Plus de 65 %des 2,9 millions d'électeurs inscrits ont participé au scrutin.

Les élections se sont déroulées dans le calme, bien que des irrégularités, telles que l'ouverture tardive de certains bureaux de vote et des votes multiples, aient été signalées.

Les observateurs internationaux, dont une délégation de l'Organisation des Etats américains (OAS), ont suivi les élections. Celle-ci s'est félicitée du fort taux de participation et a déclaré que le scrutin s'était déroulé " tout à fait normalement ".

Bien que l'ANR demeure le parti le plus représenté dans les deux chambres, son taux de représentation s'est sensiblement réduit. Il a obtenu 30 sièges à la Chambre des députés et 15 au Sénat. Les partis de l'APC en ont obtenu respectivement 31 et 17 et l'UNACE, 15 et neuf. Au total, dix femmes ont été élues à la Chambre des députés, et sept au Sénat.

M. Lugo (APC) a remporté les élections présidentielles avec 42 %des suffrages valables, mettant ainsi un terme à plus de six décennies de pouvoir aux mains de l'ANR.

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Congrès nouvellement élu a tenu sa première séance. La Chambre des députés a élu M. Enrique Buzarquis Cáceres (PLRA) au poste de nouveau Président, et le Sénat a choisi M. Enrique González Quintana (UNACE) comme nouveau Président.

Le 15 août, M. Lugo a été investi à la présidence du pays.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 861 940	
Votants	1 990 817	69,56 %
Bulletins blancs ou nuls	118 257	
Suffrages valables	1 872 560	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
<b>Alliance patriotique pour le changement (APC)</b>	<b>17</b>
<i>Parti libéral radical authentique (PLRA)</i>	14
<i>Mouvement populaire "Tekojoja" (pour une vie égalitaire) (MPT)</i>	1
<i>Parti démocrate progressiste (PDP)</i>	1
<i>Parti pour un pays solidaire (PPS)</i>	1
Association nationale républicaine - Parti Colorado (ANR)	15
Union nationale des citoyens étiques (UNACE)	9
Parti " patrie chérie " ("Patria Querida", PPQ)	4
Total	45

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	38	
Femmes	7	15,56 %
Total	45	

# REPUBLIQUE DE COREE

## Assemblée Nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Kuk Hoe / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	299 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	9 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 245 circonscriptions uninominales
- 1 circonscription nationale plurinomiale (54 sièges)

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- scrutin direct à la majorité simple au niveau des 245 circonscriptions uninominales
- scrutin proportionnel pour les 54 sièges de la "circonscription nationale", qui sont répartis entre les partis politiques en fonction des votes obtenus dans les circonscriptions, à condition qu'ils aient remporté au moins 3 % du total des suffrages valables.

En cas de vacance d'un siège de district en cours de législature, il est procédé à des élections partielles sauf si la vacance se produit moins d'un an avant la fin de la législature. En cas de vacance d'un siège relevant du scrutin proportionnel, il est occupé par le premier des "viennent ensuite" de la liste du parti concerné.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans
- citoyen coréen

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans

- citoyen coréen

▶ **Incompatibilités**

- certains responsables gouvernementaux locaux et nationaux
- Président de la République, membres des organes législatifs locaux, juges du Tribunal constitutionnel, personnes investies d'une charge électorale
- cadres et employés d'entreprises publiques
- cadres et employés de coopératives agricoles, de pêche et d'élevage
- corps enseignant

▶ **Conditions de candidature**

- soutien de 300 à 500 électeurs de la circonscription
- caution de 15 000 000 won (9 700 dollars des E.-U.): remboursable si le candidat aux circonscriptions uninominales obtient au moins 15% des suffrages valables ; pour les candidats de la "circonscription nationale", si leur parti obtient au moins un siège.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections d'avril 2008 étaient les premières depuis l'arrivée du nouveau Président Lee Myung-bak, du Grand parti national (GNP). Après avoir été Maire de Séoul et haut dirigeant de Hyundai, il avait été élu en décembre 2007 et s'était engagé à faire de l'économie sa grande priorité.

Lors des dernières élections législatives, en avril 2004, le Parti Uri du Président Roh, alors en exercice, avait remporté 152 sièges sur 299. Le GNP était arrivé juste derrière avec 121 sièges. Le Parti travailliste démocrate (DLP) en avait obtenu dix, et l'ancien parti au pouvoir, le Parti démocratique du millénaire (DP, dont certains membres avaient formé le Parti Uri en octobre 2003), et le parti de droite Démocrates libéraux unis, en avaient eu neuf et quatre respectivement.

De nombreux partis se sont formés avant les élections de 2008.

En août 2007, le Parti Uri s'est dissous. La plupart de ses élus parlementaires ont rejoint les rangs du Nouveau parti démocratique unifié (UNDP) de création récente, aux côtés de cinq anciens membres du DP. En octobre, d'autres membres du Parti Uri ont formé le Parti pour le renouveau de la Corée. Après les élections présidentielles de 2007, l'UNDP avait fusionné avec le DP et s'était rebaptisé Parti démocratique unifié (UDP), derrière

M. Son Hak-gyu, tandis que le Parti pour la liberté (LFP) avait fusionné avec le parti Le peuple d'abord (PPF). Le GNP voyait cette fusion d'un mauvais oeil et qualifiait les membres du LFP d' "oiseaux migrateurs de la politique", en raison de leurs fréquents changements d'affiliation.

Fin mars, Mme Park Geun-hye - la fille de l'ancien Président Park Chung-hee et ancienne présidente du GNP - s'est plainte de l'élimination de nombre de ses partisans de la sélection des candidats du GNP aux élections législatives. Mme Park avait été défaite par M. Lee lors de la désignation du candidat du GNP à l'élection présidentielle. Ses fidèles avaient alors quitté le GNP en grand nombre pour former un nouveau parti, le Parti Park, alors que Mme Park était elle-même restée au GNP.

L'économie et l'emploi ont figuré en tête des thèmes de campagne. L'UDP promettait de créer de l'emploi en relançant l'économie. Il s'engageait à assurer une meilleure protection aux familles à faible revenu et à revenu modéré. Le leader du GNP, Kang Jae-sup, appelait les électeurs à se réappropriier les "10 années que le pays avait perdues aux mains de gouvernements libéraux incompetents". Son programme prévoyait notamment des réformes universitaires pour donner davantage d'autonomie aux universités.

Les sondages pré-électorales annonçaient une victoire retentissante du GNP, en grande partie grâce à la popularité du Président Lee. Ils laissaient également présager une faible participation. Le 7 avril, la commission électorale a annoncé une mesure incitative destinée à encourager la participation. Les électeurs qui voteraient se verraient délivrer un certificat donnant droit à des réductions à l'entrée des musées et parcs nationaux et autres établissements culturels du pays.

Toutefois, seuls 46 % des 37,8 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes, contre 60 % aux élections de 2004.

Le GNP a remporté 153 sièges, s'assurant ainsi la majorité à l'Assemblée nationale pour la première fois depuis 1998. L'UDP en a remporté 81, tandis que le LFP est arrivé en troisième place avec 18 sièges, suivi du Parti Park, avec 14 sièges. Une trentaine d'élus du GNP étaient, semble-t-il, des alliés de Mme Park. Le DLP a pour sa part remporté cinq sièges et le NPP aucun. Le Parti pour le renouveau de la Corée en a obtenu trois.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session le 30

mai.

Cependant, l'Assemblée nationale n'est pas parvenue à élire un nouveau président les partis de l'opposition ayant décidé de boycotter le Parlement pour protester contre la décision de reprendre les importations de viande de boeuf en provenance des Etats-Unis. Le 10 juillet, l'Assemblée nationale a finalement recommencé à siéger après que le GNP a accepté de revoir la loi sur les maladies du bétail et d'ouvrir une information sur l'accord passé entre Séoul et Washington sur la viande de boeuf.

M. Kim Hyong-O (GNP) a été élu Président de l'Assemblée nationale.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	37 796 035	
Votants	17 389 206	46,01 %
Bulletins blancs ou nuls	205 497	
Suffrages valables	17 183 709	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Majorité	Proportionnel	Sièges
Grand parti national (GNP)	131	22	153
Parti démocratique unifié (UDP)	66	15	81
Front de la liberté (LEP)	14	4	18
Parti de Mme Park	6	8	14
Parti travailliste démocratique (DLP)	2	3	5
Parti du renouveau de la Corée	1	2	3
Indépendants	25	0	25
Total	245	54	299

Note:

Après les élections de 2008, le Parti démocratique unifié (UDP) s'est rebaptisé Parti démocratique (DP).

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	258	
Femmes	41	13,71 %
Total	299	

# REPUBLICQUE TCHEQUE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senat / Sénat
Nombre de membres	81 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les deux ans
Date des élections	17 – 18 & 24 – 25 octobre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Election d'un tiers des sénateurs (27) à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

81 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Système majoritaire uninominal

Scrutin direct à la majorité absolue. Si besoin est, un second tour est organisé six jours après le premier. Pas de seuil exigé pour remporter un siège. Pas de sièges réservés ou de quotas pour les femmes, les minorités ethniques ou autres catégories.

Les sièges devenus vacants entre les élections sont pourvus par élections partielles tenues dans un délai de 90 jours, hormis durant la dernière année de mandat.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans

- citoyen tchèque (y compris personnes naturalisées)

- résidence dans le pays au moment de l'élection

Interdiction : liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 40 ans

- citoyen tchèque (y compris personnes naturalisées)

Inéligibilité : folie/maladie mentale, détenteurs de permis de séjour provisoires, immigrants sans papier, membres de la Commission électorale, liberté de mouvement restreinte pour raisons de santé publique, privation du droit de vote.

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- Juges, procureurs ou médiateurs d'Etat
- membre de la Chambre des députés
- responsable d'une entité locale

▶ **Conditions de candidature**

- les candidats se présentent sous l'étiquette d'un parti/d'une coalition politique, ou en tant qu'indépendants;
- les candidatures doivent être présentées au moins 60 jours avant le vote; le dépôt de 20 000 couronnes est remboursé si le candidat obtient au moins 6 % des voix dans sa circonscription;
- tout parti en lice doit avoir au moins 10 000 adhérents ou partisans;
- la liste des candidats dans chaque circonscription doit être déposée au moins 60 jours avant le scrutin.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 16 juillet 2008, le Président Václav Klaus a annoncé la tenue d'élections, les 17 et 18 octobre, d'une part pour le renouvellement d'un tiers des 81 sièges du Sénat et, d'autre part, pour le choix des membres de 13 des 14 assemblées régionales (le second tour des sénatoriales étant prévu pour la semaine suivante).

Lors des élections précédentes, en octobre 2006, le Parti démocrate civique (ODS), de M. Mirek Topolánek, avait remporté 14 des 27 sièges à pourvoir, obtenant ainsi une courte majorité au Sénat avec 41 sièges en tout. Cette victoire avait contribué à remédier au blocage qui avait fait suite aux élections de juin 2006 à la Chambre des députés. Celle-ci comptait 200 sièges et les principales forces politiques, emmenées par l'ODS et le Parti social-démocrate (CSSD), en avait remporté 100 chacune. Le gouvernement minoritaire de M. Topolánek, composé de l'Union démocrate-chrétienne - Parti du peuple (KDU-CSL, disposant de quatre sièges au Sénat) et des Verts (SZ, un siège), avait remporté un vote de confiance en janvier 2007. Le gouvernement de coalition était divisé sur certaines questions fondamentales, telles que la réforme du système de santé, l'installation d'une base radar américaine sur le territoire tchèque et



le déploiement de soldats tchèques en Afghanistan.

Le 15 février 2008, le Parlement avait réélu M. Klaus (Président honoraire de l'ODS) à la Présidence du pays au quatrième tour de scrutin. Son principal rival était M. Jan Svejnar (CSSD).

Avant les élections de 2008, les relations entre le Président et son Premier Ministre s'étaient, semble-t-il, détériorées en raison de leurs divergences de vues sur la politique à adopter à l'égard de l'Union européenne (UE) et sur le projet d'implantation d'une base radar américaine. Alors que la République tchèque devait prendre la présidence de l'Union européenne en janvier 2009, M. Klaus s'était publiquement opposé à une délégation accrue de compétences à l'UE, au Traité de Lisbonne (visant à réformer les institutions de l'UE) et à l'introduction de l'euro. Le Parlement devait voter sur le Traité de Lisbonne après que la Cour constitutionnelle se serait prononcée sur sa constitutionnalité.

Ces différends avaient engendré des dissensions au sein de l'ODS entre les deux vice-présidents du Parti, M. Pavel Bém et M. Petr Bendl, qui partageait le point de vue du Président. Le Président Klaus considérait que les sénatoriales de 2008 constitueraient un référendum sur le gouvernement Topolánek. M. Topolánek n'a pas pris la tête de la campagne électorale de l'ODS, les responsables politiques régionaux ayant déclaré que celle-ci ne devait pas être conduite au niveau central.

L'ODS avait suscité le mécontentement de la population en instaurant, en janvier 2008, le paiement direct des consultations médicales, première étape d'une réforme visant à réduire les gaspillages et les abus dans le système de santé. Le CSSD appelait les électeurs à faire en sorte que le Sénat puisse faire contrepoids à la Chambre des députés en privant l'ODS de la majorité.

Début septembre, l'ODS avait été la cible d'accusations mettant en cause un de ses élus à la Chambre des députés, qui aurait fait chanter un autre membre du Parti et un membre des Verts. Le député concerné a démissionné le 8 septembre. Par ailleurs, plusieurs députés de l'ODS contestaient la direction de M. Topolánek, certains lui préférant son premier Vice-Président, M. Bém. Enfin, le Président du Parti social-démocrate (CSSD), M. Jiri Paroubek, demandait sa démission de la fonction de Premier ministre.

En tout, 39,52 % des 2,8 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Seul un candidat (du CSSD) a obtenu la majorité absolue qui lui permettait d'être élu dès le premier tour. D'autres candidats du CSSD avaient obtenu une nette majorité dans de nombreuses circonscriptions. Aux élections régionales, le CSSD est sorti vainqueur partout, succédant à l'ODS dans 12 des 13 régions concernées.

Au deuxième tour des sénatoriales, qui s'est déroulé les 24 et 25 octobre, le taux de participation a été inhabituellement élevé, avec 29,85 %, deuxième taux le plus élevé pour un second tour, depuis la création du Sénat en 1996.

Le CSSD a remporté les élections sénatoriales pour la première fois, avec 23 des 27 sièges à pourvoir, portant ainsi à 29 son nombre total de sièges. L'ODS a enregistré ses plus mauvais résultats, avec seulement trois sièges. Avec 35 sièges au total, il a perdu sa majorité absolue au Sénat. Le dernier siège a été obtenu par le Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM), ce qui lui fait donc un total de trois sièges au Sénat. Cinq femmes (dont quatre du CSSD et une du KSCM) ont été élues, ce qui porte à 14 le nombre de sénatrices.

Le Premier ministre Topolánek a reconnu sa défaite, admettant que l'ODS n'avait pas su défendre ses objectifs lors des élections.

Le Sénat nouvellement élu a tenu sa première session le 26 novembre et réélu M. Premysl Sobotka (ODS) à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

	1 <sup>er</sup> tour (17 - 18 octobre )		2 <sup>ème</sup> tour (24 - 25 octobre )	
Nombre d'électeurs Inscrits	2 852 506		2 764 218	
Votants	1 127 259	39,52 %	825 126	29,85 %
Bulletins blancs ou nuls				
Suffrages valables	1 047 358		822 353	

► Répartition des sièges par formation politique

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	Sièges 2008	Sièges totaux
Parti démocrate civique (ODS)	0	3	3	35
Parti social-démocrate (CSSD)	1	22	23	29
Union démocrate-chrétienne (KDU)	0	0	0	7
Parti communiste de Bohême et de Moravie (KSCM)	0	1	1	3
Alliance civique démocratique - Union de la Liberté	0	0	0	1
Association des Indépendants-Démocrates européens	0	0	0	1
Démocrate unifié-Union des Indépendants	0	0	0	1
Maires Indépendants pour la région (NSK)	0	0	0	1
Parti pour une société ouverte	0	0	0	1
Verts (SZ)	0	0	0	1
Indépendants	0	0	0	1
Total	1	26	27	81

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	22		14	
Femmes	5	18,52%	67	17,28%
Total	27		81	

## ROUMANIE

### Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlamentul Romaniei / Parlement de la Roumanie
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Camera Deputatilor / Chambre des Députés
Nombre de membres	334 membres - 315 élus au scrutin direct - 18 membres représentant des minorités ethniques - un siège en surnombre
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	30 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

315 circonscriptions uninominales avec un député par tranche de 70 000 habitants

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

Mixte: Représentation proportionnelle mixte (RPM)

Système mixte (scrutin direct mixte)

Les électeurs votent pour un candidat.

Système majoritaire :

Les candidats qui obtiennent plus de 50 % des voix sont élus.

Système proportionnel :

Les suffrages recueillis par les candidats qui n'ont pas été élus sont comptabilisés à l'échelon national. Les sièges restants sont répartis entre les partis politiques à proportion de leur part des suffrages. Si un parti remporte plus de sièges que son quota de sièges déterminé par les votes de parti, il peut conserver les sièges supplémentaires, appelés "sièges en surnombre".

Le seuil requis pour obtenir une représentation parlementaire est de 5 % pour les partis politiques concourant seuls. Les partis ne franchissant pas ce seuil peuvent malgré tout obtenir une représentation s'ils remportent

au moins six circonscriptions lors des élections à la Chambre des députés ou trois lors des sénatoriales.

Le seuil imposé aux alliances politiques varie entre 8 et 10 % suivant le nombre de partis qui entrent dans leur composition. Il est de 8 % pour les alliances de deux partis, de 9 % pour les alliances de trois partis et de 10 % pour les alliances de quatre partis ou plus.

Sièges réservés aux minorités ethniques :

Les organisations dûment établies de citoyens appartenant à une minorité nationale qui n'obtiennent de représentation parlementaire dans aucune des deux chambres ont droit à un siège chacune à la Chambre des députés, à condition qu'elles aient obtenu au moins 10 % du nombre moyen de suffrages valablement exprimés pour un député élu. Il n'y a pas de limite au nombre de sièges réservés aux organisations des minorités.

Le siège vacant d'un parlementaire élu en vertu du système proportionnel est pourvu par les candidats non élus désignés comme suppléants sur la liste du parti concerné. Il peut être procédé à des élections partielles en cas de vacance d'un siège occupé par un membre élu pour une circonscription uninominale.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans
- citoyen roumain

Interdiction : malades mentaux ou aliénés frappés d'interdiction et personnes privées du droit de vote par décision judiciaire définitive

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge : 23 ans
- citoyen roumain
- résidence en Roumanie

▶ **Incompatibilités**

- hauts fonctionnaires (à l'exception des membres du Gouvernement)
- préfets, sous préfets; responsables de services publics et autres autorités gouvernementales ou administratives responsables de divisions territoriales (dans les circonscriptions du district où elles exercent leur juridiction)
- juges de la Cour constitutionnelle
- avocats du peuple

- magistrats
- membres des forces armées en service actif
- forces de police
- autres catégories de fonctionnaires (définies par la loi organique) ne pouvant adhérer à un parti politique

► **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être présentées au moins 40 jours avant le scrutin.
- Elles peuvent émaner de partis politiques, d'alliances politiques, de particuliers et d'organisations dûment constituées de citoyens appartenant aux minorités nationales et représentées du Conseil des minorités nationales.
- Les candidatures présentées par ces organisations doivent être accompagnées d'une liste de personnes représentant au moins 15 % des citoyens s'étant fait répertorier comme appartenant aux minorités concernées lors du dernier recensement.
- Les candidatures de particuliers indépendants doivent être accompagnées de la signature d'au moins 4 % du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription concernée avec un minimum de 2 000 électeurs.
- Une caution de représentant l'équivalent de cinq fois le salaire minimum (environ 750 euros) est requise par candidat désigné.

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de novembre 2008 étaient les premières depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE) en janvier 2007.

Lors des précédentes élections tenues en novembre 2004 parallèlement aux élections présidentielles, la Coalition Parti social-démocrate (PDS) - Parti humaniste de Roumanie (PUR) est devenu le plus grand parti dans les deux chambres, en remportant 132 sièges à la Chambre des députés, qui en compte 322, et 57 sièges au Sénat, qui compte 137 membres. L'Alliance Justice et Vérité, composée du Parti national libéral (PNL) et du Parti démocrate (PD) est arrivée en deuxième position, avec 112 sièges pour le PNL et 49 pour le PD. Le Parti de la Grande Roumanie (PRM) a remporté 48 sièges à la chambre basse et 21 à la chambre haute. L'Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) a remporté le reste des sièges.

Avant les élections présidentielles tenues en décembre 2004, le maire de Bucarest Traian Basescu (PD) avait défait le Premier ministre sortant

Adrian Nastase (PSD). M. Basescu avait démissionné de son poste de dirigeant du PD en devenant Président. Il avait nommé M. Calin Popescu-Tariceanu (PNL) Premier ministre. Le nouveau gouvernement, composé du PNL, du PD, du PUR et de l'UDMR, a été approuvé par le Parlement à la fin du mois de décembre. Le PUR s'est rebaptisé Parti conservateur (PC) en mai 2005 et a quitté la coalition en décembre 2006.

Le Président et le Premier ministre ont préconisé des politiques reposant sur l'économie de marché en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE). Le Premier ministre Tariceanu a mis en œuvre une série de réformes, visant notamment à lutter contre la corruption. Le taux d'inflation annuel est tombé à 7 pour cent après une décennie de taux à deux chiffres. Le taux de croissance économique a dépassé 8 pour cent, après l'introduction d'un taux uniforme de 16 pour cent pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés en janvier 2005. L'économie du pays a été en outre stimulée par le flux de transferts de fonds (s'élevant à 8,95 milliards de dollars des E.-U. en 2007) effectués par les Roumains de l'étranger, que l'on estime à deux millions.

Cependant, les relations entre le Président et le Premier ministre se sont constamment détériorées. En février 2007, le PSD et le PRM ont demandé la suspension du Président pour conduite anticonstitutionnelle. Au début du mois d'avril, le Premier ministre Tariceanu a renvoyé les ministres du PD et formé un gouvernement de minorité, en faisant valoir que le pays avait besoin d'un gouvernement cohérent. Le nouveau gouvernement était composé du PNL et de l'UDMR, et bénéficiait du soutien conditionnel du PSD. Le Président Basescu a demandé des élections anticipées (le Président n'a pas le pouvoir de dissoudre le Parlement et de convoquer des élections, sauf si le Parlement ne parvient pas à approuver la composition du gouvernement). Le même mois, le Parlement a voté pour suspendre le Président Basescu, ouvrant la voie à un référendum pour le destituer. En mai, les Roumains ont voté à plus de 74 pour cent contre la proposition de destitution. La Cour constitutionnelle a par la suite rétabli le Président Basescu dans ses fonctions.

En janvier 2008, des membres du PNL ont rejoint le PD et formé le Parti démocrate libéral (PD-L) sous la direction de M. Emil Boc. La lutte pour le pouvoir entre le Premier ministre et le Président s'est poursuivie jusqu'aux élections de 2008.

Avant les élections de 2008, le pays avait connu un ralentissement économique dû à la crise financière mondiale. Le 27 août, le gouvernement a fixé la date des élections au 30 novembre, et annoncé qu'il augmenterait les retraites de 20 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Le 29 septembre, toutefois, la Chambre des députés a adopté un projet de loi augmentant les salaires des enseignants et les prestations de retraite de 50 pour cent. Le Premier ministre Tariceanu a contesté le projet de loi devant la Cour constitutionnelle, en faisant valoir que le gouvernement n'avait pas suffisamment de fonds pour appliquer une mesure aussi radicale. Le gouvernement a reporté à six mois la hausse de salaire pour les enseignants. Le 27 octobre, le Président Basescu a entériné le projet de loi. Le 29 octobre, le PD-L a présenté une motion de censure contre le gouvernement, contestant sa décision de reporter la hausse des salaires.

La campagne électorale a officiellement commencé le 31 octobre. Etaient en lice 2 965 candidats (2 070 pour la Chambre des députés et 895 pour le Sénat) pour les sièges parlementaires aux élections de 2008. A la suite de la révision du système électoral effectuée en mars 2008, les citoyens ont voté pour des candidats individuels dans des circonscriptions uninominales, plutôt que pour des listes de partis politiques.

Les principaux concurrents étaient le PD-L, l'Alliance PSD-PC, et le PNL. Les autres concurrents étaient le PRM, dirigé par M. Corneliu Vadim Tudor, l'UDMR de M. Marko Bela et le Parti de la nouvelle génération - chrétien démocrate (PNGCD), dirigé par riche un homme d'affaire, M. George Becali.

Le PD-L, étroitement lié au Président Basescu, a bénéficié du soutien des jeunes Roumains des villes. Il a promis d'accélérer les privatisations, d'achever la restitution des biens confisqués sous le régime communiste dans un délai de deux ans, de maintenir le taux uniforme de l'impôt, d'introduire l'euro en 2014, et de faire passer le salaire moyen à 900 euros. Le PD-L préconisait également un Parlement monocaméral de 300 membres, en faisant valoir que la Roumanie devait prendre pour modèle le Parlement européen.

Le PSD était dirigé par M. Mircea-Dan Geoana, ancien ministre des affaires étrangères et ancien ambassadeur roumain à Washington. M. Geoana a critiqué le fait que le gouvernement avait exposé le pays à une catastrophe financière. Il a recommandé d'investir davantage dans l'action sociale. Le PSD a promis d'envisager de diminuer l'impôt sur le revenu pour les plus



pauvres, tout en maintenant le taux uniforme de l'impôt à 16 pour cent pour le reste de la population. Il a également promis de faire passer le salaire minimum à 1 000 lei (environ 280 euros), de diminuer les coûts de l'énergie pour les personnes aux revenus les plus modestes, de ramener la TVA sur les produits alimentaires à 5 pour cent, et de fournir davantage de médicaments gratuits et remboursés sur ordonnance.

Le PNL du Premier ministre Tariceanu a appelé les électeurs à continuer de soutenir les réformes économiques et judiciaires. Le PNL était connu pour ses mesures en faveur des entreprises, mais avait promu davantage de politiques de protection sociale sous le gouvernement de la minorité, qui comptait sur le soutien des partis de gauche. Cependant, lors des élections de 2008, le PNL a fait de nouveau campagne en promettant de favoriser les entreprises et de relancer l'économie du pays. Il s'est aussi engagé à introduire l'euro d'ici 2014.

Se sont rendus aux urnes 39,20 pour cent des 18,4 millions d'électeurs inscrits.

Le PD-L est devenu le parti le plus important dans les deux chambres, remportant 115 sièges à la Chambre des députés et 51 sièges au Sénat. L'Alliance PSD-PC l'a suivi de près, remportant respectivement 114 et 49 sièges. Le PNL a remporté respectivement 65 et 28 sièges, tandis que l'UDMR remportait 22 sièges à la Chambre des députés et neuf sièges au Sénat.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 15 décembre. Le 19 décembre 2008, la Chambre des députés a élu Mme Roberta Alma Anastase (PD-L) présidente, tandis que le Sénat élitait M. Mircea-Dan Geoana (PSD) à sa tête.

Les négociations ont commencé sur la formation d'un gouvernement de coalition. Le Président Basescu a d'abord nommé Premier ministre l'ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale et vice-dirigeant du PD-L, M. Theodor Stolojan. Ce dernier s'est par la suite retiré, apparemment pour des raisons de santé, mais aussi parce qu'il estimait qu'une nouvelle génération devait conduire le gouvernement. Le Président Basescu a ensuite nommé M. Boc, le dirigeant du PD-L, âgé de 42 ans. Le 22 décembre, le Parlement a apporté son soutien au gouvernement de coalition de M. Boc, composé du PD-L et du PSD. C'était le premier gouvernement qui associait les deux principaux partis politiques depuis le soulèvement anti-communiste de décembre 1989.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	18 464 274	
Votants	7 238 871	39,20 %
Bulletins blancs ou nuls	350 133	
Suffrages valables	6 886 794	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti démocrate libéral (PD-L)	2 228 860	32,36	115
Alliance Parti social-démocrate (PSD) - Parti conservateur (PC)	2 279 449	33,10	114
Parti national libéral (PNL)	1 279 063	18,57	65
Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR)	425 008	6,17	22
Membres représentant les minorités ethniques			18
<b>Total</b>			<b>334</b>

Note:

Si les partis remportent plus de sièges à la majorité qu'à la proportionnelle, ils conservent les sièges supplémentaires, qui sont dits « surnuméraires ». Aux élections de 2008, le Parti démocrate libéral (PD-L) a obtenu un siège surnuméraire.

Les organisations suivantes représentant des minorités en Roumanie, qui ne sont pas parvenues à remporter un nombre suffisant de voix pour obtenir une représentation parlementaire, ont reçu chacune un siège :

1. Forum démocratique des Allemands de Roumanie
2. Union démocratique des Slovaques et des Tchèques de Roumanie
3. Union des Polonais de Roumanie
4. Union bulgare du Banat - Roumanie
5. Communauté des Russes-Lipovans de Roumanie
6. Parti rom "Pro Europe"
7. Union démocratique des Tatars turcs musulmans de Roumanie
8. Fédération des communautés juives de Roumanie
9. Union des Croates de Roumanie
10. Union des Serbes de Roumanie
11. Union des Ukrainiens de Roumanie
12. Union démocratique turque de Roumanie

13. Association des Macédoniens de Roumanie
14. Association des Italiens de Roumanie - RO.AS.IT.
15. Union des Arméniens de Roumanie.
16. Union culturelle des Ruthéniens de Roumanie
17. Association de la Ligue des Albanais de Roumanie
18. Union hellénique de Roumanie

▶ **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	296	
Femmes	38	11,38 %
Total	334	

▶ **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Architecte, géomètre, ingénieur	96
Economiste	66
Juristes	58
Enseignement	35
Médecin, dentiste	18
Finance, gestion ou affaires	17
Agriculture	16
Recherche/sciences	8
Informatique/technologie	6
Armée/police	4
Ecrivain, auteur, artiste	3
Fonction publique et administration locale	3
Travail de bureau, secrétariat, administration	3
Syndicaliste	1
Total	334

▶ **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	17
31 à 40 ans	89
41 à 50 ans	107
51 à 60 ans	94
61 à 70 ans	24
Plus de 70 ans	3
Total	334

# ROUMANIE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlamentul Romaniei / Parlement de la Roumanie
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senatul / Sénat
Nombre de membres	137 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	30 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ► Circonscriptions

137 circonscriptions uninominales, élisant de 2 à 13 sénateurs; il y a un sénateur pour 160 000 habitants.

#### ► Mode de scrutin : Mixte

Mixte: Représentation proportionnelle mixte (RPM)

Système mixte (scrutin direct mixte)

Les électeurs votent pour un candidat.

Système majoritaire :

Le seuil permettant d'être représenté au Parlement est de 160 000 voix pour le Sénat.

Les candidats qui obtiennent plus de 50 pour cent des voix sont élus.

Système proportionnel :

Les voix des candidats qui n'ont pas été élus sont décomptées au niveau national. Les sièges restants sont répartis entre les partis politiques à proportion de leur part des suffrages.

Les sièges laissés vacants pendant la durée de la législature sont pourvus par les candidats non retenus désignés comme suppléants sur la liste correspondante du parti. Des élections partielles peuvent être organisées dans des circonstances exceptionnelles.

Vote non obligatoire.

#### ► Conditions pour être électeur (trice)

- âge minimum: 18 ans

- nationalité roumaine

Interdiction: personnes présentant des faiblesses mentales, frappées d'interdiction, ou privées du droit de vote en vertu d'une décision de justice

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

Peut se présenter

- toute personne âgée d'au moins 33 ans

- de nationalité roumaine

- résidant en Roumanie

▶ **Incompatibilités**

- députés

- fonctionnaires (excepté les membres du gouvernement)

- préfets, sous-préfets, chefs des services publics et d'autres administrations territoriales (dans les circonscriptions où ils exercent)

- chefs d'entreprise, notamment de banques et d'entreprises publiques

- personnes occupant un poste public confié par un Etat étranger, sauf ceux stipulés par les conventions et accords internationaux auxquels la Roumanie est partie

- juges de la cour constitutionnelle

- Médiateur et ses adjoints

- magistrats

- membres des forces armées en service

- policiers

- autres catégories de fonctionnaires établies par une loi organique qui ne sont pas autorisées à adhérer à un parti politique

▶ **Conditions de candidature**

- les candidatures présentées sur une liste distincte ne peuvent être soumises que par un parti ou une alliance politique ou électorale légalement constituée

- les candidats indépendants doivent être soutenus par au moins 5 % des électeurs de la circonscription dans laquelle ils se présentent

- les candidats doivent se présenter au plus tard 30 jours avant le scrutin

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections de novembre 2008 étaient les premières depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE) en janvier 2007.

Lors des précédentes élections tenues en novembre 2004 parallèlement aux élections présidentielles, la Coalition Parti social-démocrate (PDS) - Parti humaniste de Roumanie (PUR) est devenu le plus grand parti dans les deux chambres, en remportant 132 sièges à la Chambre des députés, qui en compte 322, et 57 sièges au Sénat, qui compte 137 membres. L'Alliance Justice et Vérité, composée du Parti national libéral (PNL) et du Parti démocrate (PD) est arrivée en deuxième position, avec 112 sièges pour le PNL et 49 pour le PD. Le Parti de la Grande Roumanie (PRM) a remporté 48 sièges à la chambre basse et 21 à la chambre haute. L'Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR) a remporté le reste des sièges.

Avant les élections présidentielles tenues en décembre 2004, le maire de Bucarest Traian Basescu (PD) avait défait le Premier ministre sortant Adrian Nastase (PSD). M. Basescu avait démissionné de son poste de dirigeant du PD en devenant Président. Il avait nommé M. Calin Popescu-Tariceanu (PNL) Premier ministre. Le nouveau gouvernement, composé du PNL, du PD, du PUR et de l'UDMR, a été approuvé par le Parlement à la fin du mois de décembre. Le PUR s'est rebaptisé Parti conservateur (PC) en mai 2005 et a quitté la coalition en décembre 2006.

Le Président et le Premier ministre ont préconisé des politiques reposant sur l'économie de marché en vue de l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE). Le Premier ministre Tariceanu a mis en œuvre une série de réformes, visant notamment à lutter contre la corruption. Le taux d'inflation annuel est tombé à 7 pour cent après une décennie de taux à deux chiffres. Le taux de croissance économique a dépassé 8 pour cent, après l'introduction d'un taux uniforme de 16 pour cent pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés en janvier 2005. L'économie du pays a été en outre stimulée par le flux de transferts de fonds (s'élevant à 8,95 milliards de dollars des E.-U. en 2007) effectués par les Roumains de l'étranger, que l'on estime à deux millions.

Cependant, les relations entre le Président et le Premier ministre se sont constamment détériorées. En février 2007, le PSD et le PRM ont demandé la suspension du Président pour conduite anticonstitutionnelle. Au début du mois d'avril, le Premier ministre Tariceanu a renvoyé les ministres du PD et formé un gouvernement de minorité, en faisant valoir que le pays avait besoin d'un gouvernement cohérent. Le nouveau gouvernement était composé du PNL et de l'UDMR, et bénéficiait du soutien conditionnel du PSD. Le Président Basescu a demandé des élections anticipées (le Président

n'a pas le pouvoir de dissoudre le Parlement et de convoquer des élections, sauf si le Parlement ne parvient pas à approuver la composition du gouvernement). Le même mois, le Parlement a voté pour suspendre le Président Basescu, ouvrant la voie à un référendum pour le destituer. En mai, les Roumains ont voté à plus de 74 pour cent contre la proposition de destitution. La Cour constitutionnelle a par la suite rétabli le Président Basescu dans ses fonctions.

En janvier 2008, des membres du PNL ont rejoint le PD et formé le Parti démocrate libéral (PD-L) sous la direction de M. Emil Boc. La lutte pour le pouvoir entre le Premier ministre et le Président s'est poursuivie jusqu'aux élections de 2008.

Avant les élections de 2008, le pays avait connu un ralentissement économique dû à la crise financière mondiale. Le 27 août, le gouvernement a fixé la date des élections au 30 novembre, et annoncé qu'il augmenterait les retraites de 20 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Le 29 septembre, toutefois, la Chambre des députés a adopté un projet de loi augmentant les salaires des enseignants et les prestations de retraite de 50 pour cent. Le Premier ministre Tariceanu a contesté le projet de loi devant la Cour constitutionnelle, en faisant valoir que le gouvernement n'avait pas suffisamment de fonds pour appliquer une mesure aussi radicale. Le gouvernement a reporté à six mois la hausse de salaire pour les enseignants. Le 27 octobre, le Président Basescu a entériné le projet de loi. Le 29 octobre, le PD-L a présenté une motion de censure contre le gouvernement, contestant sa décision de reporter la hausse des salaires.

La campagne électorale a officiellement commencé le 31 octobre. Etaient en lice 2 965 candidats (2 070 pour la Chambre des députés et 895 pour le Sénat) pour les sièges parlementaires aux élections de 2008. A la suite de la révision du système électoral effectuée en mars 2008, les citoyens ont voté pour des candidats individuels dans des circonscriptions uninominales, plutôt que pour des listes de partis politiques.

Les principaux concurrents étaient le PD-L, l'Alliance PSD-PC, et le PNL. Les autres concurrents étaient le PRM, dirigé par M. Corneliu Vadim Tudor, l'UDMR de M. Marko Bela et le Parti de la nouvelle génération - chrétien démocrate (PNGCD), dirigé par le riche homme d'affaire, M. George Becali.

Le PD-L, étroitement lié au Président Basescu, a bénéficié du soutien des

jeunes Roumains des villes. Il a promis d'accélérer les privatisations, d'achever la restitution des biens confisqués sous le régime communiste dans un délai de deux ans, de maintenir le taux uniforme de l'impôt, d'introduire l'euro en 2014, et de faire passer le salaire moyen à 900 euros. Le PD-L préconisait également un Parlement monocaméral de 300 membres, en faisant valoir que la Roumanie devait prendre pour modèle le Parlement européen.

Le PSD était dirigé par M. Mircea-Dan Geoana, ancien ministre des affaires étrangères et ancien ambassadeur roumain à Washington. M. Geoana a critiqué le fait que le gouvernement avait exposé le pays à une catastrophe financière. Il a recommandé d'investir davantage dans l'action sociale. Le PSD a promis d'envisager de diminuer l'impôt sur le revenu pour les plus pauvres, tout en maintenant le taux uniforme de l'impôt à 16 pour cent pour le reste de la population. Il a également promis de faire passer le salaire minimum à 1 000 lei (environ 280 euros), de diminuer les coûts de l'énergie pour les personnes aux revenus les plus modestes, de ramener la TVA sur les produits alimentaires à 5 pour cent, et de fournir davantage de médicaments gratuits et remboursés sur ordonnance.

Le PNL du Premier ministre Tariceanu a appelé les électeurs à continuer de soutenir les réformes économiques et judiciaires. Le PNL était connu pour ses mesures en faveur des entreprises, mais avait promu davantage de politiques de protection sociale sous le gouvernement de la minorité, qui comptait sur le soutien des partis de gauche. Cependant, lors des élections de 2008, le PNL a fait de nouveau campagne en promettant de favoriser les entreprises et de relancer l'économie du pays. Il s'est aussi engagé à introduire l'euro d'ici 2014.

Se sont rendus aux urnes 39,20 pour cent des 18,4 millions d'électeurs inscrits.

Le PD-L est devenu le parti le plus important dans les deux chambres, remportant 115 sièges à la Chambre des députés et 51 sièges au Sénat. L'Alliance PSD-PC l'a suivi de près, remportant respectivement 114 et 49 sièges. Le PNL a remporté respectivement 65 et 28 sièges, tandis que l'UDMR remportait 22 sièges à la Chambre des députés et neuf sièges au Sénat.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance le 15 décembre. Le 19 décembre 2008, la Chambre des députés a élu Mme Roberta Alma Anastase (PD-L) présidente, tandis que le Sénat élisait M. Mircea-Dan Geoana (PSD) à sa tête.



Les négociations ont commencé sur la formation d'un gouvernement de coalition. Le Président Beasescu a d'abord nommé Premier ministre l'ancien haut fonctionnaire de la Banque mondiale et vice-dirigeant du PD-L, M. Theodor Stolojan. Ce dernier s'est par la suite retiré, apparemment pour des raisons de santé, mais aussi parce qu'il estimait qu'une nouvelle génération devait conduire le gouvernement. Le Président Basescu a ensuite nommé M. Boc, le dirigeant du PD-L, âgé de 42 ans. Le 22 décembre, le Parlement a apporté son soutien au gouvernement de coalition de M. Boc, composé du PD-L et du PSD. C'était le premier gouvernement qui associait les deux principaux partis politiques depuis le soulèvement anti-communiste de décembre 1989.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	18 464 274	
Votants	7 238 871	39,20 %
Bulletins blancs ou nuls	349 101	
Suffrages valables	6 888 055	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti démocrate libéral (PD-L)	2 312 358	33,57	51
Alliance Parti social-démocrate (PSD) - Parti conservateur (PC)	2 352 968	34,16	49
Parti national libéral (PNL)	1 291 029	18,74	28
Union démocratique des Magyars de Roumanie (UDMR)	440 449	6,39	9
Total			137

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	129	
Femmes	8	5,84 %
Total	137	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Architecte, géomètre, ingénieur	43
Economiste	25
Juristes	23
Enseignement	19
Médecin, dentiste	11
Agriculture	9
Ecrivain, auteur, artiste	3
Armée/police	2
Travail social	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Total	137

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	13
41 à 50 ans	41
51 à 60 ans	66
61 à 70 ans	15
Plus de 70 ans	2
Total	137

# RWANDA

## Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Chambre des Députés
Nombre de membres	80 membres - 53 élus au scrutin direct - 27 élus au scrutin indirect comme suit : a) 24 femmes élues par des collèges électoraux des provinces et la Ville de Kigali, b) deux membres élus par le Conseil national de la jeunesse, c) un membre élu par la Fédération des associations des handicapés.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	15 au 18 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Circonscription nationale unique de 53 sièges à pourvoir au scrutin direct.

Nombre de sièges réservés aux femmes à la suite des réformes administratives territoriales de 2006 qui ont aboli les précédentes circonscriptions :

- Provinces de l'Est, du Sud et de l'Ouest : 6 chacune
- Province du nord : 4
- Ville de Kigali : 2

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin proportionnel reposant sur un système de listes bloquées (pour les 53 membres élus au scrutin direct) :

Les sièges sont attribués selon le système des plus forts restes aux partis et candidats indépendants obtenant au moins 5 % des suffrages exprimés.

Dans les cas où il n'y a qu'un siège à pourvoir et que plusieurs listes recueillent le même nombre de suffrages selon le système des plus forts restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages effectifs.

Les sièges pourvus selon le système proportionnel devenant vacants en cours de législature reviennent au candidat suivant sur la liste du parti dont est issu le précédent titulaire lorsque la durée du mandat restant à couvrir est supérieure à un an. Pour les sièges occupés par des élus sans étiquette, des élections partielles sont organisées.

Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- 18 ans au jour du scrutin
- nationalité rwandaise
- être inscrit sur les listes électorales

Les Rwandais de l'étranger, qui n'ont pas le statut de réfugiés, sont habilités à s'inscrire sur les listes électorales auprès de l'ambassade du pays où ils résident.

Interdiction:

- les personnes déchues de leur droit de vote par les tribunaux compétents et n'ayant pas été absoutes ou amnistiées conformément à la législation en vigueur;
- les personnes condamnées pour des infractions constitutives du crime de génocide et de crimes contre l'humanité, conformément aux dispositions de l'article 51, paragraphes 1 et 2 de la Loi organique portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions gacaca chargées des poursuites et du jugement des infractions constitutives du crime de génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis entre le 1<sup>er</sup> octobre 1990 et le 31 décembre 1994, telle que modifiée et enrichie à ce jour;
- les personnes ayant avoué des infractions constitutives du crime de génocide ou de crimes contre l'humanité;
- les réfugiés;
- les détenus.

► **Conditions d'éligibilité**

- électeurs qualifiés
- 21 ans au jour du scrutin
- nationalité rwandaise
- intégrité (ce qui signifie ne pas avoir été jugé coupable d'infractions constitutives du crime de génocide, de divisionnisme ou d'idéologie

génocidaire; ne pas avoir été condamné à une peine supérieure ou égale à six mois de réclusion sans avoir été réhabilité; et ne pas avoir été révoqué de la fonction publique)

Inéligibilité:

- les pupilles;
- les personnes jugées responsables par décision de justice de la faillite d'entreprises et d'établissements dont elles avaient la responsabilité, tant qu'elles n'ont pas été réhabilitées;
- les personnes souffrant d'un handicap mental certifié par médecin assermenté;
- les magistrats;
- les membres des forces de défense, de la police nationale ou du service national de sécurité.

▶ **Incompatibilités**

- Chef de l'Etat
- ministres
- sénateurs
- membres du Conseil de district et du Conseil municipal de Kigali
- membres du Conseil de secteur
- membres du Conseil de cellule (unité administrative) ou du village
- employés du district ou de la ville de Kigali
- magistrats
- procureurs
- fonctionnaires ou employés d'un établissement public
- employés sous contrat
- membres de la Commission nationale des élections
- membres des forces de défense, de la police nationale et du service national de sécurité

Hormis pour les magistrats et les membres des forces de défense, de la police nationale et du service national de sécurité, l'exercice de fonctions incompatibles avec la fonction de parlementaire (député) ne prive pas les personnes susmentionnées du droit d'être élues. Néanmoins, elles sont tenues de démissionner de ces fonctions dès qu'elles sont élues.

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être présentées par les partis politiques ou par les candidats indépendants au moins 35 jours avant la date du scrutin.
- Chaque liste peut comporter jusqu'à 80 noms.

- Les candidats sans étiquette doivent présenter les signatures d'au moins six cents (600) électeurs inscrits, dont au moins douze (12) domiciliés dans chaque district.

### **Contexte et déroulement des élections**

Le 14 août 2008, le président Paul Kagame a dissous la Chambre des députés, ouvrant ainsi la voie à la tenue de nouvelles élections du 15 au 18 septembre. Ces élections étaient les secondes à être organisées après le génocide de 1994, dans lequel plus de 800 000 personnes, soit 1/7e de la population du pays, ont trouvé la mort.

Au Rwanda, les élections se déroulent sur quatre jours. Le premier jour, les Rwandais élisent au scrutin direct 53 représentants parmi les candidats des partis politiques et des indépendants. Les jours suivants, les collègues électoraux des femmes, des jeunes et des handicapés élisent respectivement 24, deux et un représentants.

Aux élections précédentes, en septembre et octobre 2003, le parti du président Kagame, le Front patriotique rwandais (FPR) et ses alliés (cf. note 1) avaient remporté un total de 40 sièges sur les 53 élus au scrutin direct tandis que le Parti socialiste démocratique (PSD) et le Parti libéral (PL) obtenaient respectivement sept et six sièges. Ces deux partis, qui se considèrent comme des partis d'opposition, avaient cependant soutenu la candidature de M. Kagame aux élections présidentielles de 2003. Les femmes occupaient 39 des 80 sièges de la Chambre des Députés, représentant ainsi 48,75% de l'ensemble des députés, soit le plus haut pourcentage de femmes au monde pour les parlements comprenant des membres élus au scrutin direct.

En 2008, le FPR a formé une coalition avec six petits partis (cf. note 2). Comme lors des élections de 2003, la principale opposition, composée notamment des Forces démocratiques unifiées (FDU), une coalition de trois partis exilés en Belgique et aux Pays-Bas depuis le génocide, n'a pas été autorisée à présenter des candidats.

La liste FPR comptait 80 candidats en tout (14 étant issus des rangs de ses partenaires au sein de la coalition), dont 35 femmes. Le PSD a, quant à lui, présenté 32 candidates sur un total de 64 candidats. Au total, 356 candidats, dont 196 femmes, se sont disputés les 53 sièges attribués au scrutin direct. Par ailleurs, 113 femmes se sont portées candidates aux 24 sièges qui leur sont réservés et il y a eu 83 candidats aux sièges réservés aux jeunes et aux handicapés.

On s'attendait à ce que le FPR, surnommé localement " Inkotanyi " (l'Invincible), remporte une nette majorité. Le président Kagame a insisté sur le fait que la démocratie pluraliste était la clé du développement du pays. De même, le Secrétaire général du PSD, également Ministre de la santé, M. Jean Damascene Ntawukuriryayo, a souligné l'importance de la coopération avec les autres partis politiques. Le PL, dirigé par le Ministre de la jeunesse, M. Protais Mitali, a ajouté qu'une telle coopération entre partis aiderait le PL à mettre en œuvre son programme politique de promotion de la justice, du développement et du respect des droits de l'homme pour tous les Rwandais.

Les médias se sont particulièrement intéressés à la question de savoir si la nouvelle assemblée comporterait un plus grand nombre de femmes.

Selon la Commission électorale, 98,5% des 4 769 228 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour élire les 53 députés au scrutin direct, soit une participation en hausse par rapport aux 96,48 % annoncés pour les élections de 2003. Le scrutin s'est déroulé dans le calme.

La Mission d'observation électorale de l'Union Européenne, qui avait envoyé plus de 60 observateurs, a félicité le pays pour la bonne préparation d'élections qui se sont déroulées dans l'ordre et ont été une réussite.

Le FPR et ses alliés ont remporté 42 des 53 sièges attribués au scrutin direct tandis que le PSD et le PL obtenaient sept et quatre sièges respectivement.

Au total, les femmes ont remporté 20 des 53 sièges attribués au scrutin direct. Par ailleurs, en plus des 24 femmes élues aux sièges réservés, une femme a remporté un des sièges réservés à la jeunesse. Le Rwanda a ainsi battu son propre record du monde du plus fort pourcentage de femmes parlementaires en envoyant 45 femmes, soit 56,25 %, à la Chambre des députés.

La nouvelle chambre élue a tenu sa première séance le 6 octobre. Mme Rose Mukantabana, députée indépendante, élue à un siège réservé aux femmes à Kigali, est devenue présidente de la Chambre des députés. C'est la première fois qu'une femme accède à ce poste au Rwanda.

Note 1:

Alliés du FPR aux élections de 2003 et nombres de sièges remportés :

- Front patriotique rwandais (FPR) : 33 sièges

- Parti démocratique du centre (PDC) : 3 sièges
- Parti démocratique islamique (PDI) : 2 sièges
- Union démocratique du peuple rwandais (UDPR) : 1 siège
- Parti socialiste rwandais (PSR) : 1 siège

Note 2:

Parti pour le progrès et la concorde (PPC), Parti socialiste rwandais (PSR), Union démocratique du peuple rwandais (UDPR), Parti de la solidarité et de la prospérité (PSP), Parti démocratique islamique (PDI) et Parti démocrate chrétien (PDC).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 769 228	
Votants	4 697 689	98,50 %
Bulletins blancs ou nuls	56 372	
Suffrages valables	4 641 317	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Front patriotique rwandais (FPR) et ses alliés	3 655 956	78,77	42
Parti socialiste démocratique (PSD)	609 327	13,13	7
Parti libéral (PL)	348 186	7,50	4
Total			53

Note :

Les chiffres concernant la répartition des sièges ne comprennent que les 53 membres élus au scrutin direct.

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	35	
Femmes	45	56,25 %
Total	80	

Note :

Vingt femmes ont été élues au scrutin direct alors que 25 ont été élus au suffrage indirect.



# SAINT-MARIN

## Grand Conseil général

Nom du parlement (générique / traduit)	Consiglio grande e generale / Grand Conseil général
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	60 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	9 novembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Grand Conseil général à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 5 août 2008. Les précédentes élections au Grand Conseil général avaient eu lieu en juin 2006.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

33 circonscriptions uninominales ou plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Système de listes de partis à représentation proportionnelle des sièges, utilisant la méthode d'Hondt.

Les électeurs peuvent voter pour une coalition électorale ou pour un des partis de la coalition.

Les coalitions électorales doivent présenter la composition de leur gouvernement potentiel avant le jour des élections.

Le seuil permettant d'être représenté au Parlement est déterminé en multipliant le nombre de listes participant aux élections par 0,4 (par exemple, s'il y a six listes, le seuil sera de 2,4 %). Le seuil maximum est fixé à 3,5 % des suffrages valablement exprimés, quel que soit le nombre de listes. Si aucun parti ni aucune coalition ne dépasse ce seuil, les élections sont refaites la semaine d'après.

Si la coalition qui remporte le plus grand nombre de voix ne parvient pas à remporter 35 sièges, on lui attribue des "sièges supplémentaires" pour qu'elle remplisse cette condition.

Si un parti remporte plus de sièges que le nombre de candidats qu'il présente, ces sièges sont attribués aux autres partis de la même coalition.

En cas de vacance en cours de législature, les sièges sont occupés par les candidats suivants de la liste du parti concerné.

Le Grand conseil général est entièrement renouvelé s'il perd la moitié de ses membres plus un.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Saint-Marin

- jouissance des droits civiques et politiques

Interdiction: maladie mentale, incapacité juridique attestée, sentence pour délit électoral, condamnation de plus d'un an pour crime

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen de Saint-Marin

- savoir lire et écrire

- domicile à Saint-Marin

Inéligibilité: fonctions ou dignités ecclésiastiques

▶ **Incompatibilités**

- consuls ou consuls honoraires d'un Etat étranger

- agents de la police ou des forces de la sécurité

- conjoints, parents et enfants de députés

▶ **Conditions de candidature**

- la candidature doit être présentée par des partis politiques

## Contexte et déroulement des élections

A la suite de l'effondrement du gouvernement de coalition en juin 2008, les deux chefs d'Etat (capitaines-régents, qui sont aussi les Présidents du Grand Conseil général) ont dissous le Parlement le 5 août et fixé la date des élections anticipées au 9 novembre.

Lors des précédentes élections tenues en juin 2006, le Parti démocrate-chrétien (PDCS) était arrivé en tête, avec 21 sièges. Le Parti des socialistes et des démocrates (PSD), qui avait préconisé le renforcement des liens avec l'Union européenne, en avait remporté 20. Le PSD, l'Alliance populaire (AP, qui avait remporté sept sièges) et Gauche unie (SU, cinq sièges) avaient par la suite formé un gouvernement de coalition, fort de 32 sièges au Grand conseil général, qui en compte 60. En mars 2006, plusieurs membres du PDCS ont formé les Démocrates du Centre (DdC). Un nouveau

gouvernement de coalition comprenant le PSD, le SU et le DdC a été formé en novembre 2007.

En juin 2008, l'AP a quitté le gouvernement de coalition. L'opposition de deux membres du PSD a fait obstacle à une tentative du PSD de former un nouveau gouvernement de coalition avec le SU et les Saint-marinais pour la liberté (SpL, un siège). Cette impasse politique a provoqué la dissolution du Parlement et donné lieu à des élections anticipées.

En mai 2007, un amendement à la loi électorale a instauré un seuil pour obtenir une représentation parlementaire (voir note 1), ce qui a conduit certains petits partis à former des coalitions dans l'espoir de franchir ce seuil. D'autres amendements à la loi électorale en mai 2008 ont contraint les coalitions électorales à présenter la composition de leur gouvernement et de leurs programmes potentiels avant le jour des élections. En conséquence, deux nouvelles coalitions électorales ont été formées. La coalition du "Pacte pour Saint-Marin" était composée du PDCS, d'Arengo et la liberté (Ael), des Euro-populaires pour Saint-Marin (EPS), de l'AP, de la Liste pour la liberté (LDL) et de l'Union des modérés saint-marinais (USDM). La coalition en faveur des "réformes et de la liberté" était composée du PDS, de la SU et des DdC. Trois cents candidats étaient en lice pour les élections de 2008.

La loi électorale a de nouveau été amendée en août 2008 pour attribuer des sièges supplémentaires à la coalition remportant le plus grand nombre de voix, afin qu'elle puisse détenir un minimum de 35 sièges au nouveau Parlement.

La coalition du "Pacte pour Saint-Marin" a présenté un programme intitulé "La République qui désire le changement" et s'est engagée à rétablir la stabilité politique et la cohésion nationale. Elle a promis d'approfondir les relations avec l'Union européenne pour développer le pays. Elle a aussi promis de résoudre les problèmes de double imposition avec l'Italie.

La coalition pour "les réformes et la liberté" s'est engagée à apporter "des réponses concrètes et opportunes" aux problèmes auxquels est confronté le pays. Elle a promis de concevoir un nouvel accord de coopération avec l'Italie portant sur les questions économiques et les travailleurs transfrontaliers. Parmi ses autres programmes figurent des réductions d'impôt, des prestations pour les personnes âgées et les femmes au foyer, des allocations pour les formations des jeunes, et la promotion de l'égalité des chances pour tous les citoyens, notamment les personnes handicapées.

Se sont rendus aux urnes 68,48 % des quelque 32 000 électeurs inscrits.

La coalition du "Pacte pour Saint-Marin" a remporté les élections, obtenant 35 sièges, dont 22 ont été attribuées au PDCS. La coalition pour "les réformes et la liberté" a remporté le reste des sièges, dont 18 ont été attribués au PDS. Neuf femmes ont été élues, soit sept de plus que lors des élections de 2006.

Le Grand conseil général nouvellement élu a tenu sa première séance le 18 novembre (voir note 2).

Note 1 :

Le seuil permettant d'être représenté au Parlement est déterminé en multipliant le nombre de listes participant aux élections par 0,4 (par exemple, s'il y a six listes, le seuil sera de 2,4 %). Le seuil maximum est fixé à 3,5 % des suffrages valablement exprimés, quel que soit le nombre de listes.

Note 2 :

Le mandat des deux chefs d'Etat (capitaines-régents), M. Ernesto Benedettini et Mme Assunta Meloni, n'est pas modifié par les élections législatives et se poursuit donc jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	31 845	
Votants	21 806	68,48 %
Bulletins blancs ou nuls	834	
Suffrages valables	20 972	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
<b>Coalition du "Pacte pour Saint-Marin"</b>	<b>73</b>		<b>35</b>
Parti démocrate-chrétien (PDCS) - Euro-populaires pour Saint-Marin (EPS) - Arengo et la liberté (Ael)	6 692	31,91	22
Alliance populaire (AP)	2 415	11,52	7
List pour la liberté (LDL)	1 317	6,28	4
Union des modérés saint-marinais (USDM)	874	4,17	2
<b>Coalition en faveur des "réformes et de la liberté"</b>	<b>65</b>		<b>25</b>
Parti des socialistes et des démocrates (PSD)	6 702	31,96	18
Gauche unie (SU)	1 797	8,57	5
Démocrates du Centre (DdC)	1 037	4,94	2
<b>Total</b>			<b>60</b>

Note :

A compter des élections de 2008, les électeurs peuvent voter soit pour une coalition électorale, soit pour n'importe quel parti de la coalition. Soixante-treize personnes ont voté pour la coalition du "Pacte pour Saint-Marin", tandis que 65 personnes votaient pour la coalition pour "les réformes et la liberté".

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	51	
Femmes	9	15,00 %
Total	60	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	4
31 à 40 ans	15
41 à 50 ans	16
51 à 60 ans	22
61 à 70 ans	3
Total	60

## SERBIE

### Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Narodna skupstina / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	250 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	11 mai 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 13 mars 2008. Les précédentes élections à l'Assemblée avaient eu lieu le 21 janvier 2007.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

Circonscription nationale unique

#### ▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Les parlementaires sont élus au sein d'une circonscription nationale unique au scrutin proportionnel de liste. Le minimum requis pour obtenir un siège est de 5 % du nombre total de suffrages. Cependant, cette condition ne s'applique pas aux partis politiques et coalitions des minorités ethniques. Les sièges parlementaires sont attribués proportionnellement au nombre de suffrages remportés par chaque liste, selon le système de la plus forte moyenne (méthode d'Hondt). Pour l'attribution du dernier siège, si le quotient calculé pour deux liste électorales ou plus est le même, le siège revient à la liste qui a remporté le plus grand nombre de suffrages au niveau global.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus par un candidat de la liste du parti concerné.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- nationalité serbe (y compris par naturalisation)

- âge : au moins 18 ans à la date du scrutin

Les citoyens se trouvant à l'étranger peuvent voter à certaines conditions. Les citoyens de la République de Serbie qui ont leur résidence permanente en Serbie et qui résident temporairement à

l'étranger peuvent voter dans les missions diplomatiques de la République de Serbie. Ils doivent être inscrits sur les listes électorales de leur dernier lieu de résidence en République de Serbie (ou de celui de l'un de leurs parents).

Interdictions :

- démence/maladie mentale
- titulaires de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié
- nationalité serbe (y compris par naturalisation)
- âge : au moins 18 ans à la date du scrutin
- résidence en République de Serbie
- capacité juridique
- Les citoyens à l'étranger ayant leur résidence permanente en République de Serbie peuvent se présenter aux élections.

Inéligibilité :

- démence/maladie mentale
- titulaires de titres de séjour temporaires
- immigrés clandestins

▶ **Incompatibilités**

- titulaires de fonctions judiciaires (juges)
- fonctionnaires (nationaux et internationaux)
- conseillers du gouvernement
- responsables de la Commission électorale
- agents de la Commission électorale

▶ **Conditions de candidature**

Présentation de la candidature:

- les candidatures doivent être présentées au moins 15 jours avant le scrutin,
- les listes de candidats peuvent être présentées par les partis et coalitions politiques, par d'autres organisations politiques, ou par des groupes de citoyens soutenus par au moins 10 000 électeurs.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 13 mars 2008, le Président Boris Tadic a dissous l'Assemblée nationale et convoqué des élections anticipées pour le 11 mai, 16 mois seulement après les précédentes élections de janvier 2007.

À l'issue des élections de 2007, le Parti radical serbe (SRS), mouvement nationaliste, était devenu la formation la plus importante du Parlement, remportant 81 sièges sur 250. Toutefois, il n'avait pas réussi à constituer un gouvernement. En mai, un gouvernement de coalition comprenant le Parti démocratique (DS) du Président pro-européen Tadic, le Parti démocratique de Serbie (DSS), de tendance nationaliste modérée, le Parti Nouvelle Serbie (NS) et le Parti G17 Plus, a finalement été formé. En tout, la coalition détenait 130 sièges.

Le gouvernement de coalition était profondément divisé quant à l'attitude à adopter suite à la proclamation d'indépendance du Kosovo, le 17 février 2008. Le Premier ministre Vojislav Kostunica (DSS) a déclaré que la reconnaissance du Kosovo par certains États membres de l'Union européenne (UE) - dont la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne - était illégale. Il a exhorté le gouvernement à rompre les liens avec l'UE. Le Président Tadic a déclaré qu'il ne fallait pas créer de lien entre l'indépendance du Kosovo et l'adhésion de la Serbie à l'UE. Les partis pro-européens de la coalition - le DS et le G17 - estimaient quant à eux qu'il fallait accélérer le processus d'adhésion.

Le 4 mars, le Premier ministre Vojislav Kostunica et le dirigeant du NS Velimir Illic ont annoncé leur intention d'inscrire une résolution à l'ordre du jour de la session du printemps 2008 du Parlement prévoyant que la poursuite des pourparlers d'adhésion à l'UE dépendrait de la reconnaissance de l'intégrité territoriale de la Serbie par l'Union. L'inscription de cette proposition à l'ordre du jour a recueilli l'adhésion de 133 parlementaires. Toutefois, le Président de l'Assemblée nationale, Oliver Dulic (DS), a ajourné la séance pendant laquelle cette motion était débattue, au motif qu'il avait besoin de l'opinion du gouvernement sur cette question. Le 8 mars, le Premier ministre Kostunica a dissous le gouvernement, déclarant qu'il ne pouvait plus compter sur ses partenaires de la coalition. La chute du gouvernement de coalition a entraîné des élections anticipées.

Au total, 19 partis et coalitions étaient en lice pour les élections de 2008. Le Président Tadic était à la tête de l'alliance " Pour une Serbie européenne ", comprenant son parti, le DS, ainsi que le G17, le Mouvement serbe du renouveau (SPO), la Ligue sociale-démocrate de Voïvodine (LSV), et le Parti démocratique Sandzak. Comme en 2007, le Premier ministre Kostunica dirigeait la coalition DSS-NS. M. Kostunica ainsi que Tomislav Nikolic, le Vice-Président du SRS, ont annoncé leur intention de former un gouvernement de coalition à l'issue des élections. Les autres grandes



formations en compétition étaient la coalition Parti socialiste de Serbie - Parti des retraités unis de Serbie - Serbie unie (SPS-PUPS-JS), et le Parti libéral démocrate (LDP).

En avril 2008, la Cour constitutionnelle a statué que tous les partis devaient obtenir le même nombre de signatures (10 000) pour être autorisés à se présenter aux élections. En 2007, il avait été décidé que les partis représentant des minorités devaient récolter 3 000 signatures. Les principaux partis minoritaires - la coalition hongroise, la Liste bosniaque pour un Sandzak européen et la Coalition albanaise de la vallée de Presevo - sont tous parvenus à remplir cette nouvelle condition.

Les principaux thèmes abordés lors des élections 2008 étaient le statut du Kosovo et les relations de la Serbie avec l'UE. Le Ministre des affaires étrangères Vuk Jeremic (DS) a déclaré que les élections faisaient office de référendum sur l'entrée de la Serbie dans l'UE. Le 29 avril, le Président Tadic a conclu un Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE. L'ASA ouvre la voie au développement de relations commerciales plus étroites et assouplit les conditions d'octroi de visas par les Etats membres de l'UE, mais ne pourra être ratifié tant que la Serbie ne coopèrera pas pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Président Tadic a souligné que la ratification de l'ASA n'impliquait pas la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo par la Serbie.

Le DSS et le SRS ont tous deux fait campagne contre l'indépendance du Kosovo. Le DSS a soutenu que la Serbie ne devait pas transiger sur la question du Kosovo dans l'espoir d'accélérer le processus d'adhésion à l'UE. Le Premier ministre Kostunica a affirmé que l'entrée de la Serbie dans l'UE ne se ferait pas " sans le Kosovo ". Il s'est engagé à annuler l'ASA, invoquant que cet accord prévoyait que l'indépendance de la province était une condition essentielle à la candidature de la Serbie à l'UE. Contrairement à l'attitude adoptée lors des précédentes élections, le SRS n'a pas tenu de propos anti européens.

Les élections se sont déroulées sans incident majeur. Les 51 000 citoyens serbes établis à l'étranger ont aussi pu participer au scrutin dans 38 pays. Au total, 61,35 % des 6,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Des observateurs de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ont déclaré que

les élections avaient été " régulières et ouvertes ".

L'alliance " Pour une Serbie européenne " est devenue la formation la plus importante du nouveau parlement, s'assurant 102 sièges. Le SRS est arrivé deuxième, avec 78 sièges. Le DSS-NS a quant à lui remporté 30 sièges, et la coalition SPS-PUPS-JS, 20.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance le 11 juin. Le 26 juin, elle a élu Mme Slavica Djukic - Dejanovic (SPS) à sa présidence.

Le 27 juin, le Président Tadic a demandé au Ministre des finances sortant, M. Mirko Cvetkovic, (qui avait été élu sous l'étiquette DS), de former un nouveau gouvernement. Le 7 juillet, le gouvernement de M. Cvetkovic a été approuvé par l'Assemblée nationale, avec le soutien de tous les partis de l'alliance " Pour une Serbie européenne ", de la coalition SPS-PUPS-JS, ainsi que de la Coalition hongroise et de la Liste bosniaque pour un Sandzak européen.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 749 688	
Votants	4 141 176	61,35 %
Bulletins blancs ou nuls	89 940	
Suffrages valables	4 051 236	

### ► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Coalition " Pour une Serbie européenne "	1 590 200	39,25	102
Parti radical serbe (SRS)	1 219 436	30,10	78
Parti démocratique de Serbie - Nouvelle Serbie (DSS-NS)	480 987	11,87	30
Parti socialiste de Serbie - Parti des retraités unis de Serbie - Serbie unie (SPS-PUPS-JS)	313 896	7,75	20
Parti libéral démocrate (LDP)	216 902	5,35	13
Coalition hongroise	74 874	1,85	4
Liste bosniaque pour un Sandzak européen	38 148	0,94	2
Coalition albanaise de la vallée de Presevo	16 801	0,41	1
Total			250

## ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	196	
Femmes	54	21,60 %
Total	250	

# SLOVENIE

## Assemblée nationale

Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Drzavni Zbor / Assemblée nationale
Nombre de membres	90 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	21 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- Huit unités électorales divisées en 11 circonscriptions uninominales (88 sièges au total)
- deux circonscriptions spéciales uninominales représentant respectivement les minorités hongroises et italiennes

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Les députés, à l'exception de ceux des communautés nationales, sont élus selon le principe de la représentation proportionnelle (avec un seuil minimum de 4 pour cent requis pour l'élection à l'Assemblée nationale), de sorte que les électeurs ont une influence décisive sur la répartition des sièges aux candidats.

Scrutin direct de liste avec vote préférentiel et répartition proportionnelle des sièges, sur la base du quotient électoral simple (majorité simple avec vote préférentiel pour les Députés représentant les communautés italienne et hongroise).

Les partis doivent présenter sur leurs listes, au moins 35 % d'hommes et au moins 35 % de femmes (ce quota est initialement fixé à 25 %, pour les élections de 2008). Les listes ne comportant que trois noms, doivent compter au moins un homme et une femme.

Chaque électeur vote pour une liste (ou un candidat) en indiquant sa préférence parmi les candidats de la liste.

Les sièges sont répartis entre les partis qui ont franchi le seuil de 4 %, comme suit : dans un premier temps, à l'échelon des circonscriptions, au moyen du quota de « Droop » (qui correspond au nombre suffrages exprimés dans une circonscription, toutes listes confondues, divisé par le

nombre de députés élus dans cette circonscription, plus un). Les sièges restants sont ensuite pourvus à l'échelon national selon la méthode d'Hondt, les députés étant alors choisis sur les listes bénéficiant des plus forts restes.

En cas de vacance de sièges à l'Assemblée nationale en cours de législature, il est fait appel au candidat suivant sur la liste du parti du titulaire. Si cette condition ne peut être remplie ou si une vacance se produit dans les six premiers mois de la législature, il est procédé à une élection partielle. En revanche, aucune élection partielle n'a lieu dans les six derniers mois de la législature.

Vote non obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen slovène

Interdiction: personnes privées de leur capacité juridique pour trouble, retard ou incapacité mentale ou suite à une décision de justice

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

▶ **Incompatibilités**

- membres du Conseil national

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par électeurs ou partis politiques
- soutien de trois députés, soutien de membres d'un parti et de 50 électeurs, ou soutien de 100 électeurs (pour les listes de candidats soumises par des partis)
- soutien de 100 électeurs (de la même circonscription) pour des listes soumises individuellement par des électeurs
- soutien de 30 électeurs des communautés hongroise ou italienne (pour les candidats briguant les 2 sièges réservés à ces communautés)

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 16 juin 2008, le Président Danilo Türk a pris un décret fixant la date de l'élection de l'Assemblée nationale au 21 septembre.

Lors des élections précédentes, en octobre 2004, le Parti démocrate (SDS), conservateur, et son partenaire, le parti Nouvelle Slovénie - Parti populaire chrétien (NSi) avaient remporté 38 sièges, soit un de plus que les trois partis

de gauche formant la coalition gouvernementale sortante. Il s'agissait du Parti libéral-démocrate (LDS, qui gouvernait le pays depuis l'indépendance, en 1991) du Premier ministre Anton Rop, du Parti social-démocrate (SD) et du Parti démocratique des retraités (DeSUS). L'Assemblée nationale avait ensuite élu M. Janez Jansa (SDS), Premier ministre. Celui-ci avait formé un gouvernement de coalition composé du Parti démocrate, de Nouvelle Slovénie, du Parti populaire (SLS) et du Parti démocratique des retraités.

Le Parti libéral-démocrate (LDS) avait dû faire face à toute une série de scissions après 2004. Avant les élections présidentielles de 2007, plusieurs personnes avaient quitté le parti pour former le Parti "réel - pour une nouvelle politique" (ZARES), derrière Janez Drnovsek. L'ancien Premier ministre, M. Rop, qui avait démissionné de la direction du parti en 2005, avait rejoint le Parti social-démocrate en 2007, avec d'autres anciens membres du LDS. Une nouvelle vague de défections avait fait suite à l'élection de Mme Katarina Kresal à la tête du LDS.

Au second tour du scrutin présidentiel, en novembre 2007, M. Türk avait été élu à la tête du pays, pour en être le troisième président. Il bénéficiait de l'appui des partis de l'opposition - le Parti démocrate et ZARES - ainsi que du Parti des retraités (DeSUS).

Le pays a adopté l'euro en janvier 2007. Il jouit d'une croissance économique de 5,5 %, malgré une inflation qui a atteint 6,9 % durant l'été 2008, la plus forte en six ans.

Près de 1 200 candidats de 19 partis étaient en lice pour les 88 sièges de l'Assemblée nationale, les deux autres sièges étant réservés aux minorités ethniques. Pour la première fois, aucun candidat ne se présentait sans étiquette. Le quota de candidates instauré en 2006 était appliqué pour la première fois. Une disposition provisoire prévoyait un quota initial de 25 % pour 2008, qui serait relevé à 35 % en 2012. Près d'un tiers des candidats inscrits étaient des femmes. Cinq candidats briguaient le siège réservé à la minorité hongroise, contre quatre pour la minorité italienne.

Les sociaux-démocrates et le Parti démocrate - allié de Nouvelle Slovénie - étaient les principaux partis à faire campagne pour le scrutin de 2008. Le Parti des retraités, dirigé par le Ministre de la défense, M. Karl Erjavec, avait déclaré qu'il se rallierait au vainqueur de l'élection. Le Parti populaire de M. Bojan Srot avait fait alliance avec le Parti de la jeunesse (SMS), de M. Darko Krajnc. Le Parti national (SNS, six sièges),

emmené par M. Zmago Jelincic, se présentait seul.

La campagne a porté principalement sur la fiscalité, le logement et les frontières avec la Croatie.

Le Premier ministre Jansa promettait de réduire l'impôt sur les sociétés, de même que l'impôt sur le revenu, soulignant que ce dernier touchait aussi bien les citoyens à faible revenu que les citoyens aisés. Les sociaux-démocrates reprochaient au gouvernement dirigé par le SDS de n'avoir pas réussi à contenir l'inflation. Leur leader s'était engagé à procéder à un allègement d'impôts pour les citoyens touchant le salaire minimum, et d'appliquer en contrepartie une taxe plus importante sur les produits de luxe.

Les sociaux-démocrates, de même que les démocrates, s'engageaient à créer un fonds pour aider les familles primo-accédantes à acheter leur logement. Les sociaux-démocrates annonçaient qu'ils affecteraient 10 % du PIB à la santé et réduiraient les dépenses consacrées à la défense.

La Slovénie et la Croatie ont eu plusieurs différends au sujet de leurs frontières communes depuis leur indépendance, en particulier au sujet de la Baie de Piran (petite zone maritime du nord de la mer adriatique, d'une vingtaine de kilomètres carrés), qui donne un accès direct aux eaux internationales. Le Premier ministre Jansa affirmait que la coalition qu'il dirigeait essaierait de régler le dossier des frontières avant l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne (UE). Le leader du SD, M. Pahor, répondait pour sa part que le tracé des frontières ne devait pas être un critère d'adhésion de la Croatie, ajoutant qu'il n'était pas favorable à un référendum sur cette question.

Les sondages d'opinion de la fin août étaient très favorables à la coalition en place. Cependant, début septembre, la campagne électorale a été bousculée par des allégations selon lesquelles le Premier ministre aurait touché, en 2006, une partie des 21 millions d'euros de pots-de-vin versés par une société finlandaise pour obtenir le plus gros contrat d'armement de la Slovénie. Celui-ci a rejeté ces allégations qu'il a qualifiées d'absurdes.

A une semaine du scrutin, les sociaux-démocrates, ZARES et le Parti libéral-démocrate ont annoncé leur intention de former un gouvernement de coalition après les élections. L'ancien Président Milan Kucan soutenait leur programme.

Sur un total de 1,6 million d'électeurs inscrits, 63,1 % se sont rendus aux urnes, en progression par rapport aux 60,64 % enregistrés en 2004.

Sept partis ont franchi le seuil de 4 % nécessaire pour être représentés au Parlement. Les résultats définitifs ont donné à la coalition de l'opposition formée par le Parti social-démocrate, ZARES et le Parti libéral-démocrate, un total de 43 sièges. Le Parti démocrate a terminé second avec 28 sièges, mais son partenaire, Nouvelle Slovénie, n'a pas obtenu les suffrages nécessaires pour être représenté au Parlement.

Malgré les quotas, le Parlement ne compte qu'une femme de plus que dans la législature précédente, soit 12. Seuls 41 parlementaires sortants ont été réélus. Plusieurs parlementaires de longue date, qui siégeaient depuis l'indépendance du pays, en 1991, ont été éconduits. Au sein du gouvernement sortant, seul le Premier ministre et deux ministres ont été reconduits au Parlement.

Le 15 octobre, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et élu M. Pavel Gantar (ZARES) à sa présidence.

Le 3 novembre, le Président Türk a nommé M. Pahor Premier ministre. Le 7 novembre, l'Assemblée nationale a entériné sa nomination. M. Pahor a ensuite formé un gouvernement composé de membres du Parti social-démocrate, de ZARES, du Parti libéral-démocrate et du Parti démocratique des retraités.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	1 696 437	
Votants	1 070 523	63,10 %
Bulletins blancs ou nuls	18 597	
Suffrages valables	1 051 827	



► **Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges
Parti social-démocrate (SD)	320 248	30,45	29
Parti démocrate slovène (SDS)	307 735	29,26	28
Parti "réel - pour une nouvelle politique" (ZARES)	98 526	9,37	9
Parti démocratique des retraités de Slovénie (DeSUS)	78 353	7,45	7
Parti national slovène (SNS)	56 832	5,40	5
Parti populaire slovène (SLS) - Parti de la jeunesse slovène (SMS)	54 809	5,21	5
Parti libéral-démocrate (LDS)	54 771	5,21	5
Représentants des minorités ethniques			2
Total			90

Note :

La catégorie "Représentants des minorités ethniques" désigne les parlementaires représentant les communautés italiennes et hongroises de Slovénie, qui sont élus lors d'élections distinctes.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	78	
Femmes	12	13,33 %
Total	90	

► **Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 30 ans	1
30 à 39 ans	12
40 à 49 ans	27
50 à 59 ans	34
60 à 69 ans	14
Plus de 70 ans	2
Total	90

# SWAZILAND

## Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	Libandla - Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Assembly / Assemblée
Nombre de membres	65 membres - 55 élus au scrutin direct - 10 nommé(s) par le Chef de l'Etat
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	19 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les sièges électifs de l'Assemblée à l'échéance normale du mandat des membres.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

55 circonscriptions uninominales représentant les tinkhundla (communautés tribales).

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Les élections se déroulent en trois étapes. Le jour de la désignation nationale, les candidats sont présentés au niveau de chacun des tinkhundlas. Des élections primaires ont alors lieu. Les trois candidats arrivés en tête dans chacun des tinkhundlas participent aux élections secondaires, à l'issue desquelles est déclaré élu celui qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages.

En cas de vacance de siège électif au Parlement, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen du Swaziland

- résidence ou emploi dans la tinkhundla du vote

Interdiction: maladie mentale, allégeance à un Etat étranger, condamnation à mort, peine de prison de plus de 6 mois

**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen du Swaziland
- résidence régulière dans le pays
- Inéligibilité: faillite non réhabilitée

**► Incompatibilités**

- fonction publique
- toute fonction électorale
- contrat administratif
- membres des forces armées

**Contexte et déroulement des élections**

Les élections de septembre 2008 étaient les premières depuis l'adoption de la nouvelle Constitution du pays, ratifiée par le Roi Mswati III le 26 juillet 2005 et entrée en vigueur le 8 février 2006. Auparavant, le Swaziland était gouverné par décret royal depuis 1973, date à laquelle le père du Roi Mswati, le Roi Sobhuza II, avait interdit les partis politiques. Bien que la Constitution garantisse la liberté d'association, l'activité des partis politiques continue à être soumise à restrictions. Le Roi Mswati III, au pouvoir depuis 1985, conserve le pouvoir de dissoudre le Parlement et le Gouvernement.

L'économie du pays avait enregistré une croissance de 3,5 % en 2007, mais était apparemment en repli du fait de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Selon les estimations, 69 % des Swazis vivaient en dessous du seuil de pauvreté et 38 % seraient contaminés par le VIH.

Le Mouvement démocratique uni du peuple du Swaziland (PUDEMO), parti politique interdit, qui s'est volontairement exilé au Mozambique dans les années 80, opère désormais depuis l'Afrique du Sud. Son leader, M. Mario Masuku, avait lancé une campagne promettant la " libération totale " du Swaziland. En avril 2008, le second du PUDEMO, M. Gabriel Mkhumane, avait été tué par balle et M. Masuku clamait qu'il avait été assassiné par des agents du Gouvernement.

Faute de partis politiques, les syndicats avaient pris la tête des revendications en vue d'une réforme démocratique. Durant la campagne électorale, ils ont organisé plusieurs manifestations. Ils ont participé à des actions visant à installer des barrages à la frontière avec l'Afrique du Sud, arguant que l'objectif était de protester contre le processus électoral qu'ils

jugeaient non inclusif et " antidémocratique ". Nombre de leurs membres ont été arrêtés et empêchés de participer aux barrages.

Le 23 août, des désignations concernant 350 candidats ont été organisées dans les conseils locaux (chefferies). Les trois candidats arrivés en tête dans chaque circonscription, avec au moins 10 voix, étaient autorisés à se présenter aux élections.

Il y avait 55 sièges à pourvoir à l'Assemblée (les dix autres revenant à des membres nommés par le Roi). Nombre de candidats ont mis l'accent sur les préoccupations locales, telles que les transports.

Environ 350 000 électeurs, sur les quelque 400 000 électeurs potentiels que compterait le pays, s'étaient inscrits sur les listes électorales.

Le Parlement panafricain a observé le scrutin. Il en a conclu que les élections avaient été " pacifiques, transparentes et crédibles ". Cependant, il a mis en cause l'interdiction visant les partis politiques, dont il a estimé qu'elle était contraire au droit des citoyens de participer aux élections et allait à l'encontre des principes régissant des élections démocratiques.

Le 21 septembre, la Commission des élections et des circonscriptions a annoncé les résultats définitifs. Seuls 15 des 55 parlementaires sortants avaient été réélus. Sept femmes avaient été élues.

Le 7 octobre, la Commission des élections et des circonscriptions a publié la liste des 10 membres nommés par le roi. Malgré les dispositions de la Constitution qui prévoient que la moitié des parlementaires nommés doivent être des femmes, seules deux femmes figuraient sur la liste.

Le 10 octobre, l'Assemblée a tenu sa première session et réélu le Prince Guduza Dlamini à sa présidence. Elle a nommé 10 membres au Sénat le même jour et le Roi a nommé les 20 autres le 17 octobre. Le 21 octobre, le Sénat a réélu Mme Gelane Zwane à sa présidence.

Le 16 octobre, le Roi a nommé M. Barnabas Sibusiso Dlamini Premier ministre. Celui-ci a reçu l'investiture le 23 octobre.

**Résultats des élections et statistiques électorales****▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	350 000
-----------------------------	---------

**▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	56	
Femmes	9	13,85 %
Total	65	

Note :

Sept femmes ont été élues et deux autres nommées par le Roi.

# THAÏLANDE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Rathasapha / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Wuthisapha / Sénat
Nombre de membres	150 membres - 76 élus au scrutin direct - 74 élus au scrutin indirect, élus par le Comité de sélection des sénateurs.
Durée de la législature	6 ans
Date des élections	2 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Premières élections depuis le coup d'Etat de septembre 2006, pour 76 des 150 sièges du Sénat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

- 76 circonscriptions plurinominales correspondant aux provinces  
Le nombre de sièges attribué à chaque circonscription dépend du nombre d'habitants de la province.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Chaque électeur dispose d'une seule voix non transférable  
Chaque électeur vote pour un candidat. Le candidat ayant le plus grand nombre de voix est élu.

Aucun siège n'est réservé aux femmes, aux minorités ethniques ou autres catégories.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Le vote n'est pas obligatoire. Toutefois, les personnes s'abstenant de voter sans raison valable au sens de la loi électorale perdent le droit de voter et de se présenter à des élections à la Chambre des représentants, au Sénat ou à une assemblée locale.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge : 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection  
- citoyenneté thaïlandaise (y compris par naturalisation, qui doit être

intervenue au moins cinq ans avant la tenue de l'élection)

- résidence dans la circonscription pendant 90 jours au minimum avant la tenue de l'élection

- les ressortissants thaïlandais expatriés peuvent voter auprès d'une ambassade ou d'un consulat thaïlandais (un vote par correspondance est organisé dans les pays dans lesquels l'ambassade ou les consulats sont difficiles à atteindre, ainsi que dans les pays dans lesquels le nombre des électeurs inscrits est inférieur à 500)

Interdictions : maladie mentale, prêtre, novice, moine ou clerc bouddhiste, personnes arrêtées sur mandat d'un tribunal ou par le biais d'une ordonnance, personnes dont le droit de vote a été suspendu.

► **Conditions d'éligibilité**

- âge : 40 ans le jour de l'élection
- citoyenneté thaïlandaise de naissance
- pas d'obligation de résidence
- titulaire d'un diplôme universitaire du premier cycle

Interdictions :

- peine de prison
- personnes accomplissant des peines de prison de deux ans ou plus
- condamnation pour trahison, corruption, délit pénal ou électoral

Les interdictions susmentionnées sont valables pendant cinq ans après leur première mise en effet.

- folie/maladie mentale
- personnes sous tutelle/pupilles
- détenteurs de permis de séjour temporaires
- immigrants en situation irrégulière
- responsables de la Commission électorale
- membres de la Commission électorale

► **Incompatibilités**

- chef d'Etat
- ministres
- sénateurs sortants (aucune élection consécutive n'est autorisée)
- anciens membres de la Chambre des représentants, à moins que leur mandat ne soit arrivé à échéance plus d'une année avant leur participation à l'élection sénatoriale
- membres d'un parti politique
- représentants du gouvernement à l'échelon national ou local
- titulaires de fonctions publiques
- titulaires de charges judiciaires (Juges)

- fonctionnaires
- responsables de la Commission électorale
- membres de la Commission électorale
- responsables d'un organisme public (d'Etat)
- collaborateurs d'un organisme public (d'Etat)
- membres des forces armées
- membres des forces de police
- clergé

► **Conditions de candidature**

- les candidatures doivent être présentées dans les délais prévus au Journal officiel
- caution non remboursable de 10.000 baths thaïlandais (280 dollars E.-U.),

### **Contexte et déroulement des élections**

Le 2 mars 2008, quatre jours après le retour de l'ancien Premier ministre Shinawatra Thaksin en Thaïlande après 17 mois d'exil, des élections se sont tenues pour pourvoir les 76 sièges à mandat électif direct sur les 150 que compte le Sénat. L'élection de la Chambre des représentants s'était déroulée en décembre 2007. Le vainqueur de ce scrutin avait été le Parti du pouvoir populaire (PPP), nouveau parti créé par des partisans de M. Thaksin. Le PPP avait formé une coalition de six partis et détenait ainsi 315 sièges sur 480 à la Chambre des représentants. La Chambre nouvellement élue avait tenu sa première session en janvier 2008 et élu le dirigeant du PPP, M. Samak Sundaravej, Premier ministre.

Les dernières sénatoriales (qui portaient sur 200 mandats électifs directs) remontaient à avril 2006, mais le Sénat élu à l'époque n'avait jamais siégé en raison d'évènements qui avaient abouti à la dissolution de la Chambre des représentants, en septembre 2006. La Constitution de 1997 interdisait en effet au Sénat de siéger en l'absence de Chambre de représentants.

La nouvelle Constitution adoptée en août 2007 a ramené le nombre statutaire des sénateurs de 200 à 150, dont 76 élus au suffrage direct (un pour chacune des 76 provinces), les autres étant nommés par des commissions nationales et provinciales composées d'agents de la fonction publique et de fonctionnaires de justice.

L'élection de ces 76 sénateurs a été précédée de la sélection des 74 sénateurs nommés qui a débuté le 2 janvier. Le 19 février, la Commission



électorale a annoncé les résultats du processus de sélection. Au nombre des sénateurs ainsi nommés, figurent 14 retraités de l'armée et de l'état-major de la police et huit membres de l'Assemblée législative nationale intérimaire sortante. Les autres appartiennent à différentes professions des médias, de la santé, du monde des affaires et de l'agriculture. Le Premier ministre Sundaravej a estimé que le processus de désignation des sénateurs n'était pas démocratique et s'est engagé à modifier la Constitution de manière à revenir à un Sénat composé uniquement de membres élus.

Bien que le Sénat soit un organe apolitique, une bonne partie des candidats aux 76 sièges électifs étaient, semble-t-il, soutenus par des partis politiques. Le scrutin s'est déroulé dans un calme relatif, hormis l'explosion d'une bombe à proximité d'un bureau de vote du sud du pays dans laquelle trois soldats ont été blessés. Bien que le vote soit obligatoire en Thaïlande, seulement 55,62 % des 44,9 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes. Pour le Président sortant de l'Assemblée nationale législative, M. Meechai Ruchuphan, la faible participation s'expliquait par le fait que la Commission électorale n'avait pas fait suffisamment de publicité autour du scrutin et par le manque d'intérêt suscité, chez les candidats et les électeurs, par ce scrutin qui intervenait à peine trois mois après l'élection de la Chambre des représentants. Douze femmes ont été nommées et douze autres élues, ce qui fait un total de 24 femmes.

Le 14 mars, le nouveau Sénat a tenu sa première session, donnant ainsi officiellement naissance à l'Assemblée nationale de Thaïlande. Il a élu M. Prasobsook Boondech à sa présidence.

Dans l'intervalle, la Commission électorale a annoncé qu'elle avait reçu 34 plaintes pour fraude électorale, qui portaient pour l'essentiel sur des achats de suffrages. En octobre, elle a demandé à la Cour suprême d'annuler l'élection d'un sénateur pour achat de suffrages.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	44 911 254	
Votants	24 981 233	55,62 %
Bulletins blancs ou nuls	914 475	
Suffrages valables	24 066 758	

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	126	
Femmes	24	16,00 %
Total	150	

Note :

Douze femmes ont été élues, et douze ont été nommées.

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	48
Retraité	48
Fonction publique et administration locale	17
Enseignement	11
Juristes	6
Cadre de parti politique	5
Journalisme, audiovisuel, médias	3
Travail social	3
Agriculture	2
Architecte, géomètre, ingénieur	1
Autre	6
Total	150

► **Répartition des sièges selon l'âge**

41 à 50 ans	34
51 à 60 ans	47
61 à 70 ans	68
Plus de 70 ans	1
Total	150

# TONGA

## Assemblée législative

Nom du parlement (générique / traduit)	Fale Alea / Assemblée législative
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	32 membres - 9 élus au scrutin direct (" roturiers ") - 9 élus au scrutin indirect (nobles) - 14 membres de droit (le Cabinet)
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	23 au 24 avril 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

5 circonscriptions (pour l'élection de 9 membres au scrutin direct).

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire simple pour les deux élections.

Tous les candidats se présentent comme indépendants.

Les candidats recueillant le plus grand nombre de suffrages sont déclarés élus.

Les sièges occupés par les représentants de la noblesse et les roturiers devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles.

Le vote n'est pas obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 21 ans

- citoyen du Tonga

- capacité de lire et d'écrire

Interdiction: maladie mentale, noblesse (pour les électeurs de sexe masculin), poursuites pour dette

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans
- citoyen de Tonga
- Inéligibilité: endettement excessif

▶ **Incompatibilités**

- fonctions rétribuées par la Couronne, à l'exception de celles de Ministre et de Gouverneur

▶ **Conditions de candidature**

Pour les membres élus au suffrage direct:

- soutien d'au moins 50 électeurs de la circonscription concernée
- caution de 200 \$ T. (100 dollars E.-U.), remboursable si obtention d'au moins 6,66% ou 10% du total des suffrages, selon les circonscriptions

## **Contexte et déroulement des élections**

Les élections d'avril 2008 étaient les premières depuis novembre 2006, date à laquelle un rassemblement pro-démocratique qui avait pour objet de presser le Gouvernement d'accélérer le rythme des réformes s'était transformé en une émeute dans laquelle huit personnes étaient mortes et une bonne partie des commerces de la capitale, Nukualofa, avaient été incendiés. L'état d'urgence déclaré à la suite de cette émeute avait été maintenu jusqu'aux élections de 2008.

Cinq membres de l'Assemblée législative de la mouvance démocrate avaient été inculpés pour sédition et incitation à l'émeute. Quatre d'entre eux faisaient partie du Mouvement pour les droits de l'homme et la démocratie des îles des amis (FIHRDM) et un, du Parti démocratique populaire (PDP). Le FIHRDM avait été officiellement enregistré comme parti politique après les élections de mars 2005. Il s'était toutefois scindé en avril 2005 et les sécessionnistes avaient formé le PDP derrière M. Tesina Fuko.

L'Assemblée législative qui compte 32 sièges, se compose de neuf membres élus au suffrage direct (roturiers), de neuf membres élus au suffrage indirect (nobles) et de 14 membres nommés par le Roi. Lors des élections de mars 2005, les candidats démocrates avaient remporté huit des neuf sièges réservés aux roturiers. Après les élections, deux d'entre eux avaient été nommés au Gouvernement pour la première fois en 130 ans de monarchie constitutionnelle. Mme Lepolo Tausisila avait été élue lors d'élections partielles visant à pourvoir l'un des deux sièges laissés vacants par les élus en question, devenant ainsi la première femme à entrer à l'Assemblée législative depuis 1980.

Les parlementaires démocrates plaident pour la mise en place d'une réforme politique en 2008, avec la création d'une seule et unique circonscription nationale. Le Premier ministre avait promis des réformes pour 2010, date à partir de laquelle la majorité des membres de l'Assemblée législative seraient élus au suffrage direct.

En tout, 71 candidats, dont les neuf roturiers sortants et huit femmes, étaient en lice pour les neuf sièges mis au scrutin direct. Les partis politiques n'étant pas autorisés à présenter des candidats aux élections, tous les candidats se sont présentés comme indépendants. Nombre d'entre eux ont néanmoins fait campagne sous la bannière de leur parti politique. La nouvelle réglementation régissant les campagnes électorales interdit aux candidats de diffuser leur programme électoral dans les médias publics de la TBC (Tonga Broadcasting Corporation), ce qui a valu aux autorités d'être accusées de censure.

Le 24 avril, 46,69 % des quelque 68 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Quatre membres du FIHRDM et deux du PDP ont été élus. Les trois sièges restants ont été remportés par des candidats indépendants qui seraient également proches des partis démocratiques. Quatre des membres sortants inculpés suite à l'émeute de 2006 ont été réélus, notamment M. 'Akilisi Pohiva (FIHRDM), qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages (11 290).

Lors du scrutin indirect tenu la veille pour élire les représentants de l'aristocratie, les 29 nobles habilités à voter ont mis leur bulletin dans l'urne. Le Président sortant de l'Assemblée législative, M. Tu'ihanga, n'a pas été réélu. Aucune femme n'a été élue.

Le 2 mai, le Roi George Tupou V a nommé M. Tu'ilakepa, représentant de l'aristocratie de Vava'u, Président de l'Assemblée. L'Assemblée nouvellement élue a tenu sa première session le 29 mai.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	68 730	
Votants	32 091	46,69 %

**► Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	31	
Femmes	1	3,13 %
Total	32	

Note :

Aucune femme n'a été élue en 2008. Une femme a été nommée par le Gouvernement. Les ministres siégeant aussi au Parlement, il y a donc une femme sur un total de 32 parlementaires.

# TURKMENISTAN

## Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	Mejlis / Assemblée
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	125 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	14 décembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

125 circonscriptions uninominales.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Systèmes de pluralité uninominaux ("système majoritaire à un tour")

Les candidats ayant recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés sont considérés élus au premier tour.

Dans les cas où aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un deuxième tour oppose les deux candidats ayant enregistré les meilleurs scores.

Les élections sont déclarées valables uniquement si dans toutes les circonscriptions plus de la moitié des électeurs inscrits ont voté.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, des élections partielles sont organisées dans les trois mois qui suivent, sauf si la vacance intervient moins d'une année avant la fin du mandat.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen du Turkménistan

- résidence dans la circonscription d'inscription

Interdiction: maladie mentale, peine de prison, détention préventive

#### ▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen du Turkménistan  
Inéligibilité: emprisonnement

▶ **Incompatibilités**

- membres du Cabinet  
- titulaires de certaines hautes charges publiques  
- juges ou procureurs

▶ **Conditions de candidature**

Les désignations doivent être soumises entre 30 et 45 jours avant le jour du scrutin.

Les candidats appartenant à des partis et mouvements politiques enregistrés doivent être désignés par l'assemblée ou la réunion dudit mouvement ou parti.

Les candidats indépendants doivent être désignés par un groupe d'initiative de 10 membres et leur candidature doit être soutenue par au moins 200 électeurs de la même circonscription.

## **Contexte et déroulement des élections**

Le 12 septembre 2008, le Président Gurbanguly Berdimuhamedov a annoncé que l'élection de l'Assemblée se tiendrait le 14 décembre 2008. Aux termes de la Constitution, elle aurait dû avoir lieu en décembre 2009.

Lors des dernières élections tenues en décembre 2004 et janvier 2005, tous les candidats avaient, semble-t-il, été triés sur le volet et personnellement agréés par le Président de l'époque, M. Saparmurat Niyazov. Le seul parti autorisé du pays, le Parti démocratique du Turkménistan (DPT), avait remporté les 50 sièges à pourvoir.

En février 2007, l'ancien Vice-Premier ministre, M. Berdimuhamedov (DPT), avait été élu président, à la succession de M. Niyazov, décédé en décembre 2006 après 16 années passées au pouvoir. M. Berdimuhamedov avait été élu à l'unanimité à la tête du Conseil du Peuple (Khalk Maslahaty), " organe suprême de représentation du pouvoir populaire ", composé de plus de 2 000 hauts représentants et anciens.

Le nouveau Président avait promis une " nouvelle renaissance " pour le pays. Il a conduit une série de réformes, parmi lesquelles des amendements à la Constitution, adoptés par le Conseil du peuple, le 26 septembre 2008, qui a alors voté à l'unanimité sa propre dissolution et le transfert de ses pouvoirs au Président de la République et à l'Assemblée.



Ces amendements prévoient notamment que les personnes désignées par des partis politiques et mouvements politiques enregistrés, ainsi que par des " associations publiques " et assemblées d'électeurs, peuvent se présenter aux élections. Dans les faits, il semblerait que le processus de désignation continue à être contrôlé de près par le gouvernement. Par ailleurs, le nombre de membres de l'Assemblée a été porté à 125 et l'Assemblée est de nouveau habilitée à adopter la Constitution et à la modifier - pouvoir qui lui avait été retiré en 2003. Elle peut en outre désormais convoquer des référendums et des élections présidentielles et législatives, ratifier les traités internationaux et s'occuper des questions de tracé des frontières.

Aucun nouveau parti n'a vu le jour avant le 14 novembre 2008, date limite pour la désignation des candidats. De ce fait, seuls les membres du DPT et d'autres entités relevant du Mouvement de renaissance nationale étaient éligibles. Comme lors de la présidentielle de 2007, le Parti républicain du Turkménistan, parti d'opposition exilé, n'a pas été autorisé à présenter des candidats. De même, M. Gurbandurdy Durdykuliev, incarcéré dans un hôpital psychiatrique de 2004 à 2006, s'est vu interdire la participation aux élections après avoir organisé un rassemblement politique.

Deux-cent quatre-vingt sept candidats ont participé aux élections de 2008. A l'exception de quelques petits meetings du DPT, il n'y a apparemment eu aucune campagne visible. Fin octobre, la Commission centrale des élections et des référendums a annoncé que les Turkmènes de l'étranger pourraient voter.

Le 14 décembre 2008, 93,87 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits ont voté.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a décidé de ne pas envoyer une mission complète d'observation, estimant que le contexte politique du pays ne permettait pas une véritable compétition électorale. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation a missionné cinq experts électoraux, mais n'a pas fait d'évaluation officielle du déroulement du scrutin. La Communauté d'Etats indépendants (CEI) a déclaré que les élections avaient été " concurrentielles et transparentes ".

Le 22 décembre 2008, une liste de 123 candidats élus a été publiée, sans mention de leur affiliation politique. Figuraient parmi ces candidats des dirigeants du DPT, des agents du fisc, des enseignants et autres fonctionnaires.

Le 28 décembre 2008, un second tour a été organisé dans une circonscription où aucun candidat n'avait obtenu la majorité requise. Une élection partielle élection s'est déroulée le 8 février 2009 dans une autre circonscription pour remplacer un candidat qui a renoncé à son siège pour raisons familiales.

L'Assemblée nouvellement élue a tenu sa première session le 9 janvier 2009 et réélu Mme Akja Tajiyewna Nurberdiyewa à sa présidence.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 763 993	
Votants	2 594 658	93,87 %

### ► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	104	
Femmes	21	16,80 %
Total	125	

# VANUATU

## Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	52 élus au scrutin direct Note : élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	2 septembre 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### Système électoral

▶ **Circonscriptions**

17 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin direct à la majorité simple.

Chaque électeur vote pour un candidat.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen de Vanuatu

- résidence régulière dans la circonscription

Interdiction: détention dans un établissement psychiatrique

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 25 ans

- citoyen de Vanuatu

Inéligibilité: faillite non réhabilitée, maladie mentale, peine de prison

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République

- Juges ou magistrats

- fonctionnaires
- membres de la police ou du Conseil national des chefs
- corps enseignant

► **Conditions de candidature**

- appui par au moins 5 électeurs de la circonscription concernée
- caution (50 000 vatus), non remboursable

## **Contexte et déroulement des élections**

Des élections législatives ont eu lieu le 2 septembre dans cet archipel du Pacifique Sud qui compte 226 000 habitants.

En 2004, aux élections précédentes, le Parti Vanua'aku (VP) et ses alliés, le Parti national de l'Unité (NUP) et les Verts, regroupés dans une nouvelle coalition, avaient remporté un total de 21 sièges au Parlement qui en compte 52. L'Union des partis modérés (UPM), partenaire du VP dans la précédente coalition, avait obtenu neuf sièges. Le leader de l'UPM, M. Serge Vohor, avait été élu premier ministre, battant le chef du NUP, M. Ham Lini, par 28 voix contre 24. Il avait formé un gouvernement de coalition regroupant cinq partis, et comprenant également deux membres du VP. Moins d'un mois plus tard, le Parti républicain du Vanuatu (VRP) se retirait du gouvernement de coalition. En septembre, le premier ministre, M. Vohor forme une nouvelle coalition incluant le NUP, qu'il qualifie de "gouvernement d'unité nationale" et prenait M. Lini (NUP) comme adjoint.

Ce gouvernement d'unité nationale n'avait pas duré longtemps. En effet, en novembre 2004, M. Vohor accordait la reconnaissance diplomatique à Taïwan sans l'aval de son cabinet. Cinq ministres démissionnaient et rejoignaient l'opposition. M. Vohor avait été destitué par une motion de censure en décembre et M. Lini lui avait succédé. Celui-ci avait alors formé un gouvernement de coalition regroupant huit partis.

Le gouvernement de M. Lini avait acquis une certaine stabilité politique, ce qui lui avait permis de mettre en œuvre des projets, parmi lesquels la libéralisation du secteur des télécommunications. Malgré l'implication de plusieurs ministres dans des scandales de corruption, le gouvernement de coalition avait survécu à six motions de censure. En juin 2007, pour contrer une motion de censure présentée par l'UPM, le premier ministre avait brièvement fait entrer dans son cabinet des membres de ce parti (M. Vohor avait notamment été nommé ministre des services publics de distribution) qu'il avait renvoyés deux mois plus tard.

Trois partis du gouvernement de coalition sortant, le NUP, le VP et le VRP, s'annonçaient comme les principaux concurrents aux élections de 2008. Il y a eu 334 candidats (chiffre record à comparer à moins de 100 aux élections de 2004), parmi lesquels des représentants de 25 partis, 80 indépendants et neuf femmes en tout.

Le premier ministre, M. Lini, insistait sur le fait que la stabilité du gouvernement était un élément clé de la croissance économique et de l'unité nationale. Il s'engageait à créer plus d'emplois et à améliorer le niveau de vie. M. Natapei, chef du VP appelait les électeurs à soutenir les jeunes leaders politiques, soulignant que du " sang neuf " était nécessaire pour diriger le pays.

En avril, M. Ralph Regenvanu, 37 ans, fils de M. Sethy Regenvanu, ancien premier ministre du gouvernement de M. Walter Lini, annonçait qu'il se présenterait aux élections de 2008 en tant que candidat indépendant dans la capitale Port-Vila, et non à Malekula, son île natale. Il insistait sur le besoin de changement en politique et s'engageait à lutter contre la corruption et à promouvoir le rôle des Mélanésiens dans les affaires, au lieu de se reposer sur les investissements étrangers.

Le 27 juillet, le parti progressiste mélanésien remettait en cause les amendements de 2007 à la loi électorale autorisant les citoyens originaires d'autres îles vivant à Port-Vila et Luganville à voter dans leur circonscription urbaine de résidence. Le parti demandait, de plus, un report des élections jusqu'à ce que cette question soit réglée, mais la Commission électorale a maintenu la date des élections.

En raison d'incidents survenus lors des élections de 2004 (des urnes avaient notamment été brûlées), quelque 120 policiers ont été déployés pour surveiller les bureaux de vote.

Pour encourager la participation, le jour du scrutin avait été déclaré jour chômé. 70,38% des 150 000 inscrits se sont rendus aux urnes pour voter. Le scrutin s'est déroulé dans le calme.

Le VP est arrivé en tête avec 11 sièges tandis que le NUP en obtenait huit et que le VRP et l'UPM remportaient sept sièges chacun. Les sièges restants sont allés à 11 autres partis et à quatre candidats indépendants. M. Regenvanu a été élu avec 1710 voix, score record pour Port-Vila. La nouvelle assemblée comprend 20 députés élus pour la première fois.

Le 7 septembre, M. Natapei, chef du VP, et M. Lini, premier ministre (NUP), ont annoncé que leurs deux partis formeraient un gouvernement de coalition.

Le nouveau parlement a tenu sa première séance le 22 septembre. Il a élu M. George Andre Wells (NUP) au poste de président du Parlement et M. Natapei (VP) à celui de premier ministre. M. Natapei a composé son gouvernement de coalition en faisant appel à des membres du NUP, du VP, du Parti de l'action populaire (PAP), du Nagriamel (NAG), du Parti travailliste de Vanuatu (VLP), du Parti progressiste mélanésien (MPP), ainsi qu'à trois indépendants. Les autres partis, ainsi qu'un député indépendant, ont rejoint l'opposition, dirigée par M. Koman (VRP).

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	152 043	
Votants	107 002	70,38 %
Bulletins blancs ou nuls	1 505	
Suffrages valables	105 497	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Vanua'aku Pati (VP)	11
Parti national uni (NUP)	8
Parti républicain de Vanuatu (VRP)	7
Union des partis modérés (UMP)	7
Parti progressiste populaire (PPP)	4
Confédération des Verts (GC)	2
Alliance des bergers	1
Nagriamel (NAG)	1
Namangi Aute (NA)	1
Parti de l'action populaire (PAP)	1
Parti des agriculteurs républicains de Vanuatu pour le progrès (VPRFP)	1
Parti la famille d'abord (VFFP)	1
Parti national de Vanuatu (VNP)	1
Parti progressiste mélanésien (MPP)	1
Parti travailliste de Vanuatu (VLP)	1
Indépendants	4
Total	52

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	50	
Femmes	2	3,85 %
Total	52	

# ZIMBABWE

## ASSEMBLÉE

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	House of Assembly / ASSEMBLÉE
Nombre de membres	210 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	29 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour l'ensemble des membres de l'Assemblée suite aux amendements constitutionnels en septembre 2007. Les précédentes élections à l'Assemblée avaient eu lieu le 31 mars 2005.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

210 circonscriptions uninominales.

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles 14 jours au moins et 28 jours au plus tard après constatation officielle de la vacance.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: au moins 18 ans à la date d'inscription

- citoyen zimbabwéen

- résider dans une circonscription électorale (les membres du corps diplomatique, les militaires d'active et les administrateurs d'élection peuvent voter à l'étranger)

Interdictions:

- démence/maladie mentale

- immigrants en situation irrégulière

- absence de la circonscription pendant plus de cinq ans

- condamnation pour acte de trahison, corruption, ou délit électoral (les interdictions sont applicables pendant toute la durée de la peine et pendant les cinq années suivant l'expiration de la peine)



**► Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: au moins 21 ans à la date d'inscription
- citoyen zimbabwéen
- enregistrement au vote dans la circonscription
- résidence pendant au moins 5 des 20 dernières années précédant le scrutin

**► Incompatibilités**

- titulaires d'une fonction judiciaire (juges)
  - titulaires de fonctions non rémunérées (Indemnités non comprises)
- Les incompatibilités ci-dessus sont applicables pendant toute la durée du mandat.

**► Conditions de candidature**

- dépôt des candidatures au moins 21 jours avant les élections
- caution de 2 million \$Z. (70 dollars E.-U.), remboursable au candidat élu ou qui obtient au moins 20 % des suffrages recueillis par le vainqueur dans la circonscription ou si le candidat se retire de la compétition électorale avant le scrutin
- désignation par 10 à 20 électeurs de la même circonscription au moins 45 jours avant les élections

**Contexte et déroulement des élections**

En septembre 2007, l'Assemblée et le Sénat ont adopté des amendements à la Constitution sur proposition du Président Robert Mugabe, ce qui permettrait d'organiser en même temps les élections législatives et présidentielle, en mars 2008. Le nombre des membres de l'Assemblée qui était jusque là de 150 a été relevé à 210. Celui du Sénat a été porté à 93, dont 60 membres élus au suffrage direct, contre 50 auparavant. Le Président Mugabe âgé de 84 ans qui est au pouvoir depuis que le pays est devenu indépendant de la Couronne britannique en 1980, avait retiré son projet initial de faire siéger à l'Assemblée 30 membres nommés par le Président. En échange, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), de l'opposition, avait renoncé à demander une nouvelle Constitution avant les élections de 2008.

Lors des élections de mars 2005, la ZANU-PF, parti au pouvoir, avait remporté 78 des 120 mandats électifs directs de l'Assemblée. Le MDC de M. Morgan Tsvangirai, créé en 1999, en avait remporté 41. Le MDC était divisé sur la question de savoir s'il devait participer aux sénatoriales de

novembre 2005. M. Tsvangirai, Président du MDC, appelait à boycotter le scrutin, alors que son Secrétaire général, M. Welshman Ncube, avait décidé d'y participer. Les résultats finals avaient donné 43 des 50 mandats électifs directs du Sénat à la ZANU-PF, et le restant au MDC. Après les élections, les militants du MDC qui s'étaient prononcés pour participer au scrutin avaient formé une nouvelle faction, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC-AM), derrière M. Arthur Mutambara.

Douze partis et 119 candidats indépendants ont participé aux élections de 2008, 779 candidats, dont 99 femmes, se présentant à l'élection de l'Assemblée, et 199 candidats, dont 60 femmes, pour le Sénat.

Le scrutin s'est déroulé sur fond de marasme économique, avec une inflation annuelle de plus de 100 000 % en février 2008. Apparemment, seuls 20 % des adultes avaient un emploi régulier. Les pénuries d'aliments de base étaient le lot quotidien de la population un peu partout dans le pays. Selon les estimations, 4 des 12 millions d'habitants auraient fui le pays.

Le Président Mugabe promettait de reconstruire l'économie du pays en investissant davantage dans l'agriculture et en renforçant le pouvoir de contrôle des conseils de districts urbains et ruraux sur l'économie. Il s'engageait à "défendre" son pays contre l'Occident.

De son côté, le MDC a basé sa campagne sur un programme qui visait à stabiliser l'économie, à rétablir l'état de droit et l'ordre et à modifier la Constitution. Il promettait de lutter contre le chômage et de relancer l'économie. Son leader, M. Tsvangirai, dénonçait la posture anti-Occident de Robert Mugabe, qu'il accusait d'essayer de détourner l'attention de la population des véritables problèmes du pays. Par ailleurs, il y avait selon lui des milliers d'électeurs fantômes sur les listes électorales de 2008, de sorte que les élections ne pourraient être libres et régulières.

Au scrutin présidentiel, le Président Mugabe avait deux adversaires: M. Tsvangirai et l'ancien Ministre des finances, Simba Makoni, qui se présentait comme candidat indépendant avec le soutien du MDC-AM. Bien que les médias locaux aient annoncé que la participation de M. Makoni risquait de diviser les voix de la ZANU-PF, seul l'ancien Ministre de l'intérieur, Dumiso Dabengwa, s'était rallié à M. Makoni avant les élections. Le 10 mars, le Général Constantine Chiwenga, Commandant en chef de l'armée, menaçait de renverser le régime si le Président Mugabe n'était pas réélu.

Il semble qu'une proportion relativement importante des 5,6 millions

d'électeurs inscrits se soit rendue aux urnes.

Les observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont dits réservés à plusieurs titres quant au processus électoral. La mission d'observation a toutefois conclu que le scrutin " s'était déroulé dans le calme et avait été l'expression authentique de la volonté du peuple ". Cependant, deux Sud-africains qui participaient à la mission ont refusé de signer cette déclaration, au motif que le scrutin était " profondément vicié ". Les observateurs du Parlement panafricain ont déclaré que plus de 8 000 électeurs fantômes étaient inscrits dans une seule des circonscriptions de Harare. L'Union européenne, qui avait conclu que les élections présidentielles de 2002 avaient été truquées, de même que le Commonwealth et d'autres observateurs occidentaux n'avaient pas été autorisés à observer le scrutin.

Les tensions se sont accrues quand la Commission électorale a retardé la publication des résultats définitifs.

Le MDC est devenu le premier parti de l'Assemblée avec 99 sièges sur les 207 confirmés. La ZANU-PF, qui avait remporté 97 sièges, a perdu le contrôle de l'Assemblée pour la première fois depuis l'indépendance. Sept ministres en exercice n'ont pas été réélus. Le MDC-AM a remporté dix sièges et un candidat sans étiquette a été élu. La ZANU-PF demeure le premier parti du Sénat avec 30 sièges. Le MDC et le MDC-AM ont remporté respectivement 24 et six sièges.

Et le Président Mugabe et M. Tsvangirai prétendaient avoir remporté la présidentielle. Le 3 avril, le MDC a introduit une requête auprès de la Haute Cour afin qu'elle enjoigne à la Commission électorale de publier les résultats définitifs du scrutin. Le 14 avril, la Haute Cour a opposé une fin de non-recevoir à cette demande, soutenant l'explication donnée par la Commission électorale, à savoir qu'elle examinait de possibles irrégularités dans certaines circonscriptions. La Cour a donc conclu que la Commission électorale pouvait " justifier le retard ". Les résultats définitifs n'avaient pas été publiés au 19 avril, date limite, en vertu de la Constitution, pour la tenue d'un second tour de scrutin dans le cadre de l'élection présidentielle.

Les résultats de l'élection présidentielle ont finalement été rendus publics le 2 mai. Aucun des deux candidats n'avait dépassé le seuil de 50 % qui lui aurait permis d'être élu au premier tour.

La violence a fait rage avant le deuxième tour des élections présidentielles

qui devait se tenir le 27 juin. M. Tsvangirai a déclaré que 86 partisans du MDC avaient été tués et 200 000 déplacés. Le 22 juin, M. Tsvangirai s'est retiré de la course à la présidence, mettant en cause les actes de violence et la fraude électorale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a unanimement condamné les actes de violence et d'intimidation dont le MDC était la cible. La Commission électorale a néanmoins maintenu le second tour et déclaré la réélection de M. Mugabe. Le 29 juin, il a reçu l'investiture pour un sixième mandat.

Les élections visant à pourvoir les trois sièges vacants à la Chambre se sont déroulées en parallèle du second tour de la présidentielle. Les résultats finals ont été les suivants : 100 sièges pour le MDC, 99 pour la ZANU-PF, dix pour le MDC-AM et un pour un indépendant.

Le 21 juillet 2008, le Président Mugabe et les leaders de l'opposition, MM. Tsvangirai et Mutambara ont signé un mémorandum d'accord, ouvrant la voie à des pourparlers devant permettre de sortir le pays de l'impasse politique. Ce mémorandum d'accord prévoyait qu'aucune des parties ne devait prendre de décision qui ait pour objet d'amener le Parlement à siéger ou de former un nouveau gouvernement en dehors du dialogue prévu. Cependant, le 19 août, le Président Mugabe a annoncé qu'il allait unilatéralement convoquer le Parlement la semaine suivante.

Le 25 août, le Parlement a tenu sa première session, près de six mois après les élections. Deux membres du MDC élus à l'Assemblée ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au Parlement. Lors de l'élection du Président de l'Assemblée, le Président du MDC, M. Lovemore Moyo, a remporté 110 voix, contre 98 pour le candidat présenté par le MDC-AM, avec l'appui de la ZANU-PF, M. Paul Themba-Nyathi.

Le 15 septembre, la ZANU-PF, le MDC et le MDC-AM ont signé un Accord de partage du pouvoir sous les bons offices de M. Thabo Mbeki, qui était alors Président de l'Afrique du Sud. M. Mugabe conserverait la présidence du pays et M. Tsvangirai assumerait la nouvelle fonction de Premier ministre. La ZANU-PF et le MDC 'ont toutefois pas réussi à s'entendre au sujet de postes clés du nouveau gouvernement.

Le 27 janvier 2009, la ZANU-PF et le MDC sont convenus de se partager le ministère de l'intérieur, étant entendu que chacun des deux partis désignerait un ministre. Le 11 février, M. Tsvangirai a reçu l'investiture à la fonction de Premier ministre. Le gouvernement a finalement été constitué le

13 février, date à laquelle les ministres du MDC ont prêté serment au sein du nouveau gouvernement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 605 204
-----------------------------	-----------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Sièges
Mouvement pour un changement démocratique (MDC)	1 036 696	100
ZANU-PF	1 110 649	99
Mouvement pour un changement démocratique (MDC-AM)	206 739	10
Indépendants		1
Total		210

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	178	
Femmes	32	15,24 %
Total	210	

# ZIMBABWE

## Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senate / Sénat
Nombre de membres	93 membres - 60 élus au scrutin direct - 5 nommés par le chef de l'Etat. - 10 gouverneurs provinciaux; - Le Président et le Vice-Président du Conseil des chefs traditionnels; - 16 chefs traditionnels.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	29 mars 2008

### Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour les 60 sièges élus au scrutin direct au Sénat suite aux amendements constitutionnels en septembre 2007. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu le 11 septembre 2005.

### Système électoral

#### ▶ Circonscriptions

60 circonscriptions uninominales (six circonscriptions pour chacune des 10 provinces).

#### ▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Vote non obligatoire.

#### ▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: au moins 18 ans à la date d'inscription

- citoyen zimbabwéen

- résider dans une circonscription électorale (les membres du corps diplomatique, les militaires d'active et les administrateurs d'élection peuvent voter à l'étranger)

Interdictions:

- démence/maladie mentale
- immigrants en situation irrégulière
- absence de la circonscription pendant plus de cinq ans
- condamnation pour acte de trahison, corruption, ou délit électoral (les interdictions sont applicables pendant toute la durée de la peine et pendant les cinq années suivant l'expiration de la peine)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 40 ans
- citoyen zimbabwéen
- résidence dans la circonscription
- résidence pendant au moins 5 des 20 dernières années précédant le scrutin
- Les diplomates et autres fonctionnaires en poste sont éligibles

▶ **Incompatibilités**

- titulaires d'une fonction judiciaire (juges)
  - membres des forces armées
  - titulaires de fonctions non rémunérées (indemnités non comprises)
- Les incompatibilités ci-dessus sont applicables pendant toute la durée du mandat.

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt des candidatures au moins 21 jours avant les élections
- caution de 2 million \$Z. (70 dollars E.-U.), remboursable au candidat élu ou qui obtient au moins 20 % des suffrages recueillis par le vainqueur dans la circonscription ou si le candidat se retire de la compétition électorale avant le scrutin
- désignation par 10 à 20 électeurs de la même circonscription au moins 45 jours avant les élections

## **Contexte et déroulement des élections**

En septembre 2007, l'Assemblée et le Sénat ont adopté des amendements à la Constitution sur proposition du Président Robert Mugabe, ce qui permettrait d'organiser en même temps les élections législatives et présidentielle, en mars 2008. Le nombre des membres de l'Assemblée qui était jusque là de 150 a été relevé à 210. Celui du Sénat a été porté à 93, dont 60 membres élus au suffrage direct, contre 50 auparavant. Le Président Mugabe âgé de 84 ans qui est au pouvoir depuis que le pays est

devenu indépendant de la Couronne britannique en 1980, avait retiré son projet initial de faire siéger à l'Assemblée 30 membres nommés par le Président. En échange, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), de l'opposition, avait renoncé à demander une nouvelle Constitution avant les élections de 2008.

Lors des élections de mars 2005, la ZANU-PF, parti au pouvoir, avait remporté 78 des 120 mandats électifs directs de l'Assemblée. Le MDC de M. Morgan Tsvangirai, créé en 1999, en avait remporté 41. Le MDC était divisé sur la question de savoir s'il devait participer aux sénatoriales de novembre 2005. M. Tsvangirai, Président du MDC, appelait à boycotter le scrutin, alors que son Secrétaire général, M. Welshman Ncube, avait décidé d'y participer. Les résultats finals avaient donné 43 des 50 mandats électifs directs du Sénat à la ZANU-PF, et le restant au MDC. Après les élections, les militants du MDC qui s'étaient prononcés pour participer au scrutin avaient formé une nouvelle faction, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC-AM), derrière M. Arthur Mutambara.

Douze partis et 119 candidats indépendants ont participé aux élections de 2008, 779 candidats, dont 99 femmes, se présentant à l'élection de l'Assemblée, et 199 candidats, dont 60 femmes, pour le Sénat.

Le scrutin s'est déroulé sur fond de marasme économique, avec une inflation annuelle de plus de 100 000 % en février 2008. Apparemment, seuls 20 % des adultes avaient un emploi régulier. Les pénuries d'aliments de base étaient le lot quotidien de la population un peu partout dans le pays. Selon les estimations, 4 des 12 millions d'habitants auraient fui le pays.

Le Président Mugabe promettait de reconstruire l'économie du pays en investissant davantage dans l'agriculture et en renforçant le pouvoir de contrôle des conseils de districts urbains et ruraux sur l'économie. Il s'engageait à " défendre " son pays contre l'Occident.

De son côté, le MDC a basé sa campagne sur un programme qui visait à stabiliser l'économie, à rétablir l'état de droit et l'ordre et à modifier la Constitution. Il promettait de lutter contre le chômage et de relancer l'économie. Son leader, M. Tsvangirai, dénonçait la posture anti-Occident de Robert Mugabe, qu'il accusait d'essayer de détourner l'attention de la population des véritables problèmes du pays. Par ailleurs, il y avait selon lui des milliers d'électeurs fantômes sur les listes électorales de 2008, de sorte que les élections ne pourraient être libres et régulières.



Au scrutin présidentiel, le Président Mugabe avait deux adversaires: M. Tsvangirai et l'ancien Ministre des finances, Simba Makoni, qui se présentait comme candidat indépendant avec le soutien du MDC-AM. Bien que les médias locaux aient annoncé que la participation de M. Makoni risquait de diviser les voix de la ZANU-PF, seul l'ancien Ministre de l'intérieur, Dumiso Dabengwa, s'était rallié à M. Makoni avant les élections. Le 10 mars, le Général Constantine Chiwenga, Commandant en chef de l'armée, menaçait de renverser le régime si le Président Mugabe n'était pas réélu.

Il semble qu'une proportion relativement importante des 5,6 millions d'électeurs inscrits se soit rendue aux urnes.

Les observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont dits réservés à plusieurs titres quant au processus électoral. La mission d'observation a toutefois conclu que le scrutin " s'était déroulé dans le calme et avait été l'expression authentique de la volonté du peuple ". Cependant, deux Sud-africains qui participaient à la mission ont refusé de signer cette déclaration, au motif que le scrutin était " profondément vicié ". Les observateurs du Parlement panafricain ont déclaré que plus de 8 000 électeurs fantômes étaient inscrits dans une seule des circonscriptions de Harare. L'Union européenne, qui avait conclu que les élections présidentielles de 2002 avaient été truquées, de même que le Commonwealth et d'autres observateurs occidentaux n'avaient pas été autorisés à observer le scrutin.

Les tensions se sont accrues quand la Commission électorale a retardé la publication des résultats définitifs.

Le MDC est devenu le premier parti de l'Assemblée avec 99 sièges sur les 207 confirmés. La ZANU-PF, qui avait remporté 97 sièges, a perdu le contrôle de l'Assemblée pour la première fois depuis l'indépendance. Sept ministres en exercice n'ont pas été réélus. Le MDC-AM a remporté dix sièges et un candidat sans étiquette a été élu. La ZANU-PF demeure le premier parti du Sénat avec 30 sièges. Le MDC et le MDC-AM ont remporté respectivement 24 et six sièges.

Et le Président Mugabe et M. Tsvangirai prétendaient avoir remporté la présidentielle. Le 3 avril, le MDC a introduit une requête auprès de la Haute Cour afin qu'elle enjoigne à la Commission électorale de publier les résultats définitifs du scrutin. Le 14 avril, la Haute Cour a opposé une fin de non-recevoir à cette demande, soutenant l'explication donnée par la

Commission électorale, à savoir qu'elle examinait de possibles irrégularités dans certaines circonscriptions. La Cour a donc conclu que la Commission électorale pouvait " justifier le retard ". Les résultats définitifs n'avaient pas été publiés au 19 avril, date limite, en vertu de la Constitution, pour la tenue d'un second tour de scrutin dans le cadre de l'élection présidentielle.

Les résultats de l'élection présidentielle ont finalement été rendus publics le 2 mai. Aucun des deux candidats n'avait dépassé le seuil de 50 % qui lui aurait permis d'être élu au premier tour.

La violence a fait rage avant le deuxième tour des élections présidentielles qui devait se tenir le 27 juin. M. Tsvangirai a déclaré que 86 partisans du MDC avaient été tués et 200 000 déplacés. Le 22 juin, M. Tsvangirai s'est retiré de la course à la présidence, mettant en cause les actes de violence et la fraude électorale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a unanimement condamné les actes de violence et d'intimidation dont le MDC était la cible. La Commission électorale a néanmoins maintenu le second tour et déclaré la réélection de M. Mugabe. Le 29 juin, il a reçu l'investiture pour un sixième mandat.

Les élections visant à pourvoir les trois sièges vacants à la Chambre se sont déroulées en parallèle du second tour de la présidentielle. Les résultats finals ont été les suivants : 100 sièges pour le MDC, 99 pour la ZANU-PF, dix pour le MDC-AM et un pour un indépendant.

Le 21 juillet 2008, le Président Mugabe et les leaders de l'opposition, MM. Tsvangirai et Mutambara ont signé un mémorandum d'accord, ouvrant la voie à des pourparlers devant permettre de sortir le pays de l'impasse politique. Ce mémorandum d'accord prévoyait qu'aucune des parties ne devait prendre de décision qui ait pour objet d'amener le Parlement à siéger ou de former un nouveau gouvernement en dehors du dialogue prévu. Cependant, le 19 août, le Président Mugabe a annoncé qu'il allait unilatéralement convoquer le Parlement la semaine suivante.

Le 25 août, le Parlement a tenu sa première session, près de six mois après les élections. Deux membres du MDC élus à l'Assemblée ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au Parlement. Lors de l'élection du Président de l'Assemblée, le Président du MDC, M. Lovemore Moyo, a remporté 110 voix, contre 98 pour le candidat présenté par le MDC-AM, avec l'appui de la ZANU-PF, M. Paul Themba-Nyathi.

Le 15 septembre, la ZANU-PF, le MDC et le MDC-AM ont signé un Accord de partage du pouvoir sous les bons offices de M. Thabo Mbeki, qui était alors Président de l'Afrique du Sud. M. Mugabe conserverait la présidence du pays et M. Tsvangirai assumerait la nouvelle fonction de Premier ministre. La ZANU-PF et le MDC 'ont toutefois pas réussi à s'entendre au sujet de postes clés du nouveau gouvernement.

Le 27 janvier 2009, la ZANU-PF et le MDC sont convenus de se partager le ministère de l'intérieur, étant entendu que chacun des deux partis désignerait un ministre. Le 11 février, M. Tsvangirai a reçu l'investiture à la fonction de Premier ministre. Le gouvernement a finalement été constitué le 13 février, date à laquelle les ministres du MDC ont prêté serment au sein du nouveau gouvernement.

## Résultats des élections et statistiques électorales

### ▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 605 204
-----------------------------	-----------

### ▶ Répartition des sièges par formation politique


	Sièges
ZANU-PF	30
Mouvement pour un changement démocratique (MDC)	24
Mouvement pour un changement démocratique (MDC-AM)	6
Total	60

### ▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	70	
Femmes	23	24,73 %
Total	93	

Note :

Vingt-et-une femmes ont été élues au scrutin direct. Il y a par ailleurs deux femmes parmi les 10 gouverneurs de provinces,



Publiée annuellement en anglais et en français depuis 1967, la *Chronique des élections parlementaires* rend compte de toutes les élections législatives nationales tenues dans le monde entier sur une année. On y trouve des informations sur le système électoral, le contexte et l'issue de chaque élection, ainsi que des statistiques sur les résultats, la répartition des voix et la répartition de sièges selon le groupe politique, le sexe et l'âge.

On peut aussi trouver les informations figurant dans la *Chronique* dans la base de données de l'UIP sur les parlements nationaux, PARLINE. PARLINE, qui est accessible sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org>), est mise à jour régulièrement.

**Union interparlementaire**  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
Tél.: +41 22 919 41 50  
Fax: +41 22 919 41 60  
E-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Internet: <http://www.ipu.org>